

ETAT DE LA MIGRATION DANS LE MONDE 2011

Bien Communiquer sur la migration

Взаимодействие

communicare

التواصل

truyền đạt

kommunikation

संवाद

comunicação

संवाद

沟通

komunikacj

kuwasiliana

communicating

communicer

যোগাযোগ

iletişim

소통

comunicando

mengkomunikasikan



**ETAT DE LA MIGRATION DANS
LE MONDE 2011**
BIEN COMMUNIQUER SUR
LA MIGRATION



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Le présent Rapport est le fruit d'une collaboration entre les auteurs et l'équipe de rédaction, sous la direction des rédacteurs en chef. Les remarques, interprétations et conclusions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'OIM ou de ses Etats membres. Les désignations employées et la présentation des documents tout au long de l'ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

Sauf indication contraire, le présent volume ne comprend pas les données publiées après juin 2011.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Publié par : Organisation internationale pour les migrations
17 route des Morillons
1211 Genève 19
Suisse
Tél: +41 22 717 91 11
Fax: +41 22 798 61 50
E-mail: hq@iom.int
Internet: <http://www.iom.int>

© 2011 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

ISSN 1561-5502
ISBN 978-92-9068-621-7
e-ISBN 978-92-1-055228-8

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite préalable l'éditeur.

Imprimé en France par Imprimerie Courand et Associés.

EQUIPE DE REDACTION DE L'OIM

Rédacteurs en chef	Gervais Appave, Frank Laczko.
Responsable de la rédaction	Md. Shahidul Haque.
Rédacteurs	<p>PARTIE A</p> <p>Chapitre I: Graeme Hugo*, Christine Aghazarm, Gervais Appave.</p> <p>Chapitre II: Rudolf Anich, Gervais Appave, Christine Aghazarm, Frank Laczko, Amir Kigouk.</p> <p>PARTIE B</p> <p>Chapitre III: Jérôme Elie**, Christine Aghazarm, Gervais Appave, Frank Laczko, Rudolf Anich.</p> <p>Chapitre IV: Rudolf Anich, Gervais Appave, Frank Laczko, Pindie Stephen, Ricardo Cordero, Pooja Pokhrel, Sacha Chan Kam, Sarah Craggs, Anvar Serojitdinov, Patrick Corcoran, Aurelia Collados de Selva, Goran Grujovic, Jenna Iodice, Alexander Kapirovsy, Patrice Cluzant, Mike Gray, Chiara Milano, Fernando Calado, Daniel Redondo, Kristina Touzenis, Valerie Hagger.</p>
Comité consultatif et adjoints à la rédaction	Maureen Achieng, Sacha Chan Kam, Ricardo Cordero, Sarah Craggs, Erika Laubacher-Kubat, Nuno Nunes, Robert Paiva, Navitri Putri Guillaume, Patrice Quesada, Bruce Reed, Pindie Stephen, Sarah Tishler, Irena Vojackova-Sollorano, Elizabeth Warn.
Coordination des publications	Valerie Hagger.
Mise en page	Joseph Rafanan.
Traduction	Carmen Andreu, Fabienne Witt, et l'équipe du service de traduction.
Attachés de direction	Frances Solinap, Antoinette Wills, Rudolf Anich, Christine Aghazarm.
Cartographie	Gael Leloup, Patrice Cluzant, Rudolf Anich.
Edition	Olga Sheehan, Susan Parker.

* Université d'Adelaïde (Australie).

** Institut de hautes études internationales et du développement, Genève (Suisse).

REMERCIEMENTS

L'équipe de rédaction remercie tous les auteurs qui ont contribué au présent ouvrage, et plus particulièrement M. William Lacy Swing, Directeur général de l'OIM, dont les orientations et les encouragements ont permis de mener à bien cette publication.

Nous remercions aussi tous les bureaux extérieurs, qui n'ont ménagé aucun effort pour recueillir des données sur les activités de l'OIM, ainsi que les collègues au Siège de l'Organisation, qui ont analysé et fait la synthèse de ces données.

L'équipe de rédaction tient également à exprimer sa reconnaissance à Jérôme Elie, Rainer Münz et Martin Ruhs pour leurs exposés dans le cadre de la série de séminaires interinstitutions sur le Rapport *Etat de la migration dans le monde*.

Toute notre gratitude va en outre au Gouvernement de l'Australie et à la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur pour le généreux appui financier qu'ils ont fourni en vue de l'élaboration et de la publication du Rapport *Etat de la migration dans le monde 2011*.

TABLE DES MATIERES

EQUIPE DE REDACTION DE L'OIM	iii
REMERCIEMENTS	v
LISTE DE FIGURES, TABLEAUX, CARTES ET ENCADRES	ix
AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GENERAL	xi
RESUME	xiii
PARTIE A	
CHAPITRE 1- BIEN COMMUNIQUER SUR LA MIGRATION	3
INTRODUCTION	3
IMPORTANCE DE L'OPINION PUBLIQUE SUR LA MIGRATION	5
OPINION PUBLIQUE SUR L'EMIGRATION ET LA MIGRATION DE RETOUR	17
OPINION PUBLIQUE : SITUER LES CONCLUSIONS DES ENQUÊTES DANS LEUR CONTEXTE	21
POLITIQUE ET MEDIAS : RÔLE, RESPONSABILITE ET EQUILIBRE	25
CONCLUSION	37
BIBLIOGRAPHIE	41
CHAPITRE 2- LA MIGRATION INTERNATIONALE EN 2010 ET 2011	49
TENDANCES MIGRATOIRES INTERNATIONALES	49
EVOLUTION DES POLITIQUES DANS LE MONDE	58
APERÇU REGIONAL AFRIQUE	63
APERÇU REGIONAL AMERIQUES	65
APERÇU REGIONAL ASIE	69
APERÇU REGIONAL EUROPE	72
APERÇU REGIONAL MOYEN-ORIENT	76
APERÇU REGIONAL OCEANIE	79
CONCLUSION	82
BIBLIOGRAPHIE	84

PARTIE B

CHAPITRE 3- ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS : RENOUVEAU ET CROISSANCE DEPUIS LA FIN DE LA GUERRE FROIDE	95
INTRODUCTION	95
EVOLUTION DE L'OIM DEPUIS 1989	97
OIM ET GESTION GLOBALE DES MIGRATIONS : REPOSES AUX TENDANCES MONDIALES	101
LA QUESTION DE LA GOUVERNANCE : UN ESPACE D'ACTION PUBLIQUE EN FORMATION	114
CONCLUSION	119
BIBLIOGRAPHIE	120
CHAPITRE 4- APERÇU STATISTIQUE DES ACTIVITES DE L'OIM ENTRE 2001 ET 2010	127
INTRODUCTION	127
MOUVEMENTS	129
AIDE AUX MIGRANTS	133
INTERVENTIONS D'URGENCE EN CAS DE CRISE HUMANITAIRE ET ASSISTANCE D'APRES-CRISE	148
RENFORCEMENT DES CAPACITES	152
PUBLICATIONS DE L'OIM	156

LISTE DE FIGURES, TABLEAUX, CARTES ET ENCADRES

CHAPITRE 1- BIEN COMMUNIQUER SUR LA MIGRATION

Figure 1. Inquiétudes de l'opinion face à l'immigration, 1974–2009	7
Figure 2. Avis favorables à un accroissement de l'immigration et dans un contexte d'augmentation de la proportion d'immigrés dans la population dans certains pays de l'OCDE, 1995–2003	8
Figure 3. Corrélation entre le niveau de chômage et la proportion de personnes jugeant les niveaux d'immigration trop élevés (%), Australie, 1974–2010	11
Figure 4. Proportion de personnes interrogées dans les pays de l'Union européenne qui estiment que les immigrants apportent beaucoup à leur pays, 2006	12
Figure 5. Pourcentage de personnes interrogées estimant que le nombre d'immigrés vivant en Allemagne est trop élevé, 1984–2008	15
Figure 6. Attitude des Australiens envers les expatriés (en % de personnes interrogées)	19
Figure 7. Impact de la couverture médiatique de l'immigration sur le niveau d'inquiétude de l'opinion publique, 2000–2006	27
Figure 8. Contribution à la croissance du PIB (%) par appartenance ethnique aux Etats-Unis d'Amérique, 2000–2007	30
Figure 9. Rapport impôts/prestations versées par les services sociaux publics aux Etats-Unis d'Amérique, 2008	31
<hr/>	
Tableau 1. Pourcentage supposé et réel de migrants dans la population de quatre pays transatlantiques, 2010	8
Tableau 2. Pourcentage de personnes estimant que le Royaume-Uni compte trop d'immigrants, 1999 et 2008	13
Tableau 3. Attitudes face au nombre d'immigrants admis (% des personnes interrogées), échantillon de pays, 2003	16
Tableau 4. Opinion publique sur les niveaux d'immigration en Australie (%), échantillon d'années	16
Tableau 5. Points de vue des gouvernements sur le niveau d'immigration, 1976, 1986, 1996 et 2009	22
Tableau 6. Les dix astuces à connaître avant d'entrer en contact avec les médias	32
<hr/>	
Encadré 1. Principales questions à se poser lors de l'analyse de sondages d'opinion sur la migration	6
Encadré 2. Campagne de sensibilisation des médias italiens	26
Encadré 3. Coup de projecteur sur les migrants	29
Encadré 4. Quand la radio mêle pédagogie et divertissement en Amérique du Sud	35
Encadré 5. Les médias sociaux au service de la compréhension interculturelle	36

CHAPITRE 2- LA MIGRATION INTERNATIONALE EN 2010 ET 2011

Carte 1. Nombre de ressortissants de pays tiers que l'OIM et le HCR ont aidé à rentrer chez eux au départ de la région MOAN en juin 2011	51
--	----

CHAPITRE 4- APERÇU STATISTIQUE DES ACTIVITES DE L'OIM ENTRE 2001 ET 2010

Figure 1. Nombre total de personnes réinstallées, par région de départ, 2001–2010	129
Figure 2. Principaux mouvements liés à l'aide au rapatriement librement consenti, par région, 2001–2010	130
Figure 3. Nombre de bénéficiaires de programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration, 2000–2010	134
Figure 4. Programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration, par région de départ et d'arrivée (%), 2010	134
Figure 5. Nombre de bénéficiaires de l'aide au retour volontaire et à la réintégration, 10 principaux pays de départ et d'arrivée, 2010	135
Figure 6. Nombre de prises en charge individuelles de victimes de la traite, 2000–2010	136
Figure 7. Nombre total de victimes de la traite prises en charge, par sexe et par âge (%), 2000–2010	137
Figure 8. Nombre total de victimes de la traite prises en charge, par type d'exploitation (%), 2000–2010	137
Figure 9. Services d'appui en matière d'immigration et de visas, par type, 2006–2010	138
Figure 10. Nombre de demandes de services d'appui en matière d'immigration et de visas qui ont été traitées, 2006–2010	139
Figure 11. Nombre de migrants formés, 2001–2010	142
Figure 12. Nombre total d'évaluations sanitaires, par pays de destination, 2001–2010	143
Figure 13. Evaluations sanitaires de réfugiés et de migrants, par sexe et par âge (%), 2004–2010	144
Figure 14. Nombre total d'évaluations sanitaires, par région d'origine, 2001–2010	144
Figure 15. Dépenses de promotion de la santé et d'assistance sanitaire aux migrants, par région (%), 2001–2010	145
Figure 16. Dépenses de promotion de la santé et d'assistance sanitaire aux migrants (millions de dollars E.-U.), 2001–2010	146
Figure 17. Dépenses d'assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise (millions de dollars E.-U.), 2001–2010	147
Figure 18. Dépenses totales d'assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise, par région (%), 2001–2010	147
Figure 19. Nombre de projets d'urgence et d'après-crise, 2001–2010	148
Figure 20. Nombre total de projets d'urgence et d'après-crise, par région, 2001–2010	149
Figure 21. Nombre de bénéficiaires des 10 principaux projets d'urgence ou d'après-crise (milliers), 2010	150
Figure 22. Nombre estimé de bénéficiaires des activités de renforcement des capacités, 2001–2010	152
Figure 23. Nombre de personnes ayant bénéficié de cours et de formations sur le droit international de la migration (DIM), 2004–2010	155
Figure 24. Revue International Migration – nombre total d'abonnements souscrits par des bibliothèques et de téléchargements d'articles par an, 2001–2010	156
<hr/>	
Tableau 1. Principaux programmes de vote depuis l'étranger, 2001–2010	151
<hr/>	
Carte 1 : Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide à la réinstallation, par région de départ et nationalité, 2001-2010	131
Carte 2 : Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide à la réinstallation, par région d'arrivée et nationalité, 2001-2010	132
<hr/>	
Encadré 1. Chiffres clés des 60 années d'existence de l'OIM	158
Encadré 2. Sources des données	162

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GENERAL

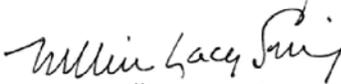
Le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2011* : Bien communiquer sur la migration, le sixième du genre, est plus particulièrement consacré aux idées que se fait le public de la migration.

Etant donné que, selon toute probabilité, la migration internationale continuera de prendre de l'ampleur et de gagner en complexité, la société de demain sera sans doute caractérisée par une diversité sociale et économique plus grande. L'intégration harmonieuse des migrants dans la société d'accueil et, plus généralement, la façon dont la communauté dans son ensemble envisage la migration comptent parmi les défis politiques majeurs auxquels seront confrontés les Etats Membres de l'OIM.

La partie A du Rapport 2011 analyse la façon dont les représentations et les attitudes façonnent l'opinion publique et, ce faisant, influencent l'action des pouvoirs publics. Elle examine en outre l'importance qui revient aux médias dans la diffusion de l'information et le façonnement de l'opinion et des politiques. Le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2011* met en relief la nécessité d'adopter des stratégies novatrices pour modeler une image positive des migrants et de la migration dans l'opinion. Il souligne qu'il est indispensable d'améliorer la compréhension et la reconnaissance des avantages de la migration, d'élaborer des politiques davantage fondées sur des faits, et de veiller à une meilleure participation des migrants eux-mêmes. La partie A passe également en revue les principales tendances de la migration observées en 2010 et 2011 sous l'angle de l'action publique, de la législation, de la coopération internationale et du dialogue sur la migration à l'échelle mondiale, avant de retracer quelques-unes des tendances régionales profondes sur la scène migratoire.

En hommage au soixantième anniversaire de l'OIM, en 2011, la partie B montre, dans un survol historique, comment la conception de la migration défendue par l'Organisation et ses activités de gestion des migrations ont évolué en réponse aux profondes mutations politiques, économiques et sociales qui se sont produites depuis la fin de la guerre froide. Un aperçu statistique des activités programmatiques mises en œuvre par l'OIM ces dix dernières années (2001-2010) complète ce tableau.

Comme par le passé, le présent rapport est le fruit de consultations et d'une collaboration avec des spécialistes extérieurs et des collègues de l'OIM. Nous les remercions pour leurs nombreuses contributions. Nous remercions aussi chaleureusement le Gouvernement de l'Australie et la Fondation MacArthur pour leur fidèle soutien financier.


William Lacy Swing
Directeur general

RESUME

La migration internationale, plus que tout autre domaine d'action publique, fait l'objet de représentations erronées dans le discours public et politique, tout en étant profondément influencée par l'opinion. En dépit de la révolution des communications, nombreux sont ceux qui demeurent mal informés de l'ampleur, de la portée et du contexte socioéconomique des flux migratoires. Bien communiquer sur la migration est essentiel, car toute gestion des migrations suppose de gérer aussi l'idée que la société se fait des migrants. Informer avec exactitude les parties prenantes et le grand public sont peut-être les moyens d'action les plus importants à mettre en œuvre dans les sociétés confrontées à une diversité croissante.

Les sociétés riches de compétences et d'expériences différentes sont mieux à même de mettre à profit leurs ressources humaines pour stimuler la croissance. La migration est justement l'un des moyens favorisant l'échange de talents, de services, de compétences et d'expériences. Pourtant, elle reste très politisée et souvent mal perçue, malgré la nécessité évidente de diversification dans les sociétés et les économies actuelles, en mutation rapide. Quoi qu'il en soit, l'ampleur et la complexité de la migration internationale sont normalement appelées à croître sous l'effet du creusement des disparités démographiques, des nouvelles dynamiques politiques internationales, des révolutions technologiques et des réseaux sociaux, ce qui aura des répercussions profondes sur la composition socioéconomique et ethnique des sociétés. Cette évolution obligera les pouvoirs publics à relever de nouveaux défis pour intégrer les migrants dans la société d'accueil et, plus généralement, pour faire en sorte que la migration soit bien vécue par l'ensemble de la communauté. Dans ce contexte, l'image des migrants dans leurs sociétés d'origine et d'accueil revêt une importance fondamentale.

Le Rapport de l'OIM *Etat de la migration dans le monde 2011 : Bien communiquer sur la migration* examine sans détour les problèmes qui se font jour en cette époque de mondialisation et de mobilité humaine sans précédent, et appelle à un changement radical dans notre façon de communiquer sur la migration. Pour tirer profit de la diversité résultant de la migration et des enjeux de cette diversité, il y a lieu de mener un débat politique et public éclairé et transparent. Maintenir le statu quo présente un triple risque :

1. La politisation persistante des débats ne peut que renforcer les préoccupations sectaires, au lieu de servir des intérêts plus vastes, nationaux, régionaux et internationaux. L'un des principaux écueils que les promoteurs d'un débat rationnel doivent éviter est d'utiliser la question pour masquer d'autres problèmes politiques, sociaux et économiques.
2. Comme la frontière entre un débat réaliste et honnête sur les enjeux de la migration et l'exploitation de stéréotypes et de boucs émissaires est souvent ténue, les tentatives pour encourager un débat équilibré risquent de se perdre en justifications face aux propos négatifs qui prévalent, plutôt que d'imprimer à ces échanges un tour constructif.

3. Les efforts d'intégration et de réintégration seront inévitablement affaiblis tant que les migrants eux-mêmes ne seront pas uniquement l'objet, mais aussi les acteurs du débat sur la migration.

En outre, le Rapport passe en revue les tendances de la migration et les principaux enjeux des politiques migratoires en 2010 et 2011. En hommage au soixantième anniversaire de l'OIM, une section spéciale retrace les politiques et les opérations menées par l'Organisation depuis sa création.

S'ATTAQUER AUX IDEES REÇUES SUR LES MIGRANTS ET LA MIGRATION

Bien qu'il soit de plus en plus largement admis que les migrants peuvent créer du capital social par-delà les frontières, que la diversification culturelle est un facteur de stimulation de l'entrepreneuriat, ou qu'une population active multiculturelle est particulièrement rentable, les migrants sont globalement mal perçus dans de nombreuses sociétés. Cette image négative des migrants s'explique en partie par le fait que les flux migratoires sont plus visibles et plus divers que jamais, soulevant des questions sur l'utilité de la migration qui, laissées sans réponse, conduisent à une distorsion de l'information et à des représentations erronées.

Comprendre l'opinion et les idées que se fait le public

L'opinion et les idées du public sur la migration varient d'un pays à l'autre et à l'intérieur de chaque pays (parfois même entre sous-groupes d'une même communauté). Elles varient aussi dans le temps. C'est pourquoi, il est impossible d'isoler une opinion publique particulière, alors même que les arguments qui se réclament de cette opinion occupent souvent une place prépondérante dans le discours politique et public. Les constatations présentées dans ce Rapport, qui reposent sur un examen détaillé d'enquêtes et d'analyses d'enquêtes existantes menées à l'échelle mondiale, dégagent quelques-uns des principaux facteurs qui influencent l'opinion, ainsi que les éléments qui sont souvent au cœur des sentiments hostiles prédominants.

L'une des grandes constatations est la surestimation du nombre de migrants dans un pays ou une région donnée, que ce soit en valeur absolue ou en proportion de la population. Cette tendance est encore plus marquée s'agissant des migrants en situation irrégulière. Les études montrent aussi que, lorsqu'on fournit aux personnes interrogées un complément d'information sur les migrants et la migration avant de leur demander si elles pensent qu'il y a trop de migrants, leurs réponses sont généralement plus favorables. Les conclusions sont donc influencées par les idées les plus couramment admises, la façon dont les questions sont formulées (avec ou sans biais) et la signification du terme « migrant » aux yeux des personnes interrogées (travailleur migrant, réfugié, demandeur d'asile, migrant irrégulier). Le sens attribué à ce terme peut aussi influencer sur ce que pensent les personnes interrogées de la contribution des migrants.

La grande majorité des études, toutefois, s'intéressent essentiellement aux opinions et représentations dans les pays de destination. Beaucoup moins de recherches empiriques ont été consacrées à l'émigration ou au retour sous l'angle du pays d'origine, bien que ces deux facteurs soient de plus en plus souvent reconnus comme des enjeux extrêmement importants de l'action publique. Des enquêtes de moindre envergure ou des études qualitatives font apparaître

que l'opinion publique varie considérablement, les émigrants étant tantôt considérés comme ayant abandonné leur pays d'origine, tantôt comme des héros nationaux. Les opinions sont également façonnées par des facteurs tels que la durée du séjour à l'étranger, les incidences sur la communauté ou la famille restée au pays, la situation économique du pays d'origine, et la compréhension du processus migratoire ou de l'expérience des migrants à l'étranger.

Cependant, ces représentations et opinions ne sont pas statiques et ne se forment pas non plus toutes seules. Dans les pays d'origine comme de destination, elles subissent l'influence de facteurs socioéconomiques et démographiques, tels que l'âge, le niveau d'instruction, le type d'emploi et l'orientation politique. Bien que ces facteurs agissent de manière assez constante sur l'opinion, positive ou négative, les observations montrent que celle-ci peut changer et change effectivement sous l'effet, en particulier, de relations plus étroites avec les migrants et d'une meilleure compréhension de ce qu'est ou n'est pas un migrant.

Les attitudes sont aussi souvent façonnées par des facteurs contextuels. En périodes de récession économique, lorsque les taux de chômage sont élevés, ou en périodes de troubles ou de conflits politiques, des doutes surgissent quant à l'utilité de la migration. D'autres observations montrent que ces situations donnent généralement lieu à des programmes ou des discours politiques restrictifs et à un discours plus négatif dans les médias. Cependant, ces inquiétudes, même quand elles sont fortement ressenties, dépendent aussi de l'actualité et peuvent s'estomper lorsque les conditions s'améliorent.

Si l'on s'intéresse de plus près à l'opinion publique, on s'aperçoit que même en périodes de récession ou de crise économique, durant lesquelles l'hostilité à l'encontre des migrants peut être plus forte, la migration n'est pas le principal sujet de préoccupation. Elle n'en est pas moins régulièrement évoquée dans les sondages d'opinion, ce qui n'a rien d'étonnant compte tenu de son caractère transversal et des liens qu'elle présente avec des questions socioéconomiques plus générales. Le caractère populiste des débats actuels sur la migration dans de nombreuses régions du monde a créé un climat dans lequel il n'est que trop facile de considérer les migrants comme étant directement ou indirectement responsables du chômage, de l'insécurité et de l'absence de cohésion sociale, entre autres. Ces inquiétudes, qui prennent racine dans des transformations bien plus complexes, ne disparaîtront pas par la vertu de politiques migratoires plus restrictives. S'attaquer unilatéralement à la migration revient à envoyer le mauvais message, à savoir que la migration est effectivement à l'origine du problème supposé, et ne permet pas de répondre aux préoccupations fondamentales de la population, qui sont ou non liées à la migration proprement dite. Un examen plus attentif de ce qui se dissimule derrière les résultats des sondages d'opinion fait clairement apparaître que les opinions ne sont pas toujours défavorables et que les préoccupations profondes exprimées dépassent souvent le cadre de la migration.

Médias, politique et informations disponibles

Il est communément admis que la mobilité est une caractéristique de la société contemporaine et, jusqu'à un certain point, il est également entendu, reconnu, voire accepté que la migration est bénéfique pour l'économie. Cependant, une communication déformée sur la migration peut enclencher un cercle vicieux aboutissant à des informations erronées, relayées par les politiques publiques, les médias et le grand public, et qui, à leur tour, peuvent fausser le discours à tous les niveaux. L'action publique et le discours politique peuvent donc jouer un rôle déterminant dans la façon dont les migrants sont considérés au sein des sociétés d'origine et d'accueil. A cet égard, tant le fond que la forme du discours des pouvoirs publics

sur les migrants et la politique migratoire sont déterminants. A l'évidence, la migration est souvent le sujet fourre-tout qui masque les peurs et les incertitudes de la population relatives au chômage, au logement ou à la cohésion sociale (dans les pays de destination), ou encore à la perte ou au gaspillage de capital humain et à la dépendance économique (dans les pays d'origine).

Bien qu'il soit impossible d'établir des liens directs de cause à effet entre les informations diffusées par les médias et l'opinion ou l'élaboration des politiques, l'influence des médias est réelle à maints égards. Les conclusions de l'analyse du contenu des médias présentées dans le Rapport montrent que ceux-ci sont souvent la principale source d'information (statistiques, tendances, analyse) de la population sur les migrants et la migration. En outre, les médias peuvent orienter le débat en privilégiant certains aspects de la migration (comme le statut irrégulier), en assurant une couverture épisodique ou en exagérant les faits. Le déséquilibre de l'information peut aussi être la conséquence de la commercialisation croissante des médias depuis vingt ans.

Malgré le volume croissant de données disponibles sur les coûts et avantages de la migration, on observe un décalage entre les producteurs (universitaires, politologues) et les utilisateurs (responsables politiques, médias, grand public) de l'information. Le Rapport évoque plusieurs raisons à cela : le discours tend à se focaliser sur la politique au détriment des faits (les opinions de parties prenantes clés, comme les employeurs, sont, par exemple, souvent peu relayées) ; les études universitaires n'ont que récemment commencé à traiter la migration comme une question prioritaire à part entière ; les responsables politiques éprouvent des difficultés à communiquer les faits et chiffres de la migration parallèlement aux politiques correspondantes ; l'absence d'évaluation systématique des politiques migratoires ne permet pas de déterminer celles qui sont efficaces ; enfin, les médias ne savent pas comment rendre compte avec exactitude des questions de migration. Le faible recours aux données disponibles pour élaborer les politiques migratoires (ou le détournement de ces données à des fins politiciennes), et l'absence d'évaluation des incidences de ces politiques peuvent conduire à attribuer facilement l'échec de ces politiques aux migrants.

Enfin, les images inexactes véhiculées sur les migrants et la migration influent directement sur les migrants eux-mêmes. Dans les pays d'accueil, les grands médias servent de point de référence aux nouveaux arrivants, les informant sur la société dans laquelle ils vivent désormais. Les données disponibles montrent que les migrants sont très conscients du portrait négatif et fondé sur des stéréotypes donné d'eux, notamment dans les médias, ce qui peut leur donner un sentiment de marginalisation si aucune mesure n'est prise ou si leurs points de vue ne sont pas relayés de manière équitable.

La marche à suivre

Le Rapport met en lumière plusieurs exemples de bonnes pratiques suivies par les pouvoirs publics, la société civile, les organisations internationales et les médias qui se sont efforcés de bien communiquer sur la migration. Ces initiatives se sont attachées, par exemple, à promouvoir une image positive des migrants et de leur contribution, en dissipant les mythes de la migration par des campagnes d'information et en donnant aux migrants la possibilité de raconter leurs expériences. Pour avoir une incidence durable, toutefois, ces initiatives ont souvent besoin d'être développées, d'être adaptées aux contextes locaux et, surtout, d'être soutenues par une forte volonté politique, elle-même inscrite dans une stratégie à long terme.

1) Elaboration d'un discours sur la migration ouvert, nuancé et exhaustif

Il y a lieu d'élargir le débat sur la migration pour qu'il ne tourne pas indéfiniment autour des mêmes problèmes, réels ou imaginaires (qui sont les uns et les autres largement relayés), mais s'intéresse à la situation dans son ensemble. Il est important que ce nouveau débat nourrisse le discours dominant et ne se contente pas d'y réagir. Deux questions sont communément posées pour lancer les discussions sur la migration et aider à formuler une politique migratoire : 1) *Que faut-il faire au sujet des groupes de migrants déjà présents dans le pays ?* 2) *Que faut-il faire au sujet des futurs migrants ?* Pour mener un débat constructif et mieux informé, il faut commencer par examiner d'un peu plus près la place que pourrait, de manière réaliste, occuper la migration dans la planification démographique, sociale et économique. Sous cet angle, il pourrait être possible de recadrer le discours de façon qu'il débouche sur un résultat majoritairement admis ou consensuel, et ne se perde plus dans des querelles de clocher.

Le discours devrait, en outre, dépasser les frontières et investir des enceintes multilatérales telles que les processus consultatifs régionaux, le Dialogue international sur la migration de l'OIM, ou le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD).

2) Dépolitisation du débat et prise en compte sans détour des sujets de préoccupation

Les idées négatives sur la migration reposent souvent sur des parti pris, et non sur des faits. En tout état de cause, il est indispensable d'examiner les effets positifs et négatifs dans un esprit d'ouverture et d'impartialité. Le discours doit aussi tenir compte de l'intérêt général du pays, et non se focaliser sur les intérêts de couches particulières de la société. Beaucoup d'études consacrées aux effets positifs potentiels de la migration s'appliquent à la société et à l'économie dans leur ensemble. Ces messages risquent de perdre de leur force si l'on resserre l'objectif sur des sous-groupes particuliers de la société ou de l'économie. Pour autant, il ne faut pas négliger les inquiétudes de la population locale – mesures susceptibles d'enrayer la migration irrégulière, ou pressions démographiques sur les infrastructures locales, par exemple. Il est préférable d'expliquer à l'opinion ce qui a été efficace ou inefficace, sans rejeter sur les seuls migrants la responsabilité de l'échec de certaines mesures.

Le manque d'informations facilement accessibles au public et traitant directement de tous ces problèmes est peut-être la principale cause d'une incompréhension persistante. La diffusion d'informations traitant des préoccupations du moment et expliquant clairement les droits des nationaux et des non-nationaux contribue à lever les malentendus et permet que les politiques soient perçues comme justes et respectueuses des droits de chacun.

3) Collaboration avec les médias pour parvenir à une couverture médiatique objective

Les médias influencent considérablement le discours public, façonnent l'opinion et, ce faisant, agissent sur toutes les parties prenantes, notamment les décideurs et les politiques. D'où la nécessité de poser la question fondamentale suivante : *Comment peut-on amener les médias à présenter une image plus objective de la migration et de ses effets ?* Pour que l'information soit objective, il faut éviter les gros titres reprenant à l'envi le même problème, la sur- ou sous-représentation de groupes particuliers, et les stéréotypes. Il faut également admettre que les migrants ne forment pas un groupe homogène et que la migration est souvent liée à bien d'autres enjeux publics.

Les pouvoirs publics jouent un rôle crucial dans la création d'un climat social et politique propice au traitement juste et fidèle de l'information et à la bonne utilisation des données disponibles. L'impulsion politique est donc importante pour donner une image plus nuancée de la migration, ce qui fait peser une grande responsabilité sur les dirigeants politiques, même s'ils ne doivent pas être les seuls à montrer la voie à suivre. D'autres parties prenantes, comme la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires, ont aussi un rôle non négligeable à jouer. Elles pourraient collaborer davantage avec les médias que par le passé. Bien que l'idée puisse susciter un certain malaise dans les milieux journalistiques, il incombe aux autres parties prenantes de nouer le dialogue avec les médias pour faire en sorte que ceux-ci soient mieux informés de la complexité des questions migratoires.

Il est également essentiel de donner des indications sur la façon de traiter la migration. Renforcer les capacités des reporters et des journalistes, notamment, par des formations ou des documents d'information peut aider à créer un noyau de spécialistes qui seront à même d'aborder le sujet de manière plus objective. L'accès à des lignes directrices sur la façon de parler de la migration constitue un bon point de départ. Dans l'idéal, ces indications devraient aussi porter sur l'élaboration de stratégies de communication, pour ce qui concerne les chercheurs, et sur l'établissement de partenariats au sein des médias. Les chercheurs, en effet, peuvent jouer un rôle déterminant en s'attachant à replacer leurs conclusions dans le contexte politique et le cadre d'action considérés, et à prendre une part active au débat, exploitant pour ce faire les données disponibles et leurs connaissances spécialisées, sans compromettre leur intégrité intellectuelle.

La diffusion d'informations complètes exige en outre de lever les obstacles à la diversité dans les médias. L'élimination des discriminations structurelles dans les grands organes d'information et l'intégration de personnes d'origines diverses sont essentielles pour battre en brèche les contenus discriminatoires en présentant des points de vue différents.

4) Reconnaissance des migrants comme des acteurs à part entière de l'information

A l'évidence, l'un des plus grands défis que doivent relever ceux qui souhaitent promouvoir une image objective de la migration et des migrants est de donner la parole à ces derniers. Les données disponibles montrent clairement que plus les non-migrants ont de contacts personnels avec les migrants, moins ils ont tendance à porter sur ceux-ci un regard négatif. Trop souvent, les migrants sont considérés comme des figures passives du débat sur la migration, que ce soit dans leur pays d'origine ou de destination.

Que les idées fausses résultent du discours politique ou du traitement médiatique, l'un des meilleurs moyens de les faire reculer et de limiter leurs effets sur les migrants est de conférer à ceux-ci un rôle actif dans le débat public. Plusieurs solutions sont possibles : accorder plus de place aux médias ethniques aux côtés des grands organes d'information, faire entrer la diversité dans ces derniers, ou encore encourager l'utilisation des nouveaux outils des médias sociaux pour permettre aux migrants d'élargir leur audience et de donner une image plus fidèle de qui ils sont et de ce qu'ils font.

MIGRATION INTERNATIONALE : EXAMEN ANNUEL 2010/2011

La lente sortie de crise montre la capacité d'adaptation de la migration internationale

La période 2010/2011 a été marquée par une lente et parfois hésitante sortie de crise, après la pire récession mondiale depuis des décennies. Les taux de croissance du PIB de la plupart des pays à revenu élevé sont redevenus positifs au début de 2011, tandis que les indicateurs de croissance de nombreuses économies émergentes et en développement affichaient leur bonne santé. Toutes sortes de prédictions sur les effets de la migration avaient été avancées à mesure que se développait la crise, mais elles n'ont été que partiellement vérifiées par les données recueillies sur le terrain. A maints égards, la crise économique de 2008/2009 et ses répercussions ont reproduit à l'échelle mondiale ce qui s'était passé au niveau régional lors de la crise économique asiatique, dix ans plus tôt : i) bien que certaines tendances mondiales aient été relevées, des disparités considérables ont pu être observées aux niveaux régional et local ; ii) les populations de migrants constituées sur plusieurs décennies n'ont guère changé dans l'ensemble ; iii) de nombreux signes d'un ralentissement des flux migratoires vers les pays de destination ont été notés ; iv) beaucoup de grands pays de destination ont revu à la baisse les objectifs de leurs programmes d'immigration, soit en prévision d'une diminution de la demande de main-d'œuvre migrante, soit simplement pour protéger leur marché du travail intérieur ; et v) les craintes quant à une forte diminution des rapatriements de fonds se sont révélées infondées ; après un repli relativement limité, les envois de fonds ont bien repris en 2010 et devraient continuer de croître dans les années à venir. De façon générale, la migration internationale a montré sa capacité d'adaptation face aux ralentissements économiques, et on peut s'attendre à un accroissement de l'ampleur et de la complexité des flux migratoires dans les prochaines décennies.

L'augmentation du nombre de déplacements induits par des facteurs environnementaux souligne la nécessité de renforcer les capacités, la consultation et la coordination

Les catastrophes naturelles particulièrement dévastatrices survenues en 2010, telles que le tremblement de terre en Haïti, ont continué de mettre en relief l'incidence des facteurs environnementaux sur les schémas migratoires et la nécessité, pour les pouvoirs publics, de se préparer à gérer les mouvements de population déclenchés par de tels événements. S'il est indubitable que les responsables politiques s'intéressent de plus en plus aux questions liées aux changements climatiques et environnementaux (accords de Cancún et Convention de Kampala, par exemple), de nombreux Etats ne disposent toujours pas des capacités nécessaires pour résoudre de façon globale et cohérente les difficultés qui en résultent. Les accords de Cancún, en reconnaissant la migration comme une composante de l'adaptation, ont fait progresser l'intégration de la migration dans les plans d'adaptation aux changements climatiques, mais, à l'échelle nationale, cette intégration reste à faire de manière systématique.

Crise au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : coup de projecteur sur la Libye

Depuis le début de 2011, des troubles sociaux et politiques (surtout au Moyen-Orient et en Afrique du Nord) ont donné lieu à des mouvements de travailleurs migrants pris dans des conflits dans leur pays de destination, qui avaient besoin d'aide pour rentrer chez eux – un phénomène rarement vu à une telle échelle par le passé. En l'absence d'aide internationale, ces migrants sont confrontés au choix difficile de rester sur place en attendant la fin des hostilités, ou de fuir vers un pays voisin. Dans le contexte de la crise libyenne en cours, et en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'OIM a organisé l'évacuation de 143 000 travailleurs migrants vers leur pays d'origine (chiffre au 31 mai 2011). Il reste des difficultés à surmonter pour répondre aux besoins actuels des personnes évacuées et de celles qui pourraient être bloquées dans le pays. Par ailleurs, plusieurs pays d'Afrique et d'Asie ont besoin d'aide pour réintégrer les nombreux travailleurs migrants de retour qui ont quitté la Libye.

Le Forum mondial sur la migration et le développement reste une enceinte efficace de dialogue et de collaboration dans le domaine de la migration

En 2010, la présidence mexicaine du Forum mondial sur la migration et le développement s'était employée à renforcer la coopération entre les pays d'origine et de destination en introduisant les notions de responsabilité partagée, d'avantages collectifs et de partenariats. En 2011, l'approche adoptée par la présidence suisse a plutôt visé à mettre à profit les principaux résultats des réunions précédentes du FMMD et à appliquer les recommandations qui en découlaient à l'aide de divers outils de planification (comme le manuel du Groupe mondial sur la migration, *Mainstreaming Migration into Development Planning*). Au niveau régional, certaines avancées majeures réalisées dans le cadre des processus consultatifs régionaux (PCR) – par exemple, à la suite des réunions ministérielles organisées par le Dialogue sur la migration en Afrique australe (MIDSA) et le processus de Colombo – devraient inciter les pouvoirs publics à renforcer le dialogue inter-Etats et à se concerter sur des questions de migration présentant un intérêt commun. D'éventuelles synergies et autres possibilités de coopération entre le FMMD et les PCR dans le domaine de la gestion des migrations émergeront lors des préparatifs du deuxième Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, qui se tiendra à New York en 2013.

SPECIAL SOIXANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'OIM – APERÇU HISTORIQUE DE L'ACTION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

Une organisation mondiale qui aide ses Etats Membres à mieux gérer la migration

Créée en 1951, voilà 60 ans, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), initialement appelée « Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe », est aujourd'hui la seule organisation dotée d'un mandat mondial sur la migration.

Tout au long de son histoire, l'OIM a mis en œuvre des programmes qui visent à répondre aux changements et aux événements clés dans le monde, et à anticiper les problèmes et les tendances à venir. Si, initialement, l'Organisation se consacrait essentiellement à la réinstallation des réfugiés et des autres personnes déplacées par la Seconde Guerre mondiale en Europe, son éventail de services s'est élargi au fil des années tant sur le plan géographique que sur celui des domaines traités. Elle revêt désormais une dimension mondiale, défend des intérêts planétaires et dispose de la capacité d'agir dans chaque région du globe, tout en restant concentrée sur son objectif essentiel, à savoir œuvrer de concert avec ses Etats Membres pour promouvoir une gestion des migrations ordonnée et respectueuse de la dignité humaine.

Ces vingt dernières années, conformément à son approche globale de la gestion des migrations, l'Organisation a étoffé son portefeuille de programmes pour y inclure un éventail complet de services destinés aux migrants, aux Etats Membres et aux parties prenantes intéressées. De fait, il est apparu très tôt que le « transport » des migrants et des réfugiés impliquait bien plus que le simple mouvement de ces populations d'un lieu à un autre, et qu'il ne pouvait être mené à bien sans la fourniture simultanée d'autres services essentiels.

Aujourd'hui, les activités mondiales de l'OIM recouvrent tous les aspects de la gestion de la migration. L'OIM reconnaît que les migrations contemporaines sont un processus complexe, et, dans son approche globale de leur gestion, elle tient compte des liens entre la migration et les questions politiques, sociales et économiques du moment, afin de maximiser les avantages et les contributions qu'apportent les migrants à la société. Actuellement, les programmes de l'OIM portent sur les éléments suivants : facilitation de la migration (migration de main-d'œuvre ou mouvements liés à des situations d'urgence ou d'après-crise), lutte contre les mouvements illicites tels que la traite des êtres humains, gestion efficace des frontières, réinstallation, intégration des migrants dans les sociétés d'accueil, retour volontaire et réintégration des migrants, fourniture de soins médicaux, et programmes de renforcement du potentiel de développement de la migration.

Parallèlement à ses opérations sur le terrain, l'OIM s'emploie activement, depuis vingt ans, à alimenter et soutenir les instances multilatérales de consultation sur la migration internationale. Bien que ces instances soient informelles et n'aient pas de caractère contraignant, elles jouent un rôle important dans l'amélioration de la coopération, de la coordination et de la cohérence internationales dans le domaine de l'élaboration des politiques. Bon nombre de ces processus

consultatifs sont régionaux par nature mais, ces dernières années, le FMMD a offert une tribune plus large d'échanges d'informations et de débats. L'OIM est également apparue comme une source majeure d'informations spécialisées sur la migration, ayant publié plus de 600 rapports sur le sujet au cours des dix dernières années. Au fil des ans, les publications de l'OIM sont devenues des outils de communication de plus en plus importants, et les études qu'elle a menées lui ont permis d'élaborer un nombre croissant de nouveaux programmes pour répondre aux questions de migration émergentes.

L'OIM en chiffres : 2001–2010

La croissance de l'OIM a été particulièrement forte ces dix dernières années : le nombre de ses Membres est passé à 132 Etats, son budget a quadruplé et ses activités se sont considérablement diversifiées. Bien que des statistiques sur les opérations de l'OIM dans le monde aient été communiquées ponctuellement par le passé, c'est la première fois qu'une vue d'ensemble est publiée.

L'OIM recueille des statistiques sur ses programmes et projets opérationnels dans plus de 133 pays. Ces statistiques comprennent des données sur les personnes aidées depuis la création de l'Organisation en 1951. Les données reproduites dans le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2011* couvrent les dix dernières années et portent sur différents types d'activités liées aux mouvements (réinstallations ou rapatriements, notamment), mais aussi sur d'autres formes d'intervention qui se sont considérablement développées au fil des ans, comme la facilitation de la migration de main-d'œuvre, l'aide aux victimes de la traite, l'aide au retour volontaire et d'autres modalités d'assistance aux migrants.

- Plus de 60 millions de personnes (notamment des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des réfugiés, des migrants en détresse et des ex-combattants) ont bénéficié d'interventions d'urgence de l'OIM lors de crises humanitaires, et d'une assistance d'après-crise de 2001 à 2010.
- L'OIM a aidé 810 000 réfugiés à se réinstaller dans un pays tiers de 2001 à 2010.
- Au total, 130 610 personnes ont bénéficié d'une aide au titre des programmes de rapatriement de l'OIM sur la même période.
- Près de 330 000 migrants ont reçu une aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) dans plus de 170 pays depuis 2000.
- Ces dix dernières années, l'OIM a réalisé plus de 46 000 prises en charge de victimes de la traite.
- L'Organisation a facilité le recrutement et l'emploi d'environ 20 000 travailleurs étrangers temporaires de 2003 à 2010.
- Entre 2001 et 2010, 352 328 migrants ont bénéficié des activités de formation de l'OIM.
- Entre 2006 et 2010, l'OIM a traité 382 133 demandes de services d'appui en matière d'immigration et de visas.
- Plus de 1,5 million de migrants ont bénéficié d'une assistance sanitaire durant le voyage et d'évaluations sanitaires de 2001 à 2010.

Rôle de l'OIM à l'avenir

Après des années de croissance rapide, plusieurs domaines, dont la migration et le développement, ont pris de l'ampleur et resteront des éléments essentiels de l'action de l'OIM. D'autres domaines, plus récents – comme la migration induite par les changements environnementaux – gagneront en importance, et l'Organisation y joue un rôle éminent de chef de file. L'OIM poursuivra ses activités traditionnelles, tout en restant ouverte aux tendances émergentes et en réagissant rapidement aux situations de crise. Le renforcement des capacités des Etats Membres et des autres parties prenantes en matière de gestion des migrations, tel qu'exposé dans le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2010* de l'OIM, est voué à occuper une place de plus en plus centrale dans l'action de l'Organisation.

Le débat sur l'approche globale de la gestion des migrations, notamment sur l'élaboration d'un modèle approprié de gouvernance internationale des migrations, se poursuivra certainement. Les activités de recherche et de forum continueront à développer ce thème et à rechercher les moyens de rendre la coopération internationale plus efficace, y compris par le truchement de mécanismes comme le FMMD et les PCR.

L'OIM coopère de plus en plus souvent avec divers mécanismes interinstitutions et participe à l'équipe de pays des Nations Unies dans plusieurs endroits. Officiellement, toutefois, elle conserve son statut d'observateur auprès de l'ONU, avec les avantages et les inconvénients que cela représente sur le plan des interventions et du lancement de nouvelles initiatives. Il est certain que les Etats Membres suivront cette question avec intérêt.

Désormais fermement ancrée dans le tissu social de notre société mondiale, la migration continuera de gagner en importance et en intérêt politique dans un avenir prévisible. Ces soixante dernières années, l'OIM est restée à la pointe du débat sur la migration, adaptant sa vision et ses opérations à l'évolution des tendances migratoires. Seule organisation dotée d'un mandat mondial sur la migration, elle aura un rôle central à jouer à l'avenir, tant sur la scène internationale qu'au service de ses Etats Membres.



PARTIE A

CHAPITRE 1- BIEN COMMUNIQUER SUR LA MIGRATION

INTRODUCTION

La migration internationale, plus que tout autre domaine d'action publique, fait l'objet de présentations déformées des faits, tout en étant profondément influencée par l'opinion. La compréhension des migrations contemporaines a considérablement progressé grâce aux travaux théoriques fondés sur l'économie néoclassique, la nouvelle économie des ménages, la théorie du dualisme du marché du travail, la théorie des réseaux, la théorie des systèmes mondiaux, la causalité cumulative ou encore les récentes avancées de la théorie du transnationalisme (Massey *et al.*, 1993, 1998 ; Vertovec, 2001). Les recherches empiriques consacrées à la migration sont aussi de plus en plus nombreuses. Toutefois, ni la théorie ni la recherche ne semblent avoir autant influé sur l'élaboration des politiques que le discours politique, les informations rapportées par les médias et l'opinion publique sur la nature, le but et les incidences socioéconomiques de la migration.

Ces débats s'inscrivent dans un contexte migratoire mondial dont l'étendue et la complexité risquent fort de croître sous l'effet du creusement des disparités démographiques, des nouvelles dynamiques politiques internationales, mais aussi des révolutions technologiques et des réseaux sociaux. Dans de nombreuses régions du monde, cette évolution est déjà à l'œuvre. Les tendances démographiques, sociales, environnementales, politiques et économiques à long terme ont eu – et continueront d'avoir – un impact considérable sur l'ampleur et les schémas des mouvements migratoires.

Ces flux migratoires ont souvent de profondes répercussions sur la composition socioéconomique et ethnique des sociétés, ce qui pose aux pouvoirs publics de nouveaux défis, consistant à intégrer les migrants dans la société d'accueil et, plus généralement, à faire en sorte que la migration soit bien vécue par l'ensemble de la communauté. Tous les pays ou presque étant confrontés à la migration d'une manière ou d'une autre, les sociétés prennent conscience que le choix qui s'offre à elles n'est pas de savoir si mais plutôt comment elles doivent s'adapter aux changements. Accepter une société en mutation et plurielle exige de se pencher sur des questions fondamentales quant à la nature de la société et au tissu social, mais également sur des aspects très pratiques concernant la structure, l'organisation et le fonctionnement des institutions, politiques et réglementations publiques, afin de trouver un juste équilibre entre les avantages économiques et sociaux de la migration et les coûts qui en découlent.



Dans ce contexte, l'image des migrants dans leurs sociétés d'origine et d'accueil revêt une importance fondamentale. Bien qu'il soit de plus en plus largement admis que les migrants peuvent créer du capital social par-delà les frontières, que la diversification culturelle est un facteur de stimulation de l'entrepreneuriat, et qu'une population active multiculturelle est particulièrement rentable, les migrants sont globalement mal perçus dans de nombreuses sociétés. La frontière entre un débat réaliste et honnête sur les enjeux de la migration et l'exploitation politique de stéréotypes et de boucs émissaires est souvent ténue. L'image négative des migrants s'explique en partie par le fait que les flux migratoires sont plus visibles et plus divers que jamais, soulevant des questions qui, laissées sans réponse, se traduisent par une distorsion de l'information et des représentations erronées. À l'évidence, les migrants en général, ainsi que les personnes de nationalités ou de groupes ethniques donnés, sont souvent stigmatisés dans les pays de destination. Cette stigmatisation à l'encontre des migrants existe également dans les pays d'origine, entretenue par l'idée qu'ils ont abandonné leur pays, ou par les espoirs et attentes irréalistes des familles de migrants et des communautés d'origine.

Une communication déformée sur la migration peut enclencher un cercle vicieux aboutissant à des informations erronées, relayées par les politiques publiques, les médias et le grand public, et qui, à leur tour, peuvent fausser le discours à tous les niveaux. L'action publique et le discours politique peuvent donc jouer un rôle déterminant dans la façon dont les migrants sont considérés au sein des sociétés d'accueil. À cet égard, le discours des pouvoirs publics – quant au fond et à la forme – sur les migrants et la politique migratoire est un enjeu essentiel. L'information et l'éducation du public sont peut-être les moyens d'action les plus importants à mettre en œuvre dans les sociétés aux prises avec la migration, dans la mesure où toute gestion des migrations suppose aussi de gérer l'idée que la société se fait des migrants.

Dans un premier temps, ce chapitre analyse les constatations relatives aux idées et attitudes du public quant à la migration dans différents pays du monde et à l'incidence de celles-ci sur la formation de l'opinion et, par ricochet, sur les politiques. Il s'intéresse ensuite au contexte dans lequel ces idées et attitudes sont façonnées, et au rôle que jouent les médias par l'influence qu'ils exercent sur l'opinion et la manière dont ils relaient celle-ci. Il comprend également des exemples de bonnes pratiques appliquées par les pouvoirs publics, la société civile et les médias. Enfin, il s'interroge sur les moyens permettant de mieux communiquer sur les questions de migration clés, de façon à améliorer l'élaboration des politiques et à s'assurer une meilleure participation des migrants eux-mêmes.

IMPORTANCE DE L'OPINION PUBLIQUE SUR LA MIGRATION

De nombreuses études ont été consacrées à l'opinion du public sur la migration et les migrants qui, pour la plupart, s'intéressent aux pays de destination. Cependant, malgré l'attention croissante portée aux avantages potentiels de l'émigration pour les pays d'origine, les attitudes sur l'émigration et les émigrants dans ces pays n'ont guère été étudiées de manière systématique (Nations Unies, 2006 ; Banque mondiale, 2006 ; CMMI, 2005). Le présent chapitre comble cette lacune en s'appuyant sur des études qualitatives réalisées à petite échelle ainsi que sur des enquêtes comparatives régionales, nationales et internationales. Il reste néanmoins que la qualité des études sur les attitudes du public face à la migration est très inégale.

Les études sur l'attitude du public dépendent fortement des enquêtes et des sondages d'opinion. Or, il est important de garder à l'esprit que ces méthodes sont critiquées, à la fois sur le plan technique et sur la façon dont les résultats sont interprétés. Considérer que les résultats d'une enquête reflètent l'opinion publique peut en effet poser problème à divers égards¹. Tout d'abord, cela revient à dire que toute personne est en mesure de se forger une opinion sur n'importe quel sujet, ce qui conduit souvent à négliger l'importance des non-réponses dans l'échantillon sondé. Ensuite, l'agrégation des réponses individuelles comme représentative d'une opinion publique, alors que les réponses ne sont pas toujours les produits d'un cadre de réflexion commun, peut faire croire, à tort, à l'existence d'un consensus (OCDE, 2010).

Dans certains pays, l'opinion publique n'est pas étudiée avec la même rigueur que d'autres domaines. Ainsi, une évaluation d'études sur l'immigration et l'opinion publique en Australie a montré qu'en l'absence d'une véritable culture de la recherche dans ce domaine, les sondages d'opinion devenaient le jouet des médias, les journalistes étant juste tenus de produire des manchettes provocatrices (Markus, 2011). Cette même évaluation a également cité plusieurs exemples d'enquêtes d'opinion en Australie dont les questions étaient partiales ou influençaient les personnes interrogées : la formulation des questions, leur position dans l'enquête, ainsi que l'échantillon, la méthode et le mode d'administration de l'enquête conduisaient les personnes à répondre par oui ou par non. Aussi, ce qui pourrait être considéré comme l'opinion de la majorité sur un éventail de questions laisse dans bien des cas une impression de flou et même d'incohérence, car une personne interrogée peut souvent se déclarer favorable à la fois à l'assimilation et au multiculturalisme, ou préconiser la diversité culturelle tout en se disant préoccupée par les divisions que celle-ci engendre (ibid.). Cette même étude rapporte en outre qu'une analyse des médias a fait apparaître une tendance généralisée à rendre compte de ces résultats de sondage biaisés sur un mode sensationnel.

Parmi les autres facteurs qui ajoutent à l'imprécision des résultats des sondages figure l'absence de définition commune des termes « migrants » et « migration ». Dans tous les pays, on trouve de nombreuses catégories de migrants ; or, un grand nombre d'enquêtes omettent de préciser les groupes visés. Les personnes interrogées peuvent entendre le terme

¹ Outre les difficultés abordées dans cette section, il convient de souligner que la majorité des études ne précisent pas la composition de l'échantillon utilisé. Selon la portée de l'étude, celui-ci peut aussi inclure des migrants, ce qui risque de fausser les résultats dans un sens ou un autre.

« migrant » de diverses façons, et avoir des points de vue différents selon les catégories de migrants. Bien souvent, les enquêtes ne reflètent pas la complexité de ces attitudes.

Les enquêtes et sondages d'opinion sur la migration font donc problème si leurs méthodes sont contestables. En revanche, s'ils sont analysés à la lumière de facteurs contextuels, ils peuvent apporter de précieux éclairages, comme nous le verrons dans les sections qui suivent. Cependant, un examen minutieux et critique des sources d'opinion est un préalable indispensable à tout débat éclairé et objectif sur les questions de migration à l'échelle locale, nationale et internationale. L'encadré 1 présente une liste de questions types dont les analystes des sondages d'opinion sur la migration pourraient s'inspirer lorsqu'ils interprètent les résultats.

Encadré 1. Principales questions à se poser lors de l'analyse de sondages d'opinion sur la migration

- La méthode utilisée est-elle solide et sérieuse ?
- Le sondage définit-il clairement les termes migrant et migration ?
- L'enquête est-elle représentative de l'ensemble de la population ?
- Les questions incitent-elles les personnes interrogées à répondre dans un sens plutôt que dans un autre ?
- Comment les non-réponses ont-elles été prises en compte ?
- Les questions reflètent-elles toute la complexité des attitudes, ou obligent-elles les personnes interrogées à répondre de façon manichéenne ?
- L'enquête a-t-elle été menée à l'occasion d'un événement susceptible d'influer sur les résultats ?

Opinion publique sur l'immigration et facteurs d'influence

*Limiter notre compréhension de l'opinion publique aux gros titres serait primitif et simpliste.
(Kleemans et Klugman, 2009, p. 19)*

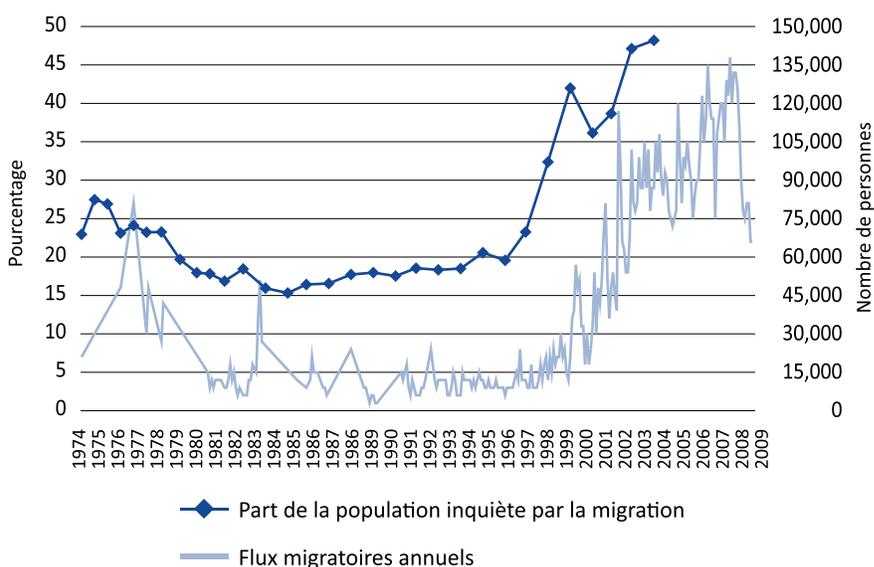
Les appréciations que portent les populations sur la migration, telles qu'elles sont présentées par les sondages, sont souvent défavorables, et d'aucuns pensent que cette tendance s'est renforcée ces dernières années. Ce qui est sûr, c'est que l'opinion publique sur la migration varie d'un pays à l'autre et à l'intérieur de chaque pays, mais aussi dans le temps. On observe des différences selon les sous-groupes de population d'un même pays, ce qui peut également révéler la présence de facteurs ou de problèmes externes. A cet égard, il est souvent trompeur de parler de *l'opinion publique*, alors que les points de vue sont très divers, de même que leur intensité. Pour mieux comprendre les attitudes à l'égard de la migration, il faut analyser ces différences et variations. Cette section examine quelques-uns des principaux facteurs qui influencent l'opinion, ainsi que les grandes différences d'attitude au sein de la population face à la migration.

Niveaux d'immigration réels, supposés et souhaités, et statut des migrants

L'augmentation réelle des flux migratoires ou, plus exactement, la mesure dans laquelle les niveaux supposés de migration sont considérés comme « inacceptables », ont souvent un effet pernicieux sur l'opinion publique. Certains attribuent également la montée générale de l'inquiétude et de l'hostilité à l'égard de la migration non seulement à l'accroissement des flux de migrants, mais aussi à leur rythme (Papademetriou et Heuser, 2009). Quels que soient l'ampleur ou le rythme des migrations, l'opinion est aussi influencée par le statut des immigrants – régulier ou irrégulier. Les niveaux souhaités de migration ne se réduisent donc pas à un simple problème de chiffres, sans lien avec les questions d'origine et de statut des migrants.

La figure 1 montre qu'au Royaume-Uni, le pourcentage de la population qui se dit préoccupée par la hausse de l'immigration ces 10 dernières années a augmenté parallèlement aux niveaux d'immigration. Il a par ailleurs été constaté que, depuis les années 1960, les Britanniques jugent les niveaux de migration trop élevés, et que cette opinion a assez peu varié en dépit des fluctuations des niveaux réels de migration, ce qui donne à penser que c'est l'importance accordée aux questions migratoires qui a évolué ces dernières années (Hurrell, 2010).

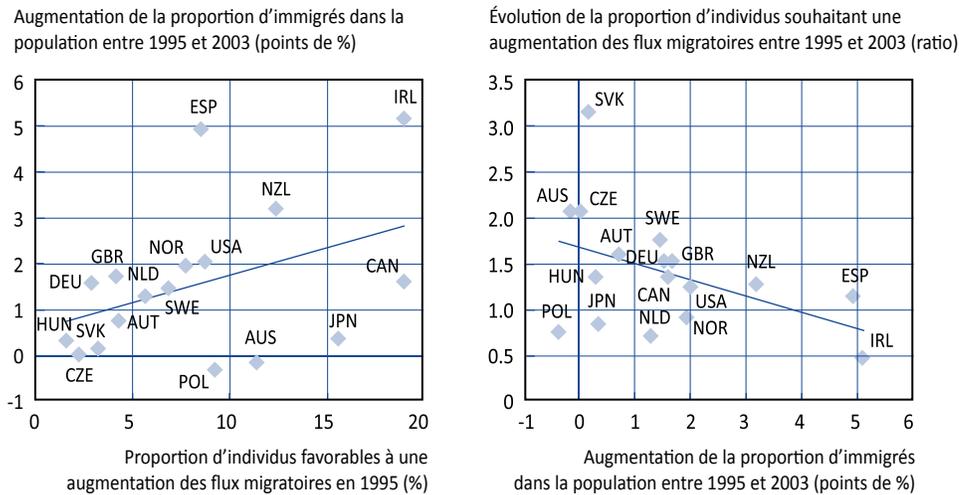
Figure 1. Inquiétudes de l'opinion face à l'immigration, 1974–2009



Source : Adapté d' Ipsos MORI et Bureau national des statistiques du Royaume-Uni, 1974-2009 (cité dans Page, 2009).

Une étude de l'OCDE (2010), comparant les données des enquêtes ISSP (Programme international d'enquêtes sociales) menées en 1995 et 2003 dans différents pays de l'OCDE, a conclu que, sur cette période, la population des pays considérés était devenue de moins en moins favorable à l'immigration à mesure que les flux migratoires augmentaient (voir la figure 2).

Figure 2. Avis favorables à un accroissement de l'immigration et dans un contexte d'augmentation de la proportion d'immigrés dans la population dans certains pays de l'OCDE, 1995–2003



Note : Pourcentages calculés en excluant les non-réponses. Données pondérées.
 Source : OCDE, 2010 : 120 (http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2011-en).

Même si ces constatations semblent indiquer un lien entre les chiffres et les opinions défavorables, il est important de garder à l'esprit que, dans les pays de destination, la population méconnaît souvent l'ampleur et la nature de la migration ainsi que les politiques qui influent sur ces paramètres. Une étude couvrant huit pays d'accueil (Canada, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Espagne, Royaume-Uni et Etats-Unis d'Amérique) a montré que dans chacun d'eux, les personnes interrogées avaient tendance à largement surestimer le nombre de migrants (Transatlantic Trends, 2010, p. 6), comme l'indique le tableau 1. Pour déterminer si la connaissance des faits était susceptible d'entraîner un changement d'attitude, on a demandé à un premier groupe de personnes, après leur avoir précisé le nombre réel de migrants, si elles estimaient qu'il y avait « trop », « beaucoup, mais pas trop » ou « trop peu » de migrants dans leur pays ; un second groupe s'est ensuite vu poser la même question, mais sans informations complémentaires. Il est apparu que les personnes du premier groupe avaient moins tendance à dire qu'il y avait trop de migrants dans leur pays. Les idées erronées sur le nombre réel de migrants sont monnaie courante dans les pays de destination, et c'est là un aspect essentiel car, comme le souligne le rapport d'un séminaire Policy Network (Hurrell, 2010), la question de savoir si le niveau d'immigration est ou non approprié est la « principale ligne de faille du débat sur l'immigration ».

Tableau 1. Pourcentage supposé et réel de migrants dans la population de quatre pays transatlantiques, 2010

Pays	Pourcentage supposé	Pourcentage réel
Italie	25	7
Espagne	21	14
Etats-Unis d'Amérique	39	14
Canada	39	20

Source : Transatlantic Trends, 2010, p. 6.

Aux Etats-Unis d'Amérique, des données concordantes font apparaître que la majorité de la population préconise une réduction du niveau de migration ou un maintien au niveau actuel. Les sondages Gallup, dont les séries chronologiques comptent parmi les plus longues et sont les plus utilisées, étudient les questions d'immigration depuis les années 1960². En général, les sondages révèlent que seule une courte majorité (58 % en 2001, 51 % en 2006 et 50 % en 2009) estime qu'il faut diminuer la migration. Fait intéressant, les sondages Gallup montrent que, depuis 2001, l'immigration est considérée par la majorité des personnes interrogées (58 % en 2003, 67 % en 2006 et 57 % en 2010) comme une bonne chose pour le pays. Dans les enquêtes de 2006 et de 2008, une forte majorité des personnes interrogées (74 % et 79 %, respectivement) considèrent en outre que les immigrants illégaux (en situation irrégulière)³ ne prenaient pas le travail des nationaux, puisqu'ils occupaient des postes faiblement rémunérés dont les Américains ne voulaient pas. Les enquêtes de Gallup font état d'une opinion publique plus favorable à l'immigration et aux immigrants que d'autres enquêtes, comme celles menées par Vision Critical/Angus Reid Public Opinion. A la fin de 2010, une étude effectuée par cette société a établi que 57 % des personnes interrogées estimaient que l'immigration avait des conséquences négatives aux Etats-Unis d'Amérique, que 39 % souhaitaient voir le nombre d'immigrants légaux baisser, et que 56 % considéraient que les immigrants illégaux prenaient le travail d'Américains.

En 2006, le Pew Hispanic Center⁴ a analysé une série de sondages réalisés au début de l'année 2006, et a conclu que la question de savoir si, dans l'ensemble, l'immigration est une bonne chose pour le pays semblait diviser l'opinion en deux camps presque égaux. En revanche, les Américains n'étaient pas d'accord sur les niveaux souhaités d'immigration légale (régulière), puisque environ un tiers d'entre eux étaient favorables au maintien de l'immigration légale à ses niveaux actuels, tandis qu'un autre tiers souhaitaient la voir diminuer. Une proportion inférieure préconisait un accroissement de l'immigration légale, et la plupart des Américains considéraient l'immigration illégale comme un problème grave.

Peu d'études ont été consacrées aux attitudes à l'égard des immigrants dans les pays en développement ou nouvellement industrialisés. Cependant, une enquête nationale menée en 2006 auprès de 3 600 citoyens sud africains adultes dans le cadre du *Southern African Migration Project* a montré que la part de ceux qui souhaitaient une interdiction totale de l'immigration était passée de 25 % en 1999 à 37 % en 2006. En outre, 84 % des sondés estimaient que l'Afrique du Sud autorisait « trop » de ressortissants étrangers à entrer sur son territoire (Crush, 2008). En Malaisie, au Sénégal, en Tanzanie et au Venezuela, des pourcentages analogues de personnes interrogées se sont déclarées favorables à un durcissement des restrictions et des contrôles de l'immigration (Pew, 2007).

Il est difficile de déterminer dans quel sens évoluent les attitudes à l'égard de la migration à mesure que la proportion de migrants dans la population totale augmente et/ou que ceux-ci sont considérés comme intégrés dans la communauté. Dans une enquête World Values Survey, il a été demandé à 214 628 personnes, dans 86 pays, si elles voyaient une objection à avoir un voisin migrant. Comme on pouvait s'y attendre, le pourcentage d'objections a été faible dans

² Voir <http://www.gallup.com/poll/1660/Immigration.aspx>

³ L'OIM préfère parler de *migration régulière ou irrégulière*. Cependant, pour reprendre précisément les formulations adoptées dans les sondages, nous avons été parfois amenés à employer les termes *migration légale* et *illégal* dans le présent document.

⁴ Voir <http://pewhispanic.org/files/factsheets/18.pdf>

plusieurs grands pays d'immigration (comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne et la Suisse). En revanche, il est élevé dans plusieurs autres pays où les niveaux de migration sont importants, notamment au Moyen-Orient et dans certaines parties de l'Asie. Cette réaction de rejet s'explique peut-être par la relative nouveauté du phénomène migratoire dans ces pays, ainsi que par la spécificité de la dynamique migratoire dans ces régions. Il apparaît toutefois clairement qu'il n'existe aucune corrélation systématique entre l'acceptation des migrants et leur part dans la population nationale.

Tout porte néanmoins à croire que les différentes catégories d'immigrants ne sont pas perçues de la même façon. Ainsi, l'OCDE a observé que l'opinion publique est généralement mieux disposée envers les réfugiés qu'envers les autres migrants, même si, dans les pays qui acceptent beaucoup de réfugiés, la population est davantage préoccupée par les conséquences de la migration qu'ailleurs (OCDE, 2010). En outre, les attitudes varient selon le pays d'origine des immigrants.

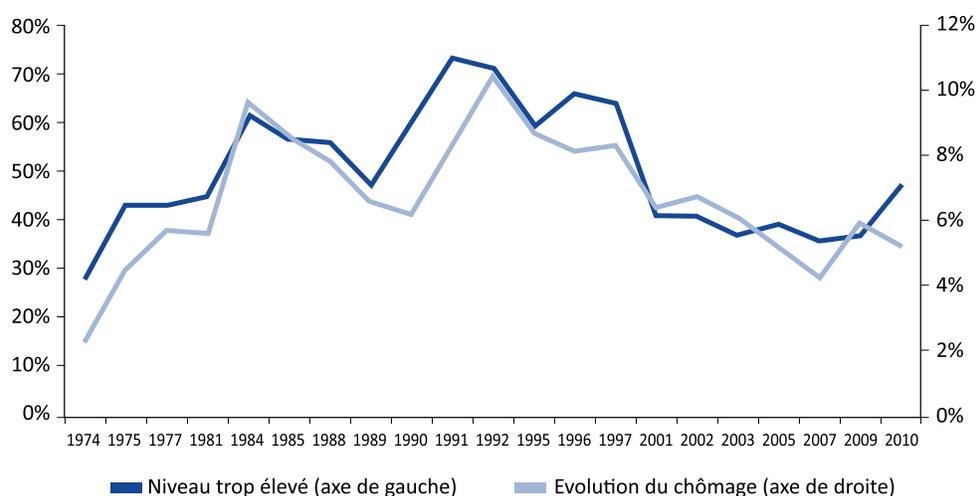
Economie, emploi, inégalités et niveau supposé de contribution des migrants

Selon l'enquête World Values Survey précitée, les attitudes à l'égard de la migration sont fortement influencées par les possibilités d'emploi (Kleemans et Klugman, 2009). Dans la plupart des 52 pays couverts en 2005–2006, la majorité des personnes interrogées approuvaient les restrictions en matière de migration, et nombre d'entre elles associaient ces restrictions à la situation de l'emploi. Cependant, plusieurs pays présentant un niveau de développement humain moyen à élevé (selon l'indice du développement humain)⁵ étaient favorables à un durcissement des restrictions en matière migratoire, quel que soit le volume d'emplois disponibles (ibid.).

L'existence d'une corrélation entre les attitudes à l'égard de l'immigration et les possibilités d'emploi ressort aussi clairement des données des séries chronologiques australiennes. La figure 3 montre que la proportion d'Australiens estimant que les niveaux d'immigration sont trop élevés suit de près le taux de chômage pendant la période 1974–2010. Une nette relation entre les attitudes envers la migration et le niveau du chômage a été constatée dans 34 pays (Kleemans et Klugman, 2009). En Europe, les éléments d'information disponibles laissent aussi penser qu'en période de ralentissement économique, l'opinion se retourne contre les immigrants (Kessler et Freeman, 2005).

⁵ Voir <http://hdr.undp.org/fr/statistics/hdi/>

Figure 3. Corrélation entre le niveau de chômage et la proportion de personnes jugeant les niveaux d'immigration trop élevés (%), Australie, 1974–2010



Source : Markus, 2011.

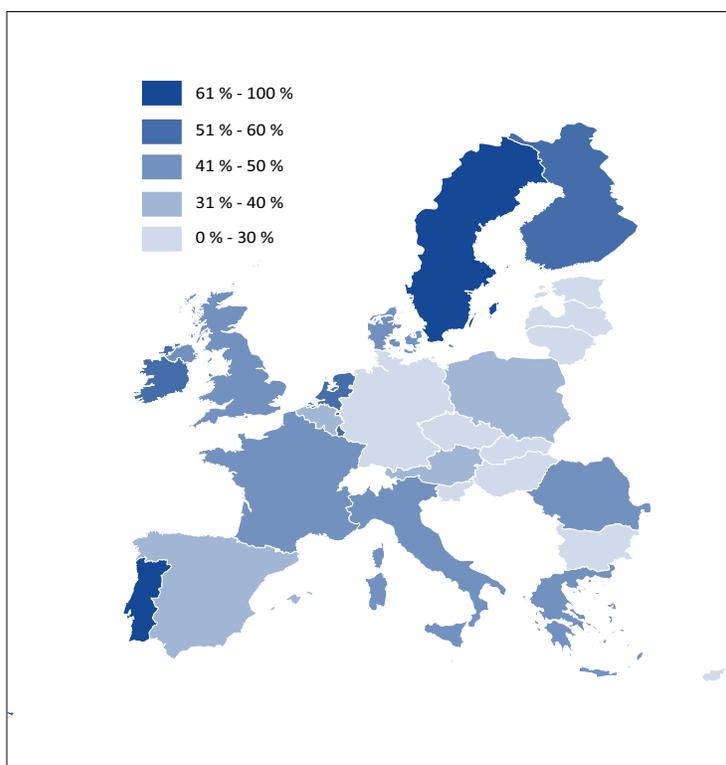
Dans les pays où l'inégalité (mesurée par le coefficient de Gini⁶) est plus forte, on a davantage tendance à penser que les nationaux devraient être prioritaires sur le marché du travail (Kleemans et Klugman, 2009). Il n'en reste pas moins que, dans des pays présentant des niveaux d'inégalité analogues, cette préférence nationale peut être perçue de façon assez différente. En outre, dans les pays où le PIB est élevé, la population est plus réticente à laisser entrer des migrants (politique de l'immigration), mais se montre mieux disposée à leur égard une fois qu'ils sont présents sur le territoire : elle est favorable à l'égalité de traitement sur le marché du travail, et voit généralement moins qu'ailleurs un inconvénient à avoir un migrant comme voisin (ibid.).

Par ailleurs, les inquiétudes quant à la situation de l'économie ou de l'emploi sont dues non seulement aux possibilités du travail et aux inégalités face à l'emploi, mais aussi au sentiment que les migrants prennent le travail des nationaux ou obèrent les ressources du pays. La question de la corrélation entre la migration et l'emploi soulève donc celle, plus vaste, de la nature et du niveau des contributions des migrants à leur société d'accueil. Là encore, on observe de grandes disparités selon les pays. L'Eurobaromètre standard de la Commission européenne (2006) a cherché à jauger l'opinion publique des pays de l'Union européenne sur, entre autres, la contribution des migrants. Les personnes interrogées devaient indiquer si elles étaient ou non d'accord sur l'affirmation suivante : *Les immigrants apportent beaucoup à notre pays*. La figure 4 montre la proportion de personnes interrogées qui sont d'accord. En moyenne, dans l'Union européenne, 40 % de la population était d'accord, mais une petite majorité (52 %) ne l'était pas. Cependant, comme l'illustre la figure 4, il existe des variations considérables d'un pays à l'autre. Des niveaux d'accords supérieurs à la moyenne ont été observés en Finlande, en Irlande, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Portugal et en Suède. À l'inverse, les niveaux d'accord étaient très bas dans plusieurs pays d'Europe de l'Est.

⁶ Pour plus d'informations, voir le site <http://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=4842> (site consulté le 22 août 2011).

Figure 4. Proportion de personnes interrogées dans les pays de l'Union européenne qui estiment que les immigrants apportent beaucoup à leur pays, 2006

Pays	%
Suède	79
Portugal	66
Irlande	56
Luxembourg	56
Finlande	54
Pays-Bas	53
Royaume-Uni	47
Danemark	45
France	44
Grèce	43
Italie	41
Union européenne (25)	40
Belgique	40
Espagne	40
Autriche	37
Pologne	33
Allemagne	30
Chypre	30
Slovénie	28
Malte	21
Lituanie	20
Hongrie	19
République tchèque	17
Estonie	16
Lettonie	16
Slovaquie	12
Roumanie	43
Bulgarie	23



Source : Adapté de la commission européenne, 2006.

Une enquête sur les conditions de vie au Qatar a montré qu'une majorité écrasante de nationaux appréciaient la contribution des étrangers au développement du pays, en raison de leur ardeur au travail (89 %) et de leur savoir-faire (89 %) (SESRI, 2010). Ils reconnaissent en outre que la présence d'étrangers (expatriés et travailleurs migrants) ouvrait le pays à de nouvelles cultures. Cependant, ils étaient quelque 75 % à penser que le nombre de travailleurs étrangers faisait peser une lourde charge sur les services de santé du pays (ibid.). Selon une enquête de l'Organisation internationale du Travail (OIT) (2010) sur l'image des travailleurs migrants en République de Corée, en Malaisie, à Singapour et en Thaïlande, la majorité des personnes interrogées considéraient que ces travailleurs étaient nécessaires pour pallier les pénuries de main-d'œuvre ; en République de Corée et à Singapour, 80 % des sondés en moyenne estimaient qu'ils apportaient une contribution nette à l'économie (contre 40 % en Thaïlande et un peu moins de 40 % en Malaisie). A l'opposé, une enquête menée en 2006 en Afrique du Sud a conclu que les migrants étaient largement considérés comme une menace pour le bien-être socioéconomique du pays, 67 % des personnes interrogées estimant que les

migrants « épuisait les ressources », et 62 % prétendant qu'ils « prenaient les emplois des nationaux » (Crush, 2008). Comme nous le verrons plus en détail dans les sections qui suivent, ces idées s'inscrivent souvent dans des contextes socioéconomiques et culturels plus larges, et ne peuvent pas être analysées séparément.

Age, milieu socioéconomique, appartenance ethnique, situation géographique et niveau d'études

Les attitudes à l'égard de la migration varient également considérablement selon les sous-groupes à l'intérieur des pays, en fonction de l'âge, du statut socioéconomique et du niveau d'études. Le lien entre l'âge et les attitudes est manifeste, comme en témoigne l'exemple du Royaume-Uni, où la population âgée est indéniablement la plus hostile à la migration (voir le tableau 2). Entre 1999 et 2008, toutefois, c'est dans les tranches d'âge inférieures que l'on a relevé la plus forte augmentation du nombre de personnes estimant que le Royaume-Uni comptait trop d'immigrants. Le tableau fait également apparaître une importante différence entre les catégories socioprofessionnelles, les ouvriers qualifiés se montrant les plus hostiles.

Tableau 2. Pourcentage de personnes estimant que le Royaume-Uni compte trop d'immigrants, 1999 et 2008

Âge	1999	2008	Variation en %
15-29	44	67	+23
30-49	51	67	+16
50-64	64	71	+7
Plus de 65	69	78	+9
Catégorie socioprofessionnelle	1999	2008	Variation en %
Cadres supérieurs et professions intellectuelles supérieures	48	63	+15
Professions intermédiaires (C1)	47	70	+23
Ouvriers qualifiés (C2)	60	75	+15
Ouvriers non qualifiés et personnes vivant d'une pension d'Etat	65	74	+9

Source : Ipsos MORI, juin 1997–juin 2008, cité dans Page, 2009.

Note : La catégorie des professions intermédiaires (C1) comprend les agents de maîtrise, les employés ainsi que les cadres moyens, et les professions intermédiaires administratives et intellectuelles. Selon la nomenclature des catégories socioprofessionnelles adoptée au Royaume-Uni, la catégorie des ouvriers qualifiés (C2) regroupe les ménages dont le soutien de famille principal occupe un emploi manuel qualifié nécessitant un apprentissage ou une formation (plomberie ou mécanique automobile, par exemple).

Des tendances similaires sont relevées en Australie et en Allemagne, bien que les études analysées ne permettent pas de conclure à une évolution de l'opinion dans les tranches d'âge inférieures. Dans une enquête réalisée en Allemagne, l'opinion la plus favorable à l'égard des migrants a été observée chez les 16–24 ans, encore que cela puisse tenir au fait que les jeunes ont plus de contacts avec les migrants, notamment parce qu'ils comptent des amis et des connaissances parmi ces derniers. Environ 65 % des jeunes portaient un regard positif sur les migrants, contre 32 % chez les 60 ans et plus (Abah, 2009). En Australie, l'hostilité envers les migrants est le plus généralement exprimée par des personnes qui ont plus de 65 ans, sont sans diplôme ni qualifications post-scolaires ou professionnelles, décrivent leur situation financière à l'aide d'expressions comme « fins de mois difficiles » ou « pauvre », occupent un emploi de

type conducteur d'engins, agent de conduite ou manœuvre, mentionnent une appartenance religieuse mais pratiquent peu, et qui sont veuves ou divorcées (Markus, 2010).

Le niveau de qualification et la situation géographique sont également apparus comme d'importants facteurs d'influence dans l'analyse des données d'enquêtes ESS (European Social Survey) et ISSP effectuée par l'OCDE, qui a montré que les travailleurs peu qualifiés étaient généralement plus favorables à des politiques restrictives, et que ceux des zones rurales avaient davantage tendance à considérer la migration comme préjudiciable (OCDE, 2010). De même, en Malaisie, en République de Corée, à Singapour et en Thaïlande, les résultats d'enquêtes donnent à penser que ceux qui connaissent des travailleurs migrants et entretiennent avec eux des relations professionnelles ou sociales sont mieux disposés à leur égard (OIT, 2010).

Les études des attitudes font aussi régulièrement ressortir que les niveaux d'instruction élevés sont associés à des sentiments positifs à l'égard de la migration (Rothon et Heath, 2003 ; McLaren et Johnson, 2004 ; Statistique Canada, 2003 ; Commission européenne, 2006). Cependant, si l'on croise les niveaux d'instruction, le PIB et l'indice du développement humain, on obtient un scénario plus nuancé : les groupes sociaux très instruits sont plus favorables à la migration dans les pays riches que dans les pays pauvres (Kleemans et Klugman, 2009). En outre, selon l'analyse d'enquêtes de Kleemans et Klugman, il existe une corrélation positive entre toutes les variables associées au niveau de revenu et à la catégorie socioprofessionnelle et les attitudes à l'égard de la migration, et les personnes qui vivent dans les grandes villes portent un regard plus positif sur la migration (2009).

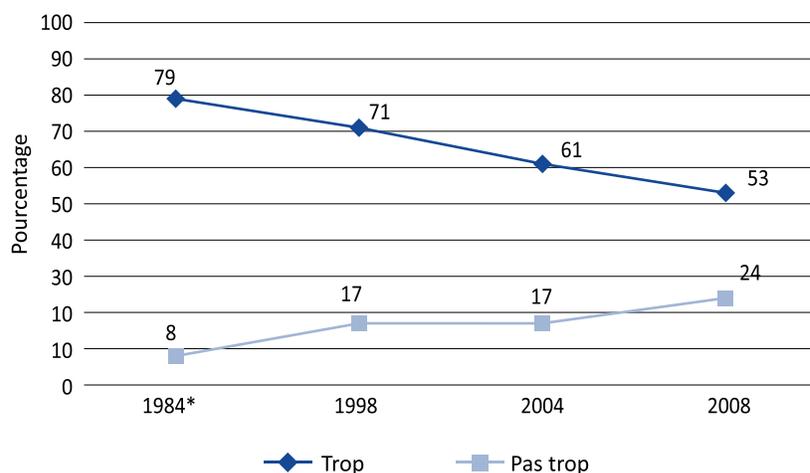
En outre, les sondages et les études montrent invariablement que les personnes issues de l'immigration tendent généralement à être favorables à la migration (Pew Research Center, 2006 ; CMMI/IPPR, 2004). Cependant, on observe des variations entre les migrants nés à l'étranger et ceux de deuxième génération, nés dans le pays d'accueil, dont les opinions peuvent, au fil du temps, se rapprocher de celles de la population autochtone.

Importance du facteur temps

Les études s'accordent à montrer que les représentations, les attitudes et les opinions à l'égard de la migration et des migrants varient au fil du temps. Bien que les attitudes de certains groupes soient profondément enracinées et inflexibles, l'opinion publique dans son ensemble peut changer et change effectivement, ce qui souligne l'importance de présenter au grand public des informations sérieuses et objectives. Cette variabilité est encourageante pour tous ceux qui luttent contre les informations erronées, les préjugés et l'intolérance qui caractérisent parfois le discours public sur la migration.

Plusieurs études font apparaître cette tendance vers un changement de mentalités. La figure 5, par exemple, montre comment l'image de l'immigration a évolué en Allemagne entre 1984 et 2008. D'après les observations d'Abah : « Si l'hostilité envers les migrants a pu être forte par moments [...] un processus de familiarisation s'est mis en place, qui a conduit à une acceptation plus grande des immigrants par le grand public » (2009, p. 31). On a constaté une évolution analogue sur une période prolongée en Australie et aux États-Unis d'Amérique, à mesure qu'augmentait le nombre de migrants (Suro, 2009 ; Betts, 2005).

Figure 5. Pourcentage de personnes interrogées estimant que le nombre d'immigrés vivant en Allemagne est trop élevé, 1984–2008



Source : Institut für Demoskopie Allensbach, cité dans Abah, 2009.

Note : Les données se rapportent à août 1984, juin 1998, décembre 2004 et mars 2008.

* Les données pour 1984 concernent uniquement l'Allemagne de l'Ouest.

Cependant, cette évolution vers une meilleure acceptation au fil du temps n'est en aucun cas linéaire, et peut être influencée par divers autres facteurs. Au Royaume-Uni, par exemple, les inquiétudes du public à propos de l'immigration ont atteint des niveaux sans précédent ces 10 dernières années, avec un point culminant en 2008. Il a fallu la montée des préoccupations d'ordre économique dues à la crise financière mondiale pour les faire reculer (Page, 2009).

Le cas de l'Australie offre un autre exemple de la variabilité de l'opinion. Comme le souligne Markus (2011, p. 6), l'Australie (de même que le Canada) compte parmi les pays les mieux disposés à l'égard de l'immigration. Markus en donne une illustration avec les données reproduites au tableau 3, tirées de l'ISSP. Ces données indiquent qu'en 2003, l'Australie arrivait juste derrière le Canada (68 %), avec 61 % de personnes interrogées déclarant souhaiter que le nombre de migrants venant dans le pays augmente ou reste en l'état. Ce chiffre n'est que de 44 % aux Etats-Unis d'Amérique, 30 % en Allemagne, 22 % au Royaume-Uni et 18 % en Russie. Cependant, Markus (2011, p. 8) s'appuie sur les données de plusieurs sondages (y compris ceux réalisés par la Fondation Scanlon) pour montrer l'importante variabilité du pourcentage de la population qui considère le nombre d'immigrants comme étant à peu près satisfaisant ou trop faible. Le tableau 4 indique que ce pourcentage est passé de 28 % en 1997 à 57 % en 2003, avant de retomber à 46 % en 2010.

Tableau 3. Attitudes face au nombre d'immigrants admis (% des personnes interrogées), échantillon de pays, 2003

Evolution souhaitée du nombre de migrants arrivant dans le pays				
	Augmentation	Maintien au même niveau	Augmentation + maintien au même niveau	Diminution
Canada	29	39	68	32
Australie	23	38	61	39
Espagne	10	39	49	52
Danemark	10	39	49	51
Etats-Unis d'Amérique	11	32	44	56
Portugal	3	41	44	56
Nouvelle-Zélande	16	28	43	57
Suède	12	30	42	58
Irlande	9	32	41	59
Autriche	7	32	39	61
France	8	26	34	66
Hongrie	2	29	31	69
Allemagne – Ouest	5	24	30	70
Pays-Bas	4	26	30	70
Norvège	7	22	29	71
Royaume-Uni	6	16	22	78
Fédération de Russie	4	13	18	83

Source : ISSP Research Group, 2003, cité dans Markus, 2011, p. 7.

Note : L'enquête australienne a été menée auprès de 2 183 personnes du 27 août au 24 décembre 2003. La question était assortie de cinq réponses possibles : Pensez-vous que le nombre actuel de migrants arrivant en [PAYS] devrait être : fortement augmenté ; légèrement augmenté ; maintenu au même niveau ; légèrement réduit ; fortement réduit ? Les sous-totaux peuvent varier de +/-1 % en raison des arrondis (ZA, 2005, cité dans Markus, 2011).

Tableau 4. Opinion publique sur les niveaux d'immigration en Australie (%), échantillon d'années

Année	Trop élevés	A peu près adéquats/trop faibles
1996	62	32
1997	64	28
2001	41	54
2002	41	54
2003	37	57
2005	39	56
2007	36	53
2009	37	55
2010	47	46

Source : Markus, 2011, p. 8.

OPINION PUBLIQUE SUR L'EMIGRATION ET LA MIGRATION DE RETOUR

Le plus souvent, l'analyse des attitudes à l'égard de la migration et des migrants internationaux s'intéresse au volet « destination » du processus, autrement dit, à l'immigration. Or, la migration a également un profond retentissement sur les pays de départ et leur population. La question de l'émigration se pose avec une acuité croissante, non seulement parce qu'elle gagne en importance, mais aussi parce que ses incidences sur le développement deviennent de plus en plus évidentes depuis quelques années (Banque mondiale, 2006). Comme pour l'immigration, les attitudes et les représentations à l'égard des émigrants peuvent donc influencer sur la formulation des politiques et vice-versa. Pourtant, peu de recherches empiriques ont été consacrées à l'opinion publique sur l'émigration, surtout dans les pays en développement, qui sont devenus d'importantes sources de migration vers les économies à revenu élevé et d'autres pays en développement. On dispose de quelques enquêtes qualitatives à petite échelle qui, toutefois, ne s'intéressent guère à la migration de retour. Cependant, les choses évoluent car le retour est de plus en plus souvent considéré comme une composante essentielle du cycle de la migration.

L'enquête menée en 2002 dans 44 pays dans le cadre du projet Pew Global Attitudes Project⁷ a révélé que l'émigration était considérée par une part non négligeable de la population comme un problème « très important » dans un certain nombre de pays, surtout en Amérique latine (Honduras [63 %], Argentine [58 %], Guatemala [53 %] et Mexique [52 %]). Des inquiétudes au sujet de l'émigration ont également été relevées en Bulgarie (58 %) et en Afrique du Sud (52 %). Cependant, la façon dont les émigrants ou les migrants de retour sont perçus par la population ou les pouvoirs publics est variable, allant du sentiment d'abandon à l'élévation des expatriés au rang de héros nationaux. En outre, les opinions semblent aussi être façonnées par des facteurs tels que la durée du séjour à l'étranger, les incidences sur la famille ou la communauté restée au pays, et la situation économique qui prévaut dans le pays d'origine.

Au Mexique, le Pew Research Center a interrogé en 2009 1 000 adultes qui, dans leur majorité (62 %), ont déclaré que, s'ils le pouvaient, ils ne s'installeraient pas aux Etats-Unis d'Amérique, alors qu'une importante minorité d'entre eux (33 %) se sont dit prêts à le faire. Parmi ces derniers, 55 % (soit 18 % de l'échantillon total) ont estimé qu'ils étaient prêts à tenter leur chance sans autorisation. Près de la moitié des personnes interrogées (48 %) pensaient qu'il n'était pas bon pour le Mexique que tant de ses ressortissants vivent aux Etats-Unis d'Amérique, tandis que 42 % ont exprimé l'opinion inverse. Environ 81 % ont considéré comme étant très problématique le fait que les Mexicains quittent le pays pour trouver du travail à l'étranger. Une étude à petite échelle réalisée dans quatre provinces du Viet Nam fait également apparaître des divergences de vues sur l'émigration même si, dans leur majorité, les personnes interrogées y étaient favorables. Des études quantitatives et qualitatives ont révélé que la plus grande partie de la population, ainsi que les autorités locales à tous les échelons, défendaient la migration de main-d'œuvre. La majorité des personnes interrogées pensaient que la migration était bénéfique à la fois pour leur famille et pour la communauté. Elles étaient 11 % à être défavorables à la migration.

⁷ Voir <http://pewglobal.org/files/pdf/165.pdf>

Le taux d'opposition le plus élevé (16 %) a été enregistré parmi les 36-45 ans. On trouvait également davantage de femmes (13 %) opposées à la migration que d'hommes (7 %) (Yen *et al.*, 2010).

Des opinions tout aussi contrastées sur l'émigration ont été enregistrées dans le nord du Ghana, encore qu'elles varient largement selon le type de migration – saisonnière/temporaire, ou de longue durée/permanente. Lors d'une étude de l'émigration dans la région, des entretiens ont été menés avec 204 chefs de famille ruraux, auxquels on a demandé d'exprimer leur opinion sur les conséquences de trois catégories de migration : saisonnière, de longue durée et de retour. Leurs réponses ont fait apparaître des opinions différentes selon le type de migration. Par exemple, presque toutes les personnes interrogées estimaient que la migration de main-d'œuvre saisonnière avait des conséquences positives, notamment sur la sécurité alimentaire et l'accès aux biens. Pour la migration de longue durée, en revanche, les réponses étaient plus ambivalentes. D'un côté, les personnes avaient le sentiment que ce type d'émigration réduisait la pression sur les terres agricoles et permettait d'améliorer le niveau de vie pour certains. De l'autre, elles avaient l'impression que de nombreux migrants ne parvenaient pas à atteindre les objectifs économiques qui avaient motivé leur départ, ou qu'ils n'avaient plus de relations avec leur communauté d'origine (van der Geest, 2010).

Au Guatemala, l'opinion publique sur l'émigration reflète la situation économique du pays, dans la mesure où la migration est généralement considérée comme une solution et non pas comme un problème. Selon un sondage réalisé par CID Gallup⁸ au Guatemala, quatre Guatémaltèques sur cinq connaissent quelqu'un qui a émigré aux États-Unis d'Amérique en quête de travail (cité dans Gilbert et Bauder, 2005).

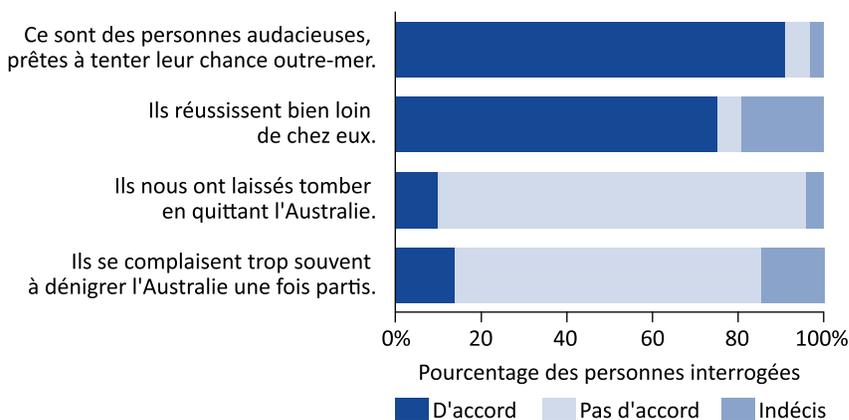
Pour sa part, une étude menée par Soruco *et al.* (2008) dans la région de Cuenca en Equateur se penche sur les facteurs qui expliquent pourquoi les opinions sur l'émigration sont majoritairement négatives dans cette partie du pays. Trois raisons sont dégagées pour expliquer pourquoi l'émigration est jugée mauvaise pour la région, pour les émigrants eux-mêmes et, surtout, pour leur famille ; a) les émigrants sont considérés comme des personnes déraisonnables, dont les rapatriements de fonds ne sont pas investis dans des activités productives et durables, et donc ne contribuent pas à l'économie nationale ; b) les émigrants sont perçus comme irresponsables car ils abandonnent leur famille ; et c) les enfants d'émigrants sont réputés plus mauvais à l'école que les autres enfants, parce qu'ils ne sont pas intégrés dans la société et qu'ils sont censés rejoindre leurs parents à l'étranger (Soruco *et al.*, 2008). Sous l'angle des catégories socioéconomiques, les représentations discriminatoires sont plus fréquentes parmi les personnes vivant en ville, à haut revenu, instruites, mariées, et d'un certain âge (ibid.).

Des études menées au Sénégal laissent entrevoir un scénario très différent. Dans le discours public sénégalais, l'émigrant est souvent considéré comme un symbole de réussite, et les migrants comme des « mines d'or » (Riccio, 2005, cité dans Fall *et al.*, 2010), ainsi que des modèles à suivre pour la jeunesse. On observe toutefois des variations régionales, les jeunes de Dakar, par exemple, étant plus attirés par l'Occident que par d'autres destinations africaines. Cependant, le statut socioéconomique joue aussi un rôle : la France devient la destination de choix des élites instruites, tandis que les habitants des zones rurales émigrent vers l'Espagne et l'Italie, souvent après avoir migré à Dakar dans un premier temps (Fall *et al.*, 2010).

⁸ Consultoría Interdisciplinaria en Desarrollo (CID, Consultants interdisciplinaires en développement).

On trouve des avis positifs sur l'émigration également dans des pays d'origine développés, tels que l'Australie. Un sondage réalisé auprès de 1 000 Australiens afin d'évaluer le regard porté sur les expatriés et la diaspora montre que les ressortissant expatriés sont plutôt bien considérés, comme l'illustre la figure 6 (Fullilove et Flutter, 2004). De même, les Australiens jugent positive l'existence d'une communauté importante d'Australiens dans d'autres pays. En outre, il apparaît que les jeunes sont généralement plus positifs que les personnes âgées.

Figure 6. Attitude des Australiens envers les expatriés (en % de personnes interrogées)



Source : Adapté de Fullilove et Flutter, Lowy Institute, 2004, p. 39.

Migration de retour

La migration de retour est peut-être l'aspect du cycle migratoire qui a suscité le moins d'intérêt, sans doute parce que la majeure partie des ressources de recherche se trouvent dans les pays très développés, alors que la plupart des migrations de retour se font en direction des pays en développement. Cette situation est d'autant plus regrettable que les idées reçues sur le processus de retour et les attitudes à cet égard ont une grande incidence sur le vécu des migrants de retour et de leur communauté d'accueil. Mieux comprendre les valeurs (positives ou négatives) attachées à la migration de retour constituerait un premier pas vers l'élaboration de politiques et de stratégies de communication efficaces en matière de retour.

D'une manière générale, les migrants dont la réussite financière à l'étranger est manifeste sont considérés d'un bon œil et peuvent même devenir des modèles. A l'inverse, on peut faire sentir à ceux qui reviennent au pays après une tentative avortée de trouver du travail et un logement à l'étranger qu'ils ont abandonné leur famille et leurs amis. Les avis sont plus nuancés selon que le retour est volontaire ou involontaire.

Les évaluations donnent souvent des résultats en demi-teintes. Dans le cas des migrants sénégalais, comme évoqué plus haut, le retour au pays est souvent considéré comme souhaitable, et le fait que des migrants ayant réussi rentrent au pays avec des gains matériels influe positivement sur la façon dont l'émigration est perçue. En revanche, la manière dont ces migrants ont gagné leur argent à l'étranger et dont ils le dépensent est parfois regardée avec suspicion, et ils peuvent également être critiqués en raison de comportements et d'attitudes adoptés durant leur séjour à l'étranger – par exemple, parce qu'ils « se comportent comme des Européens » (Fall *et al.*, 2010).



Cette ambivalence à l'égard des migrants de retour peut également découler des attentes économiques déçues de la famille ou des amis, ou être l'expression de sentiments anti-occidentaux. Ainsi, dans une étude consacrée aux migrants afghans revenant au pays, les réponses faisaient principalement état de pertes économiques et de l'échec de l'expérience migratoire, et laissaient même entendre que les migrants avaient perdu leur conscience religieuse à cause de leur séjour à l'étranger (de Bree, 2008). L'une des conclusions les plus frappantes de cette enquête était peut-être que de nombreux migrants considéraient leur retour comme un traumatisme ; la majorité d'entre eux en effet étaient rentrés sous la contrainte, ce qui suscitait en eux un sentiment de honte et d'échec. Soixante-quinze pour cent des personnes interrogées ont déclaré que l'expérience de leur migration et de leur retour avait eu des conséquences négatives sur leur vie (ibid.).

On trouve des conclusions analogues dans une étude de l'OIM menée dans le Caucase du Sud, où des migrants de retour étaient en état de stress ou en mauvaise santé parce qu'ils n'avaient pas réussi à améliorer la situation socioéconomique de leur famille. Néanmoins, pour 18 % d'entre eux, les liens familiaux s'étaient en fait resserrés, largement sous l'effet de la joie d'être réunis et de la satisfaction tirée d'une amélioration de leur situation socioéconomique. Pour les autres, le séjour temporaire à l'étranger n'avait en aucune façon changé leurs relations familiales. Environ deux tiers des personnes interrogées ont dit avoir été soutenues par leur famille, qui les avait notamment aidées à se sentir à l'aise après leur retour (OIM, 2002).

En ce qui concerne le retour de victimes de la traite, les sentiments étaient là aussi en demi-teintes, en raison d'une incompréhension de ce fléau ou du sentiment de honte ou de réprobation face aux victimes, au sein de leur famille ou de la communauté plus large. Dans une étude réalisée au Viet Nam, un grand nombre de victimes se sont heurtées à la suspicion, à la réprobation et à une discrimination de la part de leur famille, des voisins et de la communauté. Les résultats de l'étude ont fait apparaître que la discrimination était plus forte dans les zones rurales qu'en milieu urbain. Certaines personnes tendaient à « rendre la victime responsable », estimant à tort que ce qui lui était arrivé était la conséquence d'un mode de vie dissolu et de l'appât du gain. D'autres idées défavorables reposaient, dans le cas de femmes victimes de la traite, sur l'hypothèse qu'elles se seraient prostituées (Yen *et al.*, 2010).

OPINION PUBLIQUE : SITUER LES CONCLUSIONS DES ENQUÊTES DANS LEUR CONTEXTE

Comme on l'a indiqué plus haut, les questions des enquêtes sur les migrants et la migration doivent être formulées et définies avec soin, car elles déterminent largement les résultats. En outre, l'opinion publique sur la migration est une variable qui peut être instable et sensible à toutes sortes d'externalités, dont les cycles économiques, le taux de chômage, les types de migration, ou encore les préoccupations politiques et sociales du moment. Or, ce qui est sûr, c'est que cette opinion peut avoir une influence sur les politiques et les décideurs. Comme l'expliquent les sections qui suivent, il existe d'étroits liens de corrélation entre l'opinion, l'élaboration des politiques et les médias. Néanmoins, compte tenu de la difficulté d'établir des liens directs de cause à effet entre la couverture médiatique et l'évolution de l'action publique, il est essentiel, avant de se pencher sur d'autres acteurs tels que les médias, de bien examiner les questions soulevées par les sondages d'opinion et de les situer dans le contexte politique, social et économique plus large dans lequel elles se posent.

Tableau d'ensemble à l'échelle mondiale

Il n'est pas inutile de brosser un tableau d'ensemble de la migration dans le monde, comme l'avait tenté en 2002 l'enquête Pew Global Attitudes. Fait intéressant, celle-ci a constaté que dans aucun des 44 pays considérés, l'immigration et l'émigration n'étaient regardées comme les principaux problèmes nationaux. Il n'en demeure pas moins qu'une forte proportion de personnes interrogées ont déclaré que l'immigration était un problème « très important » dans leur pays : 63 % en Afrique du Sud, 61 % au Liban, 59 % au Honduras et 55 % en Italie. L'émigration est aussi qualifiée de problème « très important » dans certains pays, comme on l'a vu plus haut.

Même si, dans l'esprit de la plupart des gens, l'immigration ne constitue pas un problème national majeur en regard d'autres enjeux, les immigrants et les groupes minoritaires sont généralement considérés comme un obstacle à la bonne marche du pays. Selon l'enquête Pew, le Canada est le seul pays où une forte proportion de la population (77 %) a une opinion favorable des immigrants. Parmi les autres grands pays industrialisés, c'est aux Etats-Unis d'Amérique que l'on trouve le plus grand soutien aux immigrants (49 %). Il reste qu'une importante minorité (43 %) estime que ceux-ci ne sont pas une bonne chose pour le pays. Les immigrants sont particulièrement impopulaires en Europe. Dans tous les pays européens sauf la Bulgarie, ils sont réputés avoir une influence néfaste sur le pays. En Europe occidentale, une forte hostilité à l'égard des immigrants a été relevée en Allemagne et en Italie (60 % et 67 %, respectivement). Cette attitude est encore plus marquée en Europe de l'Est, où une grande majorité des personnes interrogées en République tchèque (79 %), en Slovaquie (69 %) et en Russie (59 %) voient l'immigration d'un mauvais œil.

Une enquête ultérieure réalisée par Pew en 2007⁹ a fait apparaître que la majorité des personnes interrogées dans les 47 pays considérés, exception faite du Japon, de la Corée du Sud et des Territoires palestiniens occupés, ont déclaré que leur pays devrait limiter davantage

⁹ Voir <http://pewglobal.org/files/pdf/258.pdf>

l'immigration – ce qui correspond tout à fait aux conclusions mentionnées plus haut, selon lesquelles la plupart des gens souhaiteraient voir les niveaux de migration diminuer¹⁰. Une enquête menée par les Nations Unies (voir le tableau 5) qui rend compte du point de vue des pouvoirs publics (et non de la population comme dans le cas des enquêtes Pew) indique néanmoins qu'entre 1996 et 2009, le nombre de pays développés considérant l'immigration comme trop élevée a reculé, tandis que le nombre de ceux qui la jugent trop faible a augmenté. Ce n'est que dans les pays les moins avancés que l'on a constaté un accroissement du nombre de gouvernements estimant que la migration est trop élevée.

Tableau 5. Points de vue des gouvernements sur le niveau d'immigration, 1976, 1986, 1996 et 2009

A. Par niveau de développement								
Nombre de pays					Pourcentages			
Année	Trop bas	Satisfaisant	Trop élevé	Total	Trop bas	Satisfaisant	Trop élevé	Total
<i>Monde</i>								
1976	11	129	10	150	7	86	7	100
1986	6	125	33	164	4	76	20	100
1996	4	148	41	193	2	77	21	100
2009	9	152	34	195	5	78	17	100
<i>Régions plus développées</i>								
1976	1	27	6	34	3	79	18	100
1986	0	26	8	34	0	76	24	100
1996	1	31	16	48	2	65	33	100
2009	4	41	4	49	8	84	8	100
<i>Régions moins développées</i>								
1976	10	102	4	116	9	88	3	100
1986	6	99	25	130	5	76	19	100
1996	3	117	25	145	2	81	17	100
2009	5	111	30	146	3	76	21	100
<i>Pays les moins avancés</i>								
1976	2	39	1	42	5	93	2	100
1986	1	40	7	48	2	83	15	100
1996	0	41	8	49	0	84	16	100
2009	0	41	8	49	0	84	16	100

Source : Nations Unies, 2010.

Ces chiffres font clairement apparaître que la migration, même si elle n'est pas considérée comme le principal problème national et n'est pas toujours perçue de la même façon, demeure invariablement un sujet de préoccupation, ce qui n'a toutefois rien d'étonnant compte tenu

¹⁰ L'enquête a également révélé que 94 % de la population en Côte d'Ivoire et une proportion presque identique de la population en Afrique du Sud, en Indonésie et en Malaisie (89 %) étaient d'accord pour limiter l'immigration. La majorité des Américains (75 %) et des Canadiens (62 %) déclarent de même que les restrictions à l'entrée sur leur territoire devraient être renforcées. Ces inquiétudes sont partagées par les populations d'Amérique latine : environ trois quarts des Vénézuéliens (77 %), des Chiliens (74 %) et des Boliviens (73 %) estiment que leur pays devrait limiter et contrôler davantage l'immigration, tout comme la grande majorité des Brésiliens (72%), des Mexicains (71 %) et des Argentins (68 %) et un peu plus de la moitié des Péruviens (51%). En Europe, ce sont les Italiens qui semblent les plus préoccupés par les niveaux d'immigration : 87 % sont d'avis que leur pays devrait limiter et contrôler davantage les entrées sur le territoire. Ce sentiment était partagé par environ les trois quarts de la population en Espagne (77 %), au Royaume-Uni (75 %), en République tchèque (75 %) et dans la Fédération de Russie (72 %), ainsi que par 68 % des Français, 66 % des Allemands, 64 % des Slovaques et 63 % des Ukrainiens.

de son caractère transversal. Les attitudes à l'égard de la migration se forment rarement, voire jamais indépendamment des enjeux socioéconomiques du moment, et leur nature est fortement influencée par les liens supposés avec des éléments aussi divers que la situation du marché du travail, le rythme perçu des mutations culturelles, et même l'environnement. Or, elles sont régulièrement traitées de façon isolée. Il est donc particulièrement important d'examiner attentivement les réponses aux questions et le contexte dans lequel celles-ci sont posées lors des enquêtes.

Examen approfondi des opinions publiques et des discours sur la migration

D'une manière générale, les enquêtes sur les attitudes visent en gros à évaluer trois dimensions : la dimension économique, celle relative à la sécurité, et la dimension socioculturelle. Dans la plupart des pays, le débat sur la migration est posé de la même manière. Le degré de prise en compte de l'une ou l'autre de ces dimensions, ou d'une combinaison des trois, dépend dans une large mesure du discours sur la migration dans le pays, et en partie de la réaction des pouvoirs publics. Dans de nombreuses régions du monde, toutefois, les responsables politiques sont tombés dans le piège du populisme ces dernières années (Citrin et Sides, 2008), perdant de vue ce qui constitue le cœur du débat sur la migration. La politisation des questions migratoires se traduit inmanquablement par des erreurs d'interprétation et des informations erronées, et par des politiques vouées à l'échec. Dans un tel climat, il n'est que trop facile de considérer les migrants comme étant directement ou indirectement responsables des problèmes de chômage, d'insécurité et de cohésion sociale, alors même que ceux-ci sont enracinés dans des processus de transformations bien plus vastes et plus complexes. Il est intéressant de noter que, selon le rapport d'une récente étude de Transatlantic Trends (2010), la migration n'est la préoccupation prioritaire dans aucun des pays interrogés (Allemagne, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie et Royaume-Uni), malgré la montée de l'hostilité à l'encontre des migrants durant la crise économique qui a éclaté en 2008.

Aussi importantes soient-elles, les préoccupations plus profondes concernant, entre autres, la précarité de l'emploi, le logement et l'éducation, ne seront pas dissipées par la vertu de politiques migratoires plus restrictives. Il y a plusieurs raisons à cela : prises unilatéralement, les mesures de ce type risquent d'envoyer le mauvais message, à savoir que la migration est effectivement à l'origine du problème supposé. En outre, elles sont souvent inefficaces, car les restrictions ne peuvent pas à elles seules stopper la migration et ne règlent pas la question des migrants qui sont déjà dans le pays, pas plus qu'elles n'apaisent les inquiétudes que ceux-ci suscitent au sein de la population. Bien qu'une approche très restrictive puisse calmer pour un temps les appels de l'opinion en faveur d'une intervention des pouvoirs publics, elle ne résoudra probablement pas les problèmes plus vastes, qui ressurgiront sans nul doute à moyen ou long terme (Hurrell, 2010). Une approche plus globale de la gestion des migrations, assurant un équilibre entre les mesures de contrôle et la liberté de circulation, aurait davantage de chances de succès.

Le discours dominant sur la migration et la manière dont les sociétés et les Etats appréhendent couramment la question demeurent parfois ancrés dans des interprétations historiques qui ne correspondent pas à la réalité de la mobilité humaine contemporaine. Ainsi, certaines identités, cultures, langues, religions et origines nationales peuvent être omises ou exclues. « Outre qu'elle méconnaît souvent les réalités nationales en mutation, la promotion ou la perpétuation de ces idées risque aussi d'aviver les réactions de rejet ou de xénophobie face à l'immigration » (OIT *et al.*, 2001). Dans le discours politique et public, la mise en corrélation

délibérée de la migration ou des migrants, d'une part, et la criminalité, le statut irrégulier, la maladie, le chômage et d'autres problèmes sociaux, d'autre part, est particulièrement dangereuse car ce procédé transforme les migrants en boucs émissaires, ce qui les marginalise et accentue leur vulnérabilité.

L'intégration est un autre aspect important qui se trouve souvent au cœur des débats sur la migration. Les déclarations politiques entendues récemment en Europe, en Australie et ailleurs ont relancé les discussions sur la notion de multiculturalisme. Dans un monde de plus en plus caractérisé par la diversité sociale, il est tout à fait compréhensible que l'on s'interroge sur le ou les meilleurs modèles de politique. Il n'est pas possible de balayer d'un revers de main les inquiétudes relatives aux menaces ou à l'identité culturelles. Il importe toutefois de veiller à bien cadrer le débat. Comme l'a souligné l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (2008), « Le débat public sur l'intégration semble être passé d'un examen plutôt technique, dans le cadre duquel les différents handicaps étaient examinés et traités, à un débat plus général sur les cultures et les valeurs des différents groupes et, en dernière analyse, sur la qualité intrinsèque de ces cultures et valeurs et leur compatibilité ». Cela signifie qu'il est préférable de s'attacher à élaborer des politiques efficaces qui s'attaquent aux vrais problèmes, plutôt que de faire reposer la charge de l'intégration sur les seuls migrants ou de s'intéresser aux styles de vie, religions, valeurs ou identités considérés comme supérieurs (Spencer, 2011 ; Castles, 2008 ; Malik, 2011).

L'incidence sur l'opinion des discours sur la migration ne se limite pas aux pays de destination. Dans plusieurs pays d'origine, l'image que la population se fait de la migration s'est améliorée au vu des avantages potentiels de l'émigration et de la situation économique nationale. L'un des facteurs les plus visibles de cette évolution des mentalités a été la création de liens avec la diaspora par la mise en place de ministères, de politiques ou de programmes spécifiques. Néanmoins, force est de reconnaître que l'embellie n'est pas totalement sans nuages ; il n'est pas rare que ces représentations positives se nuancent d'inquiétudes au sujet, par exemple, de l'exode des compétences ou encore de la vulnérabilité des migrants à l'exploitation et aux abus.

Les Philippines offrent l'une des illustrations les plus connues d'un discours favorable à l'émigration. Le Gouvernement philippin s'est efforcé de valoriser les travailleurs philippins d'outre-mer, notamment en les désignant comme les nouveaux héros nationaux, et en organisant plusieurs manifestations nationales qui mettent leur travail à l'honneur (Asis, 2008). Au Sénégal, le Gouvernement a également adopté une approche volontariste de la gestion des migrations en créant un Ministère des affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger. Plusieurs gouvernements arabes ont reconnu que l'émigration pouvait contribuer à atténuer les pressions sur le marché du travail national. Dès les années 1960 et 1970, l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie ont entrepris de faciliter la mobilité internationale de leurs ressortissants (Fargues, 2006), même si ces mesures concernaient généralement les travailleurs peu qualifiés (ibid.).

Pour comprendre l'opinion publique d'un pays donné ainsi que le discours sur la migration, il est indispensable de bien cerner les facteurs qui déterminent cette opinion et la manière dont les politiques publiques sont interprétées, ces deux éléments étant parfois contradictoires alors même qu'ils prétendent répondre aux exigences de la population. La section ci-après examine comment les opinions, le discours politique et les médias s'influencent mutuellement, et quelles sont les conséquences sur le contenu du discours sur la migration, et la manière dont l'information est présentée.

POLITIQUE ET MEDIAS : RÔLE, RESPONSABILITE ET EQUILIBRE

Déjà fortement influencée par les caractéristiques démographiques et le contexte national, l'opinion publique sur la migration et les migrants est aussi façonnée par des parties prenantes, des groupes d'intérêt et des acteurs de la société – notamment les associations patronales, les syndicats, les organisations non gouvernementales (ONG), les pouvoirs publics, les partis politiques et les médias.

Face à l'intérêt croissant des médias pour la migration depuis 10 ans, et eu égard à la place prépondérante que cette question occupe désormais dans le débat politique, il convient de se pencher sur la responsabilité essentielle qui revient aux médias dans l'évolution de l'opinion publique et dans leur rôle de relais de celle-ci. En ce qui concerne les politiques, les médias ont la capacité non seulement de déterminer les priorités et de donner le ton sur les questions d'immigration, mais aussi de refléter les débats qui animent le public et les milieux politiques (Papademetriou et Heuser, 2009, p. 23). C'est pourquoi les médias ont le devoir de présenter l'information avec exactitude et objectivité, en partenariat avec les acteurs compétents, notamment avec les responsables politiques.

Evaluation de la couverture médiatique de la migration : reflet et formation de l'opinion

Si les liens de causalité entre l'information relayée par les médias et l'opinion ne sont pas toujours évidents, il semble bien que ceux-ci influent sur les attitudes tant des responsables politiques que du grand public, et ce de plusieurs façons essentielles.

Tout d'abord, les médias informent sur le phénomène migratoire, tantôt en attirant l'attention sur les statistiques, les tendances et l'analyse, tantôt, et le plus souvent, en rendant compte d'événements liés à la migration jugés intéressants et c'est surtout ce rôle qui intéresse les chercheurs. En outre, les médias « façonnent » le débat. En mettant en avant un aspect de la migration et en occultant d'autres, ou en usant d'un lexique particulier ou de certaines figures de rhétorique (comme les analogies), les journalistes ne livrent pas uniquement des faits sur la migration, mais suggèrent également des clés de lecture (Chappell and Glennie, 2011). Parler de « vagues » de migrants, par exemple, laisse entendre que l'on peut être submergé. Etant donné que les médias opèrent des choix parmi les dimensions de la migration pour déterminer leur angle de traitement, l'étendue et la nature de leur couverture peuvent fortement influencer sur l'opinion publique. Ils peuvent donc contribuer à la réussite ou à l'échec des politiques migratoires, selon que les analyses ou les comptes rendus qu'ils en font sont favorables ou défavorables (Papademetriou et Heuser, 2009).

Les différents médias étant souvent la principale source d'information sur la migration et les migrants, surtout pour ceux qui ont peu ou pas de contact avec ces derniers, les images véhiculées peuvent être lourdes de conséquences. Par le choix de leurs sujets, les médias déterminent les questions auxquelles le public va ou non réfléchir, tout en renforçant ou diminuant l'importance que revêtira tel ou tel aspect pour l'opinion. Les questions traitées plus souvent retiennent davantage l'attention, et contribuent à définir les priorités politiques

et sociales (Chappell et Glennie, 2011). Autrement dit, la large couverture de la migration par les médias dans de nombreux pays confère au sujet une visibilité qu'il n'aurait peut-être pas autrement.

Dans certaines circonstances, les médias contribuent à susciter ou à exacerber l'idée infondée que la migration menace la souveraineté et la cohésion sociale nationales, ou encore à répandre des stéréotypes inconsidérés sur les migrants, tout en omettant de faire état des aspects bénéfiques. Il convient néanmoins de reconnaître que certains représentants des médias, qui aimeraient parfois apporter un éclairage plus favorable sur le sujet, se heurtent au fait que les acteurs concernés au premier chef (ONG et associations de migrants, par exemple) ne sont pas en mesure ou sont réticents à l'idée d'engager le dialogue. L'encadré 2 montre comment les médias italiens ont essayé de sensibiliser le public à la migration.

Encadré 2. Campagne de sensibilisation des médias italiens

Devant l'image obstinément négative qui était relayée par les médias en Italie, l'OIM s'est associée à l'agence de publicité Publicis pour mettre en route plusieurs projets destinés à sensibiliser à la fois les médias et le grand public aux réalités de la migration. La campagne a donné des migrants une image souvent occultée, celle de personnes contribuant de façon positive à la société. Lancée pour la première fois en 2009, puis de nouveau en 2011, la campagne intitulée « Le migrant ordinaire dans les infos » a été diffusée dans de nombreux journaux italiens. Elle montrait un médecin d'origine africaine en train de sauver la vie d'un Italien, avec en incrustation un titre ironique reprenant le stéréotype du migrant qui, une fois encore, faisait la une de l'actualité. Son message simple et direct représente, selon l'OIM, « la majorité silencieuse des immigrants qui travaillent dur et contribuent au développement du système économique et social italien ».

Source : <http://www.italy.iom.int/>

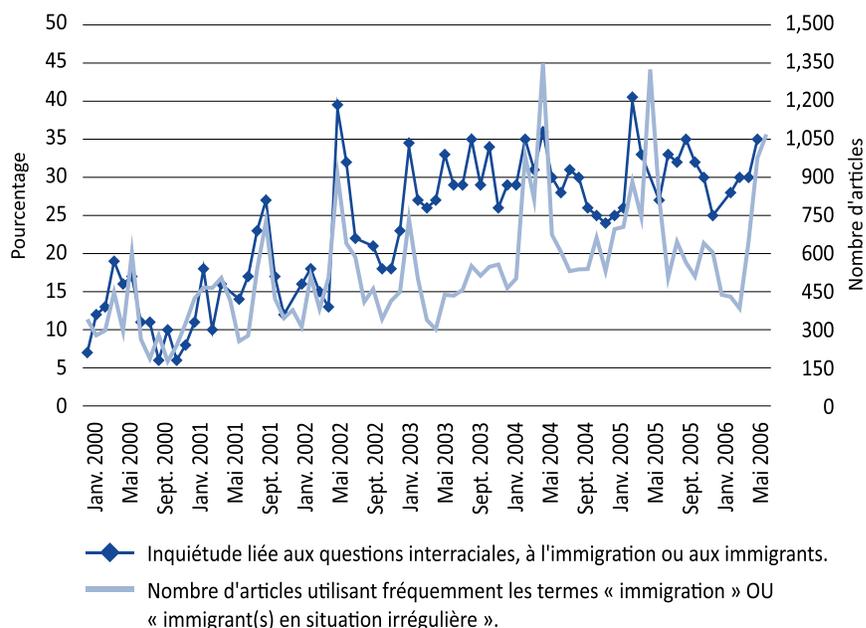
Les études portant sur la couverture de la migration par les médias vont des analyses quantitatives très élaborées portant sur le contenu d'échantillons représentatifs de la presse écrite et électronique, à des évaluations plus qualitatives¹¹. Elles font ressortir qu'il existe, semble-t-il, un lien entre le traitement médiatique de la migration et l'inquiétude que celle-ci suscite dans l'opinion. Selon une étude réalisée au Royaume-Uni, les fluctuations du niveau d'inquiétude du public à propos de l'immigration coïncideraient avec l'intensité de la couverture du sujet par les journaux, comme l'illustre la figure 7 (Page, 2009).

Selon les conclusions d'un certain nombre d'études, les médias donnent rarement une image nuancée de la migration et de ses effets. Papademetriou et Heuser (2009, p. 24) soutiennent que la couverture médiatique en Europe et en Amérique du Nord fait, à certains égards, obstacle à la réforme dans ce domaine, principalement parce qu'elle insiste sur la migration illégale et le rôle des migrants dans ce processus, et minimise de ce fait la part de responsabilité éventuelle des pouvoirs publics ou des employeurs. En outre, les médias ont tendance à communiquer de manière discontinue, accordant une attention exagérée aux crises et permettant aux opinions tapageuses et extrêmes de se faire entendre. Etant donné

¹¹ Pour une description détaillée des études consacrées au traitement de l'immigration, voir le rapport SOPEMI 2010 de l'OCDE.

que ces idées sont rarement contrebalancées, par des informations décrivant la migration comme le processus social qu'elle est (avec ses coûts et ses avantages), il n'est pas étonnant que l'opinion publique se polarise.

Figure 7. Impact de la couverture médiatique de l'immigration sur le niveau d'inquiétude de l'opinion publique, 2000–2006



Source : Ipsos MORI 2000–2006, cité dans Page, 2009.

D'autres études se sont intéressées au rôle que jouent les médias dans la formation de l'opinion publique et l'élaboration des politiques – par exemple, en s'efforçant d'établir un lien entre la migration, la criminalité et la violence urbaine, ou en brouillant la distinction entre les migrants irréguliers, les migrants réguliers, et même les migrants de la deuxième génération. Une étude consacrée aux pratiques des médias aux Etats-Unis d'Amérique a révélé que certains agissements profondément ancrés dans le journalisme américain ont produit un discours qui conduit le public à associer l'immigration à l'illégalité, à la crise, à la polémique ainsi qu'à l'échec des pouvoirs publics » (Suro, 2009, p. 186). Le plus frappant est peut-être ce que Suro appelle l'« effet cumulé » de l'information : si, considérés individuellement, des articles ou reportages sur la migration peuvent être exacts, l'effet cumulé de la surmédiation ou de la sous-médiation sous un angle donné finit par déformer la réalité. La désignation des migrants et de groupes de migrants par des termes généraux comme « des migrants », « des Africains » ou « des Asiatiques » a le même effet (Direction norvégienne de l'intégration et de la diversité, 2009).

En résumé, les médias ont tendance à traiter la migration dans les pays d'immigration ou d'émigration comme suit :

- Couverture épisodique – multiplication des reportages en raison d'un événement particulier lié à la migration, souvent de nature négative.
- Accent mis sur l'illégalité – fréquent, alors même que les migrants en situation irrégulière représentent une minorité des migrants.

- Exagération des faits – en Australie, par exemple, les demandeurs d’asile étaient au nombre de 5 020 en 2008, soit 1,3 % de l’ensemble des demandeurs d’asile dans le monde (HCR, 2011, p. 6), et ne représentaient qu’une infime fraction de la progression de la migration étrangère nette en 2008–2009, qui s’élevait à 315 686 personnes (ABS, 2011, p. 11). Cependant, la couverture de l’immigration par les médias australiens en 2008 était essentiellement consacrée à l’arrivée de demandeurs d’asile par bateau sur les côtes nord du pays.
- Absence de mise en contexte – aux États-Unis d’Amérique, par exemple, on dit que les médias, lorsqu’ils traitent des migrants, évoquent rarement le rôle central que joue le marché du travail national dans la détermination de l’ampleur et des caractéristiques des flux d’immigrants.

Deux observations supplémentaires méritent d’être mentionnées. Premièrement, la nature des médias a considérablement changé ces 20 dernières années, ce qui a transformé la manière dont l’information sur la migration est traitée. La commercialisation croissante des grands médias a, en plusieurs occasions, conduit des réseaux d’information à privilégier la recherche du sensationnel, y compris dans les sujets sur la migration, contribuant souvent à renforcer les images négatives (OCDE, 2010). Une étude menée au Royaume-Uni (Threadgold, 2009) souligne la complexité du traitement médiatique de la migration en raison des liens entre les groupes d’information et les pouvoirs publics, et entre les journalistes et les sources politiques. « L’orientation générale des politiques est communiquée aux travailleurs de l’information, et les histoires que relatent les sociétés de médias alimentent le discours sur l’action à mener. Comprendre les cultures professionnelle et rédactionnelle dans lesquelles les journalistes travaillent – ainsi que les priorités commerciales et les cultures de marketing qui les influencent – n’est pas chose aisée » (ibid., p. 226). En outre, certains considèrent que la prolifération des médias et l’avènement de nouvelles formes de diffusion de l’information ont morcelé le paysage médiatique. Aux États-Unis d’Amérique, par exemple, Suro (2009) estime que le journalisme impartial n’est aujourd’hui plus qu’un moyen parmi d’autres de rendre compte d’un sujet donné, et que l’évolution des médias s’est traduite par un éventail plus large de points de vue souvent plus partisans.

Deuxièmement, bien que la nature et les mécanismes de la communication de l’information aient changé, les acteurs, eux, sont plus ou moins restés les mêmes. La présence, dans les médias, de reporters et de journalistes d’origines culturelles, religieuses ou ethniques différentes demeure problématique, surtout dans les grands organes d’information. Il existe donc une double discrimination, qui tient à la fois à la structure des médias et au contenu de l’information (Lüken-Klaßen et Heckmann, 2007). En conséquence, les points de vue susceptibles de trouver un écho au sein des communautés de migrants sont souvent exclus des grands médias, même s’ils peuvent ensuite être relayés par des circuits parallèles, comme la presse ethnique ou en langue étrangère et les programmes spécialisés à la télévision ou à la radio. Bien que ces formes de médias puissent être considérées par certains comme un facteur d’isolement et non d’intégration des migrants, elles peuvent répondre directement aux préoccupations d’une communauté donnée en traitant de sujets souvent passés sous silence dans les médias dominants (ibid.). En outre, ceux-ci sont souvent « traduits » – au sens culturel autant que linguistique – par les médias ethniques, ce qui permet de mieux comprendre la situation. Des ONG comme New American Media s’efforcent d’établir des liens entre ces deux catégories d’organes de l’information, en organisant des projets conjoints et des séminaires de perfectionnement professionnel destinés aux journalistes des médias ethniques. D’autres initiatives, telles que le projet Coup de projecteur sur les migrants (Migrants in the Spotlight)

(voir l'encadré 3) de l'OIM financé par la Commission européenne, visent également à réunir des journalistes autochtones et migrants pour sensibiliser aux questions de la migration.

Encadré 3. Coup de projecteur sur les migrants

Le projet Coup de projecteur sur les migrants est financé principalement par la Commission européenne et concerne la République tchèque, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie et la Slovaquie. Il consiste à mieux sensibiliser et informer les médias et les étudiants en journalisme, y compris les immigrants eux-mêmes, sur les questions de migration, les ressortissants de pays tiers, l'intégration et d'autres sujets connexes, dans le but d'assurer une couverture efficace et conforme à la réalité. Mis en œuvre par l'OIM, il comprend une série de douze cours dont l'objet est d'apprendre à des professionnels des médias (membres de chaînes de migrants et étudiants en journalisme, notamment) à rendre compte des questions migratoires de manière rigoureuse et pertinente. Une conférence internationale intitulée « Promoting Migrant Integration through Media and Intercultural Dialogue » a été organisée en mai 2011, au cours de laquelle des prix ont été décernés à des jeunes qui avaient pris part, dans leur pays, à un concours d'écriture et de documentaires sur des sujets se rapportant à la migration et à l'intégration.

Source : <http://www.mits-eu.org/index.php/en/home>

Politique, médias et informations disponibles : une union qui a ses failles

Malgré le volume croissant de données disponibles sur les coûts et avantages de la migration, la communication entre ceux qui produisent ces données et le public est source de malentendus ou absente. Cependant, étant donné que l'opinion ne se forme pas indépendamment du discours politique ou de la couverture médiatique, il est fondamental de s'interroger sur la façon dont les responsables politiques et les organes d'information choisissent d'utiliser les données disponibles et d'échanger avec le public sur ces questions, si l'on veut aboutir à un traitement équilibré et rationnel des questions de migration.

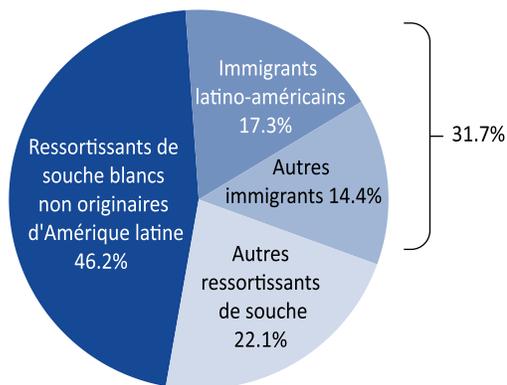
Plusieurs idées dominantes sur les effets de la migration ou des migrants ont été récusées par des études sur la question. Ainsi, on dit souvent dans les pays de destination que les travailleurs migrants prennent les emplois des nationaux, alors que ce n'est pas nécessairement le cas. Les migrants représentent souvent une main-d'œuvre complémentaire palliant des pénuries sur le marché du travail (OIM, 2008 et 2010), qui peuvent être dues à un déficit de compétences que le système local de formation ou d'éducation n'a pas été en mesure de résorber, ou correspondent à des emplois dont les nationaux ne veulent pas. De fait, des études approfondies sur les incidences de l'immigration menées dans des pays d'immigration traditionnels font apparaître que les effets de la migration sur l'emploi de la population locale sont mineurs, et que la migration peut même déboucher sur la création d'emplois (Wooden *et al.*, 1994).

Selon une autre idée fautive, les migrants représenteraient un « coût économique » pour le pays de destination, alors qu'en réalité, ils contribuent à l'économie à divers égards. La forte croissance économique, le déclin de la fertilité et le vieillissement de la population font que

les économies à croissance rapide ne parviennent pas toujours à répondre aux besoins de leur marché du travail. Les pénuries de travailleurs ou de compétences, deviennent des obstacles à la croissance, que les migrants peuvent aider à surmonter. Ceux-ci contribuent également à l'économie du pays de destination, et les services dont ils bénéficient sont largement compensés par les impôts qu'ils payent. De fait, leur contribution nette par personne à l'économie est souvent supérieure à celle des non-migrants, car le pays d'accueil n'a pas eu à financer leur éducation ni leur formation. En outre, si les migrants choisissent de passer leur retraite dans leur pays d'origine, le pays hôte n'a pas non plus à supporter le coût de leur dépendance lorsqu'ils seront plus âgés.

La figure 8 donne un exemple d'apport bénéfique de la migration qui fait rarement la une des journaux malgré son caractère frappant, en montrant que les immigrants ont été à l'origine de près d'un tiers de la croissance du PIB des Etats-Unis d'Amérique entre 2000 et 2007.

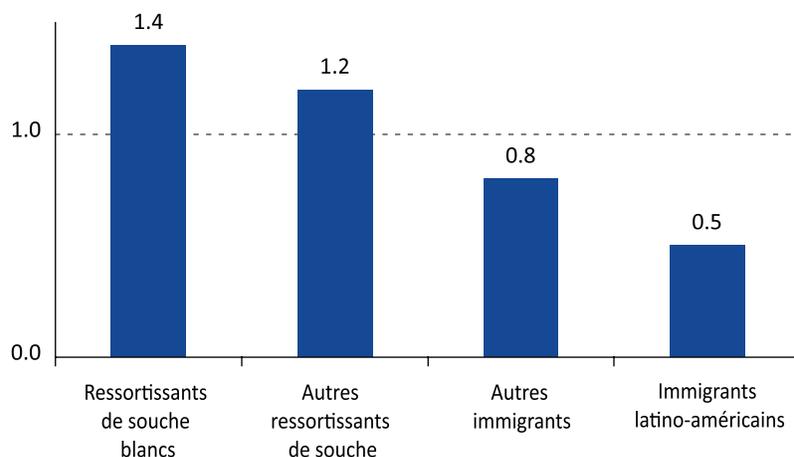
Figure 8. Contribution à la croissance du PIB (%) par appartenance ethnique aux Etats-Unis d'Amérique, 2000–2007



Source : SIMDE, d'après l'US Bureau of Economic Analysis, Gross Domestic Product by Industry Accounts (1995–2007), et l'US Bureau of Census, Current Population Survey, March Supplement (1995–2007), cités dans Puentes *et al.* (2010, p. 24).

De la même façon, la figure 9 montre le rapport entre les prestations perçues par les migrants vivant aux Etats-Unis d'Amérique aux services publics sociaux et le montant des impôts payés. Il apparaît clairement que les nationaux tirent plus d'avantages de leurs impôts que les migrants.

Figure 9. Rapport impôts/prestations versées par les services sociaux publics aux Etats-Unis d'Amérique, 2008



Source : Graphique adapté à partir des données de l'US Bureau of Census, Current Population Survey, March Supplement, 2008, cité dans Puentes *et al.* (2010, p. 25).

Dans les pays d'origine, on insiste souvent sur les effets négatifs de l'émigration dus aux pertes de capital humain, de capacités d'initiative et de compétences. Si ces pertes sont sans nul doute un réel sujet d'inquiétude pour les pays en développement, et surtout pour les pays les moins avancés, des données de plus en plus nombreuses font apparaître que l'émigration peut avoir des retombées positives sur le développement des familles et des communautés restées au pays et donc, dans une certaine mesure, sur le pays d'origine dans son ensemble. A l'échelle mondiale, ce sont les rapatriements de fonds et leur contribution au développement et à l'atténuation de la pauvreté dans les pays de départ qui sont le plus souvent cités parmi les effets favorables de la migration. En 2010, ils étaient estimés à 325 milliards de dollars E.-U. (Banque mondiale, 2011). Souvent, ils dépassent le niveau de l'aide publique au développement (APD) et, en termes nets, ils sont probablement supérieurs à l'investissement étranger direct (IED).

Pourquoi, alors, les décideurs et les médias semblent-ils moins à l'aise concernant les informations disponibles ? Il y a plusieurs raisons à cela. Premièrement, le discours sur la migration tend à se focaliser davantage sur des enjeux politiques et les aspects émotionnels que sur les faits, qui peuvent rapidement passer à la trappe dans la fièvre du débat. Il est également vrai que certaines données ne sont guère divulguées. D'après Suro (2009), l'une des voix les plus absentes du débat sur la migration aux Etats-Unis d'Amérique est celle des employeurs. Les opinions des employeurs, qui sont pourtant des parties prenantes clés sur les questions de migration, sont très peu relayées, bien qu'on s'accorde à dire que l'expérience de la migration et de l'intégration commence avant tout sur le lieu de travail (FRA, 2010 ; US DHS, 2008). Autre exemple de communication sélective, les obstacles sociaux, économiques et politiques auxquels se heurtent les migrants, qui font l'objet de nombreuses études, mais sont rarement mentionnés dans les médias.

Deuxièmement, les axes de recherche en sciences sociales ne considèrent que depuis peu la migration comme une question d'intérêt prioritaire. Habituellement, celle-ci n'est pas traitée comme un sujet d'étude indépendant, mais comme une question secondaire, en raison des liens qu'elle entretient avec des objectifs nationaux plus vastes, tels que l'industrialisation ou

la consolidation des structures étatiques. Comme le résume Castles (2008), dans le domaine des sciences sociales, le courant de pensée dominant a toujours été en retard en matière de migration. Aujourd’hui, une compréhension plus juste de la migration en tant que telle se fait jour, mais les responsables politiques ont encore du mal à accepter ce changement d’approche. Cette évolution a aussi son mauvais côté, à savoir la tentation de chercher des études sur mesure visant à appuyer des objectifs de politique précis (ibid.).

Troisièmement, les responsables politiques doivent relever un véritable défi lorsqu’ils communiquent à la communauté, à travers les médias, des faits et chiffres liés à la migration ainsi que les politiques correspondantes. En effet, l’exercice dépasse la simple transmission d’informations. On trouvera au tableau 6, adapté de Chappell et Glennie (2011), une approche détaillée de la communication dans le domaine de la migration.

Tableau 6. Les dix astuces à connaître avant d’entrer en contact avec les médias

1.	Recrutez des professionnels de la communication familiers des médias, même s’ils ne savent pas grand chose en matière de migration. Leur connaissance de la migration pourra être approfondie par la suite.
2.	Ne cherchez pas à réaliser des supports promotionnels ou publicitaires destinés aux médias. Les brochures n’intéressent pas ces derniers. Quelle qu’en soit la forme, ce que vous produisez à leur intention doit donner matière à récit.
3.	Les notes de synthèse sont utiles aux responsables politiques, mais ne sont pas censées servir également de matériel pour les médias. Les responsables politiques et les médias s’intéressent généralement à des angles d’approche différents.
4.	Le matériel communiqué aux médias ne doit pas dépasser quatre pages et tenir de préférence sur une page.
5.	Encouragez la formation de réseaux avec les médias dans l’ensemble de l’organisation. Plus celle-ci aura de contacts avec les organes d’information, mieux ce sera.
6.	Tenez à jour un carnet d’adresses de vos interlocuteurs dans les médias, avec leurs courriels et numéros de téléphone.
7.	Réagissez rapidement ; les premiers à s’exprimer dans un débat ont des chances d’être sollicités ultérieurement si celui-ci se poursuit.
8.	Un bon agent de communication consacre presque autant de temps à rechercher des interlocuteurs potentiels (journalistes ou partenaires stratégiques) et à nouer des relations avec eux, qu’à réaliser du matériel pour les médias.
9.	Soyez créatifs dans la façon de dévoiler les résultats de vos recherches. Par exemple, organisez des manifestations autour de la publication et de la diffusion de vos communiqués de presse.
10.	Ne vous reposez pas exclusivement sur les médias ; ceux-ci ne doivent être que l’un des axes d’une stratégie de communication plus vaste.

Source : Chappell et Glennie, 2011.

Quatrièmement, il n’existe pas ou presque pas de culture de l’évaluation des politiques migratoires. La migration est l’un des rares domaines d’action des pouvoirs publics à ne pas être évalué de manière systématique (Arditis et Laczko, 2008), ce qui perpétue le décalage entre les données disponibles et l’adoption de conclusions fermes quant aux stratégies les plus susceptibles de porter du fruit. Dans ces circonstances, présenter de nouvelles politiques au public avec conviction constitue un défi.

Divers autres arguments sont avancés pour expliquer pourquoi la couverture médiatique ne reflète pas les meilleures études disponibles : les journalistes ont une connaissance

insuffisante des questions migratoires ; les aspects négatifs sont souvent plus faciles à traiter que les aspects positifs ; la migration est un phénomène complexe, et il est plus simple et plus efficace (sous l'angle de la vente de journaux) de mettre l'accent sur des faits négatifs, surtout dans la presse à sensation ; certains reporters présentent sciemment leurs propres points de vue plutôt que ceux de l'ensemble de la population ; les médias peuvent se montrer sélectifs quant aux sujets qu'ils abordent, afin d'aller dans le sens de leur public, réel ou supposé ; et l'opinion d'un média reproduit parfois celle de ses propriétaires ou des élites politiques qui font pression sur lui (Chappell et Glennie, 2011).

Compte tenu des facteurs susmentionnés, demander plus de données probantes ne suffit pas, et ce n'est pas non plus le seul moyen de mieux informer le public. Notre propos n'est pas de nier l'importance de telles données, mais d'amener les responsables des politiques et les médias à les exploiter avec exactitude, et le public à être plus exigeant. Il ne s'agit pas non plus de se contenter de prendre le contrepied, et de présenter les questions de migration sous un jour favorable, sans aucun discernement. Ce qu'il faut, c'est un dialogue permettant d'examiner de manière critique, mais équilibrée, les interactions entre le discours politique, les mesures existantes, les études fondées sur les faits et la couverture médiatique.

Où est le migrant ? Impact et action des médias

Qui suis-je vraiment ? Quand je cours le 800 mètres pour l'équipe nationale junior, je suis Norvégien. Mais quand on parle des Somaliens dans les médias, on vient me demander si je suis un dealer ou un truand. Alors, tout à coup, je suis Somalien.

Déclaration de Mohamed Abdi, ancien membre de l'équipe nationale olympique junior d'athlétisme, lors d'un entretien avec le journal Aftenposten (cité dans : Direction norvégienne de l'intégration et de la diversité, 2009).

Dans la plupart des débats consacrés à l'image des migrants dans l'opinion ou à l'importance d'informations nuancées et d'un dialogue éclairé, il manque une composante essentielle : le migrant. Trop souvent dans ce type d'analyse, le migrant est un agent passif : celui dont on parle, qui est au cœur de discussions passionnées, mais qui reste quasiment en marge de l'analyse. Il en va de l'image du migrant comme du discours public sur la migration : l'un et l'autre peuvent être façonnés et influencés par des informations biaisées et partiales. Deux angles intéressent les décideurs à ce stade : l'image publique associée aux migrants (positive ou négative) et la façon dont elle se forme. Ce point a déjà été largement abordé et, comme on l'a dit précédemment, si des idées fausses sont véhiculées sans contrôle, elles peuvent se traduire chez les migrants par un sentiment de marginalisation et de stigmatisation.

Mais quelle image les migrants ont-ils d'eux-mêmes, et quels facteurs pourraient la façonner ? Les réseaux de migration ou les réseaux sociaux sont les ressources les plus communément citées par les migrants en quête de conseils avant et après leur arrivée dans le pays hôte. Ils fournissent des informations utiles sur les perspectives économiques, ou sur des questions plus spécifiques telles que l'emploi, le logement ou les services sociaux. D'autres sources d'information, comme la télévision, la radio, les journaux et Internet, ont elles aussi incidence sur les manières de voir les migrants et leurs relations au sein de la société d'accueil.

La relation entre les migrants et les différents médias peut être envisagée sous plusieurs angles. Avant le départ, les médias étrangers sont une importante source d'information pour les candidats à l'émigration, et tendent souvent à « renforcer l'idée que la migration est un

voyage vers l'Eldorado » (Braga, 2007). Que l'information soit correcte ou non, chaque migrant interprète différemment ce qu'il voit ou entend, et cette interprétation influe sur la façon dont il imagine sa vie future (ibid.).

Dans le pays d'accueil, les grands médias servent de point de référence aux nouveaux arrivants, offrant à ces derniers des renseignements et des repères socioculturels sur la société dans laquelle ils vivent désormais. Dans de nombreux pays, les médias contribuent de manière déterminante au sentiment d'unité et d'appartenance nationales. Cependant, lorsqu'ils accordent à ce sentiment d'identité nationale une place prépondérante, ils peuvent, à dessein ou non, exclure certains groupes, comme les migrants. Selon des études conduites auprès de migrants, ceux-ci sont très conscients du portrait négatif et fondé sur des stéréotypes donné d'eux dans les médias. Cette prise de conscience peut les amener à se sentir marginalisés et à s'interroger sur leur appartenance. Plusieurs études (Mainsah, 2009 ; Widyawati, 2005/2006) insistent sur les déceptions que peut engendrer l'emploi d'une terminologie sans nuance et d'images stéréotypées pour qualifier l'ensemble des migrants, comme s'ils constituaient un bloc homogène. Elles soulignent, en outre, qu'un sentiment de frustration encore plus fort naît du décalage entre les représentations généralement négatives véhiculées par les médias et les relations positives qu'ont les migrants au quotidien avec la population locale.

Au-delà des gros titres : favoriser la compréhension et lutter contre les préjugés sur le terrain

Face aux risques inhérents à la politisation des questions migratoires, et face à l'hostilité affichée envers les migrants, les gouvernements et d'autres parties prenantes ont réagi de diverses manières, souvent par le truchement de partenariats noués au niveau local et communautaire. Bien que ces initiatives ne fassent pas la une des journaux, une rapide analyse indique qu'elles trouvent un écho très favorable. Fréquemment regroupées sous l'appellation générique de « programmes d'intégration », elles comprennent des activités de sensibilisation, de diffusion d'informations et d'aide directe aux migrants, ainsi que des mesures visant à favoriser la compréhension interculturelle et à lutter contre la xénophobie. Les voies de communication empruntées sont très diverses : établissements d'enseignement, manifestations sociales et culturelles, voire événements sportifs. Entre autres exemples, on citera l'instauration d'une Journée de l'harmonie en Australie en 1999, organisée par le Département de l'immigration et de la citoyenneté dans le but de donner à tous les Australiens l'occasion de célébrer la diversité culturelle¹². Dans l'Union européenne, des fonds spéciaux sont affectés à des initiatives menées au titre du Fonds européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers. Ailleurs, des organismes de lutte contre la discrimination et la xénophobie ont été créés, comme l'Institut national contre la discrimination, la xénophobie et le racisme (INADI), en Argentine¹³, et l'Observatoire espagnol du racisme et de la xénophobie, en Espagne¹⁴. Dans certains pays d'origine, les pouvoirs publics ont ciblé leur action sur les migrants de retour, afin d'essayer de maximiser leurs contributions, à travers le Centre national de réintégration des travailleurs d'outre-mer, aux Philippines¹⁵, ou le programme Paisano (Compatriote), au Mexique¹⁶. Au bout du compte, toutefois, l'influence de ces mesures sur les représentations et les attitudes pourrait bien dépendre de la persévérance avec laquelle elles sont mises en œuvre et de la façon dont elles sont présentées au grand public.

¹² Voir : <http://www.harmony.gov.au/>

¹³ Voir : <http://inadi.gob.ar/institucional/>

¹⁴ Voir : <http://oberaxe.es/>

¹⁵ Voir : <http://www.nrco.dole.gov.ph/About.aspx>

¹⁶ Voir : <http://www.paisano.gob.mx/>

L'une des façons d'encourager des échanges plus positifs et de lutter contre les représentations négatives au sein des populations locales est de diffuser des messages plus fidèles à la réalité par d'autres voies de communication. Ainsi, le projet *Untold Stories: Learning with Digital Stories*¹⁷, réalisé conjointement par l'OIM et Cross Czech, permet aux étrangers qui vivent en République tchèque d'enregistrer leur histoire sur des supports numériques. Ces récits sont ensuite placés sur un site web public, qui offre aux membres de la société tchèque la possibilité de mieux connaître les migrants de leur pays. D'autres approches ont été adoptées, comme celle décrite dans l'encadré 4 et qui vise un objectif similaire à travers des feuilletons radiophoniques.

Encadré 4. Quand la radio mêle pédagogie et divertissement en Amérique du Sud

En 2006, le feuilleton radiophonique Pueblo de Paso a été lancé dans le but de sensibiliser le public à la migration, de l'informer, de promouvoir le respect à l'égard des migrants et de faciliter leur intégration. Des personnages et des événements fictifs ont servi à décrire les relations au quotidien entre les migrants et la société d'accueil, et à présenter la migration sous un angle à la fois divertissant et pédagogique. L'émission s'attaquait aux mythes et stéréotypes associés aux populations migrantes, sans discours moralisateur. Cette campagne a été diffusée par 184 stations de radio en Amérique latine. Elle a amené des ONG du Nicaragua à remanier leur programme de travail, inspiré des ateliers locaux et des forums en El Salvador, et aidé des organisations de la société civile à Panama à faire mieux connaître les questions de migration. Même s'il reste des difficultés à surmonter pour atteindre les jeunes auditeurs, comprendre l'influence de l'émission sur le public, et élaborer des outils pédagogiques facilitant l'échange des enseignements tirés des émissions produites, cette campagne montre qu'il est possible de nourrir un dialogue positif sur la migration à l'échelle internationale.

Source : <http://www.cameco.org/files/mediaonthemove-salas.pdf>

Pueblo de Paso a été produit par le Centro de Comunicación Voces Nuestras (Centre de communication La parole est à nous), avec le soutien de l'Evangelischer Entwicklungsdienst (Service des Eglises évangéliques pour le développement – EED, Allemagne), de l'Ambassade royale des Pays-Bas, et de l'Asociación Latinoamericana de Educación Radiofónica (ALER, Association latino-américaine des radios pédagogiques)

La diffusion persistante de messages négatifs constitue un risque majeur pour la société comme pour les migrants. A force de se voir régulièrement décrits comme des criminels ou des clandestins, ceux-ci risquent, au bout du compte, d'intérioriser cette notion et d'agir en conséquence (Lüken-Klaßen et Heckmann, 2007). La catégorie la plus vulnérable est souvent celle des migrants de la deuxième génération, qui continuent parfois d'être exclus par la population locale. Pour prévenir ce risque, il faut donner une vraie place aux migrants dans les programmes diffusés par les grands médias et bannir les clichés.

Cependant, les migrants ne restent pas passifs et ont cherché à faire entendre leur voix et celle de leur communauté par l'intermédiaire des médias ethniques. Ces dernières années, naviguer dans l'espace identitaire constitué par le pays d'origine et le pays d'accueil est devenu de plus en plus aisé. L'avènement des médias et réseaux sociaux a facilité les échanges entre les migrants et les sociétés hôtes grâce à des moyens novateurs et traditionnels. L'innovation vient notamment de la portée mondiale de ces nouvelles formes de communication et de la

¹⁷ Voir : www.iom.hu ; www.untoldstories.eu

possibilité qu'elles offrent de favoriser la solidarité à l'échelle planétaire, indépendamment des contextes nationaux. Les sites des médias sociaux ont permis aux migrants (la « diaspora numérique ») de débattre de sujets qui les touchent et dont il n'est pas toujours facile de parler habituellement, comme le racisme, les tabous culturels, l'identité, les conflits et ce que signifie le fait d'être migrant. Ces initiatives en ligne sont particulièrement efficaces parce qu'elles sont ouvertes à tous, migrants ou non-migrants, et réunissent les conditions propices à un dialogue plus fédérateur et mieux informé sur les migrants et la migration. L'encadré 5 donne un exemple de la façon dont le site d'un média social de portée mondiale tente d'atteindre un large public de migrants et d'organisations s'occupant de migration.

Encadré 5. Les médias sociaux au service de la compréhension interculturelle

Les médias sociaux, qui peuvent favoriser les échanges en temps réel et relier les personnes, les lieux et les idées, sont de plus en plus utilisés pour amorcer des changements, partager un espace public commun et faire circuler des idées nouvelles. Les questions de migration ne font pas exception. La création du site Migration et intégration : construire des sociétés d'inclusion par l'Alliance des civilisations des Nations Unies (UNAOC) et l'OIM vise, en offrant une tribune virtuelle originale, à favoriser la compréhension interculturelle, réduire l'intolérance et encourager les praticiens de l'intégration à adopter de bonnes pratiques en matière de migration et d'intégration. Les principales composantes d'IBIS sont une base de données mondiale de bonnes pratiques en matière d'intégration ainsi qu'une base de données consacrée aux praticiens de l'intégration. Des points sur l'actualité de la migration dans le monde, l'accès à des forums de discussion et la diffusion des résultats d'études les plus récents contribuent à créer une communauté en ligne œuvrant à l'harmonie et à la cohésion au sein des sociétés d'accueil des migrants.

Pour plus d'informations, voir : www.unaoc.org/communities/migrationintegration

CONCLUSION

Le monde change à un rythme sans précédent, exigeant des sociétés qu'elles réagissent avec souplesse et inventivité. La migration est une occasion d'échanger des talents, des services, des compétences et des expériences. Or, elle demeure un sujet politiquement sensible et souvent mal compris du plus grand nombre, ce qui va à l'encontre de l'évolution de nos sociétés et de nos économies. Les événements qui agitent le monde depuis 20 ans et qui, encore récemment, ont endeuillé la Norvège, ne font que renforcer l'urgence de s'attaquer au plus vite à cette question à l'échelle internationale, en encourageant un débat éclairé, ouvert et honnête sur les sujets qui préoccupent tous les migrants (immigrants, émigrants ou migrants de retour), ainsi que les sociétés d'origine et de destination des migrants.

Le présent chapitre a expliqué le pourquoi d'une telle urgence, en s'intéressant principalement à la façon dont on communique sur la migration et aux raisons pour lesquelles elle donne lieu à des informations erronées et partiales. Bien qu'il existe une masse croissante d'informations issues d'études consacrées aux causes de la migration et à ses incidences sur l'économie, la société et l'environnement, le débat sur les questions migratoires en tient rarement compte. Les principaux acteurs de ce débat – politiques, décideurs, organisations patronales, société civile, médias et associations de migrants – ignorent souvent les informations disponibles ou les utilisent de manière sélective, voire pour servir leurs intérêts personnels. Les résultats de recherche, le débat sur la politique à mener et l'information diffusée par les médias se conjuguent pour créer des idées brouillées là où une analyse claire et précise s'impose. La complexité de la question de la migration et sa dimension humaine se perdent alors dans des arguments politiques brandis à des fins électoralistes ou politiciennes.

Comme on l'a mis en évidence dans ce chapitre, les représentations et les opinions du public sur les migrants ne se forment pas toutes seules. Elles sont influencées par des facteurs socioéconomiques et démographiques, comme l'âge, le niveau d'études, le type d'emploi et l'orientation politique. En outre, certains facteurs externes peuvent faire douter de l'utilité de la migration : périodes de récession économique accompagnées de niveaux de chômage élevés, troubles politiques ou conflits provoquant des exodes subits de migrants, ou encore craintes pour la sécurité nationale à la suite d'un attentat. Toutefois, ces préoccupations, même quand elles sont fortement ressenties, dépendent aussi de l'actualité, et s'estompent généralement lorsque les conditions s'améliorent. Il est fondamental que les promoteurs d'un débat rationnel évitent que la migration ne devienne l'explication commode de tous les problèmes politiques, sociaux et économiques qui perturbent des sociétés aux prises avec la mondialisation. À l'évidence, la migration est souvent le sujet fourre-tout masquant les peurs et les incertitudes qui sous-tendent les préoccupations de la population – que ce soit le chômage, le logement ou la cohésion sociale (dans les pays de destination), ou encore la perte ou le gaspillage de capital humain et la dépendance économique (dans les pays d'origine).

L'étude approfondie des résultats d'un certain nombre de sondages et d'enquêtes fait apparaître que les opinions qui circulent au sein des populations sont, dans le même temps, plus nuancées et moins rigides que nous sommes souvent portés à le croire. Il est admis, à différents niveaux, que la mobilité est une caractéristique de la société contemporaine. Jusqu'à un certain point, on a également compris, reconnu, voire accepté que la migration confère des avantages à l'économie et à la société, et que les migrants complètent plus qu'ils

ne concurrencent les nationaux sur le marché du travail. En d'autres termes, les éléments disponibles sont suffisants pour permettre un débat réfléchi et équilibré sur la migration, qui ne dépeint pas celle-ci comme une source d'avantages dépourvue de coûts, mais lui accorde la place et la valeur qui lui reviennent dans nos sociétés interconnectées.

Il est important de souligner que la façon dont la communication sur la migration est gérée influera non seulement sur les mentalités des sociétés d'origine et d'accueil, mais aussi sur l'image qu'auront d'elles-mêmes les populations de migrants et sur leur comportement. Ce chapitre a expliqué pourquoi il faut traiter les migrants comme des acteurs essentiels du débat sur la migration, et non comme de simples spectateurs. Leur attribuer un rôle passif les exposera aux clichés et créera in fine un clivage inutile entre eux et la communauté hôte. Les migrants existent dans des espaces complexes, et sont amenés à naviguer entre leurs pays d'origine et de destination, et à passer d'une société à l'autre. Leur volonté et leur capacité de s'intégrer dans la société d'accueil dépendront en grande partie de la façon dont ils perçoivent la place qui leur est faite, au sein ou en marge de la société, et la valeur qu'on accorde à leur contribution au bien-être socioéconomique de celle-ci.

Plusieurs exemples mentionnés plus haut ont montré comment les pouvoirs publics, la société civile, les organisations internationales et les médias se sont efforcés de promouvoir une image nuancée des migrants et de leur contribution, en dissipant les mythes de la migration par des campagnes d'information et en donnant aux migrants la possibilité de raconter leurs expériences sur de nouveaux supports. Cependant, pour que ces mesures et d'autres influent durablement sur les représentations et les attitudes du public, elles doivent être développées, adaptées au contexte local et, surtout, être fondées sur une forte volonté politique et inscrites dans une stratégie à long terme. A cette fin, quatre grandes orientations méritent d'être examinées :

1) Elaboration d'un discours sur la migration ouvert, nuancé et exhaustif

Il y a lieu d'élargir le débat sur la migration pour qu'il ne tourne pas indéfiniment autour des mêmes problèmes, réels ou imaginaires (qui sont les uns et les autres largement relayés), mais s'intéresse à la situation dans son ensemble. Il est important que ce nouveau débat nourrisse le discours dominant et ne se contente pas d'y réagir. Deux questions sont communément posées pour lancer les discussions sur la migration, et aider à formuler une politique migratoire : *1) Que faut-il faire au sujet des groupes de migrants déjà présents dans le pays ? 2) Que faut-il faire au sujet des futurs migrants ?* Pour mener un débat constructif et mieux informé, il faut commencer par examiner d'un peu plus près la place que pourrait, de manière réaliste, occuper la migration dans la planification démographique, sociale et économique. Sous cet angle, il pourrait être possible de recadrer le discours de façon qu'il débouche sur un résultat majoritairement admis ou consensuel, et ne se perde plus dans des querelles de clocher.

Une stratégie à long terme sera nécessaire, qui consistera notamment à envoyer des messages clés aux médias lors de la publication de nouvelles études, ou s'ils concernent un sujet d'actualité.

L'élargissement du discours peut se situer aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale, dans des enceintes multilatérales telles que les processus consultatifs régionaux, le Dialogue international sur la migration de l'OIM et le Forum mondial sur la migration et le développement.

2) Dépolitisation du débat et prise en compte des sujets de préoccupation

Bien que la migration présente sans conteste un intérêt politique, elle ne doit pas être traitée exclusivement comme une question politique. Les représentations défavorables qui l'entourent reposent souvent sur des interprétations partisans, et non sur des faits. Dans la plupart des débats sur la migration. Dans tous les cas, il convient d'examiner les effets positifs et négatifs avec honnêteté et impartialité. Le discours doit aussi tenir compte de l'intérêt général du pays, et non se focaliser sur les intérêts de couches particulières de la société. De nombreuses études consacrées aux effets positifs potentiels de la migration s'appliquent à la société et à l'économie dans leur ensemble. Ces messages risquent de perdre de leur force s'ils ne concernent que des sous-groupes particuliers de la société ou de l'économie. Pour autant, il ne faut pas négliger les inquiétudes de la population locale – interrogations sur les moyens de lutte contre la migration irrégulière, ou pressions démographiques sur les infrastructures locales, par exemple. Il est préférable d'expliquer à l'opinion ce qui a été efficace ou inefficace, sans rejeter sur les migrants la responsabilité de l'échec de certaines mesures.

Le manque d'informations facilement accessibles au public et traitant directement de tous ces problèmes est peut-être la principale cause d'une incompréhension persistante. La diffusion d'informations traitant des préoccupations du moment et expliquant clairement les droits des nationaux et des non-nationaux permet de lever les malentendus et fait en sorte que les politiques soient perçues comme neutres et respectueuses des droits de chacun.

3) Collaboration avec les médias pour parvenir à une couverture médiatique objective

Les médias influencent considérablement le discours public, façonnent l'opinion et, ce faisant, agissent sur toutes les parties prenantes, notamment les décideurs et les politiques. D'où la nécessité de poser la question fondamentale suivante : *Comment peut-on amener les médias à présenter une image plus objective de la migration et de ses effets ?* Pour que l'information soit objective, il faut éviter les gros titres tournant toujours autour du même problème, la sur- ou la sous-représentation de groupes particuliers et les stéréotypes. Il faut également admettre que les migrants ne forment pas un groupe homogène, et que la migration est souvent liée à bien d'autres enjeux publics.

Les pouvoirs publics jouent un rôle crucial dans la création d'un climat social et politique propice au traitement juste et fidèle de l'information, et à la bonne utilisation des données disponibles. L'impulsion politique est donc importante pour donner une image plus nuancée de la migration, ce qui fait peser une grande responsabilité sur les dirigeants politiques, même s'ils ne doivent pas être les seuls à montrer la voie à suivre. D'autres parties prenantes, comme la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires, ont aussi un rôle non négligeable à jouer, sans oublier d'autres élites et personnalités. Il existe de nombreux exemples de personnes qui ont embrassé des causes relevant de la justice sociale, dont l'impact sur les médias et l'opinion publique a été considérable. Ces leaders d'opinion pourraient collaborer davantage avec les médias que par le passé. Bien que l'idée puisse susciter un certain malaise dans les milieux journalistiques, il incombe à ces acteurs de nouer le dialogue avec les médias pour faire en sorte que les professionnels de l'information soient mieux informés de la complexité des questions migratoires.

Il est également essentiel de donner des indications sur la façon de traiter la migration. Renforcer les capacités des reporters, des journalistes et d'autres intervenants par des

formations ou des documents d'information peut aider à créer un noyau de spécialistes des questions migratoires, qui seront à même de traiter du sujet de manière plus objective. L'accès à des lignes directrices sur la façon de parler de la migration (comme celles fournies sur le site www.ethicaljournalisminitiative.org) constitue un bon point de départ. Dans l'idéal, ces indications devraient porter sur l'élaboration de stratégies de communication, pour ce qui concerne les chercheurs, et sur l'établissement de partenariats au sein des médias. Les chercheurs eux-mêmes peuvent jouer un rôle déterminant en veillant à replacer leurs conclusions dans le contexte politique et le cadre d'action considérés et en prenant une part active au débat, en s'appuyant sur les données disponibles et leurs connaissances spécialisées, sans compromettre leur intégrité intellectuelle.

La diffusion d'informations objectives exige en outre de lever les obstacles à la diversité dans les médias. L'élimination des discriminations structurelles dans les grands organes d'information et l'intégration de personnes d'origines diverses permettent ensuite de supprimer les contenus discriminatoires par la présentation de points de vue différents.

4) Les migrants : des acteurs à part entière de l'information

A l'évidence, l'un des grands défis que doivent relever ceux qui souhaitent promouvoir une image objective de la migration et des migrants est de donner la parole à ces derniers. Les données disponibles montrent clairement que plus les non-migrants ont de contacts personnels avec les migrants, moins ils ont tendance à porter sur ceux-ci un regard négatif. Trop souvent, les migrants sont considérés comme des figures passives du débat sur la migration, que ce soit dans leur pays d'origine ou de destination. Or, les répercussions de cette conception erronée, tant dans le discours politique que dans le traitement médiatique, n'épargnent pas les migrants eux-mêmes.

L'un des meilleurs moyens de lutter contre les idées fausses est de conférer un nouveau rôle aux migrants dans les discussions publiques, afin qu'ils ne soient plus uniquement l'objet mais aussi les acteurs du débat. Plusieurs solutions sont possibles : permettre aux médias ethniques de s'exprimer davantage aux côtés des grands organes d'information, faire entrer la diversité dans ces derniers, ou encore mettre à profit les avancées technologiques des médias sociaux pour encourager les migrants à donner une image plus fidèle de qui ils sont et de ce qu'ils font.

BIBLIOGRAPHIE

Abah, O.S.

- 2009 German public opinion on migration. Dans : *Migration, Public Opinion and Politics: The Transatlantic Council on Migration* (Bertelsmann Stiftung et Migration Policy Institute, responsables de la publication). Verlag Bertelsmann Stiftung, Gütersloh, pp. 29–51.

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

- 2010 *Rapport annuel 2010 : Prétirage*. FRA, Vienne.

Arditis, S. et F. Laczko

- 2008 *Assessing the Costs and Impacts of Migration Policy: An International Comparison*. Eurasyllum/OIM, Genève.

Asis, M.

- 2008 *Transnational Solidarity: Migrant Homeland Cooperation for Development in Asia*. United Nations Expert Group Meeting on International Migration and Development in Asia and the Pacific, Bangkok.

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

- 2008 *Les communautés musulmanes européennes face à l'extrémisme*. Avis de la Commission des migrations, des réfugiés et de la population, 14 avril 2008. Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCED), Strasbourg.

Australian Bureau of Statistics (ABS)

- 2011a *Australian Demographic Statistics*. September Quarter 2010. Catalogue n° 3101.0, ABS, Canberra.
- 2011b *Australian Demographic Statistics*. December Quarter 2010. n° 3101.0, ABS, Canberra.

Banque mondiale

- 2006 *Global Economic Prospects 2006: Economic Implications of Remittances and Migration*. Banque mondiale, Washington, DC.
- 2011 *Recueil de statistiques 2011 sur les migrations et les envois de fonds – 2^e édition*. Banque mondiale, Washington, DC.

Betts, K.

- 2005 Cosmopolitan and patriots: Australia's cultural divide and attitudes to immigration. *People and Place*, vol. 13, n° 2, pp. 29–40.

Braga, M.

- 2007 *Dreaming Another Life: The Role of Foreign Media in Migration Decision – Evidence from Albania*. Document de travail. Université Bocconi, Milan.

- Canoy, M. *et al.*
 2006 *Migration and Public Perception*. Bureau des conseillers de politique européenne (BEPA), Commission européenne, Bruxelles.
- Carroll, J.
 2007a Hispanics' views on immigration unchanged from last year. Gallup News Service, 28 juin. Voir : <http://www.gallup.com/poll/28003/Hispanics-Views-Immigration-Unchanged-From-Last-Year.aspx> (site consulté le 20 août 2011).
 2007b Americans divided on need for new immigration laws. Gallup News Service, 16 juillet. Voir : <http://www.gallup.com/poll/28135/Americans-Divided-Need-New-Immigration-Laws.aspx> (site consulté le 20 août 2011).
- Castles, S.
 2008 *Migration and Social Transformation*. Working Papers Series. LSE Migration Studies Unit, Londres.
- Chappell, L. et A. Glennie
 2011 *Migrating out of Poverty: Engaging the media, improving reporting and changing attitudes*. Non publié.
- Citrin, J. et J. Sides
 2008 Immigration and the imagined community in Europe and the United States. *Political Studies*, n° 56, pp. 33–56.
- Commission européenne
 2006 *Eurobaromètre 66 : L'opinion publique dans l'Union européenne – Premiers résultats*. Eurobaromètre standard, automne. Commission européenne, Bruxelles.
- Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI)/Institute for Public Policy Research (IPPR)
 2004 *Mixed Messages: Migration in the Media*. Rapport succinct du séminaire, 5 juillet 2004, Londres.
- Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI)
 2005 *Les migrations dans un monde interconnecté : nouvelles perspectives d'action*. Rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI), Genève. Voir : <http://www.gcim.org/en/finalreport.html> (site consulté le 20 août 2011).
- Crush, J. (responsable de la publication)
 2008 *The Perfect Storm: The Realities of Xenophobia in Contemporary South Africa*. *Southern African Migration Report*, 2008. Voir : <http://www.queensu.ca/samp/sampresources/samppublications/> (site consulté le 20 août 2011).
- de Bree, J.
 2008 *Return Migration to Afghanistan: Monitoring the Embeddedness of Returnees*. Université Radboud de Nimègue et Université d'Amsterdam, Nimègue.

- Département de l'immigration et de la citoyenneté de l'Australie (DIAC)
- 2010 *Immigration Update 2009–2010*. Australian Government Publishing Service (AGPS), Canberra.
 - 2011 *Asylum Statistics Australia, 2010–11 (First six months)*. Australian Government Publishing Service (AGPS), Canberra.
- Direction norvégienne de l'intégration et de la diversité (IMDi)
- 2008 *Immigrants in the Norwegian Media*. IMDi, Oslo.
- Fall, P. et al.
- 2010 *Senegal Country and Research Areas Report*. EUMAGINE (Imagining Europe from the Outside). Voir : <http://www.eumagine.org/> (site consulté le 23 août 2011).
- Fargues, P.
- 2006 *International Migration in the Arab Region: Trends and Policies*. Réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement dans la région arabe. Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU (UNDESA), Beyrouth.
- Flander, A.O.
- 2011 *Population and Social Conditions – Immigration to EU Member States down by 6% and emigration up by 13% in 2008*. Eurostat, Commission européenne, Bruxelles.
- Fullilove, M. et C. Flutter
- 2004 *Diaspora: The World Wide web of Australians*. Lowy Institute Paper No. 4. Lowy Institute for International Policy, Nouvelle Galles du Sud.
- Gallup
- 2005 GPNS focus on: Immigration. Gallup Poll News Service. Voir : <http://www.gallup.com/poll/14785/Immigration.aspx> (site consulté le 20 août 2011).
 - 2011 Immigration. Gallup Poll News Service. Voir : <http://www.gallup.com/poll/1660/Immigration.aspx> (site consulté le 20 août 2011).
- Gilbert, G. et H. Bauder
- 2005 *Representation of Labour Migration in Guatemalan and American Media*. Université de Guelph, Ontario. Voir : <http://www.geography.ryerson.ca/hbauder/Immigrant%20Labour/latinAmericanMigration.pdf> (site consulté le 24 août 2011).
- Gouvernement du Danemark
- 2009 *A Common and Safe Future: An action plan to prevent extremist views and radicalisation among young people*. Gouvernement du Danemark, Copenhague.
- Haselhoff, K. et P. Ong
- 2008 *Are They Welcome? Understanding Public Opinion on Immigrants in Southern California*. School of Public Affairs, UCLA, Los Angeles.

- Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
 2011 *Niveaux et tendances de l'asile dans les pays industrialisés en 2010*. HCR, Genève.
- Hugo, G.J.
 2005 *Migrants in Society: Diversity and Cohesion*. Rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI), Genève. Voir : <http://www.gcim.org/attachements/TP6.pdf> (site consulté le 20 août 2011).
- Hunt, V.F.
 2006 Political implications of US public attitudes toward immigration on the immigration policymaking process. Dans : *Proceedings of the 2006 Conference on Migration, Trade and Development*. Federal Reserve Bank of Dallas, Dallas.
- Hurrell, A.
 2010 *Performance Politics: Building Public Confidence in Immigration Policy*. Rapport de séminaire. Policy Network, Londres.
- ISSP Research Group
 2003 National Identity II, SPSS data file. International Social Survey Programme (ISSP). Voir : <http://www.issp.org/> (site consulté le 23 août 2011).
- Jedwab, J.
 2006 Keep on tracking: Immigration and public opinion in Canada? Presentation to Metropolis Canada, Vancouver, Colombie britannique, 24 mars.
- Jones, J.
 2006 Americans' views of immigration growing more positive. Gallup News Service, 10 juillet. Voir : <http://www.gallup.com/poll/23623/americans-views-immigration-growing-more-positive.aspx> (site consulté le 20 août 2011).
 2008 Fewer Americans favor cutting back immigration. Gallup News Service, 10 juillet. Voir : <http://www.gallup.com/poll/108748/fewer-americans-favor-cutting-back-immigration.aspx> (site consulté le 20 août 2011).
 2010 More Americans favor than oppose Arizona immigration law. Gallup News Service, 29 avril. Voir : <http://www.gallup.com/poll/127598/americans-favor-oppose-arizona-immigration.aspx> (site consulté le 23 août 2011).
- Kessler, A.E. et G.P. Freeman
 2005 Public opinion in the EU on immigration from outside the community. *Journal of Common Market Studies*, vol. 43, n° 4, pp. 825–850.
- Kleemans, M. et J. Klugman
 2009 *Understanding Attitudes towards Migrants: A Broader Perspective*. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Human Development Reports Research Paper 2009/53, PNUD, New York.
- Lüken-Klaßen, D. et F. Heckmann
 2007 *The Impact of the Media on the Integration Process in Europe and the United States. A Conference Report*. European Forum for Migration Studies, Bamberg.

- Mainsah, H.
2009 Cameroonians in Oslo: diaspora and uses of the media. *Nordicom Review*, vol. 30, n° 1, pp. 83–94.
- Malik, K.
2011 Assimilation's failure, terrorism's rise. *New York Times*, 6 juillet.
- Massey, D. *et al.*
1993 Theories of international migration: A review and appraisal. *Population and Development Review*, vol. 19, n° 3, pp. 431–466.
1998 *Worlds in Motion: Understanding International Migration at the End of the Millennium*. Oxford University Press, Oxford.
- Markus, A.
2010 *Mapping Social Cohesion: The 2009 Scanlon Foundation Surveys*. Monash Institute for the Study of Global Movements, Victoria. Voir : http://www.globalmovements.monash.edu.au/news/documents/Social%20Cohesion%20Report%202009_final.pdf (site consulté le 20 août 2011).
2011 *A 'Sustainable' Population? Key Policy Issues*. Proceedings from the Productivity Commission Roundtable, Canberra, 21–22 mars. Voir : http://www.pc.gov.au/_data/assets/pdf_file/0018/111069/sustainable-population-proceedings.pdf (site consulté le 20 août 2011).
- McAllister, I. *et al.*
2010 Public opinion towards population growth in Australia. Australian National University (ANU) Poll, octobre.
- McLaren, L. et M. Johnson
2004 Understanding the rising tide of anti-immigrant sentiment. In: *British Social Attitude: The 21st Report* (A. Park *et al.*, responsables de la publication). Sage, Londres, pp. 169–200.
- Misago, J.P. *et al.*
2009 *Towards Tolerance, Law, and Dignity: Addressing Violence against Foreign Nationals in South Africa*. Bureau régional de l'OIM pour l'Afrique australe, Arcadia.
- Morales, L.
2009 Americans return to tougher immigration stance. Gallup News Service, 5 août. Voir : <http://www.gallup.com/poll/122057/americans-return-tougher-immigration-/default.aspx> (site consulté le 20 août 2011).
2010 Amid immigration debate, Americans' views ease slightly. Gallup News Service, 27 juillet ; Voir : <http://www.gallup.com/poll/141560/amid-immigration-debate-americans-views-ease-slightly.aspx> (site consulté le 20 août 2011).
- Nations Unies
2006 *Migrations internationales et développement*. Rapport du Secrétaire général. Soixantième session, Mondialisation et interdépendance : Migrations internationales et développement. 18 mai, Nations Unies, New York.
2010 *World Population Policies 2009*. Nations Unies, New York.

- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
 2010 *Perspectives des migrations internationales, Edition SOPEMI 2001*. OCDE, Paris.
- Organisation internationale du travail (OIT)
 2010 Public attitudes to migrant workers: A four country study, triangle project, ILO Regional Office for Asia and the Pacific, ILO Bangkok.
- Organisation internationale du travail (OIT) *et al.*
 2001 *International Migration, Racism, Discrimination and Xenophobia*. Publication destinée à être diffusée lors de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Bureau international du Travail (BIT)/Organisation internationale pour les migrations (OIM)/Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Genève. Voir : <http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/download/wcar.pdf> (site consulté le 24 août 2011).
- Organisation internationale pour les migrations (OIM)
 2002 *The Return and Reintegration of Migrants to the South Caucasus: An Exploratory Study*.
 2008 *Etat de la migration dans le monde 2008 – Gestion de la mobilité de la main-d'œuvre dans une économie mondiale en mutation*. OIM, Genève.
 2010 *Politiques de migration, d'emploi et d'intégration sur le marché du travail dans l'Union européenne*. OIM, Bruxelles.
- Page, B.
 2009 British attitudes to immigration in the 21st century. Dans : *Migration, Public Opinion and Politics: The Transatlantic Council on Migration* (Bertelsmann Stiftung et Migration Policy Institute, responsables de la publication). Verlag Bertelsmann Stiftung, Gütersloh, pp. 131–154.
- Papademetriou, D.G. et A. Heuser
 2009 Council Statement: Migration, Public Opinion and Politics. Dans : *Migration, Public Opinion and Politics: The Transatlantic Council on Migration* (Bertelsmann Stiftung et Migration Policy Institute, responsables de la publication). Verlag Bertelsmann Stiftung, Gütersloh, pp. 19–26.
- Pew Research Center
 2002 *How Global Publics View: Their Lives, Their Countries, The World, America. What the World Thinks in 2002*. Pew Research Center, Washington, DC.
 2006 *The State of American Public Opinion on Immigration in Spring 2006: A Review of Major Surveys*. Fiche de données, 17 mai. Pew Research Center, Washington, DC.
 2007 *World Publics Welcome Global Trade But Not Immigration*. 47-Nation Pew Global Attitudes Survey. Pew Research Center, Washington DC.
- Puentes, R.
 2010 Towards an assessment of migration, development and human rights links: Conceptual framework and new strategic indicators. Document présenté à l'Action mondiale des peuples sur la migration, le développement et les droits humains, 4^e Forum mondial, Mexico, novembre.

- Rothon, C. et A. Heath
 2003 Trends in racial prejudice. Dans : *British Social Attitudes: The 20th Report: Continuity and Change Over Two Decades* (A. Park *et al.*, responsables de la publication). Sage, Londres, pp. 189–214.
- Saad, L.
 2010a Americans value both aspects of immigration reform. Gallup News Service, 4 mai. Voir : <http://www.gallup.com/poll/127649/Americans-Value-Aspects-Immigration-Reform.aspx> (site consulté le 20 août 2011).
 2010b Americans closely divided over immigration reform priority. Gallup News Service, 6 juillet. Voir : <http://www.gallup.com/poll/141113/Americans-Closely-Divided-Immigration-Reform-Priority.aspx> (site consulté le 20 août 2011).
- Spencer, S.
 2011 Integration in the UK: Why the Silence? *Open Democracy*, 6 avril.
- Social & Economic Survey Research Institute (SESRI)
 2010 *First Annual Omnibus Survey: A Survey of Life in Qatar*. Executive Summary Report. SESRI, Doha.
- Soruco, X. *et al.*
 2008 *What Emigration Leaves Behind: The Situation of Emigrants and their Families in Ecuador*. Document de travail. Réseau de recherche de la Banque interaméricaine de développement, Washington, DC.
- Statistique Canada
 2003 *Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle*. Catalogue n° 86-593-XIE, septembre. Statistique Canada, Ottawa.
- Suro, R.
 2009 America's views of immigration: The evidence from public opinion surveys. Dans : *Migration, Public Opinion and Politics: The Transatlantic Council on Migration* (Bertelsmann Stiftung et Migration Policy Institute, responsables de la publication). Verlag Bertelsmann Stiftung, Gütersloh, pp. 52–76.
- Thalhammer, E. *et al.*
 2001 *Attitudes towards Minority Groups in the European Union*. Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, Vienne. Voir : http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_138_analysis.pdf (site consulté le 20 août 2011).
- Threadgold, T.
 2009 The Media and Migration in the United Kingdom, 1999–2009. Dans : *Migration, Public Opinion and Politics: The Transatlantic Council on Migration* (Bertelsmann Stiftung et Migration Policy Institute, responsables de la publication). Verlag Bertelsmann Stiftung, Gütersloh.

Transatlantic Trends

- 2010 *Transatlantic Trends: Immigration 2010*. Transatlantic Trends, États-Unis. Voir : http://trends.gmfus.org/immigration/doc/TTI2010_English_Key.pdf (site consulté le 20 août 2011).

Tsoukala, A.

- 2002 Le traitement médiatique de la criminalité étrangère en Europe. *Déviance et Société*, n° 26, pp. 61–82.

United States Department of Homeland Security (US DHS)

- 2008 *Building an Americanization Movement for the Twenty-first Century: Report to the President of the United States from the Taskforce on New Americans*. US DHS, Washington, DC.

van der Geest, K.

- 2010 Local Perceptions of Migration from Northwest Ghana. *Africa*, vol. 80, n° 4, pp. 595–619.

Vertovec, S.

- 2001 Transnationalism and identity. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 27, n° 4, pp. 573–582.

Widyawati, N.

- 2005/6 Representation of migrant workers in Malaysian newspapers. Dans : *Are We Up to the Challenge? Current Crises and the Asian Intellectual Community*. The Work of the 2005/2006 API Fellows. Fondation nippone, Tokyo.

Wilkes, R. *et al.*

- 2008 “No thanks, we’re full”: Individual characteristics, national context, and changing attitudes toward immigration. *International Migration Review*, vol. 42, n° 2, pp. 302–329.

Wooden, M. *et al.*

- 1994 *Australian Immigration: A Survey of the Issues*. Australian Government Publishing Service (AGPS), Canberra.

Yen, H. *et al.*

- 2010 *Formative Research Report on Design of a Behaviour Communication Change Strategy: Prevention and combating of human trafficking and reducing stigma towards trafficked victims in Phú Thọ, Nam Dinh, Thanh Hóa and Tây Ninh*. OIM, Hanoi.

Zentralarchiv für Empirische Sozialforschung (ZA)

- 2005 Codebook, National Identity II, ZA Study 3910. ISSP module 2003. ZA, Université de Cologne. Voir : <http://prod.library.utoronto.ca/datalib/codebooks/utm/za/3910/za3910.pdf> (site consulté le 24 août 2011).

CHAPITRE 2- LA MIGRATION INTERNATIONALE EN 2010 ET 2011

Le présent chapitre analyse les principales tendances de la migration observées en 2010 et 2011¹, notamment sous l'angle de l'action publique, de la législation, ainsi que de la coopération et du dialogue à l'échelle internationale. Après un bref tour d'horizon de l'évolution de la migration et des politiques dans le monde, il décrit à grands traits les principales orientations constatées dans six régions, à savoir l'Afrique, les Amériques, l'Asie, l'Europe, le Moyen-Orient et l'Océanie.

TENDANCES MIGRATOIRES INTERNATIONALES

Malgré les effets persistants de la crise économique mondiale, le nombre total de migrants dans le monde n'a pas diminué ces dernières années. Les flux migratoires vers les pays développés se sont quelque peu ralentis pendant et immédiatement après la crise : aux Etats-Unis d'Amérique, par exemple, le nombre d'étrangers entrant sur le territoire est passé de 1 130 818 en 2009 à 1 042 625 en 2010 ; au Royaume-Uni, ce chiffre a reculé de 505 000 en 2008 à 470 000 en 2009 ; en Espagne, de 692 228 en 2008 à 469 342 à 2009 ; en Suède, de 83 763 en 2009 à 79 036 en 2010 ; et en Nouvelle Zélande, de 63 910 en 2008 à 57 618 en 2010 (DAES, à paraître). Cependant, aucune inversion majeure des schémas migratoires n'a été relevée, si bien que la population mondiale de migrants qui s'était constituée pendant plusieurs décennies n'a guère changé : en 2010, le nombre total de migrants internationaux était estimé à 214 millions, contre 191 millions en 2005 (DAES, 2009). On recense environ un milliard de migrants dans le monde (soit à un peu près un septième de la population mondiale), étant entendu que le nombre de migrants internes est estimé à 740 millions (PNUD, 2009) de personnes. Cette stabilité générale masque toutefois certains faits nouveaux survenus en 2010/2011. Les sections qui suivent présentent quelques tendances profondes.

I. Transitions politiques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MOAN)

Les transitions politiques survenues en 2011 au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont eu d'énormes répercussions sur les schémas migratoires dans la région et au-delà. Les manifestations contre le Président tunisien Ben Ali ont conduit à sa démission, le 14 janvier 2011, et ont été suivies de mouvements de protestation dans d'autres pays arabes², dont l'Égypte, où le Président Mubarak a abandonné le pouvoir en février 2011. La Libye a connu une rapide détérioration de l'ordre public après les tentatives du Gouvernement de réprimer les grandes manifestations qui ont éclaté dans plusieurs villes de province à partir de la mi-février 2011. Les heurts entre manifestants et forces de sécurité se sont rapidement transformés en guerre civile, entraînant un exode massif vers les pays voisins. A la fin de juin 2011, plus de 600 000 migrants (dont environ

¹ Les données exposées ici tiennent compte des derniers chiffres publiés en 2010 et au début de 2011. Sauf indication contraire, ce chapitre ne comprend pas d'informations rendues publiques après juin 2011. Les données sur la migration restent relativement rares et fragmentaires, les chiffres nouvellement publiés qui sont inclus ici sont parfois antérieurs à 2010, tout en restant néanmoins pertinents pour l'analyse.

² Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Iraq, Jordanie, Koweït, Libye, Liban, Maroc, Oman, République arabe syrienne et Yémen.

280 000 nationaux de pays tiers)³ avaient quitté le pays selon l'OIM⁴, soit une grande partie des 1,5 million de migrants (la plus importante population de travailleurs migrants en Afrique du Nord) qui se trouvaient dans le pays avant le déclenchement des hostilités (UC Davis, 2011a). D'importants mouvements transfrontaliers ont été constatés aux frontières avec la Tunisie et l'Égypte⁵, pays qui ont enregistré l'entrée de 256 000 et 184 000 personnes, respectivement, dont un nombre non négligeable de ressortissants libyens qui, le plus souvent, faisaient des aller-retour pour des raisons économiques, tandis que leur famille restait en Égypte. En dehors de la région, ce sont Malte et l'Italie qui ont vu arriver le plus de migrants ; à la fin du mois de juin 2011, plus de 43 000 personnes avaient débarqué sur l'île de Lampedusa (19 200 en provenance de la Libye, et 24 100 de Tunisie). Aucun exode important d'autres pays de la région (Égypte comprise) n'a été signalé.

Les médias ont souvent relayé l'idée que la crise en Afrique du Nord allait entraîner une forte augmentation de la migration irrégulière vers l'Europe⁶. En réalité, un pourcentage infime de personnes déplacées par le conflit ont décidé de traverser la Méditerranée par bateau, la plupart cherchant à regagner la Libye ou à obtenir de l'aide pour se rendre dans un autre pays d'Afrique ou d'Asie. Un grand nombre de ces travailleurs migrants ont pu rentrer chez eux grâce à l'aide apportée par l'OIM en partenariat avec le HCR. A la fin de juin 2011, plus de 143 000 nationaux originaires d'environ 50 pays tiers avaient été évacués (voir la carte 1), principalement vers les sept pays d'origine suivants : Bangladesh (31 000), Tchad (26 000), Égypte (24 000), Soudan (17 000), Niger (12 000), Ghana (11 000) et Mali (10 000)⁷.

Ces chiffres ne révèlent cependant pas toute l'ampleur des mouvements de retour. Les données de l'OIM laissent ainsi penser que près de 200 000 migrants sont revenus en Égypte. En outre, certains pays asiatiques, comme les Philippines, demandent aux candidats à l'émigration de cotiser à un fonds qui peut ensuite être utilisé pour rapatrier les migrants en détresse devant être évacués d'un pays. Quelque 26 000 à 30 000 Philippins (surtout des travailleurs) se trouvaient dans la Libye avant le soulèvement et, selon le Ministère philippin du travail et de l'emploi, environ 10 000 d'entre eux ont été évacués et rapatriés⁸.

Le retour soudain de nombreux travailleurs migrants dans des pays en développement d'Afrique et d'Asie risque d'avoir de graves répercussions sur la stabilité économique de ces pays. Alors que, bien souvent, ceux-ci sont déjà aux prises avec un chômage élevé, ils doivent à présent tenter d'absorber les nombreux migrants de retour qui arrivent sur leur marché du travail. Ils risquent en outre de connaître des difficultés financières, car ces travailleurs ne pourront plus rapatrier de fonds. Le Tchad et le Niger, par exemple, ont vu respectivement 70 000 et 80 000 de leurs nationaux revenir d'Égypte et de Tunisie, par leurs propres moyens ou avec l'aide de l'OIM, pendant les trois premiers mois de la crise libyenne. Ces mouvements de retour massifs ont suscité des inquiétudes quant à la sécurité alimentaire dans les communautés d'accueil, et souligné la nécessité de mettre en place des possibilités de réintégration et des programmes

³ Dans le contexte de la crise libyenne, un national de pays tiers s'entend d'un migrant qui traverse la frontière entre la Libye et un pays dont il n'est pas originaire.

⁴ Estimations de l'OIM. Voir : Migration Crisis from Libya, IOM Middle East North Africa Operations, disponible à l'adresse suivante : www.migration-crisis.com/libya/ (site consulté le 30 juin 2011).

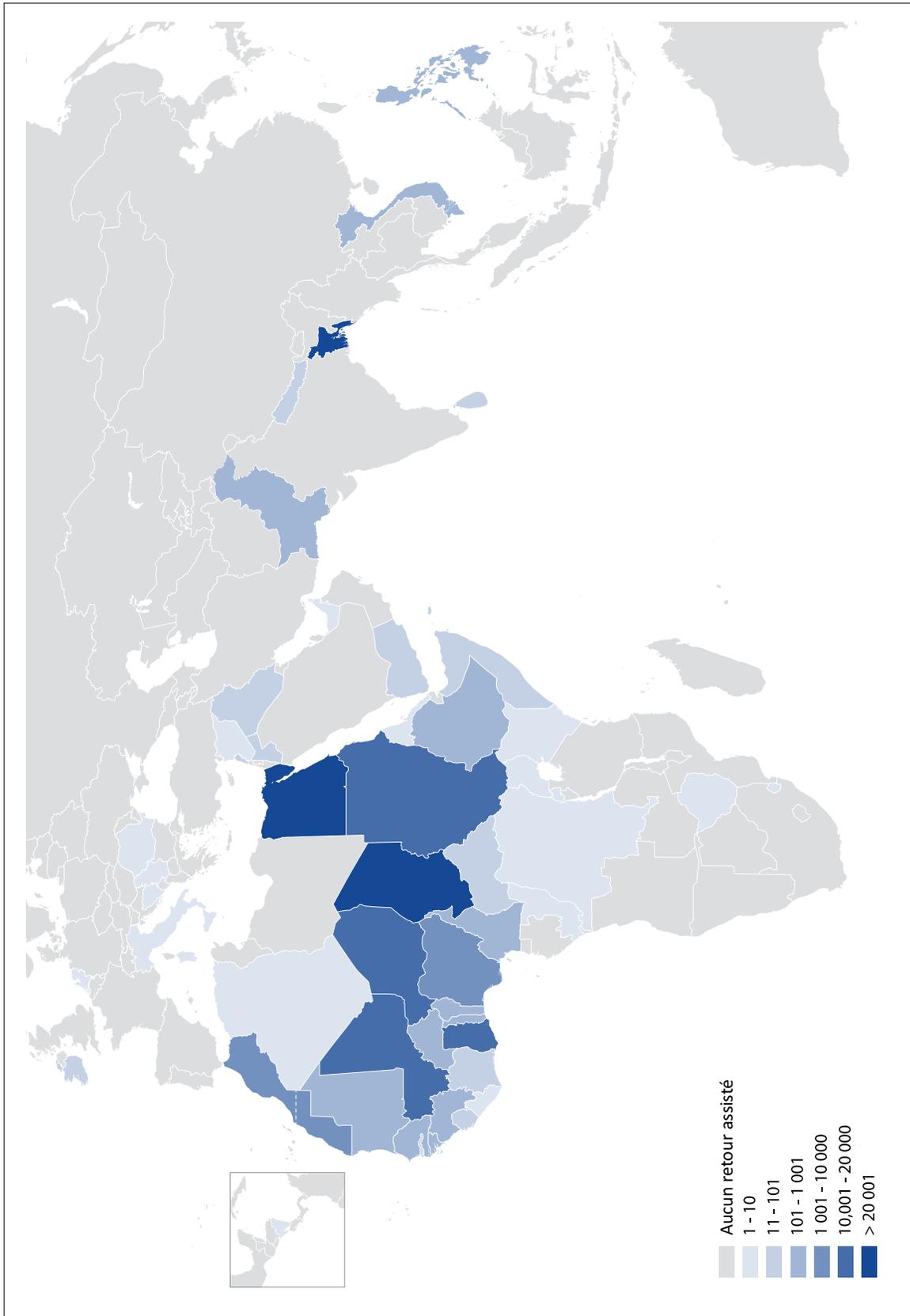
⁵ D'autres mouvements ont été enregistrés à la frontière avec l'Algérie, le Niger, le Soudan et le Tchad.

⁶ Le 10 mai, par exemple, le International Herald Tribune publiait une lettre d'opinion intitulée « Look who's coming to Europe » (Voyez qui vient en Europe), alors même que l'article relevait que la plupart de ceux qui quittaient la Libye étaient des travailleurs migrants de retour dans leur pays d'origine en Afrique ou Asie.

⁷ Voir les rapports en ligne de l'OIM à l'adresse suivante : www.migration-crisis.com/libya/ (site consulté le 30 juin 2011).

⁸ Voir : <http://globalnation.inquirer.net/news/breakingnews/view/20110302-322970/10000-Filipinos-from-Libya-head-for-home> (site consulté le 4 juillet 2011).

Carte 1 : Nombre de ressortissants de pays tiers que l'OIM et le HCR ont aidé à rentrer chez eux au départ de la région MOAN en juin 2011



Source : OIM, 2011.

de stabilisation communautaire pour éviter de déstabiliser la sous-région et atténuer le risque d'une crise humanitaire due à une pénurie de moyens de subsistance⁹.

Des mesures ont déjà été prises dans certains pays pour aider les migrants de retour à se réintégrer. Au Bangladesh, par exemple, la Banque mondiale a approuvé un projet de rapatriement et de reconstitution des moyens de subsistance des travailleurs migrants, qui consiste à couvrir le coût du rapatriement et à verser une subvention en espèces exceptionnelle d'environ 775 dollars E.-U. (l'équivalent d'environ 30 mois de salaire moyen au Bangladesh)¹⁰, qui a pour but d'aider les migrants à satisfaire leurs besoins immédiats et à se constituer des moyens d'existence au Bangladesh. Doté d'un budget total de 74,1 millions de dollars E.-U., ce projet est en grande partie (40 millions de dollars E.-U.) mis en œuvre par l'OIM pour le compte du Gouvernement bangladais. Le Gouvernement népalais a également utilisé son fonds d'aide sociale aux travailleurs à l'étranger pour couvrir les coûts de rapatriement.

Parmi les personnes qui quittent la Libye, certaines ne peuvent pas regagner facilement leur pays d'origine, comme les Somaliens et les Erythréens, et ont parfois besoin d'une assistance spéciale pour se réinstaller dans un pays tiers. Cependant, peu d'entre elles se sont rendues en Europe, contrairement aux informations distillées à l'envi par les médias selon lesquelles des dizaines de milliers de migrants d'Afrique du Nord tenteraient d'entrer illégalement sur le continent européen. A la fin de juin 2011, les migrants arrivés par mer à Malte et en Italie, essentiellement des Erythréens et des Somaliens, représentaient moins de 3 % des personnes ayant quitté la Libye. De même, le nombre de Tunisiens partis à l'étranger depuis la mi-février était inférieur aux prévisions initiales¹¹. En outre, selon le HCR, seule une faible proportion d'entre eux étaient des réfugiés. La grande majorité des migrants en quête d'une vie meilleure en Europe étaient des jeunes Tunisiens (surtout des hommes célibataires âgés de 20 à 30 ans) qui ont profité de la situation pour chercher du travail à l'étranger.

II. Augmentation du nombre de catastrophes naturelles et de personnes déplacées

On estime que plus de 42 millions de personnes ont été déplacées dans le monde en 2010 en raison de catastrophes naturelles soudaines, soit, respectivement, 6 et 25 millions de plus qu'en 2008 et 2009. La grande majorité d'entre elles (38 millions) l'ont été à cause de catastrophes liées aux changements climatiques (essentiellement des inondations et des tempêtes). Cette augmentation considérable, en 2010, est surtout due aux inondations exceptionnelles (IDMC/NRC, 2011) survenues en milieu d'année en Chine (provoquant le déplacement de plus de 15 millions de personnes) et au Pakistan (au moins 11 millions de déplacés), ainsi qu'aux tremblements de terre au Chili, au Japon et en Haïti. Le Bangladesh, l'Inde et les Philippines ont également été durement touchés par des catastrophes naturelles, faisant de l'Asie la région la plus fragilisée. Au total, 321 catastrophes naturelles se sont produites en 2010, soit un chiffre légèrement supérieur aux 290 enregistrées en 2009, mais proche de la moyenne des 10 dernières années (EM-DAT/CRED, 2011)¹². Selon le Centre de suivi

⁹ Voir les rapports en ligne de l'OIM à l'adresse suivante : www.migration-crisis.com/libya/ (site consulté le 31 mai 2011).

¹⁰ Estimation réalisée à partir des chiffres communiqués par le bureau bangladais des statistiques en décembre 2004, après une enquête sur la population active, dans *Measuring Gender Dimensions of the World of Work in Bangladesh: A Training Guide*, Bureau international du Travail (OIT), 2006, pp. 33 et 34. Voir : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/instructionalmaterial/wcms_116277.pdf

¹¹ Voir les rapports en ligne de l'OIM à l'adresse : www.migration-crisis.com/libya/ (site consulté le 31 mai 2011).

¹² Chiffre extrait le 25 mars 2011 de la base de données internationale sur les catastrophes (EM-DAT) : www.emdat.be

des déplacements internes (IDMC), leur nombre a doublé au cours des 20 dernières années (passant de 200 à plus de 400 par an). Le nombre de personnes déplacées à cause de conflits, soit 2,9 millions en 2010, est bien moins élevé (ibid.).

Le tremblement de terre qui a dévasté Haïti en janvier 2010 et les graves inondations qui se sont produites ultérieurement au Pakistan sont des exemples particulièrement significatifs de catastrophes naturelles provoquant des déplacements. Bien que, dans les deux cas, une importante aide humanitaire internationale ait été mobilisée, les besoins en matière de moyens d'existence, de logement ou encore de services de santé et autres ne sont pas encore totalement satisfaits, et les travaux de reconstruction et de réadaptation se poursuivent.

Le tremblement de terre en Haïti a fait plus de 300 000 morts et provoqué le déplacement d'environ 1,5 million de personnes. Contrairement aux prévisions, il n'y a pas eu d'émigration massive après la catastrophe (Fondation pour les Nations Unies, 2011), peut-être, surtout, parce que les Haïtiens n'avaient pas les moyens nécessaires pour se lancer dans un voyage coûteux et dangereux. Par ailleurs, le problème des déplacements internes reste préoccupant. Un an après le séisme, l'OIM a constaté que 810 000 personnes vivaient toujours dans des sites improvisés, à Port-au-Prince et en province¹³.

A la fin de juillet 2010, le « Pakistan a été frappé par les pires inondations de son histoire, qui ont touché plus de 18 millions de personnes, laissé 11 millions de sans-abris et tué quelque 1 750 personnes [...] »¹⁴. Le pays tout entier a été touché : tout d'abord les régions montagneuses du nord, puis progressivement les régions basses du sud (Sindh et Punjab). Les inondations ont été comparées à un « tsunami au ralenti », car les zones littorales de la région du Sindh ont été inondées en septembre et en octobre, soit plus de deux mois après les pluies responsables des eaux de crue descendant du nord du pays. Bon nombre de personnes déplacées durant les inondations (plus de 11 millions) attendent toujours une aide pour rentrer chez elles¹⁵.

Entre mai et août 2010, la Chine a subi des inondations et des glissements de terrain de grande ampleur. Le Ministère chinois des affaires civiles a indiqué que plus de 3 millions de personnes avaient été temporairement déplacées dans le centre du pays rien que pendant la deuxième quinzaine de juillet 2010 (FICR, 2010). Le tremblement de terre de février 2010 au Chili a fait environ 2,6 millions de victimes, parmi lesquelles 800 000 ont été déplacées (EM-DAT/CRED, 2011 ; Croix-Rouge américaine, 2011).

Les données relatives aux incidences des phénomènes environnementaux à évolution lente sur les déplacements de personnes sont plus difficiles à obtenir, mais certaines indications laissent penser qu'un nombre croissant de personnes sont touchées par les sécheresses (EM-DAT/CRED, 2011) : en Somalie, par exemple, celles-ci ont provoqué le déplacement de plus de 52 000 personnes depuis le 1er décembre 2010, dont beaucoup ont rejoint la capitale, Mogadiscio. Bien que les migrations dues à la sécheresse ne soient pas inhabituelles, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) souligne que c'est la première fois qu'on assiste à un afflux massif d'éleveurs vers la capitale (IRIN, 2011).

¹³ Voir : <http://www.iom.int/jahia/Jahia/media/news-releases/newsArticleEU/cache/offonce?entryId=29002> (site consulté le 4 juillet 2011).

¹⁴ Voir l'appel révisé de l'OIM, septembre 2010. Disponible à l'adresse suivante : http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/published_docs/IOM-Revised-Pakistan-Flood-Appeal.pdf (site consulté le 4 juillet 2011).

¹⁵ Voir les Notes pour la presse de l'OIM : Pakistan : six mois après les inondations. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.iom.int/jahia/Jahia/media/press-briefing-notes/pbnAS/cache/offonce/lang/fr/pid/113?entryId=29083> (site consulté le 4 juillet 2011).

De même, le phénomène appelé Dzud¹⁶, en Mongolie, a modifié les habitudes de déplacement des nomades. Les populations rurales ont gagné les abords de la capitale en raison d'un hiver extrêmement froid et sec qui a tué leur bétail, leur source traditionnelle de revenus.

III. Stabilité du nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile

A la fin de 2010, on estimait à 15,4 millions le nombre de réfugiés¹⁷ dans le monde et à 845 800 celui des demandeurs d'asile¹⁸. Si le nombre de réfugiés a légèrement progressé (de 153 000 par rapport à 2009), les demandes d'asile reçues par le HCR ou les Etats ont diminué de 11 % en 2010. L'augmentation du nombre de réfugiés est essentiellement due à la détérioration de la situation en Somalie, qui a provoqué l'exode de 119 000 habitants vers des pays voisins en 2010 (HCR, 2011a). A la suite des conflits qui ont éclaté au début de 2011 en Afrique du Nord et de l'Ouest, notamment dans la Libye et en Côte d'Ivoire, on s'attend à une hausse du nombre de réfugiés en 2011.

Par contraste, les données du HCR révèlent une baisse importante du nombre de demandeurs d'asile dans les pays industrialisés¹⁹ depuis 10 ans. Au total, quelque 358 800 demandes d'asile y ont été déposées en 2010 – soit une baisse de 5 % par rapport à 2009 et d'environ 42 % par rapport au niveau maximum de la décennie qui avait été atteint en 2001, quand près de 620 000 demandes d'asile avaient été déposées (HCR, 2011b).

IV. Migration et crise économique mondiale : des signes de reprise

Des signes notables (quoique contrastés) de reprise de l'économie mondiale sont apparus en 2010 et en 2011. Les pays émergents et les pays en développement ont affiché un taux de croissance moyen de leur PIB de 7,1 % en 2010, contre 2,6 % en 2009, mais la reprise a été plus timide dans les économies industrialisées avancées (de -3,4 % en 2009 à 3 % en 2010), où le chômage était toujours élevé à la mi-2011 (FMI, 2011). En février 2011, et pour la première fois depuis le début de la crise, une tendance à la baisse des taux de chômage s'est amorcée dans la majorité des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les pays de l'OCDE comptaient alors quelque 45 millions de chômeurs – soit 2,1 millions de moins qu'en février 2009, mais 14,3 millions de plus qu'en février 2008 (OCDE, 2011).

¹⁶ Catastrophe naturelle complexe de longue durée, causée par une sécheresse estivale suivie d'importantes chutes de neige et de températures inhabituellement basses en hiver, et d'un dégel dangereux au printemps. Pour plus d'informations, voir Dzud Appeal, équipe de pays des Nations Unies en Mongolie, mai 2010. Disponible à l'adresse suivante : http://www.undp.org/cpr/documents/recovery/mongolia_appeal.pdf (site consulté le 4 juillet 2011).

¹⁷ Ce chiffre englobe les réfugiés (9,95 millions à la fin de 2010) et les personnes dont la situation est analogue à celle des réfugiés (597 000 à la fin de 2010), deux catégories qui relèvent du mandat du HCR, ainsi que les réfugiés pris en charge par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) (environ 4,82 millions à la fin de 2010). Les « réfugiés » sont les personnes reconnues comme tels en application de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, de son Protocole de 1967 et de la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique ; les personnes reconnues comme réfugiées conformément au Statut du HCR ; ou celles bénéficiant d'une forme complémentaire de protection ou d'une protection temporaire. La catégorie descriptive des « personnes dont la situation est analogue à celle des réfugiés » comprend des groupes de personnes qui se trouvent hors de leur pays ou de leur territoire d'origine et sont confrontées, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les réfugiés, mais dont le statut de réfugié n'a pas été déterminé, pour des raisons pratiques ou autres.

¹⁸ Selon la définition du HCR, les demandeurs d'asile (dossiers en attente) sont des personnes qui ont sollicité une protection internationale et dont la demande de statut de réfugié n'a pas encore été examinée. Les 845 800 personnes mentionnées ci-dessus sont des demandeurs dont le dossier était en attente à la fin de l'année 2010, quelle que soit la date de dépôt de la demande.

¹⁹ Les données se rapportent aux 44 pays industrialisés suivants : les 27 pays de l'Union européenne (UE), l'Albanie, l'Australie, la Bosnie-Herzégovine, le Canada, la Croatie, les Etats-Unis d'Amérique, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Japon, le Liechtenstein, le Monténégro, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la République populaire démocratique de Corée, la Serbie, la Suisse et la Turquie.

Depuis le début de la crise économique mondiale, en 2007-2008, maintes prévisions ont été formulées quant à ses incidences potentielles (et à celles de la reprise ultérieure) sur la migration : fort recul des afflux de migrants ; arrêt brutal de la croissance de la population étrangère dans les pays à revenu élevé ; baisse drastique des rapatriements de fonds en direction des pays d'origine des migrants ; et augmentation de la migration de retour en raison de la hausse du chômage parmi les migrants vivant à l'étranger. Les informations disponibles portent à croire qu'il reste difficile de prévoir les schémas et l'ampleur des flux migratoires.

S'il est malaisé, par exemple, d'évaluer précisément les retombées de la reprise économique sur les possibilités d'emploi offertes aux travailleurs migrants, les derniers chiffres communiqués font apparaître une situation contrastée. Dans certains pays, il semblerait que l'immigration progresse, tandis que dans d'autres on s'attend à un recul du nombre de migrants. Au Canada, le nombre de travailleurs étrangers entrant dans le pays recommence à augmenter (de 178 271 en 2009 à 182 322 en 2010), et atteint presque le niveau de 2008 (Citoyenneté et Immigration Canada, 2011). Les Etats Unis d'Amérique ont enregistré davantage de nouveaux arrivants en 2010 qu'en 2009 et en 2008 (476 049 contre 463 042 et 466 558, respectivement) (U.S. Department of Homeland Security, 2011). En Allemagne la population étrangère a augmenté d'environ 58 800 personnes (+ 0,9 %), ce qui constitue la première hausse en cinq ans après un léger recul entre 2006 et 2009 (Office fédéral de la statistique – Destatis, 2011).

A l'opposé, le Royaume-Uni prévoit qu'il abritera d'ici à 2015 360 000 migrants de moins que le nombre projeté avant la récession, en juillet 2008, soit 200 000 actifs en moins (Ministère britannique des communautés et des collectivités territoriales, 2009, cité dans Ghosh, 2011, p. 73). En Irlande, il est estimé que 60 000 personnes avaient quitté le territoire durant l'année s'achevant en avril 2009, et que 40 000 autres allaient encore partir (Ghosh, 2011).

Selon le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2010* et la récente publication OIM/Processus de La Haye intitulée *The Global Economic Crisis and Migration: Where do we go from here?* (ibid.), la récente crise économique (la pire depuis plusieurs décennies) a mis en évidence certains grands défis qui se poseront à l'avenir en matière de schémas migratoires et de gestion de la migration, qui vont bien au-delà des répercussions sur les rapatriements de fonds. La crise économique mondiale semble avoir eu au moins cinq types de conséquences.

Premièrement, plusieurs milliers de migrants ont perdu leur emploi ou n'ont pas pu obtenir le renouvellement de leur permis de travail en raison des suppressions d'emploi massives sur le marché du travail des pays de destination. Ainsi, à la fin de l'année 2009, plus de 7 millions d'emplois avaient disparu aux Etats Unis et 1,6 million en Espagne, surtout dans les secteurs de la construction et de la transformation (MPI, 2010a). En outre, le chômage a frappé plus durement les travailleurs étrangers que les autochtones (en particulier en Espagne) (OIM, 2010a), en partie parce que les migrants étaient concentrés dans les secteurs de l'économie les plus exposés à la récession (la construction, par exemple), et en partie parce qu'ils étaient généralement plus jeunes et soumis à une insécurité de l'emploi plus grande que la population locale.

Deuxièmement, la population de migrants n'a pas diminué autant que prévu car, même après avoir perdu leur emploi, ceux-ci étaient nombreux à préférer rester et à ne pas profiter des incitations au retour qui leur avaient été proposées dans certains pays, au vu de la situation économique souvent pire dans leur pays d'origine. Ainsi, le *Plan de Retorno Voluntario* – un

système de « prime au départ » mis en place par le Gouvernement espagnol en juin 2008 pour accorder des prestations de chômage aux nationaux non ressortissants de l'Union européenne (UE) qui acceptaient de retourner dans leur pays – n'avait enregistré que 11 660 demandes en avril 2010 (sur les 87 000 escomptées), et seulement 8 451 immigrants étaient effectivement rentrés chez eux (Lopez, 2011). De même, les programmes d'incitation au retour proposés aux migrants en République tchèque et au Japon n'ont eu que peu d'effets. A l'inverse, l'exemple de la Pologne montre comment les résultats économiques d'un pays d'origine peuvent influencer sur la décision de retour des migrants. Depuis 2008, le nombre de personnes revenant en Pologne a augmenté, probablement parce que ce pays « est le seul de l'Union européenne à ne pas être entré en récession et à avoir poursuivi sa croissance économique, grâce à une demande intérieure relativement élevée et au fait que le commerce extérieur représente une faible part de son PIB » (Kaczmarczyk *et al.*, 2010).

Troisièmement, l'augmentation du chômage parmi les travailleurs migrants a vraisemblablement rendu ceux-ci plus vulnérables sur le marché du travail, bien qu'on ne dispose pas encore de renseignements complets sur la mesure dans laquelle la crise a contribué à leur précarisation. Cependant, des éléments portent à croire que l'attitude du public envers les immigrants s'est durcie et que la tolérance à leur égard a diminué, augmentant leur vulnérabilité face à la discrimination et à la xénophobie.

Le quatrième effet de la crise est une diminution des flux de migration irrégulière. Dans l'UE, par exemple, le nombre d'arrestations aux frontières pour tentative d'immigration illégale a reculé d'un tiers entre 2008 et 2009 (Frontex, cité dans le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2010*).

Cinquièmement, malgré un certain repli des fonds rapatriés, peut-être dû à l'augmentation du chômage parmi les travailleurs migrants, les rapatriements de fonds ont souvent bien résisté car la migration de retour n'a pas été aussi forte que prévue. Depuis le début de la crise en 2007-2008, les flux de fonds rapatriés ont affiché une grande résistance par rapport aux autres flux financiers, tels que l'investissement étranger direct (IED) et l'aide publique au développement (APD) (Banque mondiale, 2010). En 2010, ils semblaient en passe de retrouver leurs niveaux d'avant-crise. Le montant total des rapatriements de fonds enregistrés a été estimé à plus de 440 milliards de dollars E.-U. en 2010, dont la plus grande partie (325 milliards) a été envoyée vers des pays en développement. Ce montant représente une hausse de près de 6 % par rapport à 2009 (416 milliards de dollars E.-U. à l'échelle mondiale, dont 307 milliards vers des pays en développement) (*ibid.*). Selon les prévisions, les fonds rapatriés devraient croître d'environ 7 à 8 % pendant les trois prochaines années (2011-2013), ce qui pourrait leur faire passer le cap des 500 milliards de dollars E. U. en 2012, pour atteindre 536 milliards en 2013 (dont 375 et 404 milliards, respectivement, vers des pays en développement) (Banque mondiale, 2011a).

Dans l'ensemble, il apparaît que les changements provoqués par la crise économique mondiale sur les marchés du travail et dans les schémas de migration ont été relativement éphémères. Une question cruciale se pose toutefois pour l'avenir : dans quelle mesure la lenteur de la reprise économique générale se ressentira-t-elle sur les perspectives d'emploi des travailleurs migrants ? La relance de l'emploi tarde souvent à suivre celle de la production, ce qui nécessite de privilégier les mesures de création d'emplois incluant ou ciblant spécifiquement les migrants. Or, à ce jour, les Etats n'ont pris aucune mesure de relance économique à l'intention des migrants.

V. Actualité de la traite des personnes

L'année 2010 a marqué le dixième anniversaire du Protocole dit de Palerme relatif à la lutte contre la traite des personnes²⁰. Cependant, tout porte à croire que ce fléau n'a guère reculé depuis la signature de ce texte.

Le nombre de victimes de la traite dans le monde (y compris les adultes et les enfants contraints au travail forcé, au travail asservi et à la prostitution forcée) est resté élevé et était estimé à 12,3 millions en 2010 (U.S. Department of State, 2010). A l'échelle mondiale, presque 2 personnes sur 1 000 sont victimes de la traite, et ce rapport passe à 3 pour 1 000 en Asie et dans le Pacifique.

D'après certaines indications, toutefois, la communauté internationale s'intéresse actuellement de plus près au problème. Ainsi, le nombre de signataires du Protocole de Palerme a augmenté de presque 50 % en 10 ans (passant de 80 en 2000 à 117 à la fin de 2010). Cette importante avancée a coïncidé avec une progression du nombre de ratifications par des pays de destination (par exemple, la Chine et l'Irlande). Cependant, selon le rapport *Trafficking in Persons (TIP) 2010 Report*, 62 pays ayant ratifié le Protocole n'ont encore condamné aucun trafiquant en vertu de lois conformes à celui-ci, tandis que 104 pays n'ont pas de lois, politiques ni règlements pour prévenir l'expulsion des victimes. Des progrès ont aussi été enregistrés aux niveaux régional et national. Le 14 décembre 2010, le Parlement européen a adopté le texte d'une nouvelle directive de l'UE sur la traite des êtres humains, qui remplace la décision-cadre 2002/629/JHA²¹. Cette directive constitue une étape importante vers un durcissement de l'attitude à l'égard des trafiquants et un renforcement de la protection des victimes. Elle élargit l'éventail des pratiques relevant du droit pénal pour y inclure la manipulation psychologique d'enfants en vue d'abus sexuels et le tourisme sexuel, et prévoit des mesures destinées à améliorer la situation des enfants lors des poursuites²².

En 2010, alors que l'Afrique du Sud accueillait la première coupe du monde de football organisée sur le continent africain, le lien entre la traite des personnes et les manifestations sportives a suscité un regain d'attention. Devant la vive inquiétude de la communauté internationale, qui craignait que l'événement ne contribue à une brusque augmentation de la traite, surtout à des fins d'exploitation sexuelle, des chefs religieux, des enseignants, des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi que des représentants du secteur privé se sont réunis pour délivrer d'une seule voix un message fort et efficace. L'objectif était d'informer les communautés sur les dangers et les indices de cette pratique, et sur les moyens d'identifier et d'aider les victimes, ainsi que sur les autorités auxquelles les cas de traite doivent être signalés.

²⁰ Nations Unies (2000), Protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

²¹ Résolution législative du Parlement européen du 14 décembre 2010 sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes et remplaçant la décision-cadre 2002/629/JAI.

²² La nouvelle directive s'applique à la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et d'exploitation de leur travail. Les nouvelles dispositions comprennent une définition plus large de la traite (mendicité forcée, prélèvement forcé d'organes, activités criminelles forcées, etc.), des peines plus longues (10 ans au lieu de 8), la protection des enfants, la non-poursuite des victimes, la fourniture de services juridiques et médicaux aux victimes, et l'établissement ou le renforcement dans les Etats membres de politiques visant à prévenir la traite (voir : <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/pe00/pe00069.fr10.pdf>, site consulté le 4 juillet 2011).

EVOLUTION DES POLITIQUES DANS LE MONDE

Un Forum mondial sur la migration et le développement plus orienté vers l'action

La quatrième édition du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)²³ – un processus de consultation volontaire, intergouvernemental, non contraignant et informel – a été organisée par le Gouvernement mexicain en novembre 2010 à Puerto Vallarta, et a réuni 131 gouvernements. A cette occasion, une table ronde a, pour la première fois, été consacrée aux liens entre le changement climatique, la migration et le développement, et à la problématique hommes-femmes et la famille, tandis qu'un « espace commun » avait été ménagé pour favoriser la communication entre les gouvernements et les participants de la société civile. En outre, le manuel *Mainstreaming Migration into Development Planning*, élaboré à l'initiative de l'OIM et approuvé par le Groupe mondial sur la migration (GMG), a été présenté aux Etats. Sa publication puis son approbation à la quatrième réunion du FMMD ont ouvert la voie à sa mise en œuvre dans les pays en développement qui cherchent à intégrer pleinement la migration dans leurs plans de développement.

Les débats entre les Etats à Puerto Vallarta ont débouché sur 47 recommandations, dont la plupart s'adressent directement aux Etats participants, qui peuvent choisir de les appliquer au niveau national et, le cas échéant, aux niveaux régional et international.

En 2011, le FMMD placé sous la présidence de la Suisse a adopté un nouveau fonctionnement. Au lieu d'une réunion plénière annuelle, sa présidence a organisé à travers le monde une série de réunions plus restreintes, ciblées et orientées vers l'action, à l'appui de son thème phare : Agir pour la migration et le développement – cohérence, capacité et coopération. Ces réunions thématiques développeront le contenu et les principaux résultats des précédentes réunions du FMMD. Environ quatorze réunions organisées en divers endroits dans le monde ont été consacrées aux trois modules thématiques suivants : mobilité et développement de la main-d'œuvre ; lutte contre la migration irrégulière par des stratégies cohérentes de migration et développement ; et outils de planification nécessaires pour élaborer des politiques de migration et développement fondées sur des données factuelles. Le débat final du FMMD 2011 sera l'occasion de présenter les conclusions préliminaires d'une évaluation des résultats enregistrés par le FMMD depuis sa création.

Parallèlement, l'Assemblée générale des Nations Unies a organisé le 19 mai 2011 un débat thématique informel d'une journée sur les migrations internationales et le développement. L'objectif était d'approfondir le dialogue en cours sur la question au sein du FMMD, et de contribuer aux préparatifs du deuxième Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur les migrations internationales et le développement en 2013.

²³ Ouvert à tous les Etats membres et observateurs des Nations Unies, le FMMD vise à faire avancer la compréhension du lien de complémentarité entre la migration et le développement ainsi que la coopération dans ce domaine, et à encourager l'adoption de mesures concrètes. Pour plus d'informations, voir : <http://www.gfmd.org/en/process.html> (site consulté le 24 juin 2011).

Processus consultatifs régionaux sur la migration

Les processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR) sont des tribunes privilégiées de discussion et de partage d'informations pour les Etats désireux de promouvoir la coopération dans le domaine de la gestion des migrations. Nombre d'entre eux ont enregistré d'importants progrès en 2010.

Le Dialogue sur la migration en Afrique australe (MIDSA) a organisé pour la première fois en 10 années d'existence une réunion ministérielle à Windhoek (Namibie), qui avait pour but de stimuler la réflexion sur les meilleurs moyens de faciliter un renforcement de la coopération régionale sur la migration, et l'élaboration de politiques migratoires. Des recommandations ont été faites pour améliorer et harmoniser les données régionales sur la migration, accélérer la ratification du Protocole de la SADC sur la facilitation de la circulation des personnes, sensibiliser le public aux dangers de la migration irrégulière, et atténuer les incidences de l'exode des cerveaux dans la région²⁴.

En avril 2011, le Bangladesh a accueilli la quatrième Consultation ministérielle du processus de Colombo, dont les débats ont porté sur les points suivants : promotion et protection des droits, du bien-être et de la dignité des migrants ; amélioration des services aux migrants ; renforcement des capacités des gouvernements et des partenaires nationaux ; et amélioration des échanges d'informations sur les travailleurs migrants. L'OIM a réalisé une étude sur la migration de main-d'œuvre en provenance des pays du processus de Colombo (*Labour Migration from Colombo Process Countries: Good Practices, Challenges and Ways Forward*), qui passe en revue les politiques et programmes existants et énonce diverses bonnes pratiques en matière de gestion de la migration de main-d'œuvre²⁵.

Le processus consultatif régional relevant de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a tenu sa première réunion de PCR pour examiner et adopter un plan d'action. D'autres avancées ont été enregistrées par la Conférence régionale sur la migration et le processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe (voir les aperçus régionaux).

En ce qui concerne les brèches subsistant dans le paysage mondial des PCR, le désir de mettre en place un nouveau PCR a progressé parmi les pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), qui continuent d'examiner cette question. Dans les Caraïbes – seule région qui ne dispose pas encore d'un PCR – un groupe restreint de pays a entamé des discussions en vue d'instituer une enceinte de délibérations régulières sur des questions migratoires présentant un intérêt commun.

Ces initiatives sont révélatrices du désir croissant des pays, qu'ils soient d'origine, de transit ou de destination, de se réunir pour discuter de questions migratoires. Le rôle que les PCR et des enceintes interrégionales analogues traitant de la migration peuvent jouer pour assurer la cohérence des politiques migratoires, à l'intérieur des régions et entre elles, est désormais largement reconnu. Cependant, les capacités inégales dont disposent les PCR font souvent obstacle à l'efficacité des échanges. A la demande des pays participant aux PCR, l'OIM veille au

²⁴ On trouvera la liste complète des recommandations et des objectifs du MIDSA à l'adresse suivante : <http://www.migrationdialogue.org/midsa/> (site consulté le 4 juillet 2011).

²⁵ Le texte intégral de la Déclaration de Dhaka est disponible à l'adresse suivante : <http://www.colomboprocess.org/images/docs/dc2011/dhaka%20declaration.pdf> (site consulté le 4 juillet 2011). Des informations d'ordre général sur le processus de Colombo peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://www.colomboprocess.org/>

renforcement des capacités, afin que les Etats intéressés soient mieux à même de garantir la prévisibilité et la régularité des réunions – conditions indispensables pour instaurer et préserver la confiance et promouvoir la coopération à l’intérieur et entre les régions. Conformément au désir croissant de favoriser la coopération interrégionale et d’échanger des idées et des pratiques – comme l’avait également recommandé la réunion mondiale des PCR tenue en 2009 – le Gouvernement du Botswana et l’OIM ont organisé en 2011 la troisième réunion mondiale des présidents et secrétariats des PCR, qui avait pour thème général « Intensifier la coopération sur la migration par le dialogue et le renforcement des capacités ».

La consultation de 2011, comme les réunions précédentes, a permis aux représentants des divers PCR de mettre en commun des informations et des bonnes pratiques sur les questions migratoires présentant un intérêt pour les différents PCR. En outre, elle a favorisé l’examen d’éventuelles améliorations que les Etats pourraient apporter à l’organisation et au fonctionnement de leur PCR respectif, afin d’améliorer la régularité des réunions et, par conséquent, leur efficacité. Ce faisant, cette consultation a non seulement consolidé le rôle des PCR en matière de migration internationale, mais a aussi contribué au renforcement des capacités. Elle a examiné, en outre, les liens possibles avec d’autres mécanismes pour faciliter le dialogue, les partenariats et la coopération entre Etats aux niveaux régional, interrégional et mondial, notamment dans le cadre du FMMD et du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de l’Assemblée générale des Nations Unies.

Conséquences des changements environnementaux sur la migration : une prise de conscience accrue de la part des décideurs

En dépit de la récente vague d’intérêt pour les effets des changements climatiques et environnementaux et des catastrophes naturelles sur la migration, la plupart des Etats n’ont toujours pas arrêté leurs politiques nationales en la matière. De fait, les mécanismes de coopération internationale et les politiques régionales et nationales de gestion des flux migratoires environnementaux n’en sont qu’à leurs débuts. Les politiques existantes sont souvent ponctuelles et ne s’inscrivent pas dans un système cohérent de gestion des migrations. Néanmoins, plusieurs pays ont entrepris d’adopter des dispositions législatives ou de favoriser les consultations et le débat sur les solutions potentielles aux problèmes de la migration environnementale, si bien que la thématique migration et environnement est désormais davantage au cœur de l’actualité politique.

Au niveau national, les Etats Unis ont adopté la loi sur le statut de protection temporaire, qui offre une protection provisoire aux migrants haïtiens présents sur leur territoire au moment du tremblement de terre de 2010 et qui ne pouvaient pas rentrer chez eux. Cette loi a été assortie d’une disposition de suspension temporaire des expulsions. Actuellement, ce texte et les lois similaires promulguées à titre exceptionnel dans d’autres pays (par exemple en Suède et en Finlande) sont les seuls instruments juridiques à avoir été spécifiquement conçus en réponse à la migration environnementale, même si leur but n’est pas de faciliter les flux induits par des catastrophes naturelles ou d’autres phénomènes environnementaux (Martin, 2009). Au Bangladesh, une concertation nationale sur l’action à mener dans les domaines de l’environnement, du changement climatique et de la migration a été organisée par l’OIM et le BRAC Development Institute (BDI) en mai 2010 dans le but de favoriser le débat sur le lien entre l’environnement, le changement climatique et la migration au Bangladesh, et de promouvoir le dialogue entre les acteurs du développement, les pouvoirs publics et la société civile (OIM, 2010c). En mars 2010, le Gouvernement du Kenya a présenté un projet de politique nationale

sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui portait sur les déplacements liés aux conflits, aux catastrophes naturelles et aux projets de développement, avec trois principaux objectifs : 1) offrir aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays une protection adéquate ; 2) prévenir les déplacements futurs ; et 3) honorer les obligations du pays au regard du droit international (IDMC/NRC, 2010a).

Ce projet de politique est conforme à la Convention sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala). La Convention de Kampala est, à l'échelle mondiale, le premier instrument juridique régional contraignant de ce genre qui oblige les Etats à protéger et aider les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Elle s'applique aux déplacements provoqués par divers événements, comme les conflits et les catastrophes d'origine naturelle ou humaine, et à ceux liés aux projets de développement. En outre, elle énonce des normes visant à protéger les personnes contre les déplacements arbitraires et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays durant leur exode, et à leur apporter des solutions durables. Adopté par l'Union africaine (UA) en octobre 2009, ce texte doit être ratifié par 15 pays pour entrer en vigueur et devenir juridiquement contraignant. A ce jour, 31 Etats membres de l'UA l'ont signé (11 en 2010)²⁶, mais seulement 6 l'ont ratifié²⁷, l'Ouganda ayant été le premier à le faire, en février 2010.

A sa réunion à Puerto Vallarta (Mexique) en 2010, le FMMD a, comme mentionné plus haut, organisé pour la première fois depuis sa création en 2007 une table ronde consacrée aux incidences des changements climatiques sur la migration et le développement, ce qui témoigne à l'évidence de l'importance croissante que revêtent ces questions dans le monde, et montre que les discussions à l'échelle mondiale sur la migration et le développement ne peuvent plus ignorer le rôle des changements environnementaux et climatiques.

Enfin, à l'échelle mondiale, les accords de Cancún conclus lors de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2010 à Cancún (Mexique) constituent peut-être le résultat le plus important de l'année sur la question de la migration et de l'environnement. Les objectifs définis par ces accords incluaient, entre autres, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et une aide aux groupes vulnérables pour leur permettre de s'adapter aux incidences des changements climatiques. Plus particulièrement, l'un des éléments des accords, le Cadre de l'adaptation de Cancún, fait explicitement référence aux migrations et aux déplacements dans le contexte de l'adaptation :

La Conférence des Parties

14. *Invite* toutes les Parties à renforcer, au titre du Cadre de l'adaptation de Cancún, l'action engagée pour l'adaptation, compte tenu de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives, ainsi que de la spécificité de leurs priorités nationales et régionales de développement, de leurs objectifs et de leur situation, en s'acquittant notamment des tâches suivantes :

²⁶ En 2010 : Bénin, Burkina Faso, Comores, Gabon, Ghana, Lesotho, Mozambique, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.

²⁷ A ce jour : Gabon, République centrafricaine, Sierra Leone, Somalie, Ouganda et Zambie.

Voir : <http://www.internaldisplacement.org/kampala-convention> (site consulté le 20 juin 2011).

[...] f) Adoption de mesures propres à favoriser la compréhension, la coordination et la coopération concernant les déplacements, les migrations et la réinstallation planifiée par suite des changements climatiques, selon les besoins, aux niveaux national, régional et international ; (Décision 1/CP.16 de la Conférence des Parties à la CCNUCC)²⁸

La mention des migrations dans ces accords est une étape importante sur la voie d'une plus grande concertation à l'échelle mondiale pour faire face aux migrations induites par le changement climatique et promouvoir des mesures concrètes visant à réduire la vulnérabilité et à renforcer les capacités d'adaptation, notamment parmi les populations les plus touchées dans les pays en développement.

Avant d'examiner les tendances régionales en 2010/2011, il reste à souligner deux autres faits nouveaux à l'échelle mondiale. Premièrement, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté en mai 2010 un code de pratique non contraignant pour le recrutement international des personnels de santé (axé sur les conditions de recrutement et d'emploi équitables pour le personnel de santé migrant, et le non-recrutement dans les pays où les soins de santé font cruellement défaut). Deuxièmement, un rapport de l'Organisation internationale du Travail (OIT) décrivant une approche fondée sur les droits a fait la synthèse des principes et directives applicables à la formulation de politiques de migration viables (Nations Unies, 2010).

²⁸ Voir : <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf#page=2> (site consulté le 19 avril 2011).

APERÇU REGIONAL AFRIQUE

Importance de la migration intrarégionale

Malgré l'idée véhiculée par les médias selon laquelle l'Europe risque d'être submergée par un afflux de migrants venus d'Afrique, le phénomène reste relativement limité. Selon des données officielles, quelque 30 millions d'Africains (environ 3 % de la population) ont émigré (Banque mondiale, 2011b). Environ deux tiers des migrants originaires de l'Afrique subsaharienne gagnent d'autres pays de la région, et 4 % seulement des migrants vivant dans des pays de l'OCDE sont originaires de l'Afrique subsaharienne (ibid.). En 2010, 64 % de la migration subsaharienne était intrarégionale et liée à l'emploi, principalement à destination de l'Afrique du Sud, du Burkina Faso ou du Kenya. L'Afrique de l'Ouest offre peut-être le meilleur exemple de flux intrarégionaux, puisque 70 % des mouvements sont effectués à l'intérieur de la sous-région, tandis qu'en Afrique australe et orientale, les mouvements interrégionaux représentent respectivement 66 % et 52 % des flux (Banque mondiale, 2011c ; OIM, 2011b). A l'opposé, la grande majorité (90 %) des migrants provenant d'Afrique du Nord se rendent en dehors de cette région (Banque mondiale, 2011c). Globalement, environ la moitié des migrants africains vivent sur un autre continent, essentiellement en Europe.

Retour des rapatriements de fonds aux niveaux d'avant-crise

L'Afrique subsaharienne a peut-être été moins touchée par la crise économique mondiale que d'autres régions en développement. Après un recul modeste (de 0,8 milliard de dollars E.-U. à 20,6 milliards de dollars E.-U. en 2009), les fonds rapatriés ont à nouveau augmenté en 2010 (atteignant 21,5 milliards de dollars E.-U.) pour retrouver leur niveau de 2008. Une récente enquête sur les ménages réalisée à l'échelle du continent a révélé qu'en 2010, 30 millions d'Africains vivant à l'étranger auraient envoyé chez eux plus de 40 milliards de dollars E.-U., soit 2,6 % du PIB de l'Afrique et quatre fois le montant total enregistré en 1990 (Banque mondiale, 2011c). Les rapatriements de fonds sont la principale source d'entrées nettes de capitaux étrangers après l'investissement étranger direct (IED). Le coût du rapatriement de fonds vers l'Afrique subsaharienne est élevé, représentant en moyenne près de 10 % d'une transaction standard de 200 dollars E.-U., contre moins de 8 % pour la plupart des autres régions en développement (ibid.).

Intérêt constant porté aux processus consultatifs régionaux (PCR) sur la migration

Dans certaines régions clés d'Afrique, les gouvernements ont renoué leur dialogue sur la migration en 2010 dans le cadre de processus régionaux informels. Comme indiqué plus haut, la première réunion ministérielle organisée en 10 ans dans le cadre du Dialogue sur la migration en Afrique australe (MIDSA) a eu lieu en 2010, tandis qu'en Afrique orientale, le Processus consultatif régional sur la migration relevant de l'Autorité intergouvernementale pour le développement a tenu sa première réunion en tant que PCR pour examiner et adopter un plan d'action. Par ailleurs, l'intérêt de pays d'Afrique centrale pour la création d'un PCR a débouché sur la décision de constituer un processus consultatif régional associant des pays déjà membres de la CEEAC.

Entrée en vigueur du Marché commun de l'Afrique de l'Est

Le 20 novembre 2009, les chefs d'Etat de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ont signé le Protocole portant création du Marché commun de l'Afrique de l'Est. Entré en vigueur le 1^{er} juillet 2010, ce texte prévoit la libre circulation des biens, de la main-d'œuvre, des services et du capital dans la sous-région²⁹. De tels régimes de libre circulation jettent les bases d'une migration Sud-Sud bien gérée qui, à son tour, peut contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)³⁰. Bien que les pays africains aient créé, depuis la fin des années 1960, une demi-douzaine de zones de libre-échange pour promouvoir la liberté de commerce et de circulation, on en ignore encore les retombés (UC Davis, 2010a).

Elections et impasse en Côte d'Ivoire

L'élection présidentielle organisée en novembre 2010 en Côte d'Ivoire a abouti à une impasse politique et à un climat de violence face au refus du président Laurent Gbagbo de céder le pouvoir à son rival Alassane Ouattara, alors même que la Commission électorale indépendante (CEI) avait apporté la preuve que celui-ci avait gagné les élections. La situation s'est débloquée en avril 2011, lorsque des troupes fidèles à Alassane Ouattara, le président reconnu par la communauté internationale, ont arrêté l'ancien président Gbagbo, mais les quatre mois d'intenses combats entre les deux camps ont fait des centaines de morts et provoqué des déplacements massifs à l'intérieur du pays et vers l'étranger. Au 25 mars 2011, les violences avaient fait plus de 462 morts³¹. Le 15 avril 2011, l'OCHA estimait à environ 1 million le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays, tandis que le HCR signalait que plus de 147 000 personnes avaient fui vers le Libéria (USAID, 2011).

Référendum au Sud-Soudan

Le 9 janvier 2011, le référendum d'autodétermination du Sud Soudan a débouché sur un vote écrasant en faveur de la sécession (avec effet au 9 juillet 2011). Si les élections se sont déroulées dans l'ordre et le calme³², des mouvements massifs de Sud-Soudanais vivant dans le nord (environ 1,5 à 2 millions de personnes) ont été enregistrés en direction du sud du pays avant et après le référendum. Alors qu'ils travaillaient en majorité à Khartoum et dans d'autres centres économiques du Nord, ils ont décidé de rentrer chez eux, par peur de représailles ou en prévision d'une amélioration des perspectives économiques. Plus de 120 000 Sud-Soudanais étaient revenus dans la région avant le référendum – au rythme de 2 000 personnes en moyenne par jour depuis la mi-décembre 2010. Après le référendum, des affrontements dans les provinces situées le long de la frontière contestée entre le Nord et le Sud (notamment dans la province riche en pétrole d'Abeyi et au Sud-Kordofan) ont provoqué le déplacement de quelque 140 000 personnes et accentué le risque d'une reprise des hostilités (HCR, 2011c).

²⁹ Voir : http://www.eac.int/advisory-opinions/doc_view/362-eac-common-market-protocol.raw?tmpl=component (site consulté le 24 juin 2011).

³⁰ Voir : <http://www.africa-eu-partnership.org/fr/node/1276> (site consulté le 19 juin 2011).

³¹ Reliefweb, Côte d'Ivoire : violences électorales et déplacements (au 25 mars 2011). Voir : <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/28874903C1F55CBA8525785E0063E551-SS-2010-CIV-0324.pdf> (site consulté le 19 juin 2011).

³² Le programme d'enregistrement et de vote à l'étranger que l'OIM a mis en place a permis à 60 000 électeurs vivant dans huit pays différents de prendre part au référendum. Pour plus d'informations, voir : <http://www.southsudanocv.org/> (site consulté le 4 juillet 2011).

APERÇU REGIONAL AMERIQUES

Plus d'un million de personnes déplacées après le tremblement de terre en Haïti en janvier 2010 – Lancement d'interventions humanitaires complexes

Comme on l'a vu au début de ce chapitre, l'année 2010 a commencé sous de mauvais auspices dans les Amériques. Le 12 janvier, le tremblement de terre d'une magnitude de 7 qui a dévasté Haïti a fait 300 000 morts et entraîné le déplacement de 1,5 million de personnes. En mai 2011, l'OIM a constaté que 680 000 personnes vivaient toujours dans des sites improvisés à Port-au-Prince et en province, où elles étaient particulièrement vulnérables en raison d'une épidémie de choléra et de la saison des pluies et des cyclones (OIM, 2011c). Bien que ce chiffre constitue un net recul (56 %) par rapport aux estimations de juillet 2010 portant à 1 500 000 le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, il montre néanmoins qu'il reste beaucoup à faire en matière d'aide humanitaire, mais aussi de reconstruction et de redressement durables. En effet, si les déplacements induits par des catastrophes naturelles sont souvent temporaires, les mouvements de retour peuvent prendre du temps car un certain nombre de dispositions doivent être prises, notamment en ce qui concerne l'accès à la terre et à la propriété. Aussitôt après le tremblement de terre, l'OIM a coordonné et géré l'aide fournie aux personnes déplacées dans les camps, enregistrant plus de 1,3 million de personnes et les orientant vers des services et programmes, y compris de reconstruction et de retour³³. L'OIM a apporté une contribution majeure à l'aide humanitaire internationale, fournissant des abris et assurant la réception des articles non alimentaires distribués aux familles touchées.

En outre, les informations qu'elle a recueillies dans les camps sont utilisées pour formuler des politiques de reconstruction et de redressement. Par ailleurs, elle s'occupe des questions relatives à la terre et à la propriété (qui entravent considérablement la reconstruction), des infrastructures communautaires, et de la réduction de la violence à l'échelle locale dans le cadre du programme PREPEP (Programme de revitalisation et de promotion de l'entente et de la paix) financé par les Etats-Unis d'Amérique, et participe à des programmes d'aide à la construction d'abris communautaires.

Etats-Unis d'Amérique : toujours le premier pays de destination, avec une population hispanique qui a presque doublé en 10 ans

En 2010, les Etats-Unis d'Amérique comptaient environ 43 millions de ressortissants étrangers, soit 13,5 % de la population totale du pays (Banque mondiale, 2011b). Le recensement de 2010 fait apparaître que les Hispaniques³⁴ représentaient 16,3 % de la population totale, et que leur nombre est passé de 35,3 millions en 2000 à 50,5 millions en 2010 (Pew Hispanic Center, 2011a). Environ 11,6 millions d'entre eux étaient originaires du Mexique, soit un tiers de tous les immigrants (ibid.).

Selon des estimations du Pew Hispanic Center, le nombre de migrants en situation irrégulière s'est élevé à environ 11,2 millions en 2010, après avoir reculé pendant deux ans par rapport

³³ OIM Haïti, <http://www.iomhaiti.com/page.php?id=28>, site consulté le 31 mai 2011.

³⁴ La population hispanique s'entend des personnes nées à l'étranger et de celles d'origine hispanique nées aux Etats-Unis d'Amérique.

à 2007, où ils avaient atteint le niveau record de 12 millions (2011b). Cette tendance est probablement liée à la baisse générale du nombre d'émigrants mexicains depuis 2007 due à la crise économique. Bien que l'économie ait commencé à se rétablir, la situation sur le marché du travail ne s'est encore guère améliorée.

Les rapatriements de fonds depuis les Etats-Unis d'Amérique sont restés relativement stables durant la crise en regard des répercussions enregistrées sur d'autres facteurs économiques en 2010 : le montant total des fonds rapatriés en Amérique latine et dans les Caraïbes a atteint environ 58,1 milliards de dollars E.U., soit une progression de 1,2 milliard par rapport à 2009 (Banque mondiale, 2011b). On s'attend à une poursuite de cette augmentation en direction de l'Amérique latine, compte tenu de la stabilisation de l'économie des Etats-Unis d'Amérique et de la reprise de la croissance depuis le début de 2011 (hausse de 1,8 % du PIB au premier trimestre, et baisse de 0,6 % du chômage, qui s'est établi à 9 % et devrait tomber à 7,8 % en 2012). Après une forte chute en 2009 et une quasi-stagnation en 2010, les rapatriements de fonds ont progressé d'environ 7 % au premier trimestre de 2011 par rapport à leurs niveaux des années précédentes (Banque mondiale, 2011a).

Enlissement de la réforme de l'immigration aux Etats-Unis d'Amérique, et polémique à propos des lois sur l'immigration adoptées à l'échelle des Etats

La forte politisation du débat sur l'immigration n'a fait qu'enliser davantage encore l'adoption d'une vaste réforme de l'immigration aux Etats-Unis d'Amérique. Bien que l'hostilité à l'égard des immigrés, surtout en situation irrégulière, ne date pas d'hier, elle semble augmenter en période de ralentissement économique, lorsque le chômage frappe les autochtones de plein fouet, ce qui se répercute sur les politiques de migration. La loi DREAM³⁵ présentée au Congrès des Etats-Unis d'Amérique en septembre 2010, aurait régularisé certaines catégories de jeunes migrants. Elle n'a pas reçu le soutien des deux grands partis et a été rejetée par le Sénat à la fin de l'année. Le Président Obama a toutefois réaffirmé en mai 2011 à El Paso (Texas) l'urgence d'une réforme de l'immigration et la détermination du Gouvernement à défendre l'adoption de la loi DREAM, rappelant que dans l'histoire des Etats-Unis d'Amérique, les grands flux d'immigration avaient rendu le pays « plus fort et plus prospère ». Relevant que les périodes de déclin économique s'accompagnaient souvent de sentiments de peur et d'hostilité à l'égard des nouveaux arrivants, il s'est néanmoins déclaré convaincu que l'immigration restait une bonne chose pour l'économie américaine et qu'il était nécessaire d'attirer des travailleurs qualifiés³⁶.

A l'échelle des Etats, l'adoption du projet de loi controversé n°1070 du Sénat dans l'Arizona, était à la une de l'actualité en avril 2010. Plusieurs dispositions ont été vivement critiquées et contestées devant les tribunaux – notamment celles autorisant les policiers à interroger une personne sur son statut d'immigrant s'ils ont un soupçon raisonnable quant à la régularité de sa présence sur le territoire, ou encore celles imposant aux immigrants d'avoir sur eux une preuve de leur statut – et ont été temporairement suspendues en juillet par le tribunal de district des Etats-Unis d'Amérique. Dans l'intervalle, toutefois, 23 autres Etats ont adopté des

³⁵ La Loi sur le développement, l'aide et l'éducation pour les mineurs étrangers (DREAM) vise à donner aux personnes remplissant les conditions requises la possibilité de s'engager dans l'armée ou de s'inscrire à l'université en vue d'obtenir la nationalité, ce qui leur serait autrement impossible. Ses défenseurs estiment qu'elle revêt une importance vitale non seulement pour les personnes qui en bénéficieraient, aussi pour le pays tout entier. Elle offrirait aux étudiants immigrants dépourvus de documents une chance de mettre leurs connaissances durement acquises et leurs talents au service du pays qui leur a tant donné. Voir : <http://www.niic.org/immlawpolicy/dream/index.htm#facts> (site consulté le 19 juin 2011).

³⁶ Le texte intégral du discours est disponible à l'adresse suivante : <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2011/05/10/remarks-president-comprehensive-immigration-reform-el-paso-texas> (site consulté le 19 juin 2011).

dispositions restrictives similaires en matière d'immigration, en réponse à l'idée que se faisait la population locale (MPI, 2010b) de l'immigration³⁷.

A l'échelle fédérale et provinciale, les réformes du Canada en matière d'immigration visaient principalement les étudiants et les travailleurs hautement qualifiés

En raison de la crise économique mondiale, le Gouvernement canadien a, dans un premier temps, réduit la taille de son programme de migrants qualifiés. En 2010, toutefois, en réponse à l'amélioration de la situation du marché du travail, il a révisé les modalités d'obtention des visas de travail pour permettre au pays de disposer des diverses compétences nécessaires pour contribuer au redressement économique. Les modifications apportées en 2010 aux lois de l'immigration dans tout le pays se sont traduites par des restrictions dans certains programmes de main-d'œuvre étrangère couplées à des mesures visant à attirer davantage d'immigrants hautement qualifiés. Au niveau fédéral, le Programme des travailleurs qualifiés a été revu pour réduire les retards dans le traitement des demandes et mettre davantage l'accent sur la reprise économique. La grande nouveauté a été l'instauration d'un système de plafonnement qui fixait à 20 000 le nombre de demandes traitées, dont 1 000 au maximum par profession. Étaient principalement visées les personnes qui remplissaient les conditions requises mais n'avaient pas d'offre de travail officielle d'un employeur canadien (Citoyenneté et Immigration Canada, 2010). Le nombre de professions relevant de ce programme a également été ramené de 38 à 29. Dans quatre provinces (Colombie britannique, Manitoba, Ontario et Québec), les restrictions au titre des programmes de sélection des candidats par les provinces ont été assouplies pour les étudiants ayant terminé leurs études au Canada, afin de faciliter leur demande de permis de résidence (ibid.).

Nouvelles mesures nécessaires face à l'évolution de la migration en Amérique latine

Même si elle prend actuellement de l'ampleur, la mobilité intrarégionale en Amérique latine n'est pas un phénomène nouveau. De nouveaux schémas migratoires apparaissent, caractérisés par l'arrivée de nouveaux migrants provenant de pays extérieurs à la région – notamment d'autres pays du Sud. Il s'agit notamment de migrants d'Afrique subsaharienne qui arrivent au Brésil par bateau et gagnent ensuite d'autres pays sud-américains, ou encore de personnes qui parviennent à traverser l'océan jusqu'en Argentine, au Chili ou en Uruguay (*The Miami Herald*, 2010 ; Reuters, 2009 ; Multimédia des Nations Unies, 2009). Ces migrants viennent surtout de Côte d'Ivoire, d'Éthiopie, du Ghana, du Mali, du Nigéria, de la République démocratique du Congo, du Sénégal, de Somalie et du Zimbabwe, et leur présence est devenue plus visible ces dernières années (bien qu'ils soient bien moins nombreux que les autres) en Argentine et dans les pays voisins (Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Paraguay et Uruguay) (ibid.). Des migrants arrivent aussi d'Asie du Sud, par exemple en Équateur, où le nombre de Bangladais, Pakistanais, Népalais et Sri-lankais a progressé de 300 % ces trois dernières années (BBC, 2010). Malgré des mesures destinées à faciliter l'accès des migrants à un domicile légal et à protéger leurs droits sociaux et humains (y compris l'accès aux soins médicaux et à l'éducation), des cas de discrimination et d'exclusion sont souvent rapportés. Il est arrivé que cette présence accrue de migrants engendre des tensions sociales et, par contrecoup, des sentiments anti-immigrants. En Argentine, par exemple, un groupe de migrants (originaires pour la plupart de la Bolivie, du Paraguay et du Pérou) a été agressé

³⁷ Pour plus d'informations, voir : <http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?id=809> (site consulté le 19 juin 2011).

en 2010 par des autochtones à la suite de l'occupation par des migrants sans abri d'un parc à Buenos Aires pour protester contre les mauvaises conditions de logement³⁸. L'accroissement des flux d'immigration s'accompagne nécessairement de mouvements irréguliers. En 2010, pour tenter de remédier aux niveaux élevés de migration irrégulière, le Panama a décidé d'amnistier tout immigré clandestin résidant depuis plus de deux ans dans le pays³⁹. On estime qu'environ 20 000 migrants irréguliers ont bénéficié de ce programme de régularisation.

Migration intrarégionale, migration et développement, et reprise économique : thèmes centraux des processus et forums régionaux en Amérique latine

Des mécanismes régionaux, tels que le MERCOSUR⁴⁰ (Marché commun du Sud), la CAN (Communauté andine des nations) ou l'UNASUR (Union des nations de l'Amérique du Sud), reconnaissent l'importance de la libre circulation des personnes et de la coopération commerciale et économique en Amérique du Sud. Le MERCOSUR défend même la régularisation des migrants en situation irrégulière, considérant qu'une mobilité accrue contribue au renforcement de l'intégration régionale. Depuis l'entrée en vigueur, le 11 mars 2011, du traité constitutif de l'UNASUR, la liberté de circulation en Amérique du Sud est en passe de devenir une réalité (UNASUR, 2011).

Parmi les autres grandes enceintes de discussion, citons le Forum ibéro-américain sur la migration et le développement, qui a réuni à San Salvador en 2010 des fonctionnaires gouvernementaux des 22 pays lusophones et hispanophones membres du Secrétariat Général ibéro-américain (SEGIB) pour débattre de la crise financière et de ses incidences persistantes sur les migrants et leur famille (OIM, 2010d). En 2011, la réunion ministérielle annuelle s'est tenue dans la République dominicaine et avait pour thème : Migration et main-d'œuvre : une responsabilité partagée entre les Etats. D'autres sujets importants ont également été abordés, dont les stratégies visant à exploiter le potentiel de développement de la migration et à défendre les droits humains des migrants, quel que soit leur statut migratoire. La réunion de la Conférence régionale sur les migrations (CRM – également appelée Processus de Puebla), tenue en mai 2010 à Mexico, s'est penchée sur des domaines thématiques analogues. A l'occasion de cette réunion, qui marquait le quinzième anniversaire du processus de Puebla, les ministres ont réaffirmé leur attachement au processus et au renforcement de la coopération régionale sur la migration. Les incidences de la migration sur la famille ont été au cœur des débats, de même que les défis posés par l'immigration extrarégionale (CRM, 2010).

³⁸ Pour plus d'informations, voir : http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2010/12/12/en-argentine-la-police-intervient-apres-cinq-jours-d-emeutes-anti-immigres_1452404_3222.html (site consulté le 19 juin 2011).

³⁹ Voir : http://en.centralamericadata.com/en/article/home/Panama_Concedes_Immigration_Amnesty (site consulté le 19 juin 2011).

⁴⁰ Pour de plus amples informations sur le MERCOSUR, consulter le site : www.mercosur.int

APERÇU REGIONAL ASIE

Des millions de personnes déplacées par plusieurs catastrophes naturelles en 2010

En 2010, l'Asie a été frappée par plusieurs catastrophes naturelles qui ont touché des millions de personnes, dont bon nombre ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays. La région figure au premier rang de l'indice 2010 d'exposition aux risques naturels⁴¹, le Bangladesh et l'Indonésie arrivant en tête des pays exposés à un « risque extrême ». Parmi les quinze pays asiatiques les plus touchés figurent l'Afghanistan, la Chine, l'Inde, le Myanmar, le Pakistan, les Philippines et Sri Lanka (IRIN, 2010). Au total, 249,2 millions de personnes ont été victimes⁴² en 2010 de phénomènes météorologiques extrêmes, essentiellement des inondations (176,6 millions) ainsi que des sécheresses (66,5 millions) et des tempêtes (6,1 millions) (EM-DAT/CRED, 2011). En juillet et août 2010, le Pakistan a dû faire face à de graves inondations qui ont entraîné le déplacement de plus de 11 millions de personnes⁴³. Plus à l'est, les inondations en Chine ont déplacé plusieurs millions de personnes. Les tempêtes ont principalement touché le Bangladesh, la Chine et les Philippines (ibid.).

Une région de forte émigration, dont les pays comptent parmi les principaux bénéficiaires de rapatriements de fonds au monde

Au début de la crise économique mondiale, plusieurs prévisions annonçaient un important recul des flux migratoires et des rapatriements de fonds à partir et à l'intérieur de l'Asie. Cependant, les informations disponibles font apparaître des similitudes avec la crise financière asiatique précédente, à savoir des effets de durée relativement courte et des conséquences inégales mais globalement modérées sur tous les pays de la région (OIM, 2009). Cette situation est en partie due à l'augmentation des prix du pétrole (qui ont plus que doublé entre le début de 2009 et le premier trimestre de 2011) et, le redressement économique dans les pays exportateurs de pétrole (qui accueillent une part importante de migrants originaires d'Asie), qui ont permis de maintenir à un haut niveau les fonds rapatriés vers les pays d'Asie du Sud-Est (Banque mondiale, 2011a).

En 2010, 5 des 10 premiers pays d'émigration étaient en Asie : le Bangladesh, la Chine, l'Inde, le Pakistan et les Philippines (Banque mondiale, 2011b). Toujours en 2010, un important courant migratoire a été enregistré à l'intérieur de l'Asie vers des pays ou des régions comme la Malaisie, la RAS de Hong Kong, la République de Corée et Singapour. Un nombre non négligeable de travailleurs bangladais, indonésiens, népalais et philippins ont émigré en Malaisie et à Singapour, tandis que la Thaïlande a été l'une des principales destinations des migrants originaires de pays voisins comme le Cambodge, la République démocratique populaire lao et le Myanmar (OIM, à paraître). C'est toutefois la migration de la main-d'œuvre

⁴¹ L'indice d'exposition aux risques naturels a été créé par Maplecroft, une agence mondiale d'analyse des risques établie au Royaume-Uni et spécialisée dans l'évaluation des risques sociaux, politiques et environnementaux. Voir www.maplecroft.com

⁴² Le terme « victimes » désigne les personnes déplacées mais aussi celles qui se retrouvent sans abri ou qui ont été évacuées. Les pays/régions pris en considération sont les suivants : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Brunei Darussalam, Cambodge, Chine, RAS de Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Macao (Chine), Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Singapour, Sri Lanka, Taïwan (province de Chine), Thaïlande, Timor-Leste et Viet Nam. Les phénomènes considérés sont des catastrophes complexes, des sécheresses, des tremblements de terre, des inondations et des tempêtes). Voir : <http://www.emdat.be>

⁴³ Voir les Notes pour la presse de l'OIM : Pakistan : six mois après les inondations. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.iom.int/jahia/Jahia/media/press-briefing-notes/pbnAS/cache/offonce/lang/fr/pid/113?entryId=29083> (site consulté le 4 juillet 2011).

temporaire vers le Moyen-Orient et, en particulier, les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG), qui a constitué le flux dominant. Selon les dernières données de 2009, environ 97 % des migrants indiens et pakistanais et 87 % des migrants sri-lankais ont gagné ces pays (ibid.).

Dans plusieurs pays, la croissance démographique et le chômage élevé peuvent mettre l'économie locale en difficulté, si bien que l'émigration est souvent considérée comme un élément de la solution. Au Viet Nam, par exemple, où la majeure partie de la population est âgée de 15 à 19 ans, l'intégration sur le marché national du travail pose un véritable défi au Gouvernement⁴⁴. L'éducation et la formation de cette main-d'œuvre jeune pourraient lui ouvrir des possibilités d'emploi à l'étranger, ce qui allègerait les pressions sur l'économie locale. De même, des pays comme le Bangladesh, dont la capitale Dhaka (l'une des villes qui connaît l'expansion la plus forte au monde) pourrait compter plus de 20 millions d'habitants d'ici à 2025, devraient rester parmi les principaux pays d'émigration (ONU-Habitat, 2009) de la planète.

Malgré un ralentissement temporaire dans certains pays sous l'effet de la crise économique de 2008-2009, les rapatriements de fonds (estimés à 170 milliards de dollars E.-U. en 2010) ont continué à stimuler le développement de la région. Au premier trimestre de 2011, le Bangladesh et le Pakistan ont enregistré une hausse des fonds rapatriés de 11,4 % et 35 %, respectivement, bien que leurs ressortissants aient été durement touchés par la crise dans la région MOAN. Sans surprise, les principaux pays d'émigration étaient les principaux bénéficiaires de rapatriements de fonds (par exemple, 53,1 milliards de dollars E.-U. pour la Chine, et 51,3 pour l'Inde) (Banque mondiale, 2011a). Cependant, en pourcentage du PIB, ce sont les fonds rapatriés vers le Bangladesh et les Philippines qui ont été les plus élevés (12 % dans les deux cas), la proportion étant nettement inférieure en ce qui concerne la Chine et l'Inde (Banque mondiale, 2011b).

Par ailleurs, les pouvoirs publics ont pris des mesures pour faciliter l'envoi de fonds. Au Bangladesh, par exemple, où 11,1 milliards de dollars E.-U. ont été rapatriés en 2010, le Gouvernement a approuvé la création en mai 2010 d'une banque (la Expatriate Welfare Bank) destinée à faciliter le rapatriement de fonds à bas prix vers le pays. Cette banque propose également des prêts à un taux d'intérêt maximal de 10 % aux Bangladais qui ont obtenu un contrat de travail à l'étranger (UC Davis, 2010c).

Adoption de mesures pour améliorer le bien-être des migrants, leur soutien et leur protection

Au vu des mesures adoptées par les gouvernements, le renforcement de la protection et du soutien des travailleurs expatriés a indubitablement été au centre des préoccupations politiques en 2010 : nouvelles politiques en matière de migration de main-d'œuvre, signature d'accords ou de mémorandums d'accord avec de grands pays de destination, et autres dispositions visant à améliorer la transparence du recrutement et à mieux informer les travailleurs migrants.

En 2010, le Pakistan et les Philippines ont tous deux adopté de nouvelles politiques de migration de main-d'œuvre ou modifié celles en place. La Politique nationale de l'emploi 2010 du Pakistan (en attente d'approbation par le Conseil des ministres) prévoit un régime

⁴⁴ Bureau général de la statistique du Viet Nam. Voir : http://www.gso.gov.vn/default_en.aspx?tabid=515&idmid=5&ItemID=9813 (site consulté le 20 juin 2011).

complet d'assurance sociale pour les ressortissants expatriés, augmente le salaire minimum des migrants, et crée un système d'information sur le marché du travail (OIM, à paraître). Aux Philippines, la loi de 1995 sur les travailleurs migrants et les Philippins de l'étranger a été modifiée en 2010 pour inclure, notamment, des pénalités plus fortes en cas de recrutement illégal, ainsi que l'extension des services d'aide sociale (ibid.). L'Indonésie a signé en 2010 plusieurs mémorandums d'accord avec divers pays de destination, dont l'Australie, les Emirats arabes unis, le Koweït, le Japon, la Jordanie, le Liban, la Malaisie, le Qatar et la République de Corée. La modification du mémorandum conclu avec la Malaisie, en particulier, préconisait de renforcer la protection des travailleurs domestiques (UC Davis, 2010a et 2010b).

Outre ces politiques et accords, d'autres mesures de protection ont été mises en place en 2010, par exemple à Sri Lanka, où un nouveau système impose de signer tout nouveau contrat de travail avant le départ du migrant en présence d'un représentant du Bureau sri-lankais de l'emploi à l'étranger, afin que celui-ci explique les conditions générales du contrat. De même, en Indonésie, le nouveau règlement ministériel 14/2010 oblige les migrants à signer leur contrat devant un fonctionnaire du Ministère du travail et de la transmigration lors d'une réunion d'information avant le départ (OIM, à paraître). Pour faire mieux connaître la migration et l'emploi à l'étranger et faciliter l'accès à l'information sur ces questions, le Népal a créé un centre de documentation pour les migrants qui conseille les migrants et les candidats à l'émigration (ibid.).

Mesures visant à restreindre la migration irrégulière au départ et au sein de la région

La migration irrégulière à l'intérieur et au départ de l'Asie reste une question prioritaire. Pour tenter de régulariser la situation des migrants sur son territoire, le Gouvernement thaïlandais a mis en place un programme d'enregistrement qui accorderait un renouvellement de permis de travail de deux ans aux personnes se soumettant à une procédure de vérification de la nationalité et des informations biographiques avant la fin de février 2010. Cette procédure s'appliquait à certaines catégories et ciblait principalement les 60 000 travailleurs migrants (surtout des Birmans) dont les permis devaient expirer en janvier 2010⁴⁵. Parallèlement, le Gouvernement coréen a amnistié 178 200 migrants irréguliers, qu'il a autorisés à partir (sans exiger le paiement des amendes habituelles) entre mai et septembre 2010 (UC Davis, 2010c).

A l'échelle régionale, plusieurs ateliers ont été organisés en 2010 dans le cadre du Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe. Ces ateliers portaient, entre autres, sur la coopération régionale concernant les réfugiés et les mouvements irréguliers, et sur l'aide au rapatriement et à la réintégration. La quatrième réunion ministérielle du Processus de Bali, tenue en mars 2011, a été l'occasion d'examiner d'éventuelles stratégies de relance de la coopération en matière de lutte contre la traite des personnes (et, pour la première fois, une proposition de cadre de coopération régionale pour répondre aux mouvements irréguliers et combattre le trafic illicite d'êtres humains) et de réaffirmer la volonté des Etats participants de coopérer réellement en matière de contrôle aux frontières et de répression pour lutter contre le trafic illicite de personnes⁴⁶.

⁴⁵ Voir : <http://www.bangkokpost.com/opinion/opinion/168839/lost-faces-behind-another-migration-deadline> (site consulté le 24 juin 2011).

⁴⁶ Pour plus d'informations, voir : <http://www.baliprocess.net/> (site consulté le 20 juin 2011).

APERÇU REGIONAL EUROPE

Lente sortie de crise mais persistance du chômage

En 2010, la reprise en Europe après la crise économique et financière mondiale semblait bien engagée, mais pas encore définitivement acquise. L'Union européenne (UE) a estimé que le taux de croissance moyen de son PIB s'élevait à 1,8 % en 2010 (soit une nette amélioration par rapport au taux de -4,2 % en 2009)⁴⁷ mais que, parallèlement, le taux de chômage a augmenté en moyenne de 8,9 % en 2009 à 9,6 % en décembre 2010. La main-d'œuvre étrangère, surtout, est restée plus exposée au risque de chômage que les autochtones (OIM, 2010a ; MPI, 2010a). En Espagne, par exemple, 12,4 % d'immigrants étaient sans emploi à la fin de 2007, contre 7,9 % d'Espagnols de naissance. Mi-2010, ces chiffres atteignaient respectivement 30,2 % et 18,1 % (ibid.). En Allemagne, « le taux de chômage parmi les migrants durant l'été 2010 était presque le double de celui des Allemands (12,4 % contre 6,5 %) » (UC Davis, 2010a). Au Royaume-Uni, la situation était différente selon les groupes d'immigrants : les ressortissants d'Europe centrale et orientale étaient relativement peu touchés par la montée du chômage, contrairement aux migrants originaires d'Afrique, du Bangladesh et du Pakistan (ibid.). Dans le sud de l'Italie, le chômage des travailleurs saisonniers a suscité des tensions sociales sans précédent et des émeutes anti-migrants (The Economist, 2010). Cependant, le chômage a également frappé les nationaux, générant dans certains cas de nouveaux flux migratoires à partir et au sein de l'Europe. En Irlande, par exemple, d'importantes vagues de nationaux ont, par suite de la récente crise économique, quitté le pays à la recherche de meilleures perspectives d'emploi. A la fin de 2010, 60 000 personnes avaient quitté l'Irlande (contre 7 800 en 2009), ce qui représente le niveau d'émigration le plus élevé depuis 1989. On estime que l'émigration nette cumulée pourrait s'élever à 160 000 personnes sur la période 2009-2013 si la situation du marché du travail ne s'améliore pas (ESRI, 2010).

Programme de Stockholm et durcissement du contrôle des frontières extérieures de l'UE

Les questions relatives à la migration et à l'asile sont restées prioritaires dans les politiques de l'UE tout au long de 2010. Conformément aux objectifs définis dans l'approche globale de la question des migrations⁴⁸, adoptée par le Conseil européen en 2005 et entérinée en 2006, plusieurs mesures ont été prises pour favoriser la conclusion de partenariats avec des pays tiers dans le but de promouvoir des politiques migratoires complètes et cohérentes – notamment pour faciliter la migration de main-d'œuvre et améliorer la gestion des frontières.

⁴⁷ Selon Eurostat, certains pays, comme la Bulgarie, l'Espagne et l'Irlande, présentent un taux de croissance du PIB compris entre 0,1 % et 0,2 % seulement. Voir : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/search_database (site consulté le 20 juin 2011).

⁴⁸ L'approche globale de la question des migrations est née de la nécessité pour l'UE d'adopter une politique globale commune de l'immigration qui soit largement reconnue et encouragée par la Commission européenne et les Etats membres. Les partenariats avec les pays tiers, la solidarité et le partage des responsabilités sont au cœur de cette approche, le but étant de promouvoir la mise en place de politiques d'ensemble cohérentes pour traiter les questions de migration, d'associer différents domaines d'action (développement, affaires sociales et emploi, relations extérieures et justice, et affaires intérieures), et d'adopter à la fois des mesures à court terme et une vision à plus longue échéance pour s'attaquer aux causes profondes de la migration et de la migration forcée. Voir : http://www.europa-eu-un.org/articles/fr/article_7589_fr.htm (site consulté le 20 juin 2011).

Le 22 novembre 2010, la Commission européenne a adopté une communication intitulée « La stratégie de sécurité intérieure de l'UE en action »⁴⁹, qui recommandait diverses mesures visant à contrer les menaces les plus immédiates auxquelles l'Europe était confrontée en matière de sécurité. Pour « renforcer la sécurité par la gestion des frontières », la Commission a donc décidé de créer un système européen de surveillance des frontières (EUROSUR) ; de détecter les « points sensibles » aux frontières extérieures ; et de publier des rapports conjoints sur la traite et le trafic illicite d'êtres humains, et la contrebande de marchandises illicites, comme base d'opérations conjointes.

Toujours en 2010, le Conseil européen a présenté le Programme de Stockholm – « Une Europe ouverte et sûre qui sert et protège les citoyens ». Ce programme pluriannuel (2010-2014) définit les orientations stratégiques de la programmation législative et opérationnelle en matière de liberté, de sécurité et de justice. « La stratégie de l'UE s'articule autour de deux grands volets : un contrôle plus efficace des frontières extérieures pour préserver la liberté de circulation intérieure, et une coopération avec les pays d'émigration pour qu'ils acceptent le retour de leurs ressortissants et collaborent pour réduire la migration de départ illégale » (UC Davis, 2010a). A cette fin, « le Programme de Stockholm a élargi le rôle de l'agence Frontex⁵⁰ de l'Union européenne et a doté celle-ci d'un budget de 83 millions d'euros en 2010 (contre 6 millions en 2005) » (UC Davis, 2010c). Des accords bilatéraux de réadmission entre les Etats membres de l'UE et des pays d'origine ou de transit ont été intégrés dans le programme. Un accord de ce type a été conclu avec le Pakistan en octobre 2010 : « Cet accord a pour principal objectif d'établir [...] des procédures rapides et efficaces d'identification et de rapatriement en toute sécurité et en bon ordre [des Pakistanais en séjour irrégulier sur les territoires de l'UE]. »⁵¹ Le durcissement des contrôles aux frontières de l'UE non seulement s'est traduit par une augmentation du nombre d'arrestations (au troisième trimestre de 2010, 34 000 passages irréguliers de frontière ont été repérés, soit environ 4 000 de plus qu'à la même période en 2009), mais a aussi dissuadé les migrants potentiels de se diriger vers les frontières de l'UE (au premier trimestre de 2010, seulement 150 immigrants sont arrivés en Italie et à Malte, contre 5 200 à la même période en 2009 (Frontex, 2010).

Cependant, le Programme de Stockholm comprend également plusieurs mesures destinées à faciliter la migration de main-d'œuvre, ce qui indique que la migration reste une question prioritaire au sein de l'UE. Il place notamment l'approche globale de la question des migrations et la dimension externe de la politique migratoire de l'UE (fondée sur les partenariats avec des pays tiers) au cœur du débat politique. Il insiste en outre sur l'égalité des droits entre les ressortissants de pays tiers et les nationaux de l'UE, ainsi que sur l'importance des programmes d'intégration. Par ailleurs, l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre du Programme de Stockholm entre 2010 et 2014 a donné lieu, au sein de la Commission européenne, à des discussions sur le développement de la législation communautaire relative à l'emploi saisonnier et à l'admission de ressortissants de pays tiers dans le cadre des mutations à l'intérieur d'une entreprise. L'introduction de la carte bleue européenne pour faciliter l'immigration hautement qualifiée (prévue en 2011) est une étape sur la voie d'une stratégie commune en matière de migration de main-d'œuvre (OIM, 2010a ; Collett, 2010).

⁴⁹ Pour plus d'informations, voir : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52010DC0673:FR:HTML> (site consulté le 20 juin 2011).

⁵⁰ Frontex est une agence spécialisée indépendante chargée de coordonner la coopération opérationnelle entre les Etats membres dans le domaine de la sécurité aux frontières.

⁵¹ Voir le communiqué de presse publié par le Conseil de l'Union européenne, à l'adresse : http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/jha/116919.pdf (site consulté le 20 juin 2011).

Stratégie Europe 2020 et création de la Direction générale Affaires intérieures

Le 17 juin 2010, le Conseil européen a adopté la Stratégie Europe 2020 (qui remplace la Stratégie de Lisbonne [2000-2010]) en vue de favoriser la croissance de l'emploi et la compétitivité au sein de l'UE. Elle vise en outre à améliorer l'intégration des migrants légaux et à porter le taux d'emploi à 75 %⁵². Bien que la demande de travailleurs étrangers ait diminué dans certains secteurs économiques pendant la crise, la Commission européenne reconnaît qu'une « politique de l'immigration à long terme, bien organisée, continuera de jouer un rôle important pour combler les déficits de main-d'œuvre et relever les défis démographiques de l'UE »⁵³. L'objectif est d'œuvrer au développement économique durable de l'Europe grâce à la liberté de circulation interrégionale, afin de répondre aux besoins de compétences sur le marché du travail. A cet égard, la Commission s'intéressera plus particulièrement aux mécanismes de rapprochement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, à la reconnaissance des compétences, à la protection des travailleurs saisonniers, et à la mise en œuvre effective des politiques d'intégration⁵⁴. En juillet 2010, la Direction générale (DG) Affaires intérieures était créée à la suite de la scission de la DG Justice, liberté et sécurité en deux directions générales. La nouvelle DG Affaires intérieures a pour mission de « garantir la sécurité en Europe et [de] placer la solidarité au cœur de la politique européenne en matière de migration. Le plan d'action relatif au Programme de Stockholm constitue la feuille de route pour mettre en œuvre ces priorités » et devrait faciliter la création d'une « zone sans frontières intérieures, où les citoyens de l'UE et les étrangers peuvent entrer, se déplacer, vivre et travailler, de façon à apporter avec eux de nouvelles idées, des capitaux et des connaissances ou à combler les lacunes du marché du travail, et ce conformément à la Stratégie Europe 2020 »⁵⁵.

Politiques nationales restrictives et accords bilatéraux de retour

Au niveau national, certains gouvernements ont décidé de durcir l'entrée des migrants, par exemple en réduisant les contingents de visas, en instituant des systèmes à points, en restreignant l'obtention de la citoyenneté ou en imposant des examens d'intégration. Bien que souvent perçues par les médias et le grand public comme hostiles aux migrants, ces mesures ont été introduites essentiellement pour atténuer les incidences de la crise économique mondiale sur les taux de chômage nationaux, qui étaient en hausse, surtout parmi les travailleurs étrangers. Le 4 décembre 2009, la Suisse a décidé de réduire de moitié le contingent de travailleurs non originaires de l'Espace économique européen (EEE) – désormais plafonné à 2 000 personnes pour des visas long séjour et à 3 500 pour des visas court séjour ou séjour temporaire. De même, le 6 avril, le Royaume-Uni a adopté son premier plafond d'immigrants économiques non ressortissants de l'UE (pour la période 2011-2012). Seulement 20 700 migrants hors UE seront autorisés à occuper des emplois qualifiés au Royaume-Uni à partir d'avril 2011, au titre du niveau 2 du système à points⁵⁶. En outre, « les migrants qualifiés et hautement qualifiés doivent désormais se soumettre à un test d'aptitude à la vie au Royaume-Uni pour prouver qu'ils disposent des connaissances linguistiques et pratiques requises pour s'installer dans le pays »⁵⁷. Pour sa part, le Gouvernement danois a instauré un nouveau

⁵² Pour plus d'informations, voir : http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/115348.pdf (site consulté le 20 juin 2011).

⁵³ Pour plus d'informations, voir : http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/malmstrom/archive/malmstrom_speech_oecd_migration_outlook_12_july_2010.pdf (site consulté le 20 juin 2011).

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Voir : http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/index_en.htm (site consulté le 20 juin 2011).

⁵⁶ Pour plus d'informations sur le plafond d'immigration du Royaume-Uni, voir : <http://www.visabureau.com/uk/news/06-04-11/uk-immigration-cap-comes-into-force.aspx> (site consulté le 27 juin 2011).

⁵⁷ Pour plus d'informations sur ces conditions, voir : <http://www.ukba.homeoffice.gov.uk/sitecontent/newsfragments/44-kol-skilled> (site consulté le 27 juin 2011).

système à points qui rend le regroupement familial plus difficile. Il a également défini de nouvelles conditions préalables à remplir par un étranger souhaitant épouser un ressortissant danois⁵⁸: être âgé d'au moins 24 ans, et prouver son indépendance financière et sa volonté de s'intégrer dans la société danoise. Les pays du sud de l'Europe, comme l'Espagne et l'Italie, ont aussi commencé à élaborer des accords de coopération avec des pays d'origine ou de transit, afin de « proposer une aide et des emplois temporaires en échange d'une coopération en matière de réduction de la migration illégale » (UC Davis, 2010c). Ces accords ont conduit à une baisse importante des arrivées par mer dans l'UE (principalement à Chypre, en Grèce, en Italie et à Malte)⁵⁹. Cependant, le resserrement des contrôles et de la coopération en matière de retours semble uniquement avoir déplacé le problème. En effet, une forte augmentation des arrivées par voie terrestre a été constatée en 2010 dans la région nord-est de la Grèce, via la Turquie⁶⁰.

Outre les retours effectués au titre de ces accords bilatéraux, des expulsions d'étrangers en situation irrégulière ont également eu lieu. En France, le Gouvernement a procédé à des expulsions massives de Roms, provoquant l'indignation des défenseurs des droits de l'homme et d'organisations de la société civile après la publication d'une circulaire du Ministère de l'intérieur (datée du 5 août 2010) ciblant spécifiquement les Roms. Entre le 28 juillet et le 17 août 2010, la France a renvoyé 979 ressortissants roumains et bulgares, sur lesquels 828 ont été raccompagnés à la frontière avec leur consentement et 151 ont été expulsés.

⁵⁸ Voir : http://www.nyidanmark.dk/en-us/coming_to_dk/familyreunification/spouses/spouses.htm (site consulté le 27 juin 2011).

⁵⁹ Voir le rapport complet de la BBC à l'adresse : <http://www.bbc.co.uk/news/world-europe-11973294> (site consulté le 27 juin 2011).

⁶⁰ Ibid.

APERÇU REGIONAL MOYEN-ORIENT

Sortie de crise dans la région MOAN (Moyen-Orient et Afrique du Nord) : progression du PIB, des rapatriements de fonds et des salaires

En 2010, la région MOAN s'est globalement bien relevée de la crise économique mondiale, principalement grâce à la hausse des prix du pétrole et des niveaux de production, et à des politiques budgétaires de soutien. Selon des estimations du Fonds monétaire international (FMI), le PIB de la région a progressé de 4,2 % en 2010 (soit près du double des 2,3 % enregistrés en 2009), et une croissance encore plus forte (4,8 %) est prévue pour 2011 (FMI, 2010). C'est sans doute dans les pays d'Asie du Sud bénéficiaires de rapatriements de fonds, qui comptent quelque 11 millions de travailleurs expatriés dans la région MOAN, que la crise humanitaire dans la Libye et l'instabilité dans certains pays voisins auront les conséquences les plus lourdes (Banque mondiale, 2011a).

La hausse des salaires moyens (estimée à 6,6 % pour 2011, contre 6,1 % en 2010) a fait des pays du CCG une destination prisée des travailleurs contractuels à l'intérieur et à l'extérieur de la région⁶¹, où la composition de la main-d'œuvre étrangère semble se diversifier. Parallèlement à la présence de travailleurs originaires d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Extrême-Orient, le nombre de Chinois augmente rapidement, peut-être en raison des difficultés rencontrées pour recruter dans les pays sources traditionnels, comme l'Inde et les Philippines⁶². En 2010, 8 des 10 pays accueillant le plus de migrants internationaux par rapport à leur population autochtone se situaient au Moyen-Orient (Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Israël, Jordanie, Koweït, Oman et Qatar). Au Qatar, dans les Emirats arabes unis et au Koweït, les migrants internationaux représentent respectivement 87 %, 70 % et 69 % de la population totale du pays.

A l'instar des taux de croissance du PIB, les flux de fonds rapatriés vers les pays de la région MOAN ont fortement augmenté, passant de 33,7 milliards de dollars E.-U. en 2009 à 35,4 milliards de dollars E.-U. en 2010, soit un niveau proche de celui d'avant-crise enregistré en 2008 (39,5 milliards de dollars E.-U.). Les fonds rapatriés chaque année par les travailleurs temporaires venus combler les pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs d'emplois peu qualifiés représentent une source vitale de revenus pour de nombreux ménages et, parfois, une part non négligeable du PIB du pays d'origine. Ainsi, à l'intérieur de la région, les envois de fonds vers le Liban et la Jordanie ont représenté respectivement 22,4 % et 15,6 % du PIB de ces pays en 2009 (Banque mondiale, 2011b).

Accroissement rapide de la population et chômage élevé des jeunes

Le Moyen-Orient, où la grande majorité de la population a moins de 25 ans, connaît l'un des taux de croissance démographique les plus élevés au monde⁶³. C'est pourquoi, la demande

⁶¹ Pour plus d'informations, voir : <http://www.gulftalent.com/home/Gulf-salaries-to-rise-by-7-percent-in-2011-Article-45.html> (site consulté le 27 juin 2011).

⁶² Ibid.

⁶³ Seule l'Afrique devrait probablement avoir une population plus jeune en 2020.

d'emplois restera élevée⁶⁴, et les nationaux rechercheront de plus en plus des postes hautement qualifiés du fait de l'augmentation des dépenses que la plupart des pays du CCG ont consacrées à l'éducation ces dernières années. Cependant, l'économie de ces pays reposant sur la croissance de secteurs à forte intensité de main-d'œuvre (comme la construction), la plupart des débouchés resteront ouverts pendant quelque temps aux travailleurs peu qualifiés aux prétentions salariales modestes, ce qui créera un décalage entre les attentes de la main-d'œuvre autochtone et les emplois disponibles sur le marché national du travail (EIU, 2009). En 2010, par exemple, le Gouvernement saoudien a dû faire face à une augmentation du chômage et a éprouvé des difficultés à offrir du travail à ses citoyens. La présence sur le marché du travail de 4,7 millions de travailleurs étrangers, pour 4,3 millions de nationaux (OIT, 2011) a engendré une pression supplémentaire sur les décideurs publics, bien que les étrangers soient principalement employés dans des secteurs d'emplois peu qualifiés qui n'intéressent guère les Saoudiens. D'autres pays du CCG et de la région arabo-méditerranéenne⁶⁵ ont également enregistré un taux de chômage moyen élevé de près de 15 % de la population active totale en 2008, et un taux d'activité officiel de la population en âge de travailler inférieur à 46 % (contre une moyenne mondiale de 61,2 %). En outre, le chômage touchait surtout les jeunes à la recherche d'un premier emploi. De fait, le taux de chômage des nationaux âgés de 14 à 24 ans était de 21,6 %, soit un niveau bien supérieur à la moyenne mondiale de 14 %. On a estimé que plus de 1,5 million d'emplois supplémentaires par an seraient nécessaires au cours des 10 prochaines années pour stabiliser le chômage (Commission européenne, 2010)⁶⁶. Face à cette situation, de plus en plus de mesures de remplacement ont été adoptées dans de nombreux pays du Moyen-Orient, notamment aux Emirats arabes unis, où le Gouvernement a cherché à inciter les employeurs à recruter des nationaux plutôt que des étrangers (UC Davis, 2010a).

Renforcement de la protection des droits des migrants

La deuxième tendance politique constatée en 2010 concerne la protection des droits des travailleurs migrants. Ce sont eux qui ont le plus pâti de la crise économique mondiale (même si, dans l'ensemble, celle-ci a été moins grave au Moyen-Orient) (OIT, 2011). Leur vulnérabilité est généralement due à une absence de lois protégeant les travailleurs étrangers, ou à la non-application de la législation du travail⁶⁷. En 2010, plusieurs sociétés ont été contraintes de fermer aux Emirats arabes unis. Certaines ont abandonné leurs travailleurs étrangers, les laissant sans passeport ni salaire. Ce fut le cas, par exemple, pour plus de 300 travailleurs indiens, dont le salaire mensuel était de 800 dirhams (217 dollars E.-U.), qui ont déclaré ne pas avoir été payés pendant au moins six mois (UC Davis, 2010a). Cependant, certains gouvernements de la région ont pris des mesures pour améliorer les conditions de travail et le respect des droits des migrants. En août 2009, le Bahreïn a modifié son système de parrainage (kafil) afin de faire « du gouvernement, et non de l'employeur, le parrain officiel des migrants, et de permettre à ceux-ci de changer d'employeur plus facilement » (UC Davis, 2010c). Au Koweït, après plusieurs signalements d'abus et sous la pression de la société civile,

⁶⁴ Cela étant, la forte croissance démographique enregistrée ces dernières années (4 % sur 2005-2009) dans les six pays du CCG (Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar) devrait progressivement prendre fin (augmentation annuelle moyenne prévue de 2,6 % entre 2009 et 2020), en raison de la baisse du taux d'accroissement naturel de la population et du ralentissement du flux de migrants peu qualifiés, lequel est dû aux moindres possibilités d'emploi offertes dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre comme la construction. Pour plus d'informations, voir : <http://graphics.eiu.com/upload/eb/Gulf2020part2.pdf> (site consulté le 20 juin 2011).

⁶⁵ Comprenant l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la République arabe syrienne et la Tunisie, ainsi que les Territoires palestiniens occupés.

⁶⁶ Commission européenne, Labour Markets Performance and Migration Flows in Arab Mediterranean Countries: Determinants and Effects, vol. 1, Final Report & Thematic Background Papers. European Economy, Occasional Papers 60, avril 2010. Voir : http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/occasional_paper/2010/pdf/ocp60_1_en.pdf (site consulté le 27 juin 2011).

⁶⁷ Pour plus d'informations, voir le rapport d'Aljazeera, à l'adresse : <http://english.aljazeera.net/news/middleeast/2010/07/201072885146573166.html> (site consulté le 27 juin 2011).

Le Gouvernement a finalement décidé de fixer des salaires minimums pour les travailleurs expatriés du secteur privé, afin de leur assurer des conditions de vie décentes⁶⁸. En septembre 2010, il a également annoncé son intention d'abolir le système du kafil en 2011 (Human Rights Watch, 2010), ce qui représenterait certainement une étape importante vers un plus grand respect des droits des migrants internationaux. Cela étant, tous les pays de la région ne sont pas décidés à procéder à de telles réformes. Aux Emirats arabes unis, par exemple, bien que le Ministre du travail ait reconnu la nécessité « d'examiner » le système du kafil, il a clairement indiqué que celui-ci « resterait en vigueur » (UC Davis, 2011b). De leur côté, certains grands pays d'origine ont commencé à élaborer des accords bilatéraux de migration de main-d'œuvre avec d'importants pays de destination, dans le but de garantir les droits de leurs ressortissants à l'étranger. En 2010, le Liban et le Népal ont ainsi décidé de signer un accord bilatéral visant à renforcer la protection des migrants népalais au Liban et à limiter les problèmes liés aux voies irrégulières d'immigration⁶⁹.

Persistance du déplacement de nationaux iraqiens

L'un des principaux enjeux de la région est le grand nombre d'Iraqiens déplacés. A la fin de 2010, « un Iraqien sur dix était toujours déplacé à l'intérieur de son propre pays, soit 2,8 millions de personnes » (IDMC/NRC, 2010b), tandis que le nombre total de nationaux déplacés était évalué à 15 % de la population totale (estimée à 30,2 millions en 2010) (IDMC/NRC, 2010c). La plupart d'entre eux avaient été déplacés soit à cause des mesures de répression du Gouvernement de Saddam Hussein, après l'invasion de 2003, soit en raison des violences sectaires déclenchées par l'attentat à la bombe perpétré à la mosquée Al-Askari à Samarra. Cependant, depuis 2009, peu de nouveaux déplacements ont été enregistrés en dehors des régions disputées de Kirkouk et de Ninawa, dans le nord du pays, bien que plusieurs attaques et menaces visant les communautés chrétiennes d'Iraq en 2010 aient entraîné des déplacements internes et internationaux, surtout à partir de Mossoul et de Bagdad (OIM, 2011d). En 2010, le nombre global de déplacements a baissé jusqu'en septembre. Cependant, après l'attentat contre l'église Saidat al-Najat de Bagdad, le nombre de familles déplacées a augmenté durant les deux derniers mois de l'année (ibid.). Parmi les problèmes de plus en plus préoccupants auxquels les Iraqiens déplacés doivent faire face figurent une grande pénurie de logements, le nombre élevé de mineurs (souvent sans accès à l'éducation), et les conséquences des changements démographiques induits par une migration de longue durée sur la cohésion sociale, la coexistence religieuse et l'accès aux ressources telles que la terre, l'eau et le pétrole (ibid.).

⁶⁸ Voir Kuwait Times – Kuwait to enforce minimum wage. 1^{er} avril 2010, à l'adresse suivante : <http://www.kuwaittimes.net/> (site consulté le 27 juin 2011).

⁶⁹ Pour plus d'informations, voir : <http://www.res-con.biz/news/5693-Nepal,-Lebanon-agree-to-regularise-labour-migration-process/> (site consulté le 20 juin 2011).

APERÇU REGIONAL OCEANIE

L'apparition de nouveaux schémas migratoires et l'augmentation des demandeurs d'asile en Australie ont ravivé un débat déjà très politisé sur la migration

En 2010, l'Océanie comptait 6 millions de migrants internationaux. Bien qu'il corresponde à moins de 3 % de la population de migrants dans le monde, ce chiffre représente 16,8 % de l'ensemble de la population de l'Océanie (environ 35 millions). Cette proportion est même supérieure dans les principaux pays de destination, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, où les migrants internationaux constituent respectivement 21,9 et 22,4 % de la population nationale totale (DAES, 2009).

Même si les grands flux de migration n'ont rien de nouveau dans la région, la prise de conscience de l'évolution récente des schémas migratoires a suscité des débats publics enflammés en Australie en 2010, surtout lors des campagnes électorales. L'arrivée par bateau d'un nombre de migrants toujours plus élevé que d'habitude (2 849 en 2009 et 6 879 en 2010) a déclenché une vive polémique politique (Phillips et Spinks, 2011).

L'Australie, qui est depuis longtemps une destination de prédilection des migrants originaires du Royaume-Uni et du reste de l'Europe, voit désormais arriver de vastes contingents d'émigrants d'Asie et de pays voisins de l'Océanie.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande réorientent leur politique migratoire pour la cibler sur les travailleurs hautement qualifiés

En 2010, le Gouvernement australien a continué de privilégier l'immigration hautement qualifiée. Les modifications apportées à son programme général d'immigration qualifiée (General Skilled Migration) redéfinissent et resserrent les critères de sélection des migrants qualifiés afin de faciliter la mise en correspondance de l'offre et de la demande dans certains secteurs. Cette réforme donne la préférence aux candidats déjà en possession d'une offre d'emploi (Employer Nomination Scheme) ou qui remplissent les conditions énoncées dans le programme régional de migration parrainée (Regional Sponsored Migration Scheme). La liste de professions demandées (Migration Occupations in Demand List) ainsi que la liste de compétences indispensables (Critical Skills List) ont été remplacées par la liste de professions qualifiées (Skilled Occupation List), qui énumère les professions que doivent exercer les candidats à l'immigration au moment du dépôt de leur demande⁷⁰.

Le programme australien de migration qualifiée permanente (Australian Permanent Skilled Migration Program), déjà réduit de près de 15 % en janvier 2009 en raison de la crise économique mondiale, a été encore été amputé de plus de 108 000 places en 2009-2010 (OCDE, 2010). En Nouvelle Zélande, la situation n'était guère différente en 2010 : le nombre de personnes s'installant définitivement ou pour une longue durée a diminué (d'environ 6 000 par rapport à 2009), ce qui a engendré des pénuries de main-d'œuvre supplémentaires (Statistics New Zealand, 2011).

⁷⁰ Pour plus d'informations, voir : <http://www.immi.gov.au/skilled/general-skilled-migration/whats-new.htm> (site consulté le 20 avril 2011).

Convenant qu'il était nécessaire d'attirer davantage de migrants hautement qualifiés, en particulier des jeunes, la Nouvelle-Zélande a lancé au début de 2010 une nouvelle politique intitulée Silver Fern (fougère d'argent), qui consiste à délivrer deux types de permis/visa, pour rechercher un emploi et pour acquérir une première expérience (Immigration New Zealand, 2010). Le programme Silver Fern de recherche d'emploi autorise chaque année un contingent de 300 jeunes justifiant de qualifications reconnues à entrer en Nouvelle-Zélande pour y rechercher un emploi qualifié pendant neuf mois au maximum. Les candidats doivent être âgés de 20 à 35 ans, résider en dehors du pays, posséder une qualification correspondant aux besoins définis dans le programme ou, plus généralement, dans la politique nationale relative aux migrants qualifiés, répondre aux exigences linguistiques et disposer d'une somme minimale pour assurer leur subsistance durant leur séjour. Le programme Silver Fern d'acquisition d'expérience procure un permis de travail d'une validité de deux ans au plus aux candidats détenteurs d'un permis Silver Fern de recherche d'emploi ou d'acquisition d'expérience qui ont obtenu une offre d'emploi qualifié d'au moins 12 mois, et qui répondent à certains critères de santé et de moralité, comme pour le permis de recherche d'emploi. Ces deux programmes ne donnent pas au conjoint et personnes à charge le droit à un visa ou à un permis de travail⁷¹.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande restent les principaux pays de destination de la région pour les migrants de Polynésie, Mélanésie et Micronésie, où les incidences futures du changement climatique suscitent de vives inquiétudes

Des Polynésiens, Mélanésiens et Micronésiens continuent d'émigrer en Australie et en Nouvelle Zélande, où des programmes de visas d'entrée spéciaux ont été mis en place pour faciliter la migration de ressortissants de plusieurs Etats insulaires, notamment le Programme pour les travailleurs saisonniers du Pacifique en Australie, et la Catégorie d'accès pour le Pacifique en Nouvelle Zélande. Le programme australien est réservé aux citoyens de Kiribati, de Papouasie Nouvelle Guinée, des Tonga et de Vanuatu invités par un employeur agréé. Il permet aux travailleurs saisonniers d'occuper un emploi en Australie pendant quatre à six mois, d'entrer plusieurs fois sur le territoire pendant cette durée, et de revenir y travailler les années suivantes. Cependant, ils ne peuvent travailler que pour des employeurs agréés, et ne sont pas autorisés à demander un autre visa pendant leur séjour ni à venir avec des personnes à charge (Ministère de l'immigration et de la citoyenneté du Gouvernement australien, 2010).

C'est en juillet 2002 que la Nouvelle Zélande a mis en place le programme de résidence Catégorie d'accès pour le Pacifique, destiné aux pays du Pacifique avec lesquels elle entretient d'étroits liens culturels et historiques. Chaque année, ce programme permet à 250 citoyens des Tonga, 75 de Tuvalu, et 75 de Kiribati (avec leur conjoint et leurs enfants à charge) de résider sur l'île. En 2009-2010, 357 personnes en ont bénéficié, contre 360 en 2008-2009 (Ministère néo-zélandais du travail, 2010). Bien que ce programme n'ait pas été conçu pour faciliter la migration en prévision des incidences escomptées du changement climatique sur les îles du Pacifique, il pourrait servir de tête de pont pour des flux migratoires futurs grâce aux réseaux et liens sociaux créés par les migrants (McAdam, 2011).

⁷¹ Voir: <http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/D370501C-1B03-4C06-9205-5E98CF20A6EA/0/AmendmentCircular201002.pdf> (site consulté le 21 juin 2011).



Les incidences du changement climatique (en particulier l'élévation du niveau de la mer) sur les îles du Pacifique ont été au centre des préoccupations lors des préparatifs et pendant toute la durée de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Cancún en 2010. Durant la phase de préparation, le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) a organisé une réunion des pays insulaires du Pacifique, en novembre 2010, pour les aider à s'organiser en vue des discussions de Cancún, où devait se rendre une importante délégation de la région Pacifique, composée notamment de chefs d'Etat, de ministres de l'environnement et d'ambassadeurs (PROE, 2010).

CONCLUSION

La période considérée a été une période de transition pour toutes les régions du monde – une période pendant laquelle la communauté internationale a amorcé une lente et parfois hésitante sortie de crise, après avoir connu la pire récession mondiale depuis des décennies. Les taux de croissance du PIB de la plupart des pays à revenu élevé sont redevenus positifs, tandis que de nombreux pays émergents et en développement affichaient de solides indicateurs de croissance. Pour les observateurs des migrations internationales, 2010 a été l'occasion de faire le point sur les conséquences de la crise sur la migration, à la lumière des prévisions qui avaient été faites.

Toutes sortes de prédictions avaient été avancées à mesure que se développait la crise – tantôt bien définies, tantôt hésitantes voire, le plus souvent, contradictoires. On estimait, par exemple, que les flux de migration de main-d'œuvre se ralentiraient compte tenu des pertes probables d'emplois dans les pays de destination, surtout dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre immigrée, tels que la santé, la construction, la transformation et le tourisme. On s'attendait également à des politiques d'immigration plus strictes et/ou à des coupes dans les programmes de migration. Un certain nombre d'analystes prévoient une augmentation de la migration irrégulière (pour contourner les réductions prévues dans les programmes de migration de main-d'œuvre) et des retours dans les pays d'origine. Enfin, beaucoup s'attendaient à une chute des rapatriements de fonds, qui porterait préjudice aux économies en développement.

Il faudra un certain temps pour réunir toutes les données pertinentes, et encore plus pour les analyser comme il se doit, mais on peut d'ores et déjà formuler quelques conclusions préliminaires. La situation mondiale à la suite de la crise économique de 2008/2009 est à maints égards semblable à celle de l'Asie au lendemain de la crise qui avait frappé cette région 10 ans plus tôt, et peut être résumée comme suit :

- Bien que certaines tendances mondiales soient apparues, des disparités considérables existent aux niveaux régional et local.
- Les populations de migrants constituées sur plusieurs décennies n'ont guère changé dans l'ensemble.
- De nombreux signes d'un ralentissement des flux migratoires vers les pays de destination ont effectivement été observés.
- Beaucoup de grands pays de destination ont revu à la baisse les objectifs de leurs programmes de migration, soit en prévision d'une diminution de la demande de main-d'œuvre migrante, soit simplement pour protéger leur marché du travail intérieur.⁷²
- Les craintes quant à une forte diminution des rapatriements de fonds se sont révélées infondées. Après un repli relativement limité, les envois de fonds ont bien repris en 2010 et devraient continuer de croître dans les années à venir.

⁷² A ce jour, toutefois, les liens de cause à effet ne sont pas clairement établis, si bien qu'il est impossible de dire si ces décisions ont réellement été responsables de la baisse des mouvements, ou si celle-ci s'est produite parce qu'on s'attendait généralement à de telles coupes.

Dans l'ensemble, les événements des deux dernières années ont, à tout le moins, mis en évidence la capacité d'adaptation de la migration face aux bouleversements sociaux et économiques.

Par ailleurs, les catastrophes naturelles particulièrement dévastatrices survenues en 2010 ont mis en relief l'incidence des facteurs environnementaux sur les schémas migratoires et la nécessité, pour les pouvoirs publics, de se préparer à gérer les mouvements de population déclenchés par de tels événements. L'intérêt pour les questions liées aux changements climatiques et environnementaux s'est accru, mais de nombreux gouvernements ne disposent toujours pas des connaissances et des capacités nécessaires pour résoudre de façon globale et cohérente les difficultés qui en résultent. Les accords de Cancún, la Convention de Kampala ou certaines mesures nationales comme le dialogue engagé par des parties prenantes bangladaises sur les politiques à mener constituent des premières avancées, mais il faudra renforcer la consultation et la coordination pour trouver et appliquer des réponses efficaces à la question de la migration environnementale.

Plus récemment, les troubles sociaux et politiques (en particulier au Moyen-Orient et en Afrique du Nord) ont donné lieu à des mouvements de travailleurs migrants pris dans des conflits survenus dans leur pays de destination, qui avaient besoin d'aide pour rentrer chez eux, un phénomène rarement vu à une telle échelle par le passé. Chacune de ces situations rappelle la vulnérabilité des travailleurs migrants, qui peuvent voir leur emploi (et leur employeur) disparaître du jour au lendemain, et être ensuite confrontés au choix difficile entre attendre la fin des hostilités au péril de leur vie, ou fuir vers un pays voisin dans l'espoir de trouver un moyen de regagner leur pays d'origine. La communauté internationale a soutenu les interventions menées en réponse à cette crise migratoire (33 pays d'origine avaient demandé à l'OIM d'aider leurs ressortissants à rentrer au pays), mais d'autres efforts sont nécessaires pour s'attaquer à cette nouvelle forme de déplacements massifs forcés, afin de protéger les personnes concernées et de proposer des solutions appropriées.

Les défis de la coopération internationale dans le domaine de la migration sont considérables. Le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) constitue à ce jour le plus grand espoir de renforcer le dialogue et la collaboration à l'échelle internationale. En 2010, la présidence mexicaine du FMMD s'est employée à réduire la polarisation entre pays d'origine et de destination en introduisant les notions de responsabilité partagée, d'avantages collectifs et de partenariats. En 2011, l'approche davantage orientée vers l'action adoptée par la présidence suisse visait plutôt à mettre à profit les principaux résultats des réunions précédentes et à les mettre en application à l'aide de divers outils de planification. Parmi ces outils, on citera les profils migratoires.⁷³ Qui ont suscité en 2010 un intérêt croissant à l'échelle nationale et au sein du FMMD et du GMG, sans oublier le manuel du GMG, *Mainstreaming migration into development planning*. Au niveau régional, certaines avancées majeures réalisées dans le cadre des processus consultatifs régionaux (PCR) (par exemple, lors des réunions ministérielles organisées par le MIDSA et le processus de Colombo) pourraient inciter les pouvoirs publics à renforcer le dialogue inter-Etats et à se concerter sur des questions de migration présentant un intérêt commun. Il reste à explorer les éventuelles synergies et possibilités de coopération entre le FMMD et les PCR dans le domaine de la gestion des migrations, notamment dans la perspective du deuxième Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement qui se tiendra à New York en 2013.

⁷³ Les profils migratoires sont élaborés en consultation avec un large éventail de parties prenantes dans le but de renforcer la cohérence des politiques et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et d'intégrer la migration dans les plans de développement.

BIBLIOGRAPHIE

Adcorp

- 2010 Enquête sur l'emploi, 22 juin 2010. Voir : <http://www.adcorp.co.za/NEws/Pages/Fallinemployment.aspx> (site consulté le 18 juin 2011).

Banque asiatique de développement (BASD)

- 2011 *Climate Change and Migration in Asia and the Pacific* (à paraître). BASD, Manille.

Banque mondiale

- 2010 Migration and Development Brief 13. *Outlook for Remittance Flows 2011–12*. Banque mondiale, Washington. Voir : <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/MigrationAndDevelopmentBrief13.pdf> (site consulté le 15 juin 2011).
- 2011a *Migration and Development Brief 16. Outlook for Remittance Flows 2011–13*. Banque mondiale, Washington. Voir : <http://siteresources.worldbank.org/EXTDECPROSPECTS/Resources/476882-1157133580628/MigrationandDevelopmentBrief16.pdf> (site consulté le 15 juin 2011).
- 2011b *Recueil de statistiques 2011 sur les migrations et les envois de fonds*. Banque mondiale, Washington.
- 2011c *Leveraging Migration for Africa – Remittances, Skills and Investments*. Banque mondiale, Washington. Voir : http://www.ifad.org/pub/remittances/africa_migration.pdf (site consulté le 16 juin 2011).

BBC

- 2010 Ecuador: crece flujo de inmigrantes surasiáticos [Equateur : Augmentation des flux d'immigrants d'Asie du Sud]. BBC Mundo – América Latina, 31 août 2010. Voir : http://www.bbc.co.uk/mundo/america_latina/2010/08/100825_ecuador_inmigrantes_asia_pea.shtml (site consulté le 19 juin 2011).

Centre de suivi des déplacements internes/Conseil norvégien pour les réfugiés (IDMC/NRC)

- 2010a *Rendre la Convention de Kampala opérationnelle. La Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux déplacés internes en Afrique en bref*. Voir : [http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/\(httpInfoFiles\)/8896B6FB8EA202ACC12577F1005860AB/\\$file/au-media-pack-fr.pdf](http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/(httpInfoFiles)/8896B6FB8EA202ACC12577F1005860AB/$file/au-media-pack-fr.pdf) (site consulté le 24 juin 2011).
- 2010b *Iraq: Political wrangling leaves around 2.8 million displaced Iraqis with no durable solutions in sight*. IDMC, Genève. Voir : [http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/\(httpInfoFiles\)/3D35B6E12A391265C12577F90045B37E/\\$file/Iraq_Overview_Dec2010.pdf](http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/(httpInfoFiles)/3D35B6E12A391265C12577F90045B37E/$file/Iraq_Overview_Dec2010.pdf) (site consulté le 20 juin 2011).
- 2010c *Iraq: Little new displacement but around 2.8 million Iraqis remain internally displaced*. A profile of the internal displacement situation. IDMC, Genève. Voir : [http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/\(httpInfoFiles\)/B0DB25F7122F4390C12576DC003B49AF/\\$file/Iraq_Overview_Mar10.pdf](http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/(httpInfoFiles)/B0DB25F7122F4390C12576DC003B49AF/$file/Iraq_Overview_Mar10.pdf) (site consulté le 20 juin 2011).

- 2011 Displacement due to natural hazard-induced disasters – Global Estimates for 2009 and 2010. IDMC, Genève. Voir : [http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/\(httpInfoFiles\)/15D7ACEC7ED1836EC12578A7002B9B8A/\\$file/IDMC_natural-disasters_2009-2010.pdf](http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/(httpInfoFiles)/15D7ACEC7ED1836EC12578A7002B9B8A/$file/IDMC_natural-disasters_2009-2010.pdf) (site consulté le 15 juin 2011).
- Citoyenneté et Immigration Canada
- 2010 *Canadian Immigration Year in Review*, Canadian Immigration Newsletter, décembre 2010. <http://www.cicnews.com/2010/12/canadian-immigration-year-review-12819.html> (site consulté le 19 juin 2011).
- 2011 Tableaux sommaires – Résidents permanents et temporaires, 2010. Voir : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2010-sommaire/index.asp> (site consulté le 15 juin 2011).
- Collett, E.
- 2010 The European Union’s Stockholm Program: Less ambition on immigration and asylum, but more detailed plans. Migration Information Source, Migration Policy Institute (MPI), Washington. Voir : <http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=768> (site consulté le 20 juin 2011).
- Commission européenne
- 2010 *Labour Markets Performance and Migration Flows in Arab Mediterranean Countries: Determinants and Effects*. Vol. 1, Final Report & Thematic Background Papers. European Economy, Occasional Papers 60. Commission européenne, Bruxelles. Voir : http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/occasional_paper/2010/pdf/ocp60_1_en.pdf (site consulté le 27 juin 2011).
- Conférence régionale sur les migrations (CRM)
- 2010 Quinzième réunion de la Conférence régionale sur les migrations, Chiapas (Mexique), 20 et 21 mai 2010. Voir : http://rcmvs.org/Eventos/CRM_GRCM/XV_RCM.doc (site consulté le 19 juin 2011).
- Conseil de l’Union européenne
- 2010 Accord de réadmission UE–Pakistan. Conseil de l’Union européenne, Luxembourg, 2010.
- Croix-Rouge américaine
- 2011 *Report on the 2010 Chilean earthquake and tsunami response: U.S. Geological Survey, Open-File Report 2011–1053*. Voir : http://pubs.usgs.gov/of/2011/1053/of2011-1053_ebook.pdf (site consulté le 15 juin 2011).
- Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)
- 2011 *Climate Change and Migration: Study of the climate adaptation nexus and the role for development cooperation*. Etude réalisée par C. Tacoli, GIZ, Eschborn.
- Economic and Social Research Institute (ESRI)
- 2010 *Recovery scenarios for Ireland: An Update*. ESRI, Dublin. Voir : <http://www.rte.ie/news/2010/0721/esrireport.pdf> (site consulté le 20 juin 2011).

Economist, The

- 2010 Southern misery. An ugly race riot reflects social tensions and economic problems in the south. *The Economist*, 14 janvier 2010. Voir : http://www.economist.com/research/articlesBySubject/displaystory.cfm?subjectid=894664&story_id=E1_TVNSTDST (site consulté le 20 juin 2011).

Economist Intelligence Unit (EIU)

- 2009 *The GCC in 2020. The Gulf and its People*. The Economist Intelligence Unit, Londres. Voir : <http://graphics.eiu.com/upload/eb/Gulf2020part2.pdf> (site consulté le 20 juin 2011).

EM-DAT/CRED

- 2011 Base de données internationale sur les catastrophes (EM-DAT) du Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED), Office of US Foreign Disaster Assistance (OFDA)/Base de données internationale sur les catastrophes (EM-DAT) du Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED), Université catholique de Louvain, Bruxelles. Voir : <http://www.emdat.be>.

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)

- 2010 Chine : La Croix-Rouge intervient suite aux glissements de terrains. 13 août 2010. Voir : <http://www.ifrc.org/fr/nouvelles/nouvelles/asia-pacific/china/china-red-cross-responds-to-deadly-landslides/> (site consulté le 15 juin 2011).

Feng, S. *et al.*

- 2010 Linkages among climate change, crop yields and Mexico–US cross-border migration. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*. Vol. 107, n° 32. Washington.

Fondation pour les Nations Unies

- 2011 *Haiti Earthquake One-Year Anniversary*. Fondation pour les Nations Unies, Washington. Voir : <http://www.unfoundation.org/assets/pdf/haiti-one-year.pdf> (site consulté le 21 juin 2011).

Fond monétaire international (FMI)

- 2010 Le FMI prend note du rebond de la croissance et des priorités structurelles au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Communiqué de presse, Fond monétaire international (FMI) Washington. Voir : <http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2010/pr10395f.htm> (site consulté le 20 juin 2011).
- 2011 *Perspectives de l'économie mondiale. Mise à jour janvier 2011*. FMI, Washington. Voir : <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2011/update/01/pdf/0111f.pdf> (site consulté le 15 juin 2011).

Frontex

- 2010 FRAN Quarterly. N 3, juillet-septembre 2010. Voir : http://www.frontex.europa.eu/download/Z2Z4L2Zyb250ZXgvZW4vZGVmYXVsdF9ha3R1YWxub3NjaS8xMDYvMjlvMQ/fran_q03_2010_public_version.pdf (site consulté le 20 juin 2011).

- Ghosh, B.
2011 *The Global Economic Crisis: Where do we go from here?* OIM/Processus de la Haye, Genève.
- Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
2010 *UNHCR Statistical Yearbook 2009*. HCR, Genève.
2011a *Global Trends 2010*. HCR, Genève. Voir : <http://www.unhcr.org/4dfa11499.html> (site consulté le 24 juin 2011).
2011b *Niveaux et tendances de l'asile dans les pays industrialisés en 2010*. Bilan statistique des demandes d'asile déposées en Europe et dans certains pays non européens. Division du soutien et de la gestion des programmes, HCR, Genève. Voir <http://www.unhcr.fr/4dd140c89.html> (site consulté le 16 juin 2011).
2011c *Retours au Sud-Soudan avant le référendum*. Points de presse, 7 janvier 2011. Voir : <http://www.unhcr.fr/4d273deac.html> (site consulté le 4 juillet 2011).
- Human Rights Watch
2010 Kuwait: Government pledges to end sponsorship system. Human Rights Watch, en ligne, voir: <http://www.hrw.org/en/news/2010/09/28/kuwait-government-pledges-end-sponsorship-system> (site consulté le 27 juin 2011).
- Immigration New Zealand
2010 *Silver Fern Job Search Visa*. Immigration New Zealand, Wellington. Voir : <http://www.immigration.govt.nz/migrant/stream/work/silverfern/jobsearch.htm>
- International Herald Tribune*
2011 Look who's coming to Europe. Point de vue d'Antonio Guterres, 9 mai 2011.
- Kaczmarczyk, P. et al.
2010 Impact of the post-accession migration on the Polish labor market. Dans : *EU Labor Markets after Post-Enlargement Migration* (M. Kahanec et K.F. Zimmermann, responsables de la publication). Springer, Berlin, pp. 219-254.
- Krings, T.
2010 After the boom: the impact of the economic crisis on migration and migration policy in Ireland. Paper presented at the International Conference on Rethinking Migration in Times of Economic Crisis in Europe, 9 et 10 décembre 2010, Berlin. Voir : http://www.network-migration.org/rethinking-migration-2010/papers/rethinking_migration_krings.pdf (site consulté le 15 juin 2011).
- Lopez, M. P.
2011 *Immigration Law Spanish- Style II: A Study of Spain's Voluntary Immigrant Return Plan and Circular Migration*, Temple International and Comparative Law Journal, n° 24, printemps 2011 (2011). http://works.bepress.com/maria_lopez/3
- Martin, S.
2009 *Managing Environmentally Induced Migration*. Dans : *Migration, Environment and Climate Change: Assessing the Evidence* (F. Laczko et C. Aghazarm, responsables de la publication), OIM, Genève.

- McAdam, J.
2010 Swimming against the tide: Why a climate change displacement treaty is not the answer. *International Journal of Refugee Law*, vol. 23(1).
- Miami Herald, The*
2010 As European countries tighten up border controls, a rising number of Africans fleeing trouble in their homelands are arriving at ports in Latin America. *The Miami Herald*, 25 janvier 2010, réimprimé à l'adresse : <http://yaleglobal.yale.edu/content/more-african-immigrants-finding-home-latin-america> (site consulté le 19 juin 2011).
- Migration Policy Institute (MPI)
2010a *Migration and Immigrants Two Years After the Financial Collapse: Where Do We Stand?* MPI, Washington. Voir : <http://www.migrationpolicy.org/pubs/MPI-BBCreport-2010.pdf> (site consulté le 15 juin 2011).
2010b *Top 10 of 2010*. MPI, Washington. Voir : <http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=808> (site consulté le 19 juin 2011).
- Ministère de l'immigration et de la citoyenneté du Gouvernement australien
2010 *Changes to the General Skilled Migration Program*. Ministère de l'immigration et de la citoyenneté, Canberra.
- Ministère du travail de la Nouvelle-Zélande
2009 *Migration Trends and Outlook 2009/2010*. Ministère du travail, Wellington.
- Multimédia des Nations Unies
2009 *African Migration to Latin America*. Multimédia des Nations Unies, 19 novembre 2009. Voir : <http://www.unmultimedia.org/radio/english/detail/86096.html> (site consulté le 19 juin 2011).
- Nations Unies
2010 *Migrations internationales et développement*. Rapport du Secrétaire général, Soixante-cinquième session, Mondialisation et interdépendance, A/65/203, 2 août 2010. Nations Unies, New York. Voir : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/65/203&referer=/english/&Lang=F (site consulté le 24 juin 2011).
- Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales (DAES)
A paraître *International Migration Flows to and from Selected Countries: The 2010 Revision* (base de données des Nations Unies, POP/DB/MIG/Flow/Rev.2010). DAES, New York.
2009 *Trends in International Migrant Stock: The 2008 Revision*. Division de la population, DAES, New York.
2010 *Population Facts – November 2010. No. 2010/6*. Division de la population, DAES, New York.
- Office fédéral de la statistique (Destatis)
2011 Communiqué de presse n° 132 / 2011-03-31. Voir : http://www.destatis.de/jetspeed/portal/cms/Sites/destatis/Internet/EN/press/pr/2011/03/PE11__132__12521,templateld=renderPrint.psml (site consulté le 15 juin 2011).

ONU-Habitat

- 2009 *Etat des villes dans le monde 2008/2009 : des villes harmonieuses. Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Nairobi.*

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

- 2011 Taux de chômage harmonisés de l'OCDE – Communiqué ; février 2011. 12 avril 2011. Voir : <http://www.oecd.org/dataoecd/38/25/47574623.pdf> (site consulté le 15 juin 2011).
- 2010 *Perspectives des migrations internationales : SOPEMI 2010. Notes par pays. Australie. SOPEMI/OCDE, Paris. Voir : http://www.oecd.org/document/42/0,3746,fr_2649_37415_45626986_1_1_1_37415,00.html* (site consulté le 21 juin 2011).

Organisation internationale du Travail (OIT)

- 2006 *Measuring Gender Dimensions of the World of Work in Bangladesh: A Training Guide.* Organisation internationale du Travail (OIT), Genève, pp. 33 et 34. Voir : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/instructionalmaterial/wcms_116277.pdf (site consulté le 27 juin 2011).
- 2010 *Tendances mondiales de l'emploi 2011. Le défi d'une reprise de l'emploi.* Organisation internationale du Travail (OIT), Genève. http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_emp/@emp_elm/@trends/documents/publication/wcms_150441.pdf (site consulté le 20 juin 2011).

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- A paraître *Labour Migration from Colombo Process Countries: Good Practices, Challenges and Ways Forward.* OIM.
- 2009 *The Impact of the Financial Crises on International Migration: Lessons Learned.* Série Migration Research n° 37 OIM, Genève.
- 2010a *Migration and the Economic Crisis in the European Union: Implications for Policy.* OIM, Genève. Voir : <http://www.labourmigration.eu/research/report/12-migration-and-the-economic-crisis-implications-for-policy-in-the-european-union> (site consulté le 20 juin 2011).
- 2010b *Rapport Etat de la migration dans le monde 2010.* OIM, Genève.
- 2010c *Assessing the Evidence: Environment, Climate Change and Migration in Bangladesh.* OIM, Dhaka.
- 2010d *Débat sur la réduction de l'impact négatif de la crise financière sur les migrants et leur famille.* Notes pour la presse, 20 juillet 2010. Voir : [http://www.iom.int/jahia/Jahia/media/press-briefing-%C2%A0%C2%A0%C2%A0%C2%A0%C2%A0%C2%A0%C2%A0%C2%A0%20%20notes/pbnAM/cache/offonce/lang/fr?entryId=28033](http://www.iom.int/jahia/Jahia/media/press-briefing-%C2%A0%C2%A0%C2%A0%C2%A0%C2%A0%C2%A0%C2%A0%C2%A0%C2%A0%20%20notes/pbnAM/cache/offonce/lang/fr?entryId=28033) (site consulté le 19 juin 2011).
- 2011a *Chiffres clés sur la migration, le changement climatique et l'environnement.* OIM, Genève.
- 2011b *Migration en Afrique de l'Ouest et Centrale : Aperçu régional 2009.* OIM, Genève.
- 2011c *IOM in brief in the Americas.* n° 4, 24 mai 2011. Voir : http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/activities/countries/docs/Americas/SRA_IOM_in_brief_in_the_Americas_No_4.pdf (site consulté le 19 juin 2011).
- 2011d *Review of Displacement and Return in Iraq.* Février 2011. Voir : http://www.iomiraq.net/library/IOM_displacement_monitoring_reports/yearly_and_mid_year_reviews/2011/Five%20Years%20of%20post-Samarra%20Displacement%20in%20Iraq,%20Feb%202011%20EN.pdf (site consulté le 4 juillet 2011).

Pew Hispanic Center

- 2011a Census 2010: 50 million Latinos, Hispanics account for more than half of nation's growth in past decade. Pew Hispanic Center, Washington. Voir : <http://pewhispanic.org/files/reports/140.pdf> (site consulté le 19 juin 2011).
- 2011b *Unauthorized Immigrant Population: National and State Trends 2010*. Pew Hispanic Center, Washington. Voir : <http://pewhispanic.org/files/reports/133.pdf> (site consulté le 19 juin 2011).

Phillips, J. et H. Spinks

- 2011 *Boat arrivals in Australia since 1976*. Background Note. Social Policy Section, Department of Parliamentary Services, Parliament of Australia, Canberra. Voir : <http://www.aph.gov.au/library/pubs/bn/sp/BoatArrivals.pdf> (site consulté le 24 juin 2011).

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUAD)

- 2009 *Rapport mondial sur le développement humain 2009 – Lever les barrières : Mobilité et développement humains*. PNUAD, New York.

Réseau régional intégré d'information (IRIN)

- 2010 Monde : L'Asie, la plus menacée par les catastrophes naturelles, *Nouvelles et analyses humanitaires IRIN*, 31 mai 2010. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.irinnews.org/fr/reportfrench.aspx?reportid=89331> (site consulté le 20 juin 2011).
- 2011 *Somalia: Drought-displaced "in tens of thousands"*. 30 mars 2011. Voir : <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4d9572a12c.html> (site consulté le 15 juin 2011).

Reuters

- 2009 *African immigrants drift toward Latin America*. Reuters, 15 novembre 2009. Voir : <http://www.reuters.com/article/2009/11/16/us-latinamerica-africans-idUSTRE5AF0AG20091116> (site consulté le 19 juin 2011).

Reyneri, E.

- 2009 Immigration and the economic crisis in Western Europe. Exposé lors de la sixième Conférence sur les migrations en Espagne, A Coruña, 17–19 septembre 2009. http://www.google.ch/url?sa=t&source=web&cd=1&ved=0CBsQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.age-of-migration.com%2Fuk%2Ffinancialcrisis%2Fupdates%2F1j.ppt&ei=PLmxTa-RCISgOumCofkl&usg=AFQjCNFQCgT4wjx7dw0z7omtsI3_rpf-ow (site consulté le 15 juin 2011).

Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

- 2010 *Pacific prepared for climate talks in Cancun*. Press release: Climate Change and Variability, 27 novembre 2010. Voir : http://www.sprep.org/article/news_detail.asp?id=856 (site consulté le 21 juin 2011).

Statistics New Zealand

- 2011 *An Introduction to International Migration by Region: 1996–2010*. Statistics New Zealand Information Centre, Wellington. Voir : <http://www.stats.govt.nz/~media/Statistics/Publications/population/intro-international-migration-region-1996-2010.ashx> (site consulté le 21 juin 2011).

UC Davis

- 2010a *Migration News*, vol. 17(4)
2011a *Migration News*, vol. 18(2)
2011b *Migration News*, vol. 18(1)
2011b *Migration News*, vol. 17(2)
2011c *Migration News*, vol. 17(3)

Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR)

- 2008 *Tratado Constitutivo de la Unión de Naciones Suramericanas* [Traité instituant l'Union des nations de l'Amérique du Sud]. Voir : <http://www.pptunasur.com/contenidos.php?menu=1&submenu1=10&idiom=1> (site consulté le 19 juin 2011).

USAID

- 2011 *Côte d'Ivoire – Complex Emergency*. Fact Sheet #2, Fiscal Year 2011. Bureau for Democracy, Conflict and Humanitarian Assistance (DCHA), Office of U.S. Foreign Disaster Assistance (OFDA), USAID, Washington. Voir : http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/countries/cote_divoire/template/fs_sr/fy2011/CoteDivoire_ce_fs02_04-15-2011.pdf (consulté le 19 juin 2011).

U.S. Department of Homeland Security (Département de la sécurité intérieure des Etats-Unis d'Amérique)

- 2011 *U.S. Legal Permanent Residents: 2010, Annual Flow Report, March 2011*. U.S. Department of Homeland Security, Washington. Voir : http://www.dhs.gov/xlibrary/assets/statistics/publications/lpr_fr_2010.pdf (site consulté le 15 juin 2011).

U.S. Department of State (Département d'Etat des Etats-Unis)

- 2010 *Trafficking in Persons Report, 10th Edition*. U.S. Department of State, Washington.



PARTIE **B**

CHAPITRE 3- ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS : RENOUVEAU ET CROISSANCE DEPUIS LA FIN DE LA GUERRE FROIDE

INTRODUCTION

Il y a 60 ans, le Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe (prédécesseur de l'OIM et renommé par la suite « Comité intergouvernemental pour les migrations européennes [CIME] »¹) a vu le jour lors de la Conférence internationale sur les migrations (Bruxelles, décembre 1951²). Ce comité était conçu avant tout comme une institution opérationnelle chargée du mouvement ordonné des personnes déplacées par la Seconde Guerre mondiale en Europe.

La création du CIME procédait de la volonté d'apporter sans délai une réponse collective au problème que semblait poser en Europe une population « excédentaire », regroupant tous ceux (et notamment les réfugiés vivant dans des camps) que les économies européennes ne pouvaient pas, pensait-on, intégrer ni aider à l'époque (Jacobsen, 1963). Cette pression démographique était considérée comme un problème économique et politique majeur à plusieurs titres. Tout d'abord, la surpopulation dans certaines régions due à la pauvreté et au chômage, était perçue comme un obstacle au redressement économique de l'Europe alors stimulé par le plan Marshall. Ensuite, dans l'esprit des décideurs, la situation rappelait les années 1930 et quelques-uns des facteurs qui avaient conduit au récent conflit mondial. Enfin, on estimait que cette « population excédentaire » et le faible niveau de vie qui lui était associé risquaient d'exposer certaines couches de la population à la propagande communiste. Elle était considérée comme une source d'instabilité susceptible de perturber non seulement les Etats européens, mais aussi l'ensemble de la Communauté atlantique. La création du CIME répondait au besoin de disposer d'une entité internationale qui s'attaquerait à ces questions et à ces menaces supposées en facilitant une migration ordonnée.

Le transport a donc été, à l'origine, la fonction centrale de l'Organisation, encore que l'Acte constitutif de 1953 ait assigné à celle-ci la mission plus vaste de fournir des services directement liés à un mouvement particulier de migrants. Il convient de noter que, dès le

¹ Depuis 1951, l'Organisation a changé trois fois de nom ou de dénomination. Initialement appelée « Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe (PICMME) », elle est devenue en 1952 le « Comité pour les migrations européennes (CIME) » puis, en 1980, le « Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM) » (bien que ce changement de dénomination n'ait donné lieu à aucun amendement à l'Acte constitutif) et, en 1989, l'« Organisation internationale pour les migrations (OIM) ». Pour plus de clarté, et sachant que le présent rapport porte essentiellement sur la période postérieure à 1989, on parlera ici surtout de l'OIM ou de « l'Organisation ».

² L'Acte constitutif du CIME a été adopté en 1953 et est entré en vigueur en 1954.

début, l'Organisation devait s'occuper du transport des migrants et de l'émigration des réfugiés (Acte constitutif du CIME, 1953, article 1.3), bien qu'aucune définition formelle de ces catégories n'ait été donnée dans l'Acte constitutif.

Il importe également de rappeler que l'Organisation avait été conçue au départ comme une « organisation non permanente » (Acte constitutif du CIME, 1953, préambule), afin de « faire face à des problèmes qui, malgré leur complexité, semblaient à l'époque revêtir un caractère le plus souvent temporaire » (résolution n° 610, 1979, p. 1). De plus, elle a été créée en dehors du système des Nations Unies, et ce pour deux raisons. La première était que les principaux pays fondateurs (notamment l'Australie, le Canada et les Etats-Unis d'Amérique) souhaitaient pouvoir définir librement le nombre et les types de migrants qu'ils admettraient. L'Organisation a été mise sur pied sous la forme d'une institution contrôlée par les Etats qui respecte pleinement leurs droits souverains en matière de migration (Acte constitutif du CIME, 1953, article 1.2). La deuxième raison était une conséquence directe de la guerre froide : l'article 2.b de l'Acte constitutif du CIME stipulait que le Comité était ouvert aux seuls « Gouvernements [ayant] fourni la preuve de l'intérêt qu'ils port[ai]ent à la libre circulation des personnes », ce qui excluait de fait les pays communistes ainsi que les pays sous domination ou contrôle communiste, qui tous imposaient des restrictions importantes à l'entrée et à la sortie, et empêchait toute affiliation formelle aux Nations Unies (Karatani, 2005). Enfin, le CIME a été conçu à l'origine comme une petite institution opérationnelle, souple, efficace et peu coûteuse (Perruchoud, 1987) qui, de ce fait, devait déployer ses activités en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes.

Après ces débuts modestes, l'Organisation s'est développée pour prendre une envergure mondiale. Les cinq premières décennies de cette évolution ont été décrites en détail dans une étude publiée à l'occasion du cinquantième (Ducasse-Rogier, 2002). Le présent chapitre s'intéresse surtout à l'histoire plus récente de l'OIM, et analyse la façon dont sa conception de la migration et ses activités de gestion des migrations ont évolué sous l'effet des bouleversements politiques, économiques et sociaux survenus depuis la fin de la guerre froide.

EVOLUTION DE L'OIM DEPUIS 1989

Dans les années 1970, devant le fossé grandissant entre les dispositions constitutionnelles de l'Organisation (qui, comme nous l'avons vu plus haut, visaient essentiellement à faciliter les mouvements migratoires au départ de l'Europe) et la réalité des activités qu'elle menait, les Etats Membres ont commencé à prendre conscience de la nécessité de réviser l'Acte constitutif (ibid.). Il a fallu toutefois attendre 1984 pour que le Conseil décide « de procéder à une révision de l'Acte constitutif afin de le mettre en harmonie avec les réalités globales sous l'empire desquelles le CIM exerçait déjà ses activités » (MC/1631, 1989, p. 5). Parmi ces réalités, il convient de citer les exodes massifs (en particulier en Asie du Sud-Est et en Amérique centrale) de demandeurs d'asile, de réfugiés et de migrants ; la prise de conscience que, pour répondre à ces flux, il fallait engager des moyens politiques et économiques qui se trouvaient hors de la portée des régions concernées et, à plus forte raison, des Etats ; et, en conséquence, l'élargissement du cercle des Etats recherchant des réponses internationales globales aux casse-têtes posés par la mobilité. En Amérique latine, en particulier, on s'intéressa aussi très tôt au lien entre la migration et le développement, et notamment au recrutement de professionnels hautement qualifiés pour compenser la pénurie de compétences et de connaissances spécialisées.

Après de longues consultations, les amendements traitant de ces questions ont finalement été adoptés en mai 1987³, et la nouvelle Constitution est entrée en vigueur deux ans plus tard, le 14 novembre 1989.

La révision de l'Acte constitutif de 1953 visait essentiellement deux objectifs : d'une part, développer les activités et augmenter le nombre d'Etats Membres pour répondre aux besoins nouveaux et, d'autre part, adopter une approche holistique du phénomène migratoire. De fait, on pensait que les nouvelles tendances de la migration internationale traduisaient :

un besoin plus grand que jamais d'une approche globale de la planification de la migration, à savoir le besoin de considérer que la migration est à la fois liée aux changements économiques, politiques et sociaux qui surviennent parmi et dans les nations et en constitue un effet secondaire important et que, par conséquent, les solutions à apporter aux problèmes de migration ne peuvent plus être conçues et appliquées isolément, mais dans le contexte d'un monde de plus en plus interdépendant (MC/1631, 1989, p. 7).

Ces 20 dernières années, cette idée s'est trouvée reprise dans les activités, principes, documents directeurs et publications majeures de l'OIM, soulignant que les « migrations sont aujourd'hui un processus multinational et qu'elles ne peuvent plus être gérées de manière bilatérale ou unilatérale » (OIM, 2003, p. 17 ; MC/INF/255, 2002).

Bien qu'elle ait représenté un tournant décisif, l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution n'a pas révolutionné le travail de l'Organisation. A bien des égards, la révision a consisté à aligner la Constitution sur les changements administratifs introduits progressivement par l'adoption de diverses résolutions du Conseil. Ces amendements ont « transformé une situation de facto

³ Résolution n° 724.

en une situation de jure » (MC/1631, 1989, p. 6). Ainsi, la portée mondiale de l'Organisation avait été reconnue dès 1979 dans une résolution du Conseil (résolution N° 610, 1979). Cet alignement a permis de renforcer et de développer nombre d'activités et d'objectifs de l'OIM mis en place dans les années 1970 et 1980.

Si l'Organisation est restée fidèle à la philosophie et aux concepts définis par ses « pères fondateurs », et si elle a continué de respecter la souveraineté des Etats en matière de migration et de fonctionner de manière souple, efficace et économique, elle a néanmoins subi quelques changements, dont les plus importants sont résumés ci-après :

- L'Organisation a été officiellement renommée « Organisation internationale pour les migrations ».
- La référence à son caractère temporaire a été supprimée.
- Bien que la nécessité de promouvoir la coopération et la coordination avec d'autres organismes internationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux ait continué d'être soulignée, les services de l'OIM n'ont plus été définis par rapport à ceux d'autres organisations⁴.

Parmi les autres changements d'orientation notables figure la décision de ne plus « promouvoir les migrations ». En effet, des campagnes d'information avaient été menées dans l'Europe de l'après-guerre pour communiquer aux populations déplacées les possibilités de migration qui s'offraient aux personnes désireuses de commencer une nouvelle vie à l'étranger. La révision de la Constitution a permis d'adopter une conception plus large de la migration, qui cadrerait avec l'idée nouvelle selon laquelle la mobilité était en train de devenir une caractéristique essentielle du paysage mondial. Les Membres reconnaissaient ainsi que la migration était effectivement « un processus pouvant avoir des effets positifs et négatifs » (MC/1631, 1989, p. 5). L'OIM s'est donc efforcée de maximiser les effets positifs, tout réduisant au minimum les effets négatifs.

Après la fin de la guerre froide et l'adoption de la nouvelle Constitution, la première intervention majeure de l'Organisation a été celle menée pour le compte de près d'un million de travailleurs contractuels en situation de détresse à l'issue de l'invasion du Koweït par l'Iraq en 1990/1991 (Georgi, 2010). Une aide d'urgence massive a été déployée pour enregistrer et reconforter ces travailleurs et assurer leur retour au pays - surtout au Proche-Orient ou dans d'autres régions d'Asie. Plus ou moins à la même époque, l'inquiétude grandissait en Europe occidentale face à l'augmentation continue des flux de demandeurs d'asile arrivant d'Europe de l'Est et d'Europe centrale à la suite de la dissolution de l'Union soviétique. Le sentiment général était que les mutations politiques et économiques donnaient naissance à des schémas de mobilité nouveaux et parfois imprévisibles.

A partir de 1992, les Membres ont « éprouvé la nécessité de faire le bilan et d'examiner sérieusement les tendances et les besoins futurs, [et ont] aussi voulu préciser, à la lumière des conditions nouvelles, ce que pouvait être le rôle d'une agence intergouvernementale chargée de gérer les migrations » (MC/1842, 1995, p. 1). Par la suite, le document « Planification stratégique de l'OIM : cap sur le vingt et unième siècle » (MC/1842, 1995) et la résolution du Conseil n° 923 du 29 novembre 1995, sur les activités futures de l'OIM, ont défini les objectifs stratégiques qui ont guidé l'action de l'Organisation jusqu'en 2007.

⁴ En vertu de l'article 1.1.b de l'Acte constitutif de 1953, l'Organisation avait été chargée de fournir des services que « d'autres organisations internationales [n'étaient] pas en mesure de fournir ».

Il convient surtout de noter que la résolution n° 923 exposait une vision ambitieuse, soulignant que l'OIM était « attachée au principe selon lequel les migrations qui s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société », et qu'elle devait agir en vue « de contribuer à relever les défis de la migration sur le plan pratique ; de favoriser la compréhension des questions de migration ; de promouvoir le développement économique et social par le biais de la migration ; et d'œuvrer au respect effectif de la dignité humaine et au bien-être des migrants ». Par ailleurs, le document MC/1842 encourageait l'Organisation à parvenir à une meilleure compréhension des questions de migration, à élaborer de nouvelles approches régionales et à améliorer la gestion des flux migratoires. Il appelait également à « une expansion plus large de l'Organisation en termes de membres », afin de constituer « une nouvelle OIM qui devrait apparaître en l'an 2000 comme l'organisme mondial de référence dans le domaine de la migration » (MC/1842, 1995, p. 4)⁵.

La création, en 1995, de la fonction de coordination des questions de sexospécificité a été un aboutissement important des efforts déployés par l'Organisation pour répondre aux appels de ses Membres et intégrer les questions de genre dans l'ensemble de ses activités et programmes. Par cette mesure, l'OIM reconnaissait en outre que les migrants hommes et femmes avaient des besoins différents, alors qu'un nombre croissant de femmes dans le monde migraient de manière indépendante et non plus uniquement dans le cadre de la cellule familiale.

Dans les années qui ont suivi 1995, l'Administration a été maintes fois invitée par les Etats Membres à développer l'approche stratégique adoptée par l'OIM pour exercer ses responsabilités constitutionnelles à la lumière des défis et bouleversements persistants dans le monde. En 2007, après un examen de trois ans, la stratégie de l'OIM a été présentée aux Membres de l'Organisation, afin que celle-ci l'intègre dans son cadre juridique (résolution du Conseil n° 1150 du 7 juin 2007). Cette stratégie n'a pas modifié fondamentalement l'approche de 1995, mais a permis de synthétiser les priorités définies par les Etats Membres eux-mêmes en 12 points concourant à la réalisation de « l'objectif premier de l'OIM », à savoir « faciliter la gestion ordonnée et respectueuse de la dignité humaine des migrations internationales » (MC/INF/287, 2007, p. 3).

Durant les trois années qu'a duré l'élaboration de la stratégie de l'OIM adoptée en 2007, la question de la protection des migrants a été au cœur des préoccupations. Il s'agissait de définir le rôle de l'OIM en matière de protection des personnes, qui, d'après certains, sortait du cadre de son mandat. Des organisations non gouvernementales (ONG) ont critiqué le fait que l'OIM ne disposait d'aucun mandat ni d'aucun « pouvoir normatif » dans le domaine de la protection (Bengtson *et al.*, 2008, pp. 6 et 7 ; Human Rights Watch, 2003). Cependant, depuis la fin des années 1980, et bien que n'étant pas une organisation de supervision ni de contrôle, l'OIM estime que sa Constitution et certaines décisions du Conseil posent les fondements de son rôle de protection, en particulier sous l'angle de la défense des droits humains des migrants, tout en estimant que « [son] rôle et [ses] activités de protection [...] ne dispensent en aucun cas les Etats de leur obligation de veiller au respect effectif des droits humains des migrants ». L'OIM précise en outre qu'elle appuie et complète les activités que mènent les Etats en application de leur devoir de protection (MC/INF/298, 2009, p. 4).

⁵ Les appels en faveur d'un accroissement du nombre de membres, tant dans la Constitution de 1989 que dans celle de 1995, ont abouti à une augmentation des adhésions pendant les années 1990 et 2000. Entre 1990 et 2000, l'Organisation a vu le nombre de ses Membres doubler (de 39 à 79 Etats), puis a accueilli 53 nouveaux Membres entre 2000 et 2011, pour atteindre son total actuel de 132 Etats Membres.



L'OIM justifie son rôle en matière de protection des migrants comme suit :

Directement ou indirectement, l'OIM œuvre au respect de la dignité humaine et à la protection des personnes dans l'accomplissement de ses activités, c'est-à-dire par son action. Par exemple, en assurant des évacuations ou des transports sûrs dans les situations de conflit, ou en fournissant des formes d'aide connexes, l'OIM protège l'intégrité physique des bénéficiaires et contribue à la pleine réalisation du droit de quitter tout pays et de revenir dans son pays de nationalité. Lorsque l'OIM offre un refuge aux victimes de la traite, elle protège le droit humain fondamental de ne pas être tenu en esclavage ou en servitude. Les programmes spéciaux de réinstallation ou d'émigration de l'OIM dans les situations de conflit interne contribuent à la mise en œuvre du droit de trouver refuge à l'étranger. Par ses programmes médicaux, l'OIM veille à ce que les migrants soient aptes à voyager et facilite le suivi des soins médicaux dans les pays d'accueil, ce qui contribue à promouvoir le droit à un niveau de vie adéquat, notamment au plan de la santé et du bien-être (OIM, 2007, pp. 2 et 3).

La nature des migrations ayant changé, l'OIM a évolué en conséquence et pris une importance politique de plus en plus grande. Grâce à sa capacité avérée et d'adaptation et d'intervention, son objectif stratégique continue de répondre aux besoins des migrants et aux demandes de ses Etats Membres.

OIM ET GESTION GLOBALE DES MIGRATIONS : REPNSES AUX TENDANCES MONDIALES

Tout au long de son histoire, l'OIM a mis en œuvre des programmes qui visent non seulement à répondre aux changements et aux événements clés dans le monde, mais aussi à anticiper les problèmes et les tendances à venir. Ces 20 dernières années, conformément à son approche holistique de la gestion des migrations, l'Organisation a étoffé son portefeuille de programmes pour y inclure un éventail complet de services destinés aux migrants, aux Etats Membres et aux parties prenantes intéressées. De fait, il est apparu très tôt que le « transport » des migrants et des réfugiés impliquait bien plus que le simple mouvement de ces populations d'un lieu à un autre, et qu'il ne pouvait être mené à bien sans la fourniture simultanée d'autres services essentiels qui, à leur tour, appelaient une plus grande diversité d'activités et de programmes (Perruchoud, 1987).

Progressivement, la palette des services fournis par l'OIM s'est élargie : aide avant le départ, durant le transit et à l'arrivée ; aide au transport ; formation professionnelle en langues ; informations sur le pays ; conseils juridiques ; prêts d'intégration ; assurance maladie ; et examens médicaux. Elle a, par exemple, élaboré et appliqué (d'abord en Amérique latine) son concept de coopération technique en matière de migration, dans le but d'aider les gouvernements à renforcer leurs capacités dans le domaine des politiques, de la législation et de l'administration de la migration (Ducasse-Rogier, 2002). Dans les années 1960 et 1970, l'Organisation « a reçu de plus en plus de demandes d'avis et de coopération technique à des mouvements d'un pays à un autre ; [...] on lui a demandé conseil et aide pour mettre à jour la législation sur la migration, organiser des bureaux aux frontières[, et d']autres mesures ont été prises en coopération avec certains gouvernements pour lancer des programmes [...] d'une plus grande ampleur », notamment en Amérique latine (MC/1631, 1989, p. 3). Cette évolution a été réaffirmée et renforcée par l'adoption de la nouvelle Constitution en 1989, dont l'article 1.1.c définit l'objectif de ces activités comme suit : « fournir, à la demande des Etats intéressés et avec leur accord, des services de migration tels que le recrutement, la sélection, la préparation à la migration, les cours de langues, les activités d'orientation, les examens médicaux, le placement, les activités facilitant l'accueil et l'intégration, [et] des services de consultation en matière de migration ».

Aujourd'hui, dans son approche globale de la gestion des migrations (MC/INF/255, 2002), l'OIM tient compte des liens entre la migration et les questions politiques, sociales et économiques contemporaines, afin de maximiser les avantages et contributions qu'apportent les migrants à la société. La gestion des migrations, telle qu'elle est abordée dans le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2008* de l'OIM, n'est pas synonyme de « contrôle » ou de « restriction », mais « désigne l'élaboration méthodique et réfléchie des politiques nécessaires et le choix judicieux de mesures qui sauront répondre aux questions de fond que se pose la communauté internationale » (OIM, 2008a).

L'OIM reconnaît que les migrations contemporaines sont un processus complexe qui englobe divers éléments : raisons de migrer, décision de migrer (de manière régulière ou non), entrée, intégration et, le cas échéant, retour et réintégration. Ces différentes étapes sont

interdépendantes et font intervenir un large éventail de parties prenantes, dont les employeurs, les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et la famille. En outre, ce processus est influencé par les politiques relatives au travail, à la sécurité, à la santé, à la protection sociale et à l'économie, pour n'en citer que quelques-unes. La difficulté d'une gestion efficace des migrations est donc de maintenir un équilibre entre ces domaines et étapes du processus migratoire, tout en favorisant la coopération nécessaire entre les acteurs qui interviennent aux niveaux national et international.

Aujourd'hui, les activités de l'OIM couvrent tous les éléments d'une gestion globale des migrations, qui sont définis en fonction du contexte socioéconomique et politique approprié : facilitation de la migration (migration de main-d'œuvre ou mouvements liés à des situations d'urgence ou d'après-crise), lutte contre les mouvements illicites tels que la traite des êtres humains, gestion efficace des frontières, réinstallation, intégration des migrants dans les sociétés d'accueil, retour volontaire et réintégration des migrants, fourniture de soins médicaux, et programmes de renforcement du potentiel de développement de la migration.

Action de l'OIM : 1990–2011

Interventions humanitaires

En 1951, les interventions humanitaires n'étaient pas censées être au cœur du mandat de l'Organisation, bien que les activités mises en œuvre aient été, à certains égards, de nature humanitaire. L'Organisation avait pour mission de s'occuper des réfugiés et des personnes déplacées, et de contribuer à résorber l'excédent de population en Europe, participant ainsi au redressement du continent à l'issue de la Seconde Guerre mondiale et offrant de nouvelles possibilités aux candidats à l'émigration. Toutefois, assez tôt dans son histoire, l'OIM a monté des opérations axées sur les secours et l'aide humanitaire, un aspect qui a pris de l'ampleur par la suite, notamment par la mise en place d'opérations d'évacuation. Entre autres exemples notables, on citera les interventions liées aux déplacements forcés de populations en Hongrie (1956–1957), en Tchécoslovaquie (1968), en Ouganda (1972), au Chili (1973) et en Indochine (à partir de 1975) (MC/INF/249, 2002). D'aucuns ont fait valoir que, ce faisant, l'OIM avait acquis des compétences techniques sans équivalent en matière de « transport humanitaire international » – c'est-à-dire de transport d'un grand nombre de personnes dans des circonstances difficiles (Ducasse-Rogier, 2002, p. 60).

Bien que les activités humanitaires ne soient pas mentionnées expressément dans la Constitution de 1989, il est précisé dans un document stratégique de 1989 que « certaines activités du CIM entreprises en faveur des réfugiés et des personnes déplacées ont une motivation humanitaire, [et] qu'elles peuvent contribuer et contribuent en fait à apaiser des tensions dans certaines régions, aidant ainsi à la restauration de la paix » (MC/1631, 1989, p. 17). En 1995, l'OIM a une nouvelle fois souligné qu'elle « ne se considère pas elle-même au premier chef comme une organisation ayant pour mission d'intervenir dans les crises », même si l'un de ses principaux objectifs était de « fournir une aide à la migration aux personnes en butte à des situations d'urgence » (MC/1842, 1995, pp. 6 et 5). Enfin, comme nous l'avons indiqué plus haut, le document de stratégie de 2007 lui a assigné pour mission de : « Renforcer la gestion humaine et ordonnée des migrations et le respect effectif des droits humains des migrants, conformément au droit international » (MC/INF/287, 2007, p. 3), pendant et en dehors des situations de crise. Ces documents stratégiques ont donc favorisé le développement de l'action humanitaire de l'OIM, bien qu'une récente étude externe ait relevé

que l'Organisation n'a pas jugé nécessaire de définir clairement la notion d'« aide humanitaire », ni même de classer ses interventions sous ce vocable (Bengtson *et al.*, 2008, p. 19).

Le développement des activités dans le domaine de la migration forcée s'est appuyé en particulier sur la définition des catégories de personnes au nom desquelles l'Organisation pouvait agir. De fait, l'article 1.1.b de la Constitution de 1989 dispose que l'OIM doit « s'occuper du transfert organisé des réfugiés, des personnes déplacées et d'autres personnes ayant besoin de services internationaux de migration ». Cet article est important, car il couvre tout le spectre des personnes qui se déplacent, en particulier celles considérées comme se situant dans la « zone grise ». Cette expression a été employée à l'époque pour désigner les personnes qui « n'entrent ni dans la catégorie des réfugiés à l'une des extrémités du spectre, ni dans celle des migrants nationaux à l'autre extrémité ». En 1989, en référence à ces migrants de la « zone grise », le Directeur général de l'OIM observait : « Il semblerait qu'aujourd'hui aucune autre organisation internationale n'ait le mandat général et l'autorité de s'occuper de ces personnes » (MC/1631, 1989, p. 19).

Cette approche a permis une grande souplesse de fonctionnement et donné la possibilité d'agir en faveur de migrants exclus des mandats et des instruments juridiques d'autres organisations internationales. Pour l'OIM, le terme « personnes déplacées » comprend grosso modo les personnes qui n'entrent pas dans la définition classique des réfugiés, mais qui ont dû partir de chez elles en raison de conflits armés, de situations de violence généralisée, de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, ou de violations des droits de l'homme. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays entrent également dans cette catégorie, « puisque les raisons de leur déplacement sont les mêmes » (MC/INF/258, 2002, p. 2). Or, il s'est trouvé que de nombreux déplacements de population enregistrés dans les années 1990 et 2000 sortaient des catégories habituelles (par exemple, les déplacements internes ou ceux liés à des catastrophes naturelles), ce qui a contribué de manière déterminante à la participation de l'OIM à l'action humanitaire internationale.

Pendant la période qui a suivi la guerre froide, l'OIM a consolidé ses capacités d'intervention d'urgence et d'après-conflit et a dû, à maintes reprises, évacuer ou rapatrier un grand nombre de civils lors de crises provoquées par des guerres civiles, des catastrophes naturelles soudaines, des sécheresses et des famines. Jusqu'au début des années 1990, toutefois, ces opérations d'urgence étaient axées sur le transport et les activités connexes de services médicaux et d'enregistrement. Depuis, elles ont considérablement évolué, en réponse à la nécessité de mener des actions plus variées impliquant un renforcement des activités antérieures et postérieures au transport, lorsque les capacités locales étaient insuffisantes pour faire face à la situation. Le principal avantage comparatif de l'OIM résidait ici « dans sa capacité à combiner, d'une part, les moyens et la notoriété d'une organisation intergouvernementale et, d'autre part, une rapidité et une souplesse d'intervention inhabituelles » (MC/INF/260, 2002, p. 3).

Depuis le début des années 1990, le champ d'activités a été élargi, surtout dans les situations de conflit ou d'après-conflit, pour englober les efforts de développement, de reconstruction, de démobilisation et de réadaptation. Entre autres activités, on citera :

- La démobilisation et la réintégration des ex-combattants en Colombie (2001), au Mozambique (à la suite de la guerre civile de 1992) et en Angola (1995) ;
- Le soutien en matière électorale, afin d'aider les nationaux vivant à l'étranger à participer, hors du pays, aux élections en Bosnie-Herzégovine (1996–1999), au Timor

oriental (1999) et en Iraq (2005), et d'appuyer les missions d'observation électorale de l'Union européenne (UE) dans des pays tiers ;

- La construction d'abris d'urgence au lendemain de l'ouragan Mitch au Honduras (1998) et du tremblement de terre à Gujarat, en Inde (2001) ;
- Divers programmes de retour volontaire et des arrangements plus ciblés concernant le retour de nationaux qualifiés au Kosovo placé sous administration des Nations Unies en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies⁶ et au Timor-Leste ;
- La distribution d'articles non alimentaires et une assistance médicale au lendemain du tsunami de 2004 dans l'océan Indien ;
- L'évacuation de nationaux de pays tiers durant la crise au Liban, en 2006 ;
- L'atténuation des risques de catastrophe, entre autres en Amérique centrale, au Pakistan et au Timor-Leste ;
- Une assistance technique dans le cadre des programmes de réparation au Guatemala, en Iraq, au Kenya, en Sierra Leone et en Turquie (MC/INF/249, 2002 ; OIM, 2009c)⁷.

Plus récemment, en 2010 et 2011, l'OIM a joué un rôle considérable dans trois interventions d'urgence majeures liées au tremblement de terre en Haïti (2010), aux inondations au Pakistan (2010) et à la crise qui secoue actuellement le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord – notamment pour évacuer des nationaux de pays tiers hors de la Libye.

Enfin, il convient de relever que ces programmes et services s'accompagnent souvent d'un éventail plus large de services liés à la santé, au soutien psychologique et aux efforts de stabilisation communautaire, ou encore d'un renforcement des capacités des gouvernements et des communautés vulnérables dans les situations d'urgence et d'après-crise. Ainsi, des situations d'urgence complexes comme la crise au Kosovo (résolution 1244 du Conseil de sécurité) en 1999 ont amené l'OIM à fournir une réponse globale comprenant une aide au transport, l'évacuation, le retour, la réintégration des ex-soldats, un renforcement des capacités médicales et une formation au soutien psychologique.

En sus de ces nouveaux domaines d'activité, les opérations de réinstallation de réfugiés conduites dès 1951 ont elles aussi été élargies à compter de 1989 à d'autres services et régions en raison de l'évolution de la situation des réfugiés dans le monde. La plupart des réfugiés que l'OIM a réinstallés ces dernières années venaient d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie, et se sont établis principalement en Australie, au Canada, aux Etats-Unis d'Amérique et dans les pays nordiques, même si, depuis peu, d'autres pays d'Europe ou d'Amérique latine ont aussi commencé à accueillir des réfugiés. Les principaux services dans ce type d'intervention sont l'aide au transport, le traitement des documents et les examens médicaux, mais ils englobent également les conseils, l'orientation culturelle, la formation avant le départ, ou encore des cours de langues et des formations qualifiantes destinés à faciliter la réinstallation dans le pays d'accueil.

Il faut souligner que, de plus en plus souvent, les activités humanitaires sont menées dans le cadre d'une coopération interinstitutions, bien que l'OIM soit indépendante du système des Nations Unies. L'OIM a joué un rôle important dans la mise en place de l'approche sectorielle du Comité permanent interorganisations, contribuant au lancement de nombreux groupes

⁶ Ci-après dénommé « Kosovo (résolution 1244 du Conseil de sécurité) ».

⁷ Pour plus d'informations, consulter le site web de l'OIM : <http://www.iom.int/jahia/Jahia/activities/by-theme/movement-emergency-post-crisis/cache/offence/>

sectoriels et à l'élaboration de stratégies d'action groupée. L'OIM dirige le groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps en partenariat avec le HCR, jouant le rôle de chef de file pour les déplacements induits par les catastrophes naturelles, les situations d'urgence provoquées par l'homme relevant de la responsabilité du HCR. Elle participe en outre à cinq autres groupes sectoriels. Une évaluation externe de son rôle et de sa valeur ajoutée en matière d'aide humanitaire a fait apparaître que, de l'avis même d'autres organisations, l'OIM comble des lacunes manifestes et est dotée d'une organisation qui lui permet de réagir et de se mobiliser rapidement (Bengtson *et al.*, 2008, p. 49). On estime donc que, grâce à son vaste mandat, l'OIM est en mesure d'intervenir dans de nouveaux domaines sans se heurter aux limitations que connaissent d'autres organisations (*ibid.*). Il est à noter que depuis le milieu des années 1990, son rapprochement en direction du système des Nations Unies a donné lieu à des débats internes et à des échanges avec des organismes des Nations Unies sur les possibilités de coopération futures⁸.

Aide à la migration régulière et à l'intégration

Le recul des conflits et le redressement économique dans diverses régions du monde dans les années 1990 et, surtout, 2000 (Balkans, Communauté d'Etats indépendants [CEI], Amérique latine et Asie du Sud-Est) ont créé de nouvelles possibilités de migration de main-d'œuvre, qui ont amené les pays de destination à ajuster leurs politiques pour être plus compétitifs sur le marché mondial de l'emploi qualifié. Les pays d'immigration traditionnels et d'autres pays de l'OCDE⁹ ont de plus en plus ciblé les migrants hautement qualifiés, ainsi que d'autres travailleurs susceptibles de pallier la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs. Parallèlement, l'UE s'est employée à développer la mobilité au sein de l'Union et à attirer des ressortissants de pays tiers hautement qualifiés, afin d'être compétitive à l'échelle mondiale. La structure des schémas migratoires a également évolué. Les traditionnels mouvements Nord-Sud se sont poursuivis, mais les mouvements Sud-Sud se sont accentués, de même que les flux intrarégionaux, notamment de la CEI vers la Russie ou de l'Asie intérieure vers la Malaisie, Singapour, la Corée et la RAS de Hong Kong¹⁰. De nouveaux flux vers l'Afrique du Sud, souvent temporaires, se sont également formés en provenance de pays voisins, et de nouvelles destinations sont apparues dans les pays du Golfe. Ainsi, à mesure qu'évoluaient les forces à l'œuvre dans la migration de main-d'œuvre, les pays de destination et d'origine étaient contraints de renforcer leurs capacités de gestion des flux migratoires, non seulement en facilitant la migration régulière pour maximiser les avantages de la migration pour les migrants et la société, mais aussi en réduisant la migration irrégulière (voir la section suivante). Considérée comme une question d'intérêt international, la protection des travailleurs migrants est devenue l'un des thèmes majeurs de l'actualité politique.

Depuis, l'OIM a été de plus en plus souvent invitée par ses Etats Membres et d'autres parties prenantes à fournir des services destinés à renforcer les capacités d'élaboration des politiques et de gestion en matière de migration de main d'œuvre. Des domaines d'intervention spécifiques sont prévus dans sa Constitution (notamment à l'article 1.1 précité, qui mentionne le recrutement, la sélection, la préparation à la migration, les cours de langues, l'orientation et l'intégration), ainsi que dans sa stratégie, qui souligne la nécessité d'« [a]ppuyer les efforts des Etats dans le domaine de la migration de main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne les mouvements de courte durée, et d'autres types de migration circulaire » (MC/INF/287, 2007).

⁸ Pour plus d'informations, voir : MC/INF/234, 1997 ; MC/INF/263, 2003 ; MC/INF/285, 2006 ; et MC/INF/290, 2007.

⁹ Organisation de coopération et de développement économiques.

¹⁰ Région administrative spéciale de Hong Kong, Chine.

Après s'être limitée aux services se rapportant exclusivement au transport, l'OIM fournit à présent des services d'information et de sensibilisation des migrants, notamment par le truchement des centres de documentation pour migrants mis en place à travers le monde (OIM, 2010a), et forme à la gestion de la migration de main-d'œuvre des fonctionnaires des pays d'origine et de destination¹¹. L'Organisation a aussi facilité l'adoption de dispositifs de recrutement et de migration circulaire, tels que le Modèle de migration temporaire et circulaire de main-d'œuvre conclu entre la Colombie et l'Espagne (OIM, 2008a).

La diversification des flux migratoires s'est traduite par de nouvelles possibilités et des défis inédits en matière d'intégration pour les pays de destination, aussi bien traditionnels que nouveaux. Bien que le discours varie d'un pays à l'autre, l'intégration est peut-être l'un des sujets les plus marquants et les plus politisés de ces dernières années (voir la Partie A). Dans sa stratégie, l'OIM indique que son rôle est d'« [a]ider les Etats à faciliter l'intégration des migrants dans leur nouvel environnement [...] » (MC/INF/287, 2007). Dans la pratique, toutefois, ce rôle commence avant le départ, se poursuit après l'arrivée dans le pays de destination et peut être élargi pour englober l'aide aux migrants après le retour dans le pays d'origine (voir plus loin). Cette approche dépasse la simple prise en compte des droits et devoirs des migrants, et comprend aussi ceux du pays hôte, ce qui reflète le changement de discours sur l'intégration constaté ces dernières années¹². Depuis 2005, plusieurs ateliers du Dialogue international sur la migration ont porté sur ce thème et sur des sujets connexes, comme l'image des migrants dans la société. Les projets de l'OIM en matière d'intégration se sont considérablement développés depuis 10 ans, surtout en Europe, du fait de l'importance prise par le sujet et de la mise en place à l'échelle de l'UE d'un fonds consacré à la question. Des projets, comme celui intitulé Intégration : une approche multiconfessionnelle, répondent aux besoins des communautés hôtes d'aller à la rencontre des migrants par le truchement, notamment, de leurs communautés religieuses. Le fait de dispenser aux chefs religieux une formation sur les droits civiques permet de rapprocher la communauté d'accueil et les migrants. Les projets mis en œuvre ne se limitent toutefois pas à l'Europe et comprennent, par exemple, des initiatives régionales Sud Sud, comme les campagnes contre la xénophobie « One Movement » en Afrique du Sud, lancées en 2008 en réponse aux émeutes qui avaient éclaté dans le pays (OIM, 2009d).

Migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains

Les moteurs de la migration irrégulière ne sont guère différents des facteurs de migration régulière, et sont donc en grande partie façonnés par des variables socioéconomiques. Cependant, les voies ouvertes aux migrants potentiels dépendent largement des politiques en place dans les pays de destination. Au début des années 1990, la migration irrégulière est montée en flèche sous l'effet conjugué de nombreux facteurs, dont des conflits (au Moyen-Orient et dans les Balkans, par exemple), des troubles politiques et des politiques migratoires restrictives. En outre, de nouveaux réseaux intrarégionaux de trafic illicite de migrants et de traite des personnes sont apparus et se sont développés en réponse à la volonté d'emprunter des itinéraires de rechange et souvent risqués (avec l'aide de passeurs ou de trafiquants) pour parvenir à destination.

Les migrants en situation irrégulière sont aussi bien des hommes, des femmes ou des enfants, et sont particulièrement exposés à l'exploitation et à des violations des droits de l'homme.

¹¹ Voir, par exemple, OIM/OIT/OSCE, 2006.

¹² Voir, par exemple, OIM, 2007 et OIM, 2010b.

Par ailleurs, les flux migratoires irréguliers entravent le fonctionnement légitime des pouvoirs publics, dont le but est de réguler l'entrée et le séjour de non-nationaux sur un territoire donné. La traite des personnes est une forme d'exploitation des migrants (réguliers et irréguliers) particulièrement grave qui viole leurs droits humains et sape la souveraineté des Etats.

C'est pourquoi, l'OIM a introduit plusieurs programmes avec un double objectif : prévenir ces violations et cette exploitation pendant le cycle de migration, et renforcer la sécurité en aidant les Etats à mettre en place des systèmes informatisés de gestion des frontières pour recueillir des données, à évaluer la gestion des frontières et à former des fonctionnaires dans ce domaine. La gestion efficace des frontières, associée à des voies de migrations sûres et légales, est un aspect essentiel de la mobilité mondiale et un moyen indispensable de faciliter la migration tout en évitant les mouvements illicites et en préservant le respect et les droits humains des migrants.

Bien que la question de la traite des êtres humains soit de plus en plus au centre des préoccupations politiques depuis 20 ans, le phénomène est bien plus ancien. Il a été défini, quoique en des termes plus restreints, à la fin de la Seconde Guerre mondiale pour lutter contre le commerce international des femmes – notamment à des fins de commerce sexuel, comme l'indiquait la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui adoptée par les Nations Unies en 1949. Même si ce texte n'avait pas force obligatoire et prévoyait des mécanismes d'autodéclaration, il est l'une des premières initiatives mondiales de protection dans ce domaine.

Le regard porté sur la traite des personnes a changé durant les années 1980 et 1990, sous l'effet d'une prise de conscience de tendances mondiales et d'un renforcement de la lutte contre cette pratique. Le tourisme et l'exploitation sexuels en Asie du Sud-Est, la traite de femmes et de filles originaires d'Europe de l'Est en direction de l'Europe occidentale, et le trafic à destination de l'Amérique du Nord, entre autres, ont commencé à préoccuper les gouvernements et les groupes de défense des droits de l'homme (OIM, 2005 ; ASEAN/OIM, 2007). En Europe, notamment, l'évolution socioéconomique des pays du bloc de l'Est, le développement de la criminalité organisée transnationale, les guerres incessantes en ex-Yougoslavie, et la demande de main-d'œuvre bon marché en Europe de l'Ouest ont été autant de facteurs qui ont exposé certaines personnes à la traite.

Les activités de lutte contre la traite de l'Organisation, mises en œuvre à partir de 1994, étaient initialement axées sur la traite aux fins d'exploitation sexuelle dont étaient victimes les femmes et les filles au lendemain des conflits en ex-Yougoslavie. Cette année-là, l'OIM a également organisé une conférence mondiale à Genève sur le thème « Mesures à prendre au niveau international contre le trafic de migrants et protection des droits des migrants », au cours de laquelle les participants ont tenté de donner une première définition de la traite des personnes. Durant les années 2000, les activités de l'OIM se sont développées dans les domaines suivants : prévention, sensibilisation, aide directe aux victimes et réintégration, en Europe, en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Amérique du Nord. Le nombre d'études sur le sujet a aussi augmenté rapidement entre 1995 et 2005, l'OIM ayant produit à elle seule 40 publications (OIM, 2005). En 2000, l'Organisation a créé le Module de lutte contre la traite, qui est aujourd'hui la plus grande base de données mondiale consacrée aux victimes. Dans son document de stratégie de 2007, elle définit son rôle dans la lutte contre la traite comme suit : « Aider les Etats à mettre au point et à réaliser des programmes, des études et des expertises techniques visant à lutter contre le trafic illicite de migrants et la

traite des personnes, notamment des femmes et des enfants, d'une manière conforme au droit international » (MC/INF/287, 2007).

À l'échelle internationale, la nécessité politique de plus en plus impérieuse de lutter contre la traite et le trafic illicite des personnes a débouché sur l'adoption, en 2000, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et, en particulier, des deux protocoles dits de Palerme – le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer.

Si, initialement, l'approche suivie à l'échelle mondiale et par l'OIM était centrée sur la traite des femmes et des filles aux fins d'exploitation sexuelle, une réorientation s'est amorcée récemment. La traite des hommes et des garçons apparaît comme une tendance mondiale de plus en plus marquée, tout comme la traite aux fins d'exploitation par le travail, dont le travail domestique (OIM, 2010c). Un nombre croissant de bénéficiaires des programmes de l'OIM sont des hommes victimes de la traite à des fins de travail forcé et d'exploitation (voir chapitre 4 pour plus d'information).

Retour volontaire et réintégration : une composante à part entière de la gestion des migrations

Bien que certaines approches de la migration de retour remontent aux années 1960, cette question n'a vraiment pris de l'importance qu'à partir des années 1980, avec la signature d'un nombre croissant d'accords de réadmission entre pays d'origine et pays d'accueil, notamment en Europe occidentale, dans un contexte de forte augmentation du nombre de personnes cherchant à se rendre dans des pays industrialisés pour échapper aux persécutions, conflits ou difficultés économiques dans de nombreuses régions du monde. Dans les années 1990, l'adoption de lois nationales plus strictes en matière d'asile, particulièrement en Europe, conjuguée à des taux de rejet élevés, s'est traduite par un accroissement du nombre de migrants contraints de rentrer chez eux ou de tomber dans l'irrégularité dans le pays d'accueil (Keely et Stanton Russell, 1994). Les pressions croissantes ainsi exercées sur les régimes d'immigration et d'asile ont donné à la question de la migration de retour une importance politique particulière. Faciliter le retour des personnes qui ne satisfaisaient pas aux critères de protection ni aux critères humanitaires devint un enjeu majeur dans de nombreux pays, et a conduit à considérer la migration de retour et la réintégration comme faisant partie intégrante de la gestion des migrations. L'aide au retour volontaire et à la réintégration est désormais une composante à part entière des politiques de migration et d'asile de nombreux pays ou organismes régionaux, comme l'UE. En outre, elle est de plus en plus souvent au cœur des mesures de coopération visant à lutter contre la migration de transit irrégulière, afin d'aider les migrants en détresse à l'étranger, souvent dépourvus de ressources, à rentrer chez eux. Plus généralement, le concept de retour est désormais intégré dans les dispositifs de migration circulaire.

Depuis les années 1980, les activités liées au retour des migrants ont donc occupé une place de plus en plus importante dans l'action de l'OIM, modifiant considérablement son champ d'intervention qui, auparavant, était axé sur l'émigration (Perruchoud, 1994). L'OIM n'a cessé de réaffirmer que ce service visait avant tout à « mettre les droits fondamentaux des migrants, y compris les droits procéduraux, au cœur des priorités » (MC/INF/293, 2008, p. 2), et qu'elle ne s'occupait pas de retours forcés, tout en admettant qu'« il est parfois difficile d'apprécier si la décision de quitter un pays est volontaire, étant donné les éventuelles pressions et incitations susceptibles d'influencer sur ce type de décision » (Perruchoud, 1994).

Il est désormais largement reconnu que les travailleurs migrants peuvent choisir de rentrer chez eux à leur gré, une fois qu'ils se sont constitués un pécule suffisant ou s'ils souhaitent se réinstaller dans une communauté et un environnement familiers. Une analyse de la migration de retour au cours des dernières décennies met en évidence la complexité et la diversité croissantes de la migration internationale, ainsi que l'élargissement progressif de l'éventail des migrations de retour. Alors que les premières études présentaient le retour simplement comme la fin du cycle migratoire, une fois atteints les objectifs économiques visés (ou après la constatation que ces objectifs n'ont pu être atteints), les perspectives adoptées plus récemment se sont intéressées davantage au contexte dans lequel évoluent les migrants, chez eux et dans leur société d'accueil. Ce contexte détermine à la fois les circonstances dans lesquelles s'effectue le retour, et les conditions dans lesquelles les migrants de retour peuvent se réintégrer durablement dans leur communauté d'origine et contribuer efficacement au développement de leur pays natal.

Ces 30 dernières années, les raisons qui ont poussé l'OIM à mettre en place des programmes de retour volontaire assisté et de réintégration ont suivi une évolution similaire, reflet du changement des conditions de migration. Le principe, adopté de longue date par l'OIM, du retour « volontaire », censé résulter d'une décision éclairée et non contrainte, est un préalable à toute participation de l'Organisation à des mesures de retour, et s'inscrit dans le prolongement de la question de la préparation du retour, évoquée plus haut, sans laquelle il ne peut y avoir de réinstallation durable. De même, l'OIM est à l'avant-garde des efforts de promotion des mécanismes d'aide après le retour et d'aide à la réintégration, qui jouent un rôle essentiel dans le processus de retour. Elle met l'accent sur l'anticipation, à un stade précoce du processus, des perspectives de retour et de réintégration, et sur la promotion de mesures conçues pour aider les migrants à mobiliser et à exploiter des ressources supplémentaires, soit avant leur retour, soit après leur réinstallation dans leur pays d'origine.

Il y a 30 ans, la plupart des programmes de retour volontaire assisté et de réintégration de l'OIM consistaient simplement à faciliter l'organisation du transport. Depuis, ils se sont étoffés pour inclure une gamme de services visant à favoriser la pérennité du retour. La réintégration fait désormais partie intégrante de ce type de programmes en Belgique, en Espagne, en Irlande, au Royaume-Uni et en Suisse, par exemple. De nombreuses initiatives ne se contentent pas de favoriser la réintégration des migrants de retour, mais aident également les communautés à les accueillir.

Par ailleurs, on s'intéresse de plus en plus au lien entre retour et développement et à la contribution du premier au second, même si d'autres travaux de recherche sont nécessaires pour analyser les enseignements tirés et déterminer comment améliorer la gestion de la migration de retour dans l'intérêt de tous – migrants et pays et sociétés concernés. A cet égard, il est fondamental d'acquérir une meilleure compréhension de la mise en œuvre des programmes de retour volontaire assisté et de réintégration, et de développer la coopération dans ce domaine.

Valorisation du potentiel de développement de la migration

Aujourd'hui, il est généralement admis que le potentiel de développement de la migration dépend étroitement des mesures qui facilitent celle-ci : voies officielles, intégration et réintégration, et capacités de lutte contre les flux migratoires irréguliers, qui augmentent la vulnérabilité des migrants à l'exploitation et aux violences (voir le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2008*, notamment le chapitre 12).

Pourtant, jusqu'aux années 1990, la migration était souvent perçue par l'ensemble de la communauté internationale comme un obstacle au développement. Ainsi, la question de l' « exode des cerveaux », c'est-à-dire l'émigration de travailleurs hautement qualifiés de pays en développement vers les pays développés, était au cœur des débats dans les années 1960 et 1970. On se demandait en outre dans quelle mesure des efforts de développement ciblés pouvaient contribuer à diminuer les pressions migratoires. Quand il est devenu évident que de tels efforts avaient pour effet (au moins dans un premier temps) de déclencher plutôt que de juguler les flux sortants, l'intérêt pour le lien entre la migration et le développement a rapidement diminué. Une vision plus positive s'est progressivement imposée vers la fin des années 1990, lorsque la communauté internationale a pris la pleine mesure du rôle joué par les migrants dans le développement de leur pays d'origine – grâce aux rapatriements de fonds ou aux transferts de compétences et de connaissances – et de leur pays de destination – par l'injection de capital humain à niveaux de qualification.

Tout au long des années 2000, divers forums internationaux, dont le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, organisé en 2006 par les Nations Unies, et le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), créé en 2007, ont clairement mis cette question au rang des préoccupations internationales. Par ailleurs, plusieurs processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR) accordent un degré de priorité élevé au couple migration et développement. C'est pourquoi, la plupart des parties prenantes reconnaissent aujourd'hui les effets positifs de la migration internationale sur les pays d'origine, et considèrent les migrants comme des agents potentiels de développement (OIM, 2004).

Au sein de l'OIM, l'équation migration et développement a suscité au fil des ans un intérêt et un enthousiasme variables. Cette notion se trouvait au cœur de la création de l'Organisation. Dans la résolution qui a institué le Comité intergouvernemental provisoire des mouvements migratoires d'Europe, en 1951, il était expressément reconnu « [q]u'il existe un rapport étroit entre le problème du développement économique et celui de l'immigration » (Résolution de la Conférence de Bruxelles, 1951). Comme nous l'avons mentionné précédemment, on estimait que la migration organisée de la population active européenne « excédentaire » vers des pays d'outre-mer faciliterait le redressement de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale en agissant comme une « soupape de sécurité » et en stimulant la création de nouveaux débouchés économiques dans les pays manquant de main-d'œuvre (Elie, 2010a). Plus tard, la Constitution de 1989 ferait aussi explicitement référence à cette notion, en reconnaissant dans son préambule « que la migration peut stimuler la création de nouvelles activités économiques dans les pays d'accueil et qu'une relation existe entre la migration et les conditions économiques, sociales et culturelles dans les pays en développement ».

Dans les années 1960 et 1970, le concept de migration et développement a pris corps dans des programmes de migration sélective pour l'Amérique latine, qui visaient à soutenir le développement grâce à l'immigration de travailleurs hautement qualifiés venus d'Europe (Ducasse-Rogier, 2002). En réponse aux inquiétudes suscitées par les effets de l'exode des cerveaux sur les pays en développement, au début des années 1970, l'OIM a abandonné sa stratégie de déploiement à court terme de spécialistes au profit de programmes encourageant le retour permanent de nationaux qualifiés, initialement mis en œuvre en Amérique latine (Oates et de Boeck, 1998). A partir des années 1980, ces programmes se sont principalement

focalisés sur les expatriés d'Asie et d'Afrique¹³, où l'on considérait que le problème de l'exode des cerveaux était devenu endémique (OIM, 2009a).

Plus récemment, c'est essentiellement en Afrique que l'OIM a mis en place des programmes particulièrement novateurs dans ce domaine. L'un d'eux est un dispositif par étapes connu sous le nom de programme RQAN (retour et réintégration de nationaux africains qualifiés) (MC/INF/244, 2000), dont le but était de « renforcer le rôle et l'utilisation des connaissances et des compétences des migrants hautement qualifiés pour appuyer les processus de développement socioéconomique, technique et scientifique de leur pays d'origine » (OIM, 2009a, p. 21). Tout au long des années 1980 et 1990, les programmes se sont multipliés et ont gagné en complexité, conduisant à une augmentation du nombre des retours et s'accompagnant de nouvelles caractéristiques. Ainsi, en 1991, la phase III du programme RQAN a introduit une assistance financière et technique à l'intention des petits entrepreneurs (Oates et de Boeck, 1998), et a mis à profit des programmes de création d'emplois dans les pays en développement pour tenter de limiter les pressions migratoires.

A la fin des années 1990, toutefois, il est devenu manifeste que, malgré quelques succès à leur actif, les programmes RQAN ne donnaient pas toujours les résultats escomptés. L'exode des compétences, notamment, demeurait préoccupant, et les programmes ne débouchaient pas systématiquement sur des retours de longue durée ou permanents. De nouvelles approches étaient donc nécessaires pour continuer à neutraliser les effets de l'exode des cerveaux et rationaliser les programmes de développement et de migration. D'importants aménagements ont été introduits dans les programmes RQAN, mais ils étaient de plus en plus souvent axés sur les situations d'après-crise et de redressement. Cependant, l'un d'eux offrait aux nationaux la possibilité de retourner au pays pour des affectations de courte durée (entre trois et six mois), car il devenait évident que, souvent, les expatriés qualifiés préféraient conserver leur poste dans le pays d'accueil pendant qu'ils participaient à des projets de développement dans leur pays d'origine (OIM, 2009a).

Forte de l'expérience acquise avec les programmes RQAN, l'OIM a lancé en 2001 son initiative Migrations pour le développement en Afrique (MIDA). S'appuyant sur un cadre plus souple et plus ouvert, celle-ci portait principalement sur la contribution des membres hautement qualifiés de la diaspora à leur communauté d'origine, à la faveur de retours répétés de courte durée, ainsi que du transfert et du partage de connaissances et de compétences au moyen des technologies modernes. Le programme MIDA élargissait le concept de diaspora, afin d'inclure les migrants binationaux (jouissant de la double nationalité, du pays hôte et du pays d'origine) et ceux de la deuxième ou troisième génération, et faisait appel aux transferts virtuels et financiers (OIM, 2009a). Consciente de l'importance des rapatriements de fonds et des partenariats entre le secteur privé et les communautés de la diaspora pour atteindre des objectifs de développement, la stratégie MIDA veillait en outre à la cohérence entre les programmes de l'OIM et les stratégies de développement nationales et régionales plus larges.

Ces 20 dernières années, les programmes mis en œuvre par l'OIM dans d'autres régions, notamment en Amérique latine et en Asie, ont également mis l'accent sur le levier de développement que représentent la diaspora et ses rapatriements de fonds. Il convient de

¹³ Bien que peu de projets de retour des nationaux qualifiés aient été réalisés en Europe, la fin de la guerre froide a conduit à exécuter des programmes axés sur la coopération technique et le transfert de ressources humaines qualifiées, notamment en faveur de la Fédération de Russie, d'autres Etats indépendants issus de l'Union soviétique, et de la République d'Albanie.

souligner qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'OIM a progressivement privilégié la matérialisation du potentiel de développement des rapatriements de fonds et des compétences des migrants au détriment des programmes de retour. De fait, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes comptent aujourd'hui parmi les plus importants bénéficiaires de rapatriements de fonds au monde (OIM, 2008a). Dans le cas de l'Asie, l'ampleur des bouleversements politiques et des mouvements de réfugiés qui s'en sont suivis a considérablement entravé la mise en œuvre des programmes de migration et développement plus classiques qui avaient été utilisés en Amérique latine et en Afrique. Cependant, l'essor économique asiatique de la fin des années 1990 a entraîné une hausse importante de la migration de main-d'œuvre (principalement temporaire, avec une forte proportion de femmes), en particulier à l'intérieur de la région (OIM, 2008b). Ces dernières années, les programmes de l'OIM dans cette région ont essentiellement visé à faciliter les rapatriements de fonds en réduisant les coûts de transaction, en sensibilisant aux incidences de l'envoi et de l'utilisation des fonds sur l'un et l'autre sexe, et en enrichissant la base de connaissances relatives aux principaux couloirs de rapatriements de fonds (OIM, 2009a).

Ainsi, ces 20-30 dernières années ont été déterminantes dans l'évolution des débats, des politiques et des projets concernant le couple migration et développement. Nombre d'autres aspects, tels que la cohérence des politiques de migration et développement, les contributions de la diaspora au développement, la gestion de la dynamique de la population et des ressources qualifiées, ou encore l'intégration de la migration dans la planification du développement et les stratégies de réduction de la pauvreté, sont également en cours d'étude ou mis en œuvre (MC/INF/281, 2005 ; GMG, 2010).

Promotion de la santé des migrants

Depuis sa création, l'Organisation fournit des services de santé dans le contexte migratoire à ses Etats Membres. Pendant longtemps, toutefois, ces services sont restés assez limités, consistant essentiellement à procéder à un examen médical des migrants, à leur administrer les soins médicaux et vaccinations nécessaires, et à vérifier leur aptitude au voyage. Les interventions de l'OIM dans les situations d'urgence humanitaire et de déplacements massifs de populations, telles que celles liées à la crise indochinoise, se sont traduites par un accroissement du volume de services médicaux offerts, notamment dans le cadre de programmes d'évacuation et de réinstallation, ce qui a sans doute fait de l'OIM « le plus important prestataire de services d'évaluation sanitaire dans le contexte de l'immigration » au début des années 2000 (OIM, 2003, p. 89). Bien que les évaluations sanitaires et les soins médicaux prodigués avant le départ restent une composante essentielle des programmes sanitaires, la palette de services médicaux a progressivement été élargie pour englober tous les aspects de la santé des migrants à partir des années 1990 (Ducasse-Rogier, 2002). Conjuguées aux déplacements d'urgence, « la migration de main-d'œuvre et la migration irrégulière, et notamment la traite des personnes, ont nécessité de s'intéresser à d'autres enjeux sanitaires liés à la migration ainsi qu'aux activités opérationnelles associées » (OIM, 2003, p. 87).

C'est ainsi qu'au fil des ans, une meilleure compréhension des effets réciproques entre migration et santé s'est fait jour. Il a été reconnu que « la mobilité n'influe pas uniquement sur la santé des personnes qui se déplacent mais aussi sur celle des communautés dans lesquelles elles séjournent » et « sur celle des communautés d'origine où ces personnes sont appelées à retourner » (MC/INF/262, 2003, p. 7). L'OIM a donc commencé à envisager le



lien entre la santé et la mobilité comme un élément fondamental de la santé publique en général, qui justifiait des stratégies globales. Elle a adopté une approche de la santé dans le contexte migratoire qui « concern[ait] l'ensemble des populations mobiles, de même que leurs communautés d'origine et d'adoption » et qui « touch[ait] potentiellement à tous [ses] domaines d'intervention ». Dans ce cadre, le rôle de la Division Migration et santé (MHD) de l'Organisation a été défini comme suit : « promouvoir le bien-être physique, mental et social des migrants, [...] leur fournir des services de santé de grande qualité et [...] faciliter la mise en œuvre de stratégies de gestion des aspects sanitaires de la migration, par le biais d'activités de recherche, de coopération technique et de conseil » (MC/INF/275, 2004, p. 1). L'OIM s'estime qualifiée pour fournir directement des services sanitaires équitables aux individus et aux communautés, à la demande des Etats concernés et en accord avec eux, et pour conseiller les gouvernements et les aider à renforcer leurs capacités en matière d'élaboration de politiques nationales, régionales et mondiales visant à promouvoir et protéger la santé des migrants (OIM, 2003, p. 87 ; OIM, 2009b, pp. 11 et 12).

LA QUESTION DE LA GOUVERNANCE : UN ESPACE D'ACTION PUBLIQUE EN FORMATION

La migration étant de plus en plus au centre des préoccupations internationales depuis 20 ans, de nombreuses questions se posent quant aux meilleurs moyens de parvenir à une gouvernance mondiale efficace dans ce domaine. L'un des principaux défis auxquels la plupart des Etats sont confrontés consiste peut-être à parvenir à un équilibre délicat entre le respect de la souveraineté nationale sur les questions de migration, et la participation aux diverses initiatives supranationales, qui vont des dialogues informels aux instruments juridiques internationaux.

L'onde de choc provoquée par les attentats du 11 septembre 2001 a encore accru la complexité de la situation. De plus en plus souvent, en effet, des liens ont été établis entre migration, sécurité et terrorisme international, ce qui a amené plusieurs pays de destination à prendre des mesures unilatérales pour apaiser les inquiétudes croissantes s'exprimant à l'échelle nationale (OIM, 2003 et 2010d ; Aleinikoff, 2003). Il n'en reste pas moins que toute approche unilatérale d'un problème multilatéral tel que la migration reste intrinsèquement limitée et que diverses formes de coopération s'imposent : accords bilatéraux et régionaux entre pays (par exemple, sur la mobilité de la main-d'œuvre et la réadmission), nouveaux modes de coopération régionale et multilatérale informelle et non contraignante, et divers forums de dialogue sur les politiques migratoires consacrés à un large éventail de questions relatives à la migration.

La présente section, qui s'intéresse principalement à l'émergence et au rôle des mécanismes informels non contraignants, s'ouvre sur une présentation succincte des instruments multilatéraux et régionaux existants. Il existe de nombreux instruments internationaux qui sont applicables à la migration internationale, mais ils ne forment pas un ensemble homogène et, à ce jour, « il n'existe aucun régime global unique régissant la migration à l'échelle mondiale » (Hanser, 2010). La Convention internationale des Nations Unies de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille fait figure d'exception. Elle porte bel et bien sur la migration, mais ses principaux signataires sont des pays d'origine, signe de la réticence des grands pays de destination à y être parties (voir, par exemple, MacDonald et Cholewinski, 2007 ; et Piper et Iredale, 2003).

Il existe d'autres instruments juridiques plus ciblés qui se rapportent à la migration : deux conventions de l'Organisation internationale du Travail, la Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée) de 1949, et la Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires) de 1975 ; et deux protocoles additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée : le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000), et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer (2000). D'autres instruments se rapportent indirectement à la migration, dont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), et la Convention relative aux droits de l'enfant (1989).

Les progrès enregistrés ces dernières années ont été plus importants au niveau régional que mondial. La mobilité de la main-d'œuvre ou la libre circulation des personnes ont été définies de manière plus explicite dans le cadre de plusieurs processus d'intégration économique régionale – notamment l'UE, à la suite de l'Accord de Schengen et du Traité d'Amsterdam, mais aussi le MERCOSUR¹⁴ et l'UNASUR¹⁵ en Amérique latine, l'Union africaine (UA), la CEDEAO¹⁶ en Afrique de l'Ouest, et l'ASEAN¹⁷ en Asie du Sud-Est. En outre, des accords bilatéraux sur la main-d'œuvre se sont multipliés entre pays d'origine et pays de destination, enregistrant même « un essor sans précédent depuis 1991 » (OIM, 2003).

Rôle de l'OIM et des mécanismes non contraignants dans la gouvernance de la migration

En l'absence d'un régime mondial, les mécanismes de gouvernance non contraignants ou informels (qu'ils soient régionaux ou centrés sur un thème précis) donnent aux Etats et aux parties prenantes concernées la possibilité d'échanger informations et bonnes pratiques, et de coopérer en vue de trouver des solutions viables aux problèmes communs.

Les efforts déployés par l'OIM pour développer et promouvoir le dialogue international sur la migration depuis le milieu des années 1980 ont coïncidé avec l'accroissement du nombre de forums traitant des questions migratoires. Au départ, l'attention était focalisée sur la recherche de solutions aux problèmes posés par l'augmentation des demandeurs d'asile. L'extrait suivant résume la situation qui prévalait à l'époque :

En 1984, le nombre de demandeurs d'asile en Europe occidentale a crû de 50 % par rapport à l'année précédente. Il n'existait alors que deux grandes instances de dialogue intergouvernemental sur cet essor inattendu : le Sous-Comité plénier sur la protection internationale du Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et le Comité ad hoc d'experts du Conseil de l'Europe sur les aspects juridiques de l'asile territorial, des réfugiés et des apatrides. Entre 1984 et 1991, le nombre de demandeurs d'asile a plus que quintuplé rien qu'en Europe occidentale, et a quasiment quadruplé en Amérique du Nord et en Australie. En 1991, plus de 100 réunions ont été organisées sur ce sujet dans trentaine d'enceintes (Stanton et Keely, 1994, p. 6).

La Constitution de 1989 a établi que l'un des rôles de l'OIM était « d'offrir aux Etats, ainsi qu'aux organisations internationales et autres organisations, un forum pour des échanges de vues et d'expériences et pour la promotion de la coopération et de la coordination des efforts internationaux sur les questions de migration internationale, y compris des études sur de telles questions en vue de développer des solutions pratiques » (art. 1.1.e). En 1995, le Conseil a avalisé le rôle de l'Organisation visant à « favoriser la compréhension des questions de migration » et à devenir « le point de référence naturel pour l'obtention d'informations sur les migrations internationales, régionales et internes » (résolution n° 923, 1995, paragraphe 2 ; MC/1842, 1995). Cette même année, les objectifs ci-après ont été assignés

¹⁴ Marché commun du Sud, l'organisation économique régionale sud-américaine. Voir <http://www.mercosur.int/msweb/Portal%20Intermediario/>

¹⁵ Union des nations de l'Amérique du Sud. Voir <http://www.pptunasur.com/>

¹⁶ Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Voir <http://www.ecowas.int/?lang=fr>

¹⁷ Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Voir <http://www.aseansec.org/>

à l'OIM : « conduire [...] le débat international sur la migration » et « assumer un rôle prépondérant et dynamique dans le débat international sur les questions de migration [...] de manière à favoriser une coopération internationale accrue dans le domaine de la migration » (MC/1842, 1995, pp. 13 et 14).

En 1989, des responsables de l'OIM avaient estimé que l'Organisation « devrait [...] développer sa propre capacité d'agir comme un catalyseur pour ce genre de discussions » et devenir l'institution « chargée de la mise en œuvre des politiques de migration qui résulteraient d'un tel dialogue » (MC/1631, 1989, pp. 13 et 21). Lancées vers le milieu des années 1980, ces discussions, qui se sont progressivement imposées sous la dénomination de Processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR), ont gagné en importance au cours des années 1990 et 2000 (Thouez et Channac, 2006). Les PCR traitent de questions très diverses, telles que la migration de main-d'œuvre, le couple migration et développement, la migration et le commerce, l'intégration des migrants, la protection des droits des migrants, le trafic illicite et la traite d'êtres humains, ou encore la thématique migration et santé (Klein Solomon, 2005). Pilotées par les Etats, ces réunions régionales périodiques, informelles et non contraignantes ont été créées dans le but de débattre de questions migratoires, tout en permettant aux Etats de conserver leur liberté d'action et toute la souplesse voulue en matière de gestion des migrations (Hansen, 2009). Au cours de ces réunions, les Etats « s'efforcent de parvenir à un consensus partiel sur les politiques migratoires régionales et lancent des projets de coopération » (Georgi, 2010, p. 55).

N'ayant pas force obligatoire, les PCR ne visent pas à produire des résultats normatifs, et ne doivent donc pas nécessairement être considérés comme les prémisses de la création d'institutions formelles ou d'un régime migratoire contraignant (Klein Solomon, 2005). Cependant, les recommandations, déclarations et plans d'action issus des PCR ont manifestement eu une influence certaine aux échelons national et régional. Il est probable qu'« une grande partie de l'intérêt que présentent les PCR [...] réside dans leur nature informelle et non obligatoire » (Klein Solomon, 2005, p. 10), car ils facilitent la coopération, la concertation et la cohérence aux niveaux national, régional et international (par la confiance qu'ils instaurent), le partage de données et d'informations, et le renforcement des capacités des Etats qui n'ont pas d'expérience en gestion des migrations.

Depuis le milieu des années 1990, l'OIM a participé à la plupart des PCR en qualité de membre, de partenaire ou d'observateur. Elle a largement contribué au développement et à la pérennité de ces processus, en apportant son concours à la majorité des secrétariats de PCR et, parfois, en assumant la responsabilité d'activités de suivi : recherche, diffusion d'informations, renforcement des capacités, coopération technique, ou mise en œuvre de projets (Thouez et Channac, 2006). Elle a notamment joué un rôle important dans les processus de Puebla (Amérique) et de Colombo (Asie du Sud), et dans le Dialogue sur la migration en Afrique australe (MIDSA). Les processus régionaux peuvent jeter les fondements d'un cadre commun de gestion des migrations, et ont effectivement inspiré la création d'autres tribunes informelles et non contraignantes dans ce domaine, dont l'Initiative de Berne et le Dialogue international sur la migration de l'OIM.

Tout au long des années 2000, plusieurs mécanismes informels sont venus s'ajouter aux PCR. En 2001, avec l'appui de l'OIM, le Gouvernement suisse a lancé l'Initiative de Berne, un processus mondial de discussions piloté par les Etats, qui a débouché en 2004 sur l'adoption d'un rapport final intitulé Agenda international pour la gestion des migrations. Par ailleurs,

en coopération avec l'Organisation internationale du travail (OIT), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), l'OIM a créé en avril 2003 le Groupe de Genève sur les migrations, qui deviendra en 2006 le Groupe mondial sur la migration (GMG). Le GMG est un groupe interinstitutions réunissant 16 chefs de secrétariat, qui a pour but de favoriser l'application de l'ensemble des normes et instruments internationaux et régionaux pertinents se rapportant à la migration, et d'encourager l'adoption d'approches cohérentes, complètes et concertées en matière de migration internationale¹⁸. A la fin de 2003, le Secrétaire général des Nations Unies et un certain nombre d'Etats ont lancé la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI), un organe indépendant dont le mandat était « d'offrir un cadre pour la formulation de solutions cohérentes et globales aux problèmes de migration » (CMMI). Cette commission a cessé ses fonctions en 2005, et ses conclusions et recommandations ont été publiées cette même année¹⁹.

Avec la création du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), en 2007, une autre enceinte internationale de premier plan est née qui, cette fois, est axée sur le lien entre la migration et le développement, conformément aux recommandations formulées en 2006 par le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement. Aujourd'hui dans sa cinquième année d'existence, le FMMD est conçu comme un processus informel, non contraignant et volontaire, piloté par les Etats, qui vise à formuler à l'intention des gouvernements des recommandations pour leur permettre d'améliorer leurs pratiques et leurs politiques dans l'intérêt des sociétés d'origine et d'accueil et des migrants eux-mêmes²⁰. Le rôle de l'OIM à l'égard du FMMD varie selon les besoins de l'Etat hôte, mais consiste généralement à détacher un conseiller principal pour aider chacun des gouvernements qui en assure la présidence à se préparer et à gérer sa présidence. L'OIM apporte également son concours sous la forme de travaux, à la demande des organisateurs et/ou des Etats participants, et notamment de la société civile. Elle héberge par ailleurs une Unité d'appui indépendante, qui facilite le travail du président en exercice du FMMD (MC/INF/302, 2010).

Enfin, forte des connaissances spécialisées acquises dans le cadre des PCR, l'OIM a lancé son propre forum mondial annuel, le Dialogue international sur la migration (IDM), à l'occasion de la session du Conseil célébrant le cinquantième anniversaire de l'Organisation, en 2001²¹. Durant cette session, le Conseil a adopté la résolution n° 1055, afin « de renforcer le rôle du Conseil en tant que forum de dialogue sur les politiques migratoires, en accord avec la Constitution de l'Organisation » (2001). La création de l'IDM apparaît donc comme la réalisation de l'un des principaux objectifs de l'OIM définis en 1989. Reconnaissant que la migration était débattue dans de nombreuses enceintes internationales, l'Organisation a considéré que « [c]e qui fai[sai]t défaut, c'[était] un cadre pour rassembler tous les fils conducteurs et pour permettre de discuter de la migration dans son ensemble plutôt que de ses divers aspects » et que « l'une des vocations majeures du CIM pour les années à venir » était en fait d'élaborer une semblable « approche globale » du dialogue sur la migration (MC/1631, 1989 p. 21). En 2007, les Etats Membres de l'OIM ont confirmé le caractère prioritaire de l'IDM en l'incluant dans la stratégie de l'Organisation. Comme d'autres processus consultatifs, le Dialogue international

¹⁸ Voir le site web du GMG : <http://www.globalmigrationgroup.org/>

¹⁹ Voir Les migrations dans un monde interconnecté : nouvelles perspectives d'action, disponible à l'adresse suivante : <http://www.gcim.org/fr/>

²⁰ Voir le site web du FMMD : <http://www.gfmd.org/>

²¹ Voir OIM, 2002, et la page web de l'IDM : <http://www.iom.int/idm>



sur la migration est un mécanisme informel et non contraignant qui n'a pas vocation à élaborer des normes ou des résolutions ayant force obligatoire. Il s'inscrit dans le cadre du Conseil de l'OIM, et « offre aux Etats Membres de l'Organisation et aux observateurs une tribune d'échange de vues et d'expériences, afin de faciliter la coopération entre Etats sur la migration internationale, et de promouvoir la cohérence entre la migration et les domaines connexes de l'action publique, ainsi qu'avec d'autres acteurs et parties prenantes » (Klein Solomon, 2005, p. 5).

Bien qu'il n'existe aucun régime international des migrations, la gouvernance de la migration occupe, depuis quelques années, le devant de la scène politique. L'émergence de mécanismes informels à l'échelle régionale et mondiale témoigne clairement d'une prise de conscience de la nécessité de coopérer et d'échanger par-delà les mesures unilatérales. Cependant, la nature et la structure informelles de telles tribunes seront-elles viables à long terme et, dans le cas contraire, quelles pourront être les solutions de remplacement ? Dans les années à venir, il faudra déterminer comment adopter des plans d'action concrets dans des institutions et des cadres juridiques.

CONCLUSION

Depuis la fin des années 1980, l'Organisation internationale pour les migrations a évolué, adoptant une approche globale de la gestion des migrations en réponse aux changements survenus dans les tendances migratoires dans le monde. Le présent chapitre a analysé cette évolution en examinant le développement des programmes de l'OIM, l'élargissement de son champ d'action et sa démarche stratégique. L'Organisation a indubitablement conservé et même renforcé son utilité, puisqu'elle revêt désormais une dimension mondiale, défend des intérêts planétaires, et dispose de la capacité d'agir dans chaque région du globe et de répondre à l'éventail complet des questions migratoires et des enjeux connexes. En dépit de ces changements spectaculaires et du rythme de son expansion, l'OIM est restée concentrée sur son objectif essentiel, à savoir œuvrer de concert avec ses Etats Membres pour promouvoir une gestion des migrations ordonnée et respectueuse de la dignité humaine.

Après 20 ans de croissance rapide, peut-être faut-il se demander dans quelle direction l'Organisation va évoluer. A l'évidence, plusieurs domaines – dont le couple migration et développement – ont pris de l'ampleur ces dernières années et resteront au premier plan. Il en existe d'autres, plus récents – comme la migration induite par les changements environnementaux – qui gagneront en importance et dans lesquels l'Organisation joue un rôle éminent de chef de file. Il ne fait donc aucun doute qu'à l'avenir, l'OIM poursuivra ses activités traditionnelles tout en restant ouverte aux tendances émergentes et en réagissant rapidement en cas de crises. Le renforcement des capacités des Etats Membres et des autres parties prenantes en matière de gestion des migrations, tel qu'exposé dans le *Rapport Etat de la migration dans le monde 2010* de l'OIM, est voué à occuper une place de plus en plus centrale dans l'action de l'Organisation.

Le débat sur l'approche globale de la gestion des migrations, notamment sur l'élaboration d'un modèle approprié de gouvernance internationale des migrations, se poursuivra certainement. Les activités de recherche et de forum continueront à développer ce thème, et à rechercher les moyens de rendre la coopération internationale plus efficace. Cette évolution aura sans nul doute une incidence sur l'avenir d'autres mécanismes, tels que le FMMD ou les PCR examinés plus haut.

Enfin, dans les années à venir, il sera intéressant d'observer l'évolution des liens entre l'OIM et le système des Nations Unies sur les questions de migration. Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'OIM participe de plus en plus souvent à divers mécanismes interinstitutions, et intervient au sein de l'équipe de pays des Nations Unies dans plusieurs endroits. Officiellement, toutefois, elle conserve un statut d'observateur auprès de l'ONU, ce qui présente des avantages et des inconvénients sur le plan des interventions et du lancement de nouvelles initiatives. Il est certain que les Etats Membres suivront cette question avec intérêt.

A l'heure de la mondialisation, la migration est un phénomène enraciné dans le tissu social de la société actuelle. Elle restera importante et au cœur des préoccupations politiques dans un avenir prévisible. Ces 60 dernières années, l'OIM était à la pointe du débat sur la migration, adaptant sa vision et ses opérations à l'évolution des tendances migratoires. Seule organisation dotée d'un mandat mondial sur la migration, elle aura un rôle central à jouer à l'avenir, tant sur la scène internationale qu'au service de ses Etats Membres.

BIBLIOGRAPHIE

Aleinikoff, T.A.

- 2003 International legal norms and migration: A report. Dans : *Migration and International Legal Norms* (T.A. Aleinikoff et V. Chetail, responsables de la publication). TMC Asser Press, La Haye.

ASEAN/OIM

- 2007 *ASEAN and Trafficking in Persons*. OIM, Genève.

Bengtson, B. *et al.*

- 2008 *Study of the International Organization for Migration and its Humanitarian Assistance*. Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi), Stockholm/OIM, Genève.

Berman, J. et P. Marshall

- 2011 *Evaluation of the International Organization for Migration and its Efforts to Combat Human Trafficking*. Rapport d'évaluation 11/2010. Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad), Oslo.

Castles, S. et M. J. Miller

- 2003 *The Age of Migration*. Palgrave MacMillan, Basingstoke.

Darnton, J.

- 1993 Western Europe is ending its welcome to immigrants. *New York Times*, 9 août 1993, A1.

Ducasse-Rogier, M.

- 2002 *L'Organisation Internationale pour les Migrations 1951-2001*. OIM, Genève.

Elie, J.

- 2010a IOM from 1951 to 1953: The Creation of PICMME/ICEM. Document non publié présenté dans le cadre de la série de séminaires sur le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2011*. OIM, Genève, 9 décembre 2010.
- 2010b The historical roots of cooperation between the UN High Commissioner for Refugees and the International Organization for Migration. *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations*, 16(3), pp. 345–360.

Georgi, F.

- 2010 For the benefit of some: The International Organization for Migration (IOM) and its global migration management. Dans : *The New Politics of Mobility: Discourses, Actors and Practices of Migration Management* (M. Geiger et A. Pécoud, responsables de la publication). Palgrave MacMillan, Basingstoke, pp. 45–72.

Ghosh, B. (responsable de la publication)

- 2000 *Managing Migration: Time for a New International Regime?* Oxford University Press, Oxford.

Groupe mondial sur la migration (GMG)

2010 *Mainstreaming Migration into Development Planning: A Handbook for Policy-Makers and Practitioners*. OIM, Genève.

Hansen, R.

2010 *An assessment of the Principal Regional Consultative Processes on Migration*. Série *Migration Research* n° 38. OIM, Genève.

Human Rights Watch

2003 The International Organization for Migration (IOM) and human rights protection in the field: Current concerns. Document présenté à la quatre-vingt-sixième session du Conseil de l'OIM, tenue du 18 au 21 novembre 2003, Human Rights Watch, Genève/New York.

Jacobsen, P.

1953 Le problème des excédents de population en Europe. *Politique étrangère*, n° 2–3, pp. 169–180.

Karatani, R.

2005 How history separated refugee and migrant regimes: In search of their institutional origins. *International Journal of Refugee Law*, vol. 17(3), pp. 517–541.

Keely, C.B. et S. Russell

1994 Responses of industrial countries to asylum-seekers. *Journal of International Affairs*, vol. 47(2), pp. 399–417.

Klein Solomon, M.

2005 International Migration Management through Inter-State Consultation Mechanisms: Focus on Consultative Processes on Migration, IOM's International Dialogue on Migration and the Berne Initiative. Document rédigé pour la Réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, 6–8 juillet 2005.

Klekowski von Koppenfels, A.

2001 *The Role of Regional Consultative Processes in Managing International Migration*. Série *Migration Research* n° 3. OIM, Genève.

MacDonald, E. et R. Cholewinski

2007 *The Migrant Workers Convention in Europe – Obstacles to the Ratification of the International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of their Families: EU/EEA Perspectives*. UNESCO Migration Studies 1. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Genève.

Oates, R. et L. de Boeck

1998 *New Challenges within a Demanding Migration World: A Historical Survey on the Migration for Development Programmes of the International Organization for Migration from 1951 to 1998*. OIM, Bruxelles.

OIM/OIT/OSCE

- 2006 *Handbook on Establishing Effective Labour Migration Policies in Countries of Origin and Destination*. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Vienne/Organisation internationale du Travail (OIT), Genève/OIM, Genève.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2002 *Cinquantième anniversaire de l'Organisation internationale pour les migrations*. Dialogue international sur la migration n° 1. OIM, Genève.
- 2003 *World Migration Report 2003: Managing Migration - Challenges and Responses for People on the Move*. OIM, Genève.
- 2004 *Pour une stratégie de l'OIM en matière de migration et développement*. Document de séance/12, 88e session du Conseil. OIM, Genève, 30 novembre–3 décembre 2004.
- 2005 *Data and Research on Human Trafficking: A Global Survey* (F. Laczko et E. Gozdzik, responsables de la publication). OIM, Genève.
- 2006 *Migrations internationales et développement – Perspectives et expériences de l'Organisation internationale pour les migrations*. OIM, Genève.
- 2007 *Protection des personnes concernées par la migration – Note sur le rôle de l'OIM*. Département du droit international de la migration et des affaires juridiques, document de réflexion IC/2007/3. OIM, Genève.
- 2008a *Rapport Etat de la migration dans le monde 2008 – Gestion de la mobilité de la main-d'œuvre dans une économie mondiale en mutation*. OIM, Genève.
- 2008b *Situation Report on International Migration in East and South-East Asia*. OIM, Bangkok.
- 2009a *L'expérience du MIDA et au-delà*. OIM, Genève.
- 2009b *Migration Health: Report of Activities 2008–2009*. OIM, Genève.
- 2009c *Programmes de réparation*. Aide-mémoire de l'OIM, Genève.
- 2009d *Towards Tolerance, Law, and Dignity: Addressing Violence against Foreign Nationals in South Africa*, OIM, Pretoria.
- 2010a *Migrant Resource Centres: An Initial Assessment*. Série Migration Research n° 40. OIM, Genève.
- 2010b Document de travail de l'OIM, atelier du Dialogue international sur la migration. *Sociétés et identité : les incidences multiformes de la migration (2010)*. Voir : <http://www.iom.int/jahia/Jahia/policy-research/international-dialogue-migration/intersessional-workshops/multifaceted-impact-of-migration> (site consulté le 1er juin 2011).
- 2010c *Trafficking of Men – A Trend Less Considered. The Case of Belarus and Ukraine*. Série Migration Research n° 36. OIM, Genève.
- 2010d *International Terrorism and Migration*. OIM, Genève.
- 2011a *The International Organization for Migration in brief*, juin 2011. Voir : http://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/published_docs/books/iomfolder_eng/iom_in_brief_en.pdf (site consulté le 31 mai 2011).
- 2011b *OIM – Faits et chiffres*. Voir : http://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/published_docs/books/iomfolder_french/facts_figures_fr.pdf (site consulté le 31 mai 2011).

Perruchoud, R.

1987 L'Organisation internationale pour les Migrations. *Annuaire français de droit international*, vol. 33, pp. 513–539.

1994 *Return Migration: Observations on the Mandate and Activities of IOM*. OIM, Genève.

Piper, N. et R. Iredale

2003 *Identification of the Obstacles to the Signing and Ratification of the United Nations Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers – The Asia-Pacific Perspective*. Asia Pacific Migration Research Network (APMRN), document de travail n° 14. APMRN, Canberra.

Stanton, S. et C.B. Keely

1994 Multilateral efforts to harmonize asylum policy along regional lines in industrial countries. European Community Studies Association Workshop, Immigration into Western Societies: Implications and Policy Choices, Charleston, pp. 13 et 14, mai 1994.

Thouez, C. et F. Channac

2006 Shaping international migration policy: The role of Regional Consultative Processes. *West European Politics*, vol. 29(2), pp. 370–387.

Résolutions/Constitutions

Résolution de la Conférence de Bruxelles du 5 décembre 1951 (Résolution portant création d'un Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe), adoptée par les gouvernements présents à la Conférence de Bruxelles sur les migrations, tenue du 26 novembre au 4 décembre 1951. Archives de l'OIM.

Acte constitutif du Comité pour les migrations européennes (CIME), 19 octobre 1953. Archives de l'OIM.

Résolution du Conseil n° 610 du 19 novembre 1979 (La vocation mondiale du CIME). Archives de l'OIM.

Résolution n° 724 du 20 mai 1987 (Amendements à l'Acte constitutif du Comité pour les migrations européennes, adoptée à sa cinquante-neuvième réunion, le 9 octobre 1953). Archives de l'OIM.

Constitution de l'OIM, 1989 (Constitution de l'Organisation internationale pour les migrations). Archives de l'OIM.

Résolution du Conseil n° 923 du 29 novembre 1995 (Activités futures de l'OIM).

Résolution du Conseil n° 1055 du 29 novembre 2001 (Rôle du Conseil en tant que forum de dialogue sur les politiques migratoires).

Résolution du Conseil n° 1150 du 7 juin 2007 (Stratégie de l'OIM).

Documents d'information de l'OIM

MC/1631 (Maintien de l'efficacité de l'Organisation en vue de nouveaux défis. Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre de la résolution n° 749 du 26 mai 1988), 13 octobre 1989.

MC/1842 (Planification stratégique de l'OIM : cap sur le vingt et unième siècle), 9 mai 1995.

MC/2216 (Stratégie de l'OIM – Rapport de la Présidente), 24 mai 2007.

MC/INF/234 (Coopération de l'OIM avec le système des Nations Unies), 30 octobre 1997.

MC/INF/236 (Politique et programmes de retour de l'OIM : une contribution à la lutte contre l'immigration illégale), 5 novembre 1997.

MC/INF/240 (Coopération technique en matière de migration : Contribution de l'OIM à l'élaboration d'une politique de migration et à une gouvernance renforcée de la migration), 28 octobre 1999.

MC/INF/244 (Document-cadre de politique migratoire de l'OIM pour l'Afrique subsaharienne), 17 novembre 2000.

MC/INF/249 (Interventions d'urgence et d'après-conflit [1990–2001]), 10 mai 2002.

MC/INF/255 (Eléments d'une approche globale de la gestion des migrations), 1er novembre 2002.

MC/INF/258 (Politiques et activités de l'OIM concernant les personnes déplacées dans leur propre pays), 18 novembre 2002.

MC/INF/259 (Politique et activités de l'OIM concernant les droits des migrants), 13 novembre 2002.

MC/INF/260 (Rôle de l'OIM dans les situations de crise et d'après-conflit), 18 novembre 2002.

MC/INF/262 (Note sur la stratégie de l'OIM – Les conditions migratoires actuelles et futures et le rôle de l'OIM), 13 octobre 2003.

MC/INF/263 (Relations OIM-ONU – Rapport succinct du Groupe de travail sur le cadre institutionnel), 10 novembre 2003.

MC/INF/266 (Le rôle de l'OIM dans le renforcement des dialogues sur la migration), 10 novembre 2003.



MC/INF/269 (Coopération technique en matière de migration [CTM] – Contribution de l’OIM au renforcement des capacités institutionnelles en matière de gestion des migrations), 10 novembre 2003.

MC/INF/270 (Traites des êtres humains – Stratégies et activités de l’OIM), 11 novembre 2003.

MC/INF/274 (Stratégie de l’OIM – Les conditions migratoires actuelles et futures et le rôle de l’OIM), 4 novembre 2004.

MC/INF/275 (La santé dans le contexte migratoire – Un bénéfice partagé par toutes les parties), 8 novembre 2004.

MC/INF/281 (Grandes approches de la migration et du développement), 9 novembre 2005.

MC/INF/285 (Relations OIM–ONU), 14 novembre 2006.

MC/INF/287 (Stratégie de l’OIM), 9 novembre 2007.

MC/INF/290 (Relations OIM-ONU : complément d’analyse des avantages et inconvénients des différentes options envisagées), 9 novembre 2007.

MC/INF/293 (Dialogue international sur la migration 2008 – Migration de retour : défis et opportunités), 10 novembre 2008.

MC/INF/298 (Droits humains des migrants – Politiques et activités de l’OIM), 12 novembre 2009.

MC/INF/302 (Examen de la stratégie de l’OIM), 12 octobre 2010.

CHAPITRE 4- APERÇU STATISTIQUE DES ACTIVITES DE L'OIM ENTRE 2001 ET 2010¹

INTRODUCTION

Depuis sa création en 1951, l'OIM a joué un rôle de plus en plus important dans le domaine des migrations internationales, au service des migrants et des Etats Membres des différentes régions du monde. Sa croissance est particulièrement forte depuis 10 ans : le nombre de ses Etats Membres a plus que doublé, son budget a quadruplé, et la diversité de ses activités est telle que les parties prenantes peinent à se tenir informées de la nature, du lieu, des modalités et des circonstances de ses interventions. En cette année où l'Organisation célèbre son soixantième anniversaire, il nous a donc semblé judicieux d'adjoindre une aperçu statistique au présent Rapport, afin de donner un aperçu des activités et de fournir des données de base qui serviront de point de référence pour évaluer les volumes d'activité futurs.

L'OIM collecte des statistiques sur ses programmes et projets opérationnels dans plus de 133 pays. Bien que les données sur les opérations soient principalement recueillies aux fins d'élaboration, d'évaluation et de gestion des projets, elles n'en sont pas moins importantes pour la recherche, et permettent aussi à l'Organisation de présenter ses activités aux Etats Membres et aux donateurs. Les statistiques de l'OIM comprennent des données sur les personnes aidées depuis sa création en 1951, même si ces informations comportent parfois des lacunes et des incohérences. Une première analyse de ces éléments a été effectuée en 2001 et a donné lieu à la publication d'un ouvrage intitulé *L'Organisation Internationale pour les Migrations 1951 - 2001*.

Les statistiques données dans le présent chapitre couvrent la décennie suivante. Elles portent sur différents types d'activités liées aux mouvements (réinstallations ou rapatriements), mais aussi sur d'autres formes d'intervention qui se sont considérablement diversifiées au fil des ans. En particulier, on y trouve pour la première fois des statistiques sur les services assurés par l'OIM dans les situations d'urgence, tels que l'aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ou aux réfugiés.

Le fait que l'OIM recueille des statistiques essentiellement aux fins d'élaboration, d'évaluation et de gestion des projets impose certaines limites à la collecte et à l'analyse des données globales. Les données opérationnelles se rapportent en effet davantage à l'exécution des programmes et des projets qu'à l'évolution ou aux types des flux migratoires. En d'autres termes, les données disponibles sont surtout recueillies en fonction des caractéristiques des services (type et nombre de services fournis), et non du nombre de bénéficiaires ou

¹ Cette aperçu statistique n'aurait pas été possible sans la contribution d'un certain nombre de personnes. Nous tenons à remercier tous les bureaux extérieurs pour leur formidable travail de collecte d'informations, ainsi que le Département de la gestion des migrations (DMM), le Département des opérations et des situations d'urgence (DOE) et le Département de la coopération internationale et des partenariats (ICP) pour leur travail de synthèse. Nos remerciements vont en particulier à Pindie Stephen, Ricardo Cordero et Pooja Pokhrel (Division Migration de main-d'œuvre et migration assistée) ; Sacha Chan Kam, Sarah Craggs et Anvar Serajitdinov (Division de l'aide aux migrants) ; Patrick Corcoran et Aurelia Collados de Selva (Division de la gestion de l'immigration et des frontières) ; Goran Grujovic, Jenna Iodice et Alexander Kapirovsy (Division Migration et santé) ; Patrice Cluzant et Mike Gray (Division des réinstallations et de la gestion des mouvements) ; Chiara Milano et Fernando Calado (Division des situations d'urgence et d'après-crise) ; Daniel Redondo et Kristina Touzenis (Unité du droit international de la migration) ; et Valerie Hagger (Unité des publications).

de la catégorie des migrants aidés. En outre, il faut garder à l'esprit les points suivants (voir également l'encadré 2 sur les sources des données à la fin du chapitre) :

- a) *Séries chronologiques* : les statistiques incluses ici sont censées couvrir la période allant de janvier 2001 à décembre 2010. Pour certaines activités de l'OIM, toutefois, les données ne sont recueillies systématiquement que depuis quelques années, si bien qu'elles sont parfois incomplètes ou constituent les meilleures estimations disponibles. D'autres activités sont peu documentées car elles ont été lancées après 2001.
- b) *Priorité aux activités de l'OIM* : les statistiques présentées ici se rapportent uniquement aux services de l'OIM et reflètent souvent des données privilégiant les pays où l'Organisation exécute des programmes de longue date ou dans lesquels des situations d'urgence ont nécessité des interventions majeures. Ces chiffres ne doivent donc pas être considérés comme des indicateurs de schémas migratoires à l'échelle mondiale (par exemple, en ce qui concerne les retours ou la lutte contre la traite), mais ils peuvent être utilisés pour compléter ou recouper des sources de données externes.
- c) *Ventilation des données* : les données étant principalement recueillies aux fins de gestion des programmes et des projets, elles ne sont souvent pas ventilées en fonction de l'évolution ou du type des flux migratoires. Ainsi, les programmes de retour peuvent comprendre différentes catégories de personnes (personnes bénéficiant d'une protection temporaire, demandeurs d'asile déboutés et migrants victimes de la traite). Or, les données disponibles sur les mouvements de retour ne peuvent pas, actuellement, être dissociées par catégories, qui devraient normalement présenter d'importantes variations en fonction de caractéristiques telles que l'âge et le sexe.
- d) *Comptages multiples* : l'OIM fournit souvent différents services aux migrants – parfois non seulement dans le pays d'origine, mais aussi dans le pays d'accueil – selon leurs besoins spécifiques. Certains migrants peuvent ainsi être enregistrés dans plus d'un secteur de services ou par plusieurs bureaux extérieurs de l'OIM. En l'absence d'un système de données totalement intégré capable de suivre les enregistrements au niveau individuel, il se peut que le nombre total de bénéficiaires soit faussé du fait de comptages multiples ou d'enregistrements incohérents. C'est pourquoi, les statistiques qui suivent se rapportent parfois au nombre de services fournis plutôt qu'au nombre de bénéficiaires.
- e) *Couverture* : globalement, le taux de réponse des bureaux extérieurs se situe entre 80 et 90 %, ce qui a permis d'obtenir des estimations fiables pour la plupart des indicateurs. Pour certains services, toutefois, les informations disponibles n'étaient pas suffisantes pour produire une estimation à l'échelle mondiale, si bien que seules les données globales au niveau national ou régional ont été incluses.

Le présent chapitre livre des données sur les dix dernières années, en commençant par les activités relatives aux *mouvements* (réinstallations, rapatriements), suivi des services d'*aide aux migrants* (retours volontaires assistés et réintégration, aide aux victimes de la traite, services préconsulaires, mesures facilitant le recrutement et l'emploi, programmes de formation des migrants et évaluations sanitaires). L'aide aux personnes déplacées dans leur propre pays, réfugiés, ex-combattants, font partie des *interventions d'urgence en cas de crise humanitaire et assistance d'après-crise*. Elle examine ensuite brièvement les programmes visant à *renforcer les capacités* destinés aux fonctionnaires gouvernementaux, représentants des organisations internationales, des organisations non-gouvernementales et de la société civile, y compris les séminaires sur le droit international de la migration et de la gestion des migrations. Pour finir, elle propose un panorama des *publications de l'OIM* depuis 2001 et les chiffres correspondants. Les deux encadrés de la fin donnent quelques *chiffres clés* sur les activités menées depuis 60 ans, et décrivent les sources des données utilisées pour élaborer ce chapitre.

MOUVEMENTS

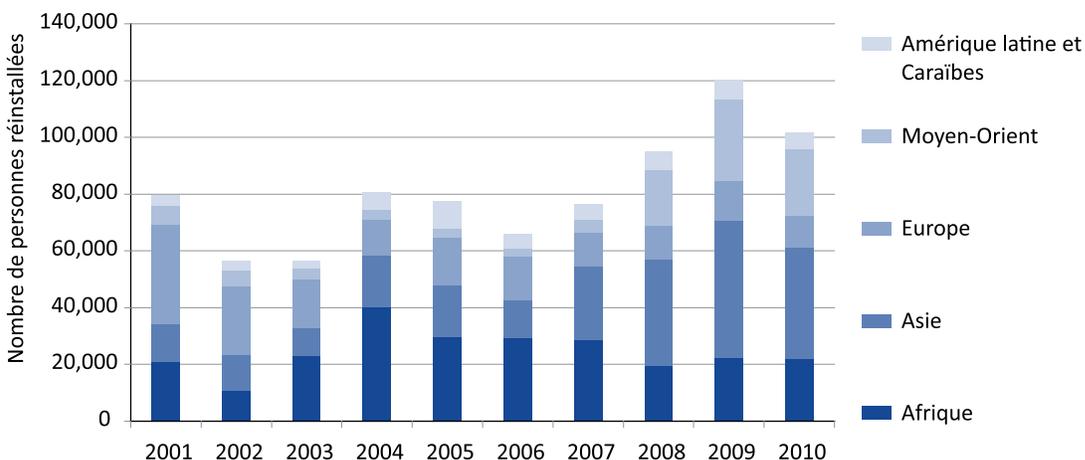
Réinstallation

Réinstallation	2001–2010	2010
Pays de départ couverts	165	123
Pays de réinstallation couverts	136	92
Nombre de projets/programmes	212	74
Dépenses totales	1 141 millions de dollars E.-U.	158 millions de dollars E.-U.
Nombre de bénéficiaires (réfugiés)	810 000	101 685

Faciliter la réinstallation de réfugiés dans les Etats qui leur offrent une protection temporaire ou la possibilité de se réinstaller définitivement est, depuis toujours, l'une des principales activités de l'OIM. De 2001 à 2010, elle a aidé 810 000 réfugiés à se réinstaller dans un pays tiers, ce qui représente 49 % de l'ensemble des efforts qu'elle déploie pour prêter assistance aux personnes ayant besoin d'un transport international. Le nombre de réfugiés secourus par l'OIM durant cette période comptait presque autant d'hommes (51 %) que de femmes (49 %).

L'aide à la réinstallation des réfugiés a nettement reculé en 2002 et 2003, après les attentats du 11 septembre 2001 et le ralentissement des admissions de réfugiés aux Etats-Unis d'Amérique, dû pour une large part à des restrictions liées à la sécurité. A mesure qu'étaient résolus les problèmes de sécurité, le nombre d'admissions a progressé régulièrement aux Etats-Unis d'Amérique pendant le reste de la décennie. Durant cette période, les cas de réinstallation de réfugiés ont continué à se diversifier et/ou à augmenter, pour englober de plus en plus de groupes ou de nationalités bénéficiant du statut de réfugié, de régions d'origine (voir la figure 1 et la carte 1) et d'Etats offrant aux personnes nécessitant une protection internationale la possibilité de se réinstaller durablement.

Figure 1. Nombre total de personnes réinstallées, par région de départ, 2001–2010



Source : OIM, 2011.

Entre 2001 et 2010, 532 078 réfugiés se sont rendus aux Etats-Unis d'Amérique, soit 66 % des bénéficiaires d'une aide à la réinstallation dans le monde. Au total, 103 282 personnes ont reçu une aide pour se réinstaller au Canada, 60 000 en Australie, 74 300 dans les pays nordiques, et 25 388 dans d'autres pays d'Europe occidentale (voir la carte 2).

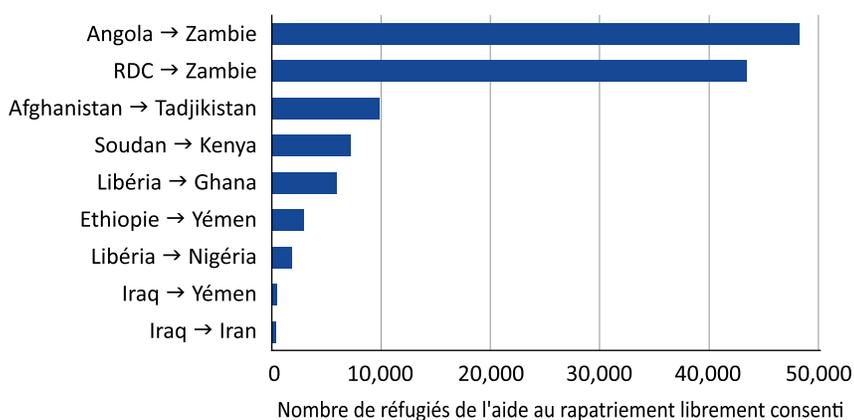
Rapatriement

Réinstallation	2001–2010	2010
Pays de départ couverts	87	26
Pays de réinstallation couverts	105	31
Nombre de projets/programmes	40	14
Dépenses totales	41 millions de dollars E.-U.	1.5 million de dollars E.-U.
Nombre de bénéficiaires (réfugiés)	130 610	13 200

Entre 2001 et 2010, 130 610 personnes ont bénéficié d'une aide au titre des programmes de rapatriement de l'OIM. Ceux-ci consistaient essentiellement à aider des réfugiés ou des groupes de réfugiés à retourner volontairement dans leur pays d'origine, comme l'Angola (49 841), la République démocratique du Congo (44 375), la République du Libéria (8 060), le Soudan (7 841), l'Éthiopie (3 312) et l'Iraq (1 010) (voir la figure 2).

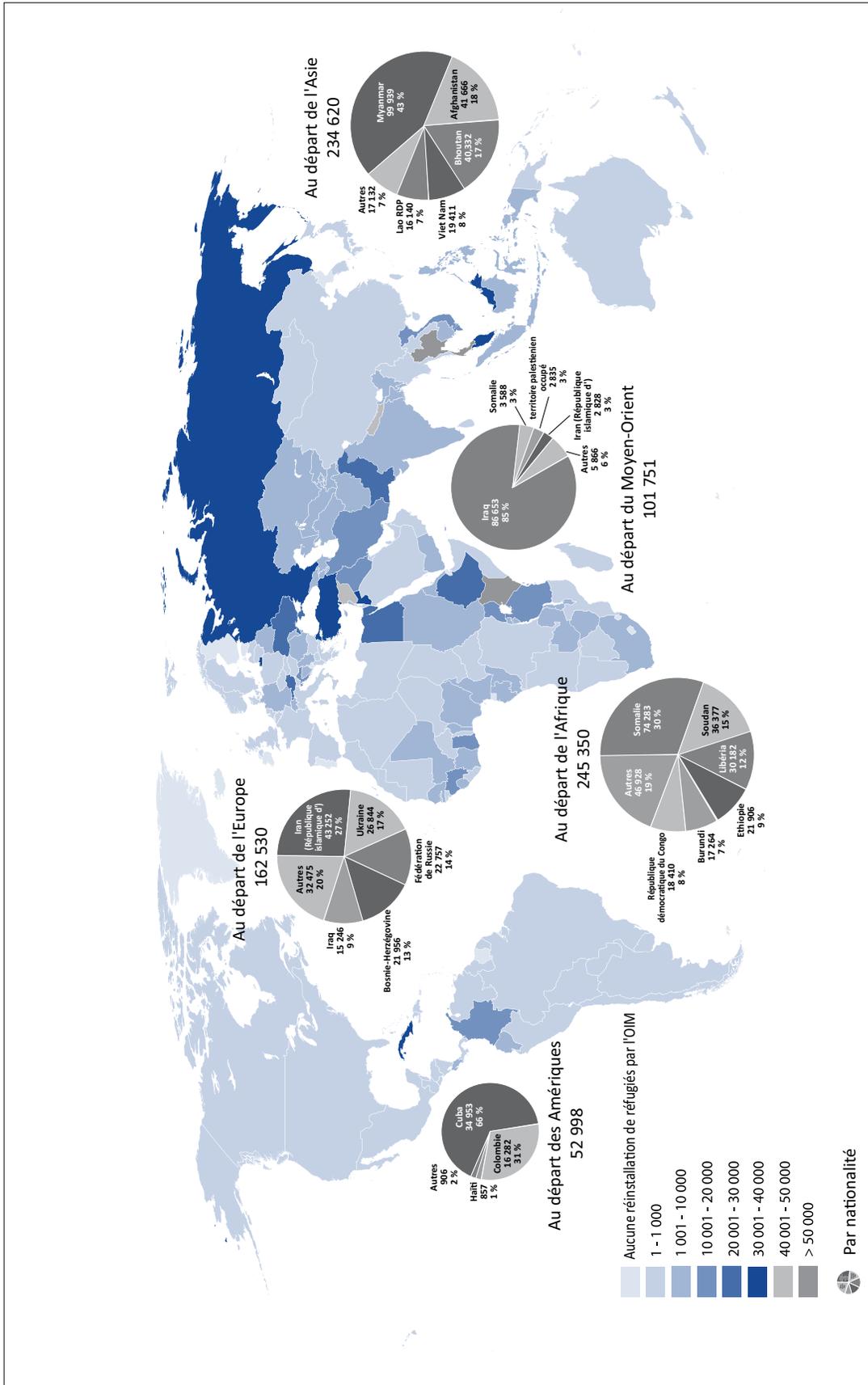
L'aide a été fournie en application du mémorandum d'accord conclu entre le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'OIM.

Figure 2. Principaux mouvements liés à l'aide au rapatriement librement consenti, par région, 2001–2010



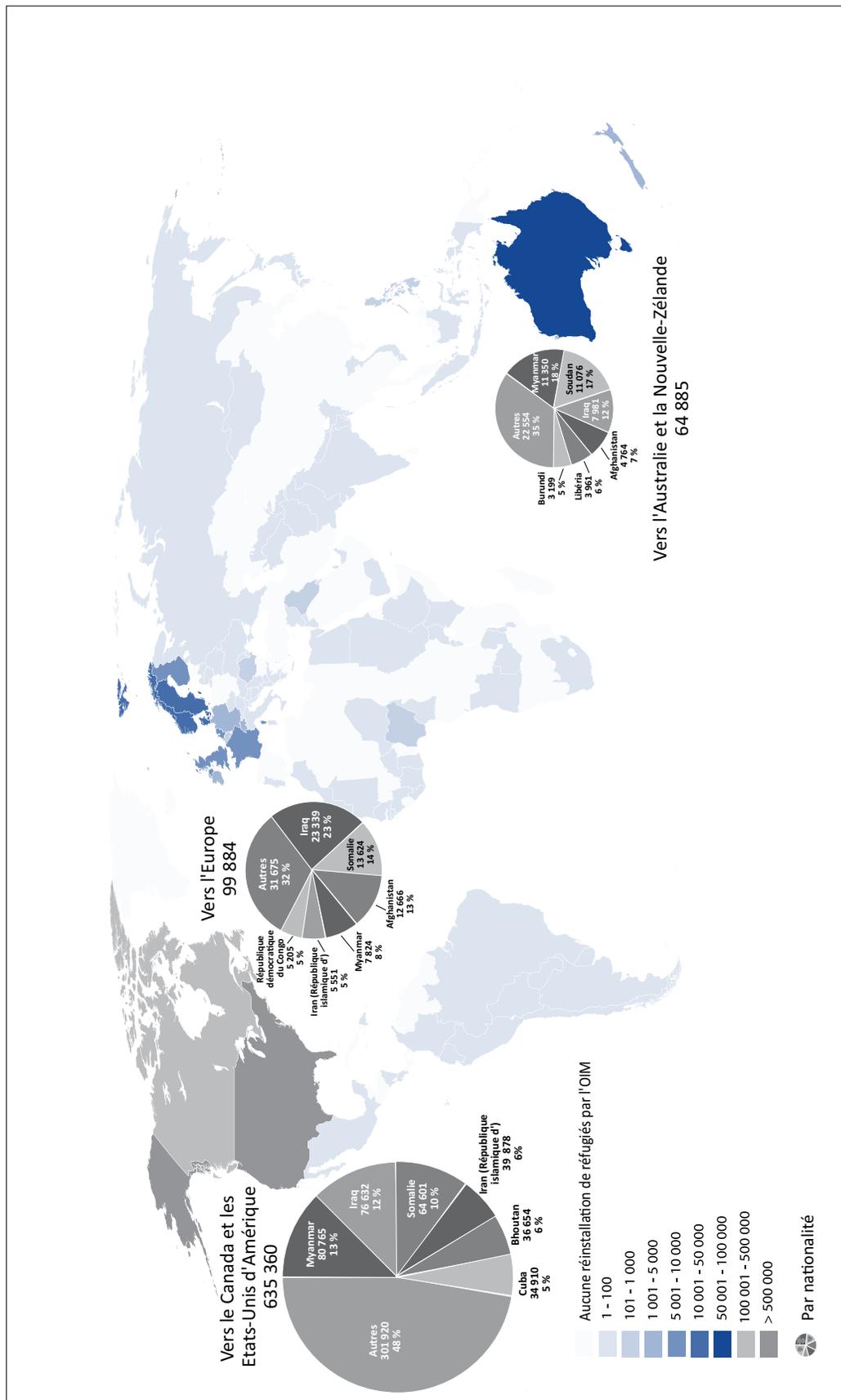
Source : OIM, 2011.

Carte 1 : Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide à la réinstallation, par région de départ et nationalité, 2001-2010



Source : OIM, 2011.

Carte 2 : Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide à la réinstallation, par région d'arrivée et nationalité, 2001-2010



Source : OIM, 2011.

AIDE AUX MIGRANTS

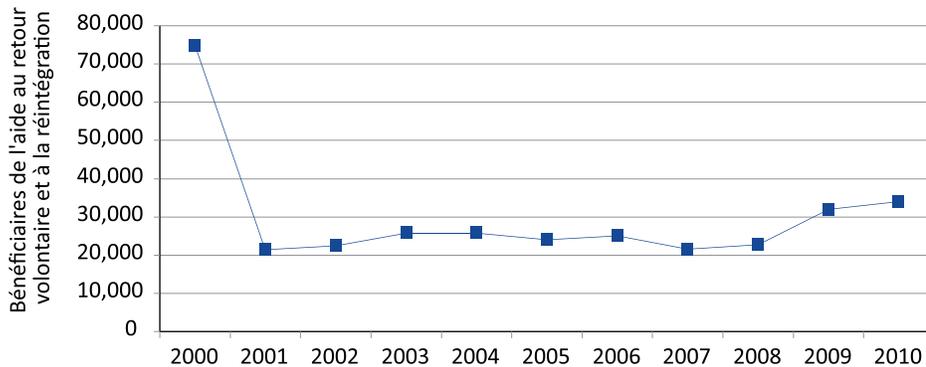
Aide au retour volontaire et à la réintégration

Aide au retour volontaire et à la réintégration	2001–2010	2010
Pays couverts	> 170	166
Nombre de projets/programmes	> 550	> 80
Dépenses totales	720 millions de dollars E.-U.	142 millions de dollars E.-U.
Nombre de bénéficiaires (retour volontaire et réintégration)	environ 330 000	34 014

L'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) est l'une des activités clés de l'OIM, qui permet à des dizaines de milliers de migrants de rentrer au pays chaque année. C'est en 1979 qu'a été mis en place le Programme de retour et de réintégration de demandeurs d'asile d'Allemagne (REAG), premier cadre formel de retour volontaire assisté. Il a été suivi par des programmes similaires en Belgique, aux Pays Bas, au Royaume-Uni et dans de nombreux autres pays. Ces premiers programmes de retour volontaire assisté consistaient uniquement à fournir aux migrants des informations, des conseils, le transport jusqu'au pays d'origine, et une aide restreinte à la réintégration, alors que les programmes plus récents comportent un volet de réintégration plus substantiel, ainsi que des activités de suivi et d'évaluation visant à pérenniser les retours. De nombreuses mesures sont également mises en place en réponse aux inquiétudes des communautés d'origine accueillant les migrants de retour. L'aide au retour volontaire et à la réintégration ne cesse de prendre de l'ampleur, les pays (d'accueil et d'origine) étant de plus en plus nombreux à considérer cette activité comme essentielle pour garantir une gestion des migrations efficace et respectueuse de la dignité humaine. Des programmes AVRR sont mis en œuvre dans toutes les régions du monde, et de plus en plus souvent entre des pays en développement (retours Sud-Sud, en sus des retours Nord-Sud). Aujourd'hui, l'OIM exécute plus de 100 projets d'aide au retour volontaire et à la réintégration dans le monde.

Près de 330 000 migrants originaires de plus de 170 pays ont reçu une telle aide depuis 2000 (voir la figure 3). De 2001 à 2008, le nombre de bénéficiaires est resté relativement stable, se situant entre 20 000 et 30 000 par an. En 2010, l'OIM a aidé 34 014 migrants à retourner chez eux dans des conditions humaines et dignes et/ou à réintégrer leur pays d'origine.

Figure 3. Nombre de bénéficiaires de programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration, 2000–2010



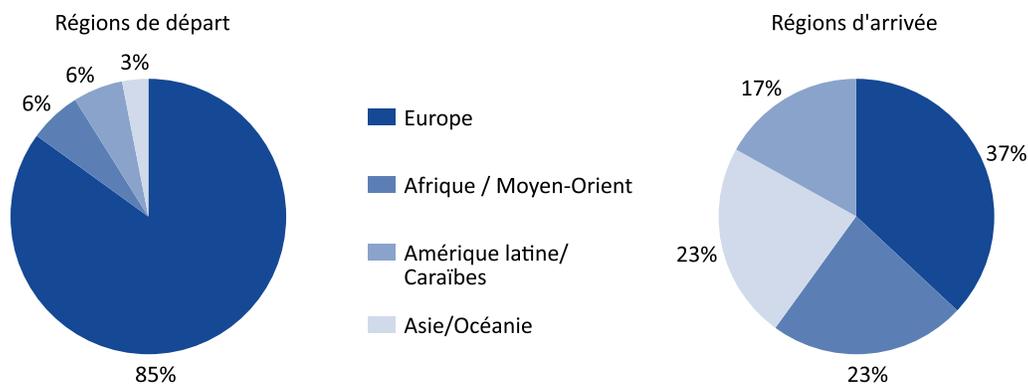
Source : OIM, 2011.

Note : Le nombre élevé enregistré en 2000 se rapporte aux migrants de retour au départ du Kosovo placé sous administration des Nations Unies en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité (dénommé ci-après « Kosovo [résolution 1244 du Conseil de sécurité] »).

Bien que, par le passé, les programmes AVRR aient été principalement mis en œuvre dans l'UE, d'autres régions géographiques sont couvertes depuis peu, dont les Amériques, l'Asie/Océanie, l'Afrique et le Moyen-Orient. En 2010, l'Europe était le point de départ de 85 % des migrants de retour, suivie de l'Afrique et de l'Amérique latine, avec 6 % chacune (voir la figure 4). Ces trois dernières années, 8 des 10 principaux pays de départ étaient européens (les deux autres étant la Jamahiriya arabe libyenne et le Mexique). En 2010, l'OIM a exécuté des projets d'aide au retour volontaire et à la réintégration dans 26 Etats membres de l'UE, ainsi qu'en Norvège et en Suisse.

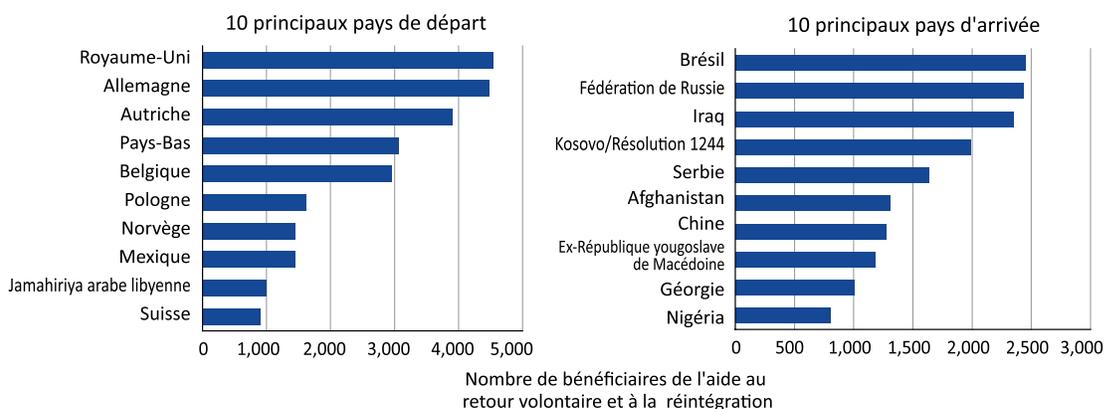
La répartition géographique des pays d'arrivée était plus équilibrée : 37 % des migrants sont revenus en Europe, 23 % en Afrique/Moyen-Orient et en Asie/Océanie, et 17 % en Amérique latine/Caraïbes (voir la figure 4).

Figure 4. Programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration, par région de départ et d'arrivée (%), 2010



Source : OIM, 2011.

Figure 5. Nombre de bénéficiaires de l'aide au retour volontaire et à la réintégration, 10 principaux pays de départ et d'arrivée, 2010



Source : OIM, 2011.

Les migrants de retour sont principalement des hommes, qui étaient âgés de 20 à 30 ans lorsqu'ils ont quitté leur pays en quête de conditions de vie meilleures, parfois accompagnés de parents. La décision de rentrer au pays est généralement motivée par des raisons personnelles et/ou socioéconomiques. La plupart des bénéficiaires avaient déposé une demande d'asile qui avait été rejetée. Les autres catégories de bénéficiaires comprennent les migrants dépourvus de documents ou qui n'ont pas le droit de rester dans le pays d'accueil (par exemple, parce que leur visa est arrivé à expiration). Parallèlement à l'assistance portée aux migrants dans le cadre des programmes AVRR, l'OIM continue d'offrir à moindre échelle une aide à la réintégration aux migrants de retour au titre d'autres dispositifs mis en place par les pays d'origine ou de destination.

Lutte contre la traite

Lutte contre la traite	2000–2010	2010
Pays couverts	Environ 85	Environ 85
Nombre de projets/programmes	> 750	> 70
Dépenses totales	193 millions de dollars E.-U.	35 millions de dollars E.-U.
Nombre de prises en charge de victimes de la traite par des bureaux extérieurs de l'OIM	46 554	5 911

Le programme de lutte contre la traite de l'OIM constitue une source de données internationales unique au monde, obtenues directement auprès des victimes de la traite prises en charge par l'Organisation et/ou par des fournisseurs de services. Les données sont recueillies au moyen du module MiMOSA² de lutte contre la traite, ou suivant la méthode apparentée appliquée par les bureaux qui n'utilisent pas la base de données sur la traite de l'OIM (mais qui sont

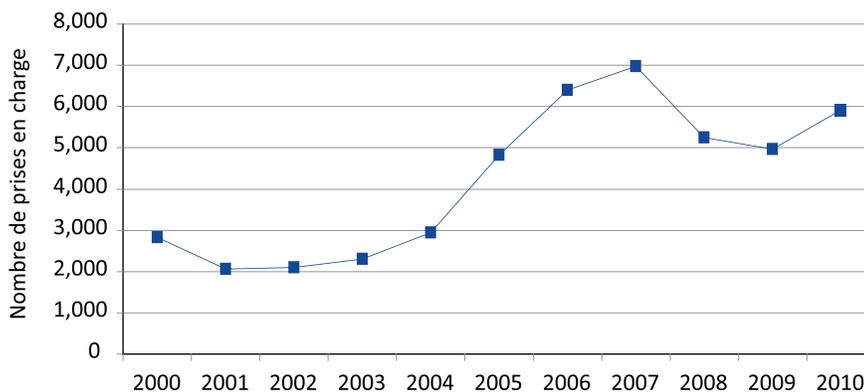
² Ci-après dénommée « base de données sur la traite de l'OIM ».

tenus de communiquer leurs données au Siège chaque trimestre)³. Financée par le Bureau de la surveillance et de la lutte contre la traite des personnes (G/TIP) du Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, la base de données sur la traite de l'OIM est la plus grande source de données brutes sur les victimes de la traite ayant été enregistrées. Après sa création en 1999-2000 au Kosovo (résolution 1244 du Conseil de sécurité), elle a été développée pour englober les pays d'origine voisins du sud-est de l'Europe, puis d'autres pays et régions du monde.

L'OIM apporte aux victimes de la traite une aide directe et personnalisée fondée sur une approche globale : hébergement, soins médicaux, aide psychosociale, assistance juridique, mesures facilitant le retour volontaire (après une évaluation des risques), et aide à la réintégration. L'Organisation lutte contre la traite et aide les victimes dans les pays d'origine, de transit et de destination. Ses projets d'aide directe, qui étaient initialement axés sur les femmes victimes de la traite aux fins d'exploitation sexuelle, concernent désormais toutes les victimes – hommes, femmes et enfants – de tous les pays du monde, y compris leur pays d'origine, et toutes les formes d'exploitation.

Aujourd'hui, la base de données est installée dans 72 bureaux extérieurs de l'OIM, avec des volumes de données collectées variables. A la fin de décembre 2010, le système contenait des informations sur environ 16 000 victimes enregistrées bénéficiaires de l'aide de l'OIM dans plus de 85 pays sources et plus de 100 pays de destination⁴. Pour compléter ces données, l'OIM a demandé des renseignements supplémentaires à 106 bureaux extérieurs mettant en œuvre des programmes de lutte contre la traite. Les données combinées font apparaître que ces dix dernières années, elle a fourni une aide à des victimes à 46 554 occasions⁵ (y compris les cas où l'aide a été fournie en plusieurs endroits différents à la même personne). Rien qu'en 2010, elle a enregistré 5 911 prises en charge par ses bureaux extérieurs (voir la figure 6).

Figure 6. Nombre de prises en charge individuelles de victimes de la traite, 2000–2010



Source : OIM, 2011.

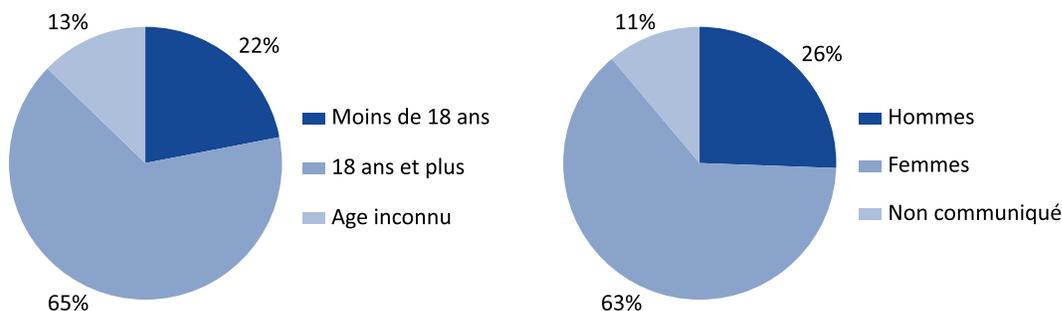
³ Lors de l'examen de ces chiffres, il convient de tenir compte du contexte et des réserves qui s'imposent : i) les données concernent les personnes aidées par l'OIM et ne donnent donc pas une image précise de la traite dans un pays ou une région en particulier ; ii) l'accent ayant été mis à l'origine sur la traite aux fins d'exploitation sexuelle et sur les mouvements transfrontières, on a eu tendance à négliger d'autres types de victimes (les hommes, par exemple), d'autres formes de traite (par exemple, aux fins de travail), ou encore les victimes de la traite interne, ce qui a parfois donné une image déformée du phénomène ; iii) les données recueillies selon la méthode apparentée comportent parfois des doublons (le bureau extérieur d'un pays de destination communique des données sur des bénéficiaires également pris en charge par le bureau d'un pays source, surtout en cas de retour volontaire assisté). Cela étant, il reste que l'aide est fournie dans les deux cas, et mérite d'être mentionnée ; et iv) en mai 2011, six bureaux extérieurs de l'OIM (4 %) n'avaient toujours pas communiqué leurs données et/ou confirmé qu'ils n'avaient pas mis en œuvre de projet de lutte contre la traite (en raison, le plus souvent, d'opérations d'urgence humanitaire déployées par l'Organisation).

⁴ Ce chiffre ne recèle aucun double comptage.

⁵ Ce chiffre ne correspond pas au nombre total de victimes : une même personne peut, en effet, recevoir une aide de deux bureaux extérieurs de l'OIM (dans le pays où elle a été victime d'exploitation, puis dans son pays d'origine). Ce cas serait ainsi enregistré par les deux bureaux.

Les données révèlent une majorité de femmes et d'adultes âgés de 18 ans ou plus (63 % et 65 %, respectivement). Environ un quart des cas concernent des mineurs (22 %) et des hommes (26 %). L'âge et le sexe d'environ 10 % des victimes n'ont pas été enregistrés (voir la figure 7).

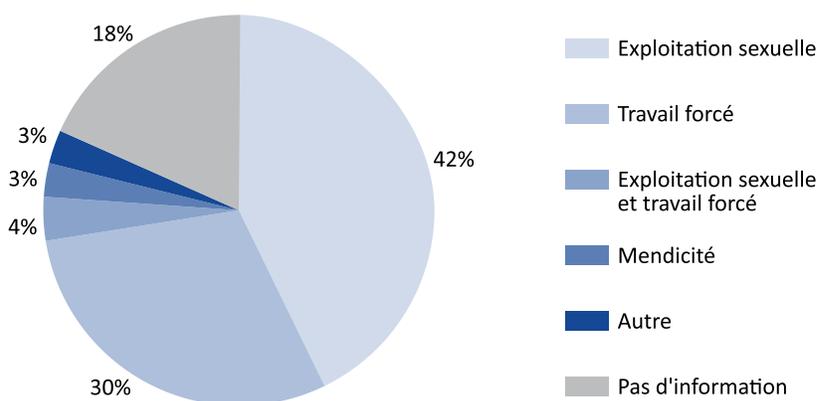
Figure 7. Nombre total de victimes de la traite prises en charge, par sexe et par âge (%), 2000–2010



Source : OIM, 2011.

Il s'agissait de victimes de la traite aux fins d'exploitation sexuelle (42 %), de travail forcé (30 %), d'exploitation sexuelle et de travail forcé combinés (4 %), et de mendicité (3 %) (voir la figure 8). La nature de l'exploitation est inconnue dans 18 % des cas.

Figure 8. Nombre total de victimes de la traite prises en charge, par type d'exploitation (%), 2000–2010



Source : OIM, 2011.

Les chiffres soulignent la nécessité de s'attaquer à la traite autrement que sous le seul angle de l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants. Les données relatives aux personnes prises en charge par l'OIM montrent que presque 50 % d'entre elles avaient été victime de la traite aux fins d'exploitation sexuelle, et que plus d'un tiers avaient été astreintes à un travail forcé. Depuis 2005, la part des victimes avérées de la traite aux fins de travail forcé a augmenté chaque année. Cette évolution a coïncidé avec une progression du nombre de cas relevés de traite d'hommes ou de traite aux fins de travail forcé, et avec une prise de conscience accrue de ces phénomènes (voir la note de bas de page 3). En 2010, pour la première fois de son histoire, l'OIM a aidé plus de victimes de la traite aux fins de travail forcé que de victimes de la

traite aux fins d'exploitation sexuelle. Il faut également noter que moins de 1 % des victimes prises en charge par l'OIM avaient été enlevées sur le lieu de la traite et que, à l'inverse, plus de la moitié avaient été recrutées par l'entremise d'une personne connue.

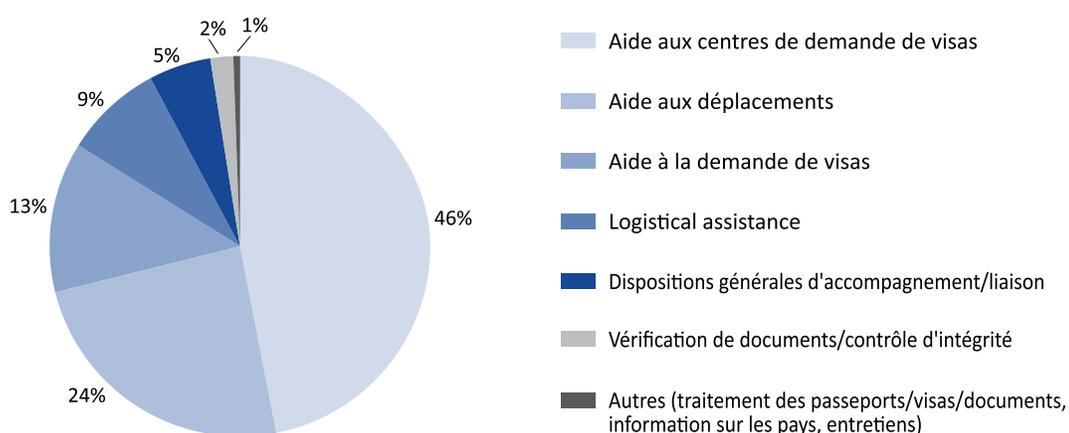
Enfin, on pense souvent à tort que les personnes sont victimes de la traite hors de leur pays, alors que 25 % des personnes prises en charge par l'OIM sont victimes de la traite dans leur propre pays.

Services d'appui en matière d'immigration et de visas

Services d'appui en matière d'immigration et de visas	2006–2010	2010
Pays couverts	> 50	> 50
Nombre de projets/programmes	> 65	62
Nombre de services (demandes d'assistance traitées)	382 133	84 901

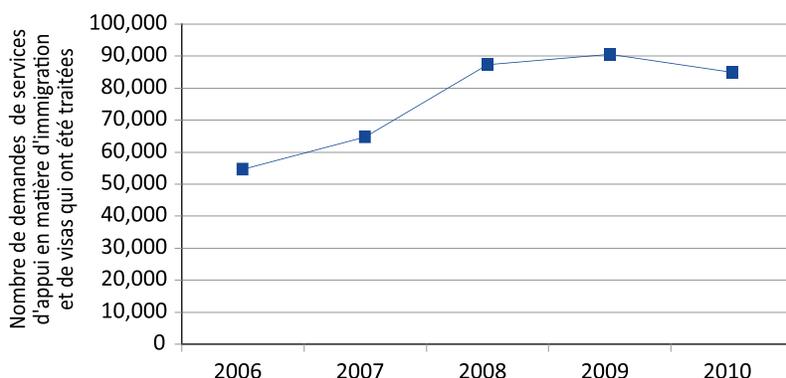
Dans le domaine de la gestion des migrations, l'un des volets importants de l'action de l'OIM est la fourniture d'une assistance directe aux gouvernements et aux migrants en matière d'immigration et de délivrance de visas – principalement pour le regroupement familial, les études et, dans une moindre mesure, le travail. L'Organisation offre divers services individualisés : administration de centres de demande de visas, aide à la demande de visa, aide logistique et contact avec les agents de l'immigration, entretiens, vérification des documents et contrôle d'intégrité, traitement des passeports/visas/documents, et renseignements sur les pays (voir la figure 9). En 2010, l'OIM a traité 84 901 demandes de services d'appui en matière d'immigration et de visas (voir la figure 10).

Figure 9. Services d'appui en matière d'immigration et de visas, par type, 2006–2010



Source : OIM, 2011.

Figure 10. Nombre de demandes de services d'appui en matière d'immigration et de visas qui ont été traitées, 2006–2010



Source : OIM, 2011.

L'OIM est attachée à la qualité des services qu'elle offre, et veille en particulier à ce que les demandeurs de visa soient toujours traités avec dignité et respect, et à ce qu'on les informe dans leur langue des procédures de demande et de délivrance de visa ainsi que de leurs droits et responsabilités. Elle rappelle régulièrement aux migrants que la délivrance des visas relève entièrement des autorités nationales.

Pour les gouvernements, ces services permettent d'améliorer la collecte de données, de simplifier et de rationaliser les procédures de visa, de réduire les tâches administratives qui prennent du temps, de diminuer les coûts, d'améliorer la qualité du service, de lutter contre la fraude et de renforcer la sécurité dans les missions diplomatiques ou consulaires. L'OIM est parfois sollicitée pour assurer une fonction de représentation ou fournir un appui logistique en matière d'immigration ou de délivrance de visas, là où il n'existe pas de représentation permanente ou lorsque le traitement des visas est délocalisé à l'étranger.

Les services d'appui en matière d'immigration et de visas comprennent également une aide au voyage à l'intention des migrants et des pouvoirs publics : tarifs aériens réduits pour les migrants ; franchise de bagages plus généreuse ; renseignements sur le voyage par avion et le pays de destination ; délivrance de billets ; communication d'informations à l'avance aux répondants ; aide pour remplir les formulaires au départ et à l'arrivée ; escorte – médicale ou non – durant le vol ; et aide au départ, au transit et à l'arrivée dans certains pays. En 2010, l'OIM a fourni une aide aux déplacements à 15 791 migrants en partance pour l'Australie, le Canada, la Nouvelle Zélande et les Etats-Unis d'Amérique.

Facilitation du recrutement et de l'emploi

Facilitation du recrutement et de l'emploi	2003–2010	2010
Pays couverts	8	6
Nombre de projets/programmes	7	4
Dépenses totales (frais de présélection et frais avant le départ uniquement ; billets d'avion à la charge des employeurs)	> 6 millions de dollars E.-U.	> 0,5 million de dollars E.-U.
Nombre de bénéficiaires (travailleurs migrants)	> 20 000	> 3 800

L'OIM aide les Etats Membres à définir et mettre en place un large éventail d'initiatives et de projets de migration de main-d'œuvre : renforcement des capacités de gestion ; protection des travailleurs migrants conformément aux normes internationales ; promotion et analyse de la migration circulaire ; facilitation du recrutement de travailleurs étrangers temporaires ; formation et sensibilisation aux voies de migration de main-d'œuvre légales ; et encouragement du dialogue entre Etats et de la coopération régionale sur la migration de main-d'œuvre.

L'OIM a lancé ses services de facilitation du recrutement dans les années 1970, parallèlement aux programmes de migration sélective en Amérique latine. Ces services ont principalement pour objectif de contribuer à la mise en place de systèmes d'administration transparents pour toutes les parties prenantes, d'instaurer la confiance entre les partenaires, et d'assurer la protection des travailleurs migrants. Ils sont habituellement fournis au titre d'accords bilatéraux sur la main-d'œuvre entre pays d'origine et de destination, ou d'autres dispositifs conçus pour préserver les droits des travailleurs migrants.

Le rôle de l'Organisation en ce qui concerne le recrutement de main-d'œuvre étrangère peut donc varier selon les circonstances, les besoins et les cadres existants dans les pays. Différents services sont proposés : diffusion d'informations ; création de bases de données et enregistrement des travailleurs migrants potentiels ; mise en correspondance des compétences avec la demande ; sélection et orientation avant le départ ; aide durant le transit et après l'arrivée ; orientations complémentaires dans le pays d'accueil ; placement ; et retour et réintégration dans le pays d'origine.

Ces dix dernières années, l'OIM a, en étroite collaboration avec les gouvernements et les employeurs privés, facilité le recrutement et l'emploi de quelque 20 000 travailleurs temporaires originaires de la Colombie, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et de Maurice, pour des sociétés canadiennes, italiennes et espagnoles de divers secteurs (agriculture, élevage, aviculture, production laitière, agroalimentaire, soins, transformation et services généraux).

Environ 80 % des travailleurs temporaires migrants bénéficiaires de l'aide de l'OIM étaient des Guatémaltèques qui se rendaient au Canada (15 997) dans le cadre d'un programme de migration circulaire lancé en juillet 2003. Le niveau de circularité effective est important, environ 55 % (8 908) des migrants guatémaltèques revenant au Canada au moins deux années de suite, les 45 % restants étant de nouveaux travailleurs. Le taux de retour au Guatemala au terme du contrat de travail est remarquablement élevé (99,8 %), et le taux d'abandon en début de contrat est très faible (2,5 %). En ce qui concerne le nombre total de travailleurs migrants aidés par l'OIM ces dix dernières années, le pays d'origine qui arrive en deuxième position est la Colombie, avec 3 789 travailleurs placés au Canada, en Espagne et en Italie entre 2003 et 2010.

Programmes de formation des migrants

Programmes de formation des migrants	2001–2010	2010
Pays couverts	> 50	46
Nombre de projets/programmes	40	15
Nombre de bénéficiaires (migrants)	352 328	40 749

Depuis le début des années 1950, l'OIM applique des programmes de formation destinés aux migrants, non seulement avant leur départ, pour faciliter la transition et l'adaptation, mais aussi, dans certains cas, après leur arrivée. Ces programmes comprennent un large éventail d'activités conçues principalement pour permettre aux migrants (permanents et temporaires) de bien s'intégrer dans le pays de destination.

La formation procure aux migrants des renseignements importants sur le pays de destination, tout en les aidant à définir et à développer les compétences qui leur seront nécessaires pour réussir dans leur nouvel environnement. Parallèlement, elle porte aussi sur les attitudes et changements de comportement à adopter pour bien s'intégrer.

Ces programmes de formation s'adressent aux réfugiés, aux immigrants humanitaires, aux personnes admises au titre du regroupement familial, aux migrants qualifiés, aux migrants par mariage, aux immigrants et aux travailleurs temporaires étrangers. Ils doivent contribuer à réduire les coûts liés à l'intégration des migrants, en aidant les nouveaux arrivants à devenir rapidement des membres autonomes et productifs de la société d'accueil, afin d'être moins vulnérables et de pouvoir participer réellement à leur nouvelle communauté.

Entre 2001 et 2010, 352 328 migrants ont bénéficié directement d'une formation de l'OIM (voir la figure 11). Environ 86 % d'entre eux étaient en cours de réinstallation. La formation des réfugiés et immigrants humanitaires est plutôt axée sur l'orientation avant le départ – informations sur le pays d'accueil, cours de langue ou d'alphabétisation, et formation avant l'embarquement. Les séances d'information avant le départ ou l'embarquement s'adressent principalement aux personnes qui prennent l'avion pour la première fois, et traitent des formalités à l'aéroport, pendant le transit, durant le vol et à l'arrivée, notamment des formalités des douanes et de l'immigration. Des informations sur la sécurité pendant le vol, l'accompagnement des nourrissons et des enfants, le change des couches et les vêtements appropriés leur sont également communiqués. Il peut aussi être demandé aux formateurs d'informer le personnel au sol et le personnel naviguant des compagnies aériennes des besoins spécifiques de certaines populations de réfugiés. Quarante-huit pour cent des migrants ayant reçu une formation ont bénéficié du programme d'orientation culturelle des Etats-Unis d'Amérique (USCO – United States Cultural Orientation), 34 % d'entre eux appartenaient à diverses catégories (réfugiés, migrants qualifiés, membres de la famille, investisseurs, et aides familiaux résidents) en partance pour le Canada, et 11 % ont suivi des stages AUSCO (Australian Cultural Orientation)⁶.

Quatorze pour cent des participants étaient des travailleurs migrants qualifiés et non qualifiés, des demandeurs d'asile, des migrants par mariage, des demandeurs de visa d'immigration et des membres des familles de victimes de la traite. Les formations suivies étaient les suivantes : orientation avant le départ, préparation à l'emploi, initiation à la finance, ou informations sur le pays de destination pour faciliter la réinstallation, que celle-ci soit motivée par le travail, les études ou la recherche de meilleures conditions de vie. Selon des estimations, les travailleurs migrant temporaires en partance pour le Canada depuis la Colombie, El Salvador, le Guatemala et Maurice représentaient 10 % des participants aux formations.

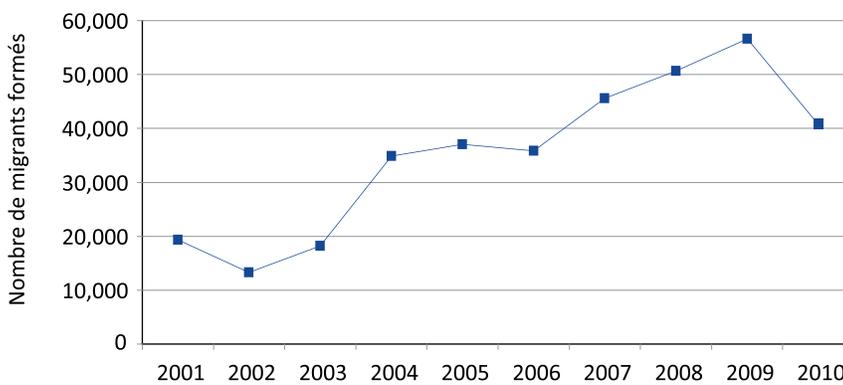
Il convient de relever que les formations sont suivies par un public mixte équilibré (45 à 52 % des participants sont des femmes), exception faite des grands programmes de migration de main-d'œuvre au départ de l'Amérique centrale, qui sont à prédominance masculine.

⁶ L'OIM détient actuellement le contrat mondial pour la fourniture de services d'orientation culturelle avant le départ pour l'Australie et le Canada, entre autres pays.

Des activités de formation pour les migrants ont été mises en œuvre dans plus de 50 pays, en particulier en Afrique (qui compte 54 sites de transit de réfugiés), en Asie (Malaisie, Népal, Philippines et Thaïlande) et dans la région Moyen-Orient/Afrique du Nord (Egypte, Jordanie et République arabe syrienne).

Sous l'effet de l'augmentation des contingents de réfugiés et de l'importance croissante des politiques d'intégration, notamment dans l'Union européenne, les activités de formation des migrants de l'OIM devraient normalement susciter un intérêt accru et gagner en visibilité dans les programmes nationaux. Rien que par la place qu'elle occupe dans les activités en faveur de l'intégration, la formation prouve qu'elle est un instrument clé de l'amélioration des perspectives d'intégration à l'échelle mondiale.

Figure 11. Nombre de migrants formés, 2001–2010



Source : OIM, 2011.

Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage

Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	2001–2010	2010
Pays couverts	70	57
Nombre de projets/programmes	63	28
Dépenses totales	223 millions de dollars E.-U.	43 millions de dollars E.-U.
Nombre de bénéficiaires	> 1,5 million de dollars E.-U.	265 000

L'OIM offre une assistance sanitaire depuis sa création, en 1951. Au départ, celle-ci revêtait la forme de services médicaux fournis aux migrants européens déplacés après la Seconde Guerre mondiale. Depuis, les activités dans le domaine de la santé ont évolué, et le champ des responsabilités s'est élargi en réponse aux nouveaux besoins des migrants et des Etats, et à l'attention portée par la communauté internationale aux aspects sanitaires des schémas et tendances migratoires.

Le programme d'évaluation sanitaire dans le contexte migratoire et d'assistance sanitaire durant le voyage est l'un des plus importants services de gestion des migrations fournis par l'OIM, sous l'angle du nombre de migrants bénéficiaires, d'intervenants et des dépenses opérationnelles.

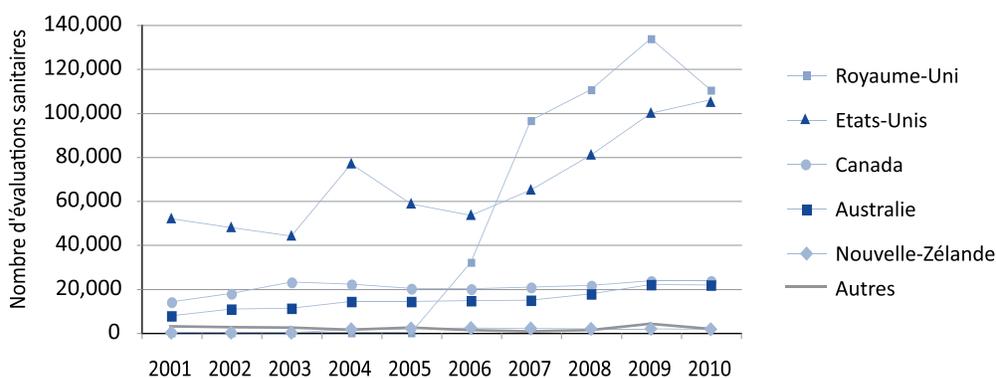
Dans l'intérêt des migrants et des communautés d'accueil, les évaluations sanitaires précédant le départ visent à éviter la transmission transfrontière de maladies qui présentent un risque de santé publique, à s'assurer que les migrants sont aptes à voyager, et à leur donner les informations et les moyens nécessaires pour accéder aux services de santé à leur arrivée.

Une fois remplies les formalités de demande d'immigration, la majorité des migrants utilisent les services de transport de l'OIM, essentiellement l'avion, pour gagner leur nouveau pays de résidence. Les personnes qui nécessitent une assistance sanitaire durant le voyage (escorte médicale) sont recensées lors de l'évaluation sanitaire, en vue d'assurer leur sécurité pendant le trajet et de leur éviter, ainsi qu'aux autres passagers, des désagréments inutiles. L'escorte médicale de l'OIM prévoit également l'utilisation de systèmes de notification qui orientent les intéressés vers les agents de santé ou d'immigration compétents ou vers des parents à leur arrivée. Les évaluations sanitaires dans le contexte migratoire réalisées par l'OIM sont de plus en plus souvent employées comme un outil de santé publique pour prévenir les maladies par la vaccination, et protéger la santé des migrants potentiels et des réfugiés par des mesures de sensibilisation, d'éducation sanitaire et des soins. De ce fait, elles contribuent à l'intégration des migrants dans les communautés d'accueil.

Entre 2001 et 2010, le nombre d'évaluations sanitaires de réfugiés et d'immigrants a presque triplé. Rien qu'en 2010, plus de 250 000 personnes réparties dans plus de 50 pays en ont bénéficié. Au cours des dix dernières années, plus de 1,5 million d'évaluations sanitaires ont été effectuées.

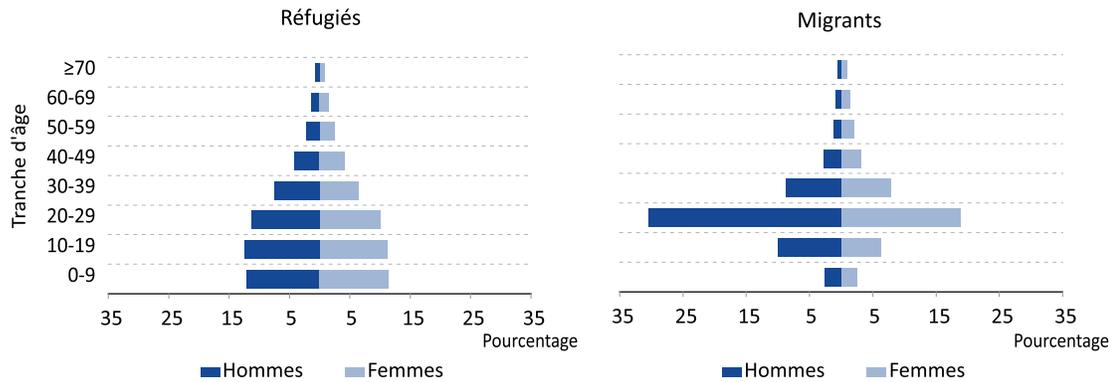
Elles ont été réalisées principalement pour le compte d'importants pays de destination, tels que l'Australie, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, la Nouvelle Zélande et le Royaume-Uni (voir la figure 12). C'est ce dernier qui, en raison du programme pilote de dépistage de la tuberculose mené par l'OIM dans le pays depuis 2005, a accueilli le plus grand nombre d'immigrants ayant bénéficié d'une assistance sanitaire. Ceux-ci étaient généralement des étudiants et d'autres adultes âgés de 20 à 29 ans. Les Etats-Unis d'Amérique ont été la destination la plus fréquente des réfugiés bénéficiaires : vers la fin de la décennie, l'OIM procédait à l'évaluation sanitaire de plus de 90 % des réfugiés en partance pour les Etats-Unis d'Amérique, au titre du programme USRAP (United States Refugee Admissions Programme).

Figure 12. Nombre total d'évaluations sanitaires, par pays de destination, 2001–2010



Source : OIM, 2011.

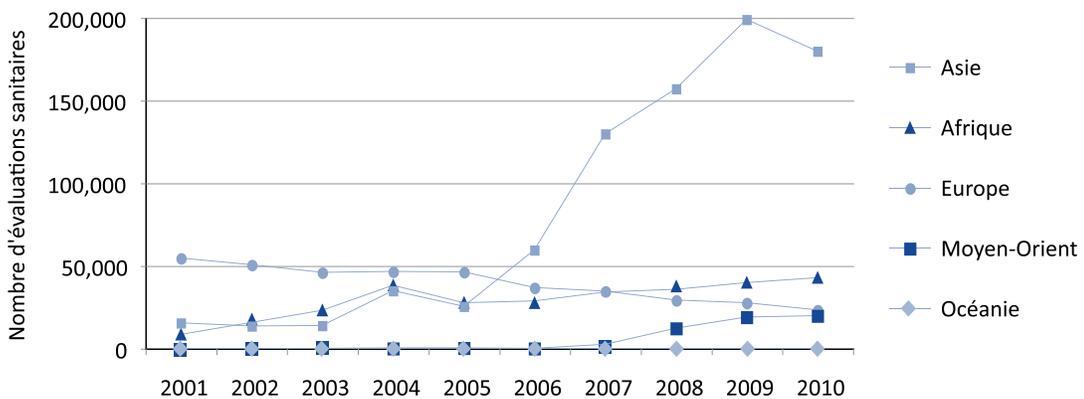
Figure 13. Evaluations sanitaires de réfugiés et de migrants, par sexe et par âge (%), 2004-2010



Source : OIM, 2011.

Les services d'évaluation sanitaire se sont déplacés géographiquement ces dix dernières années : la première partie de la décennie a vu une prédominance d'évaluations sanitaires de réfugiés et d'immigrants en provenance d'Europe (surtout de la Fédération de Russie et d'Ukraine), tandis que la deuxième a vu une forte augmentation d'évaluations de réfugiés et d'immigrants originaires d'Asie (principalement du Bangladesh, du Népal, du Pakistan et de Thaïlande) (voir la figure 14).

Figure 14. Nombre total d'évaluations sanitaires, par région d'origine, 2001-2010



Source : OIM, 2011.

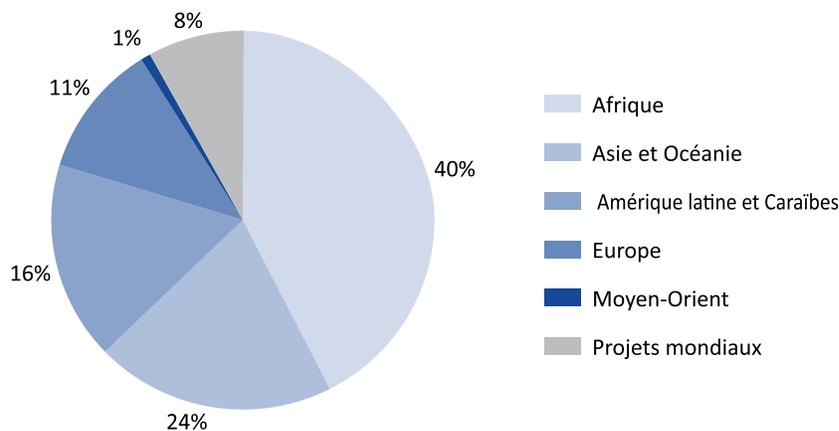
Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants

Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants	2001-2010	2010
Pays couverts	environ 100	> 80
Nombre de projets/programmes	248	131
Dépenses totales	68 millions de dollars E.-U.	14 millions de dollars E.-U.

Parallèlement à son programme d'évaluation et d'assistance sanitaire, l'OIM fournit directement ou indirectement des services de santé équitables et de qualité aux populations mobiles et autres migrants, y compris les migrants en situation irrégulière (victimes de la traite et migrants en détresse), ou encore aux travailleurs migrants et aux communautés d'accueil. Elle renforce à cet effet les capacités de ses partenaires des secteurs sanitaire et non sanitaire publics et privés, ainsi que celles des migrants et communautés d'accueil, de façon à assurer des services sanitaires et sociaux complets et de qualité d'un bout à l'autre du cycle migratoire. Parmi les questions de santé publique et de soins de santé primaire dont s'occupe l'OIM figurent la santé mentale, le soutien psychosocial, l'intégration culturelle, les maladies infectieuses émergentes ou récurrentes, les maladies non transmissibles, la grippe pandémique, la tuberculose, le paludisme, la santé sexuelle et reproductive, et les maladies sexuellement transmissibles, dont le sida.

L'Organisation a élargi et étoffé ses programmes de promotion de la santé et d'assistance sanitaire aux migrants, passant de la supervision de 44 projets en 2004 à la conduite de 131 projets (pour moitié liés au VIH) en 2010. Avec des dépenses avoisinant 66 millions de dollars E.-U. au cours des dix dernières années (voir la figure 16), ces activités ont pris une place croissante dans les programmes mis en œuvre par l'OIM dans le domaine de la santé.

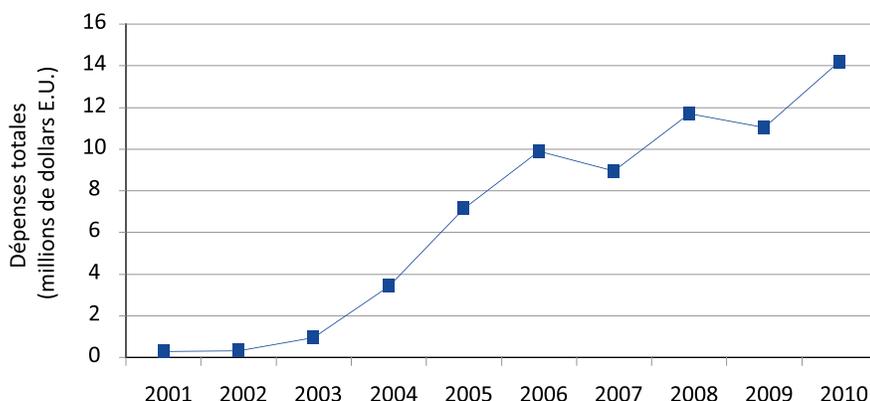
Figure 15. Dépenses de promotion de la santé et d'assistance sanitaire aux migrants, par région (%), 2001–2010



Source : OIM, 2011.

Note : Les dépenses totales pour la période 2001–2010 se sont élevées à 68 millions de dollars E.-U.

Figure 16. Dépenses de promotion de la santé et d'assistance sanitaire aux migrants (millions de dollars E.-U.), 2001–2010



Source : OIM, 2011.

Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise⁷

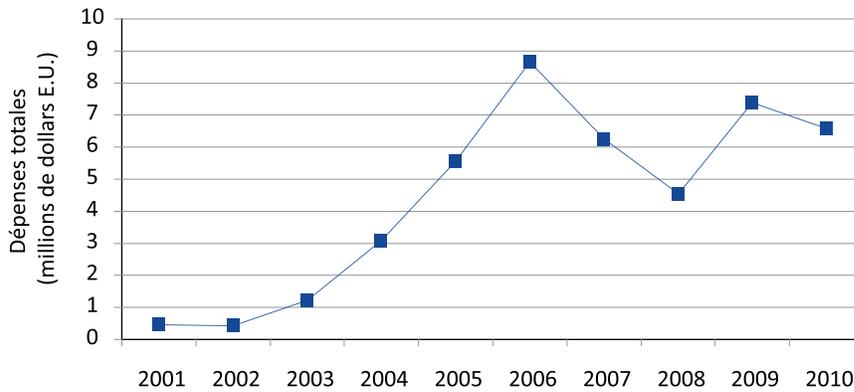
Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise	2001–2010	2010
Pays couverts	22	17
Nombre de projets/programmes	98	53
Dépenses totales	44 millions de dollars E.-U.	7 millions de dollars E.-U.

Les situations d'urgence – d'origine naturelle ou humaine (troubles politiques ou conflits) – entraînent souvent des mouvements de population et ont de graves conséquences sur la santé des populations. L'assistance sanitaire aux populations vivant une situation de crise se répartit en trois grands domaines : aide d'urgence ; activités de redressement rapide, de reconstruction et de réadaptation ; et santé mentale et soutien psychosocial. Avec des dépenses totales atteignant environ 44 millions de dollars E.-U. (voir la figure 17) au cours des dix dernières années, ces activités constituent traditionnellement le troisième domaine d'activité de l'OIM.

Ces dix dernières années, l'Organisation a apporté une assistance sanitaire dans diverses situations d'urgence et d'après-crise, notamment en Afghanistan, en Haïti, en Indonésie, au Kenya, au Kosovo (résolution 1244 du Conseil de sécurité), au Myanmar, au Pakistan, en Sierra Leone, à Sri Lanka et au Soudan.

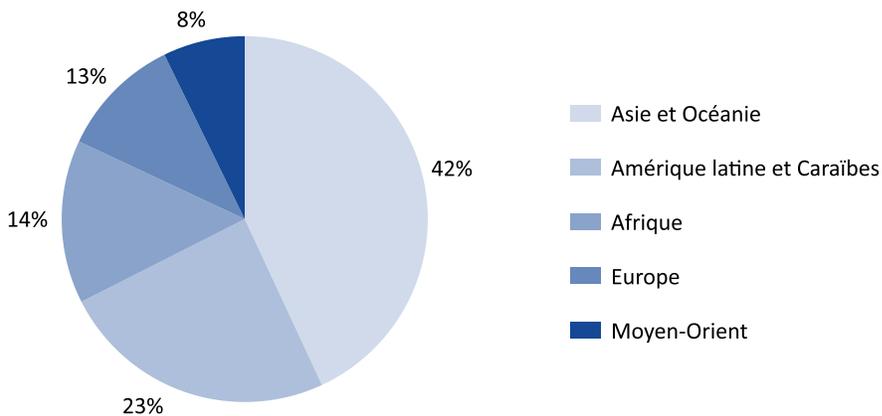
⁷ Cette section traite uniquement des programmes et projets que gère l'OIM dans le cadre des services de santé qu'elle assure dans le contexte migratoire. Cependant, les questions sanitaires s'étendant à tous les domaines d'intervention de l'Organisation en faveur des populations qui vivent une situation de crise, elles sont en partie couvertes par d'autres sections de ce présent chapitre.

Figure 17. Dépenses d'assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise (millions de dollars E.-U.), 2001–2010



Source : OIM, 2011.

Figure 18. Dépenses totales d'assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise, par région (%), 2001–2010



Source : OIM, 2011.

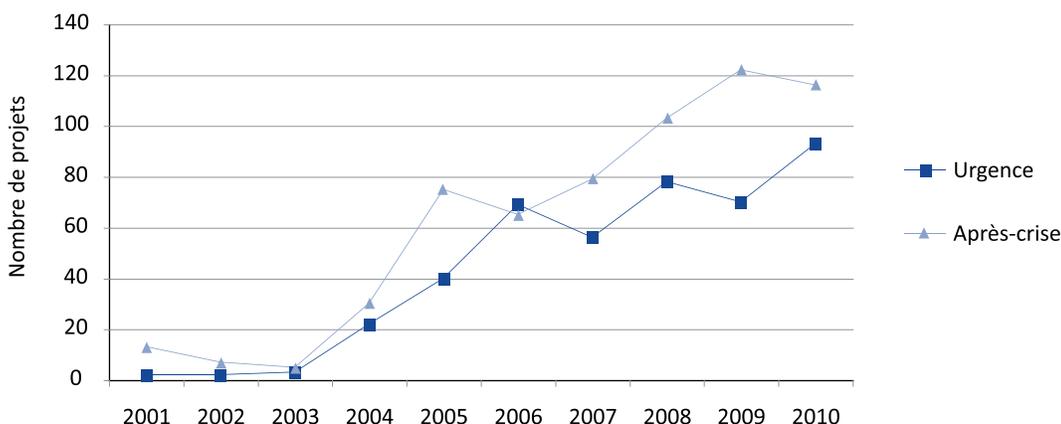
Note : Les dépenses totales pour la période 2001–2010 se sont élevées à 44 millions de dollars E.-U.

INTERVENTIONS D'URGENCE EN CAS DE CRISE HUMANITAIRE ET ASSISTANCE D'APRES-CRISE

Interventions d'urgence en cas de crise humanitaire et assistance d'après-crise	2001–2010	2010
Pays couverts	> 70	39
Nombre de projets/programmes	> 1 120	184
Dépenses totales	1 902 millions de dollars E.-U.	496 millions de dollars E.-U.
Nombre de bénéficiaires (déplacés internes, réfugiés, migrants bloqués à l'étranger, ex-combattants, etc.)	> 60 millions	10.4 millions

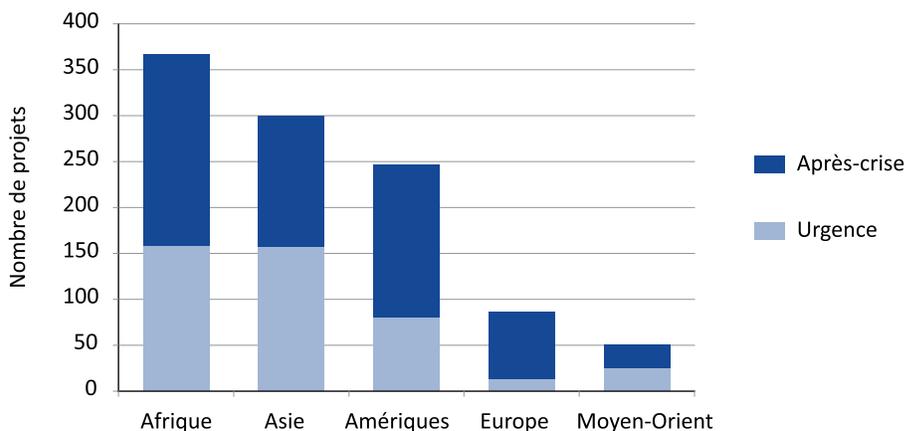
Bien que les opérations d'urgence et d'après-crise fassent partie intégrante des activités de l'OIM depuis sa création, elles ont considérablement évolué depuis le début des années 1990. De 2001 à 2010, en réponse à un environnement opérationnel en rapide mutation, caractérisé par une augmentation constante du nombre et de l'ampleur des catastrophes naturelles et par une escalade des conflits régionaux, elles sont devenues le principal domaine d'intervention de l'OIM quant aux dépenses budgétaires et au nombre de bénéficiaires. Ces dix dernières années, l'OIM a réagi à des crises migratoires majeures qui ont entraîné des déplacements forcés, de vastes évacuations et des retours massifs dans plus de 64 pays (voir les figures 19 et 20). Elle a offert une assistance immédiate aux populations touchées et des solutions adaptées aux différents contextes locaux. Plus de 1 120 projets et programmes ont été mis en œuvre avec succès en faveur de plus de 60 millions de personnes dans le monde.

Figure 19. Nombre de projets d'urgence et d'après-crise, 2001–2010



Source : OIM, 2011.

Figure 20. Nombre total de projets d'urgence et d'après-crise, par région, 2001–2010



Source : OIM, 2011.

Grâce à sa souplesse opérationnelle et à un réseau de plus de 400 bureaux extérieurs, l'OIM a mis en œuvre un large éventail d'activités d'atténuation des crises et de redressement, qui recouvre des interventions visant à sauver des vies, le rétablissement de mécanismes d'adaptation, la stabilisation des communautés, ainsi que la gouvernance et la mise en place d'institutions. Les principaux bénéficiaires sont les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les réfugiés, les migrants en détresse, les victimes de graves violations des droits de l'homme, les ex-combattants et d'autres personnes vulnérables contraintes de se déplacer à la suite d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle.

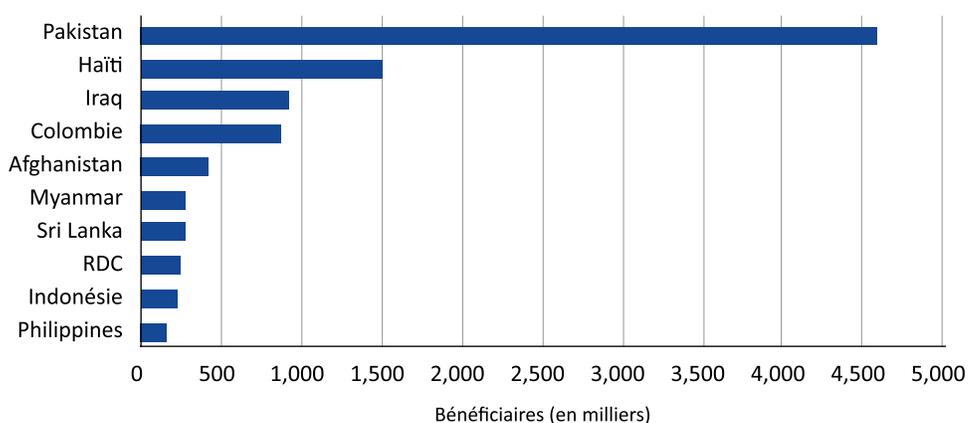
Les interventions d'urgence dans les contextes de crise humanitaire sont axées sur la fourniture d'abris d'urgence, la distribution d'articles non alimentaires, la gestion des camps, l'établissement de profils et l'enregistrement, l'appui logistique, le transport, la protection, la sensibilisation, l'assistance médicale et le soutien psychosocial. En 2005, l'OIM a adhéré au processus de réforme humanitaire qui a débouché sur l'approche sectorielle⁸, et s'est vue confier la direction mondiale du groupe sectoriel chargé de la coordination et de la gestion des camps lors des catastrophes naturelles. En étroite coopération avec le système des Nations Unies, au sein du Comité permanent interorganisations (IASC), et par sa participation à la procédure d'appel global des Nations Unies, l'OIM veille à ce que ses activités et programmes soient bien coordonnés et conformes aux normes convenues au niveau mondial, et contribuent aux efforts de la communauté internationale. En 2010, elle a dirigé les groupes sectoriels de la coordination et de la gestion des camps, des abris d'urgence, du relèvement rapide, de la santé et de la protection dans 15 pays.

Ces dix dernières années, plus de 1 902 millions de dollars E.-U. ont été dépensés pour des interventions d'urgence. Parmi les interventions notables, citons les évacuations d'urgence d'Iraq (en 2003) et les opérations de secours dans l'océan Indien après le tsunami (2004) et au Pakistan après le tremblement de terre (2005) (voir la figure 21). Plus récemment, le séisme qui a dévasté la capitale d'Haïti, Port-au-Prince, et les régions voisines a entraîné le déplacement de millions d'Haïtiens. L'OIM a dirigé le groupe sectoriel de la coordination et de la gestion

⁸ Pour plus d'informations, veuillez consulter la page <http://ochaonline.un.org/roap/WhatWeDo/HumanitarianReform/tabid/4487/Default.aspx>

des camps et mis en œuvre 30 projets d'urgence consistant notamment à distribuer des articles non alimentaires, fournir des abris provisoires, et suivre et enregistrer les populations déplacées. Elle a également assuré le soutien logistique des secours d'urgence par l'entremise de ses partenaires humanitaires, au profit de plus de 1,5 million de bénéficiaires directs, pour un coût total de 96 millions de dollars E.-U.. En août 2010, les inondations sans précédent qui ont frappé le Pakistan et fait quelque 20 millions de victimes ont nécessité une intervention internationale massive dans laquelle l'OIM a joué un rôle important. L'Organisation a dirigé le groupe sectoriel des abris d'urgence, et réalisé 18 grands projets d'urgence (fourniture d'abris, distribution d'articles non alimentaires, gestion de la logistique, et communication de masse pour plus de 4,6 millions de personnes), avec un budget de 32 millions de dollars E.-U.

Figure 21. Nombre de bénéficiaires des 10 principaux projets d'urgence ou d'après-crise (milliers), 2010



Source : OIM, 2011.

Les opérations d'après-crise de l'OIM consistent principalement à fournir une assistance technique aux gouvernements et un soutien aux communautés lors des phases de redressement et de transition. Ses domaines de compétence sont les suivants : retour et réintégration des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des réfugiés et des personnes vulnérables, réintégration des ex-combattants et du personnel militaire démobilisé, reconstitution des moyens d'existence, stabilisation communautaire par la reconstruction et la remise en état des infrastructures sociales, et atténuation des risques de catastrophe. Ces dix dernières années, l'OIM a mené des opérations d'après-crise dans plus de 70 pays, en aval des interventions humanitaires et, dans certains cas, en amont, assurant ainsi une présence stratégique dans des régions instables et sujettes aux catastrophes. Parmi les opérations les plus marquantes, il convient de citer : les mesures de stabilisation à l'issue des conflits en Colombie, au Kosovo (résolution 1244 du Conseil de sécurité) et à Sri Lanka, où des centaines de milliers d'ex-combattants ont été réintégrés dans la vie civile ; le rapatriement librement consenti et la réintégration de réfugiés en Afghanistan, en Angola et en Iraq ; la réduction des violences communautaires et la restauration de l'environnement en Haïti ; et la stabilisation communautaire par la construction d'infrastructures sociales de base en Afghanistan, en République démocratique du Congo et en Iraq, où des milliers de personnes vulnérables ont bénéficié de programmes Espèces contre travail pour améliorer leurs moyens de subsistance, et des millions de membres des communautés ont bénéficié de l'amélioration des infrastructures publiques. Ces programmes, mis en œuvre à moyen ou long terme, bénéficient non seulement aux destinataires directs des dons et des projets, mais aussi aux communautés au sens large, aux niveaux local et national.

En étroite coopération avec les Nations Unies et ses institutions spécialisées, des organisations régionales (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe [OSCE]), l'Union africaine, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et d'autres partenaires locaux et internationaux, l'OIM offre une assistance technique dans les domaines de la consolidation de la paix, de la justice et de la gouvernance, indispensables à la transition vers la paix et la stabilité. Elle est reconnue à cet égard pour son expérience des programmes de réparation et de soutien en matière électorale et pour son savoir-faire dans ces domaines.

L'OIM fournit des conseils juridiques et techniques et des services de mise en œuvre dans les domaines suivants : règlement des conflits portant sur la propriété ; et restitution de biens et dédommagement à grande échelle des victimes de déplacements, de conflits, de catastrophes naturelles et de graves violations des droits de l'homme. Ces services sont fournis aux gouvernements nationaux et transitoires, ainsi qu'aux acteurs internationaux engagés dans des activités de consolidation de la paix après un conflit, de réconciliation et de redressement, ou de reconstruction et de remise en état au lendemain d'une catastrophe naturelle. Entre 2000 et 2010, l'OIM a contribué à la mise en œuvre des programmes suivants : les programmes allemands de dédommagement du travail forcé et des pertes de biens (plus de 400 000 demandes de réparation en provenance de 90 pays, dans 27 langues) ; le programme relatif aux avoirs des victimes de l'Holocauste (plus de 50 000 demandes) ; et des programmes de dédommagements collectifs, principalement pour les Sintis et les Roms ayant survécu aux persécutions nazies (plus de 90 projets d'assistance dans 17 pays, et près de 100 000 bénéficiaires).

Les institutions démocratiques et l'application des droits de l'homme ont un effet stabilisateur sur les communautés et contribuent à prévenir les déplacements forcés. L'OIM soutient les processus électoraux dans les pays en transition politique ou en situation d'après-crise, permettant aux diasporas de participer aux élections, et appuie les missions d'observation électorale de l'UE dans des pays tiers. Entre 2001 et 2010, elle a participé à 47 missions de ce type en tant que partenaire d'exécution de l'UE, au cours desquelles elle a assuré des services administratifs, techniques et logistiques. Elle a également mis en œuvre certains des plus grands programmes de vote depuis l'étranger, qui ont permis à des centaines de milliers d'expatriés recensés d'exercer leur droit de vote et de participer aux processus politiques de leur pays d'origine en Afghanistan, en Iraq, au Kosovo (résolution 1244 du Conseil de sécurité) et au Sud-Soudan (voir le tableau 1).

Tableau 1. Principaux programmes de vote depuis l'étranger, 2001–2010

Elections	Année	Inscrits	Votants	Nombre de pays
Elections législatives au Kosovo (résolution 1244 du Conseil de sécurité)	2001	145 142	80 653	2
Election présidentielle en Afghanistan	2004	1 584 752	846 776	2
Election de l'Assemblée nationale de transition en Iraq	2005	279 785	265 148	14
Référendum sur l'indépendance du Sud-Soudan	2010–2011	60 219	58 203	8

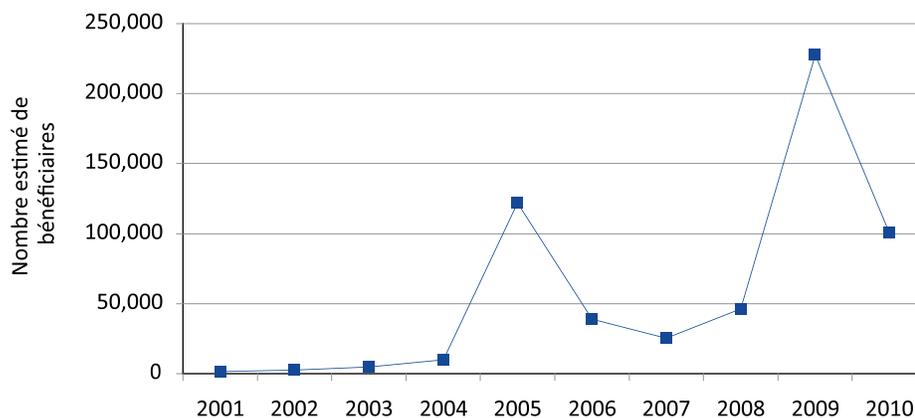
Source : OIM, 2011.

RENFORCEMENT DES CAPACITES⁹

L'OIM met en œuvre un large éventail d'activités de renforcement des capacités pour aider les Etats et d'autres bénéficiaires externes¹⁰ à bien gérer la mobilité humaine. Le renforcement des capacités s'entend de la « démarche consistant à consolider les connaissances, aptitudes, compétences, ressources, structures et mécanismes dont ont besoin les Etats et les institutions pour atteindre leurs objectifs de manière efficace et durable et pour s'adapter aux changements »¹¹. Pour l'OIM, il s'agit notamment de contribuer à l'élaboration de politiques et de programmes complets de gestion des migrations, de façon à soutenir efficacement des politiques et objectifs nationaux plus larges.

Selon les données communiquées, plus d'un demi-million de personnes (579 000), dont des fonctionnaires gouvernementaux et des représentants d'organisations internationales, d'ONG et de la société civile, ont participé à des formations de renforcement des capacités dirigées par l'OIM entre 2001 et 2010 (voir la figure 22).

Figure 22. Nombre estimé de bénéficiaires des activités de renforcement des capacités, 2001–2010



Source : OIM, 2011.

Note : Les pics enregistrés en 2005 et 2009 correspondent aux mesures de renforcement des capacités de grande ampleur menées en Indonésie après le tremblement de terre de 2004 et le tsunami de 2008.

Renforcement des capacités de santé dans le contexte migratoire

En matière de santé des migrants, le renforcement des capacités consiste à faire en sorte que les migrants puissent exercer leur droit à la santé, ou que les associations de migrants, les ONG, les établissements universitaires, les agents de santé et les administrations publiques soient mieux à même de faciliter l'accès des migrants aux services de santé.

⁹ Les statistiques présentées dans cette section reposent sur les informations communiquées par plus de 100 bureaux extérieurs pour la période 2001–2010, et entendent donner une indication de l'ampleur et de la portée des activités de renforcement des capacités menées par l'OIM. Elles ne reflètent donc pas nécessairement toutes les activités mises en œuvre dans ce domaine depuis 2001, dont on peut penser qu'elles sont bien plus importantes.

¹⁰ Bien que les bénéficiaires ciblés soient principalement des fonctionnaires gouvernementaux et des représentants d'organisations internationales et d'institutions de la société civile, certains services ont également été fournis directement aux migrants. De même, certains des services décrits à la section précédente (aide aux migrants) peuvent aussi être considérés comme des activités de renforcement des capacités.

¹¹ Rapport *Etat de la migration dans le monde 2010 – L'avenir des migrations : renforcer les capacités face aux changements*, OIM, Genève, 2010, p. 7.

Entre 2001 et 2010, on estime à 34 000 le nombre de personnes ayant participé à un programme de formation lié à la santé dans le contexte migratoire.

Gestion de l'immigration et des mouvements frontaliers

L'objectif des activités de renforcement des capacités menées par l'OIM dans le domaine de la gestion de l'immigration et des frontières est de fournir aux gouvernements les structures politiques, législatives et administratives, les systèmes opérationnels et les ressources humaines nécessaires pour relever les défis que pose la gestion des migrations. Les formations s'adressent non seulement aux fonctionnaires gouvernementaux qui travaillent dans le domaine de la gestion de l'immigration et des frontières, mais aussi aux représentants d'organisations internationales, de la société civile et des médias. Elles sont axées sur les besoins techniques et pratiques des agents de la migration. Parmi les principaux modules de formation, on citera les Eléments essentiels de gestion des migrations, les Eléments essentiels de la pratique migratoire et le manuel relatif aux procédures d'examen des passeports, ainsi qu'un large éventail de cours plus spécialisés. Un réseau de spécialistes et de correspondants dans le monde entier (en République-Unie de Tanzanie pour l'Afrique, en Autriche pour l'Europe, en Thaïlande pour l'Asie, au Costa Rica pour les Amériques, et en Suisse pour la supervision mondiale) permet à l'OIM d'offrir son assistance et de répondre aux demandes dans les meilleurs délais.

En outre, le Centre africain de renforcement des capacités, basé en République-Unie de Tanzanie, transmet aux Etats africains un savoir-faire technique pour qu'ils puissent répondre aux grands défis migratoires dans des domaines tels que la gestion des migrations et des frontières, la politique migratoire et les réformes législatives et administratives. Il les aide également à analyser et à hiérarchiser leurs besoins en formation. Son modèle de travail extrêmement efficace a permis en 2010 de former plus de 1 000 personnes dans divers domaines : fraude aux documents de voyage, gestion des frontières et systèmes d'information connexes, postes frontière intégrés, données et statistiques, gestion de l'identité, et techniques d'entretien et d'enquête.

On estime qu'au total, 298 000 personnes ont suivi un programme de formation à la gestion de l'immigration et des frontières entre 2001 et 2010.

Amélioration de l'aide au retour volontaire et à la réintégration

Les activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'aide au retour volontaire et à la réintégration reposent dans une large mesure sur la notion de « cogestion », c'est-à-dire : le renforcement de la coopération et la promotion des partenariats entre pays d'origine, de transit et de destination, en particulier par des consultations et l'échange d'informations. Les mesures de « regroupement », par exemple, réunissent des pays d'origine, de transit et de destination pour qu'ils trouvent des solutions communes et concrètes aux problèmes liés à la migration irrégulière et à la migration de retour.

Depuis 2001, le nombre de personnes ayant bénéficié d'activités de renforcement des capacités en matière de retour et de réintégration est estimé à 3 500.

Lutte contre la traite

La stratégie de gestion des migrations suivie par l'OIM vise à inscrire la lutte contre la traite des personnes dans le cadre de mesures plus vastes et plus complètes d'aide aux migrants vulnérables. Parallèlement à la collecte et à la gestion de données, l'OIM a dispensé ces dix dernières années des formations régulières sur les normes internationales et les pratiques exemplaires en matière de recensement et de protection des victimes de la traite. Elle a également renforcé les cadres politiques et législatifs nationaux de lutte contre la traite, les plans d'action nationale, ainsi que les services d'orientation en vue d'encourager une coopération réelle et efficace entre les parties prenantes, et de développer le suivi et l'évaluation afin de promouvoir les pratiques exemplaires.

Entre 2001 et 2010, les formations sur la lutte contre la traite ont réuni environ 97 000 participants.

Renforcement des capacités dans les situations d'urgence et d'après-conflit

Dans ce domaine, l'OIM cherche surtout à développer et à renforcer les capacités nationales permettant de relever les défis que posent les crises migratoires engendrées par les catastrophes naturelles et les conflits. La plupart des projets mis en œuvre dans des situations d'urgence et de transition comportent des éléments de renforcement des capacités, qui visent à autonomiser les pays et à garantir la viabilité à long terme des interventions.

L'un des objectifs importants ici est de renforcer le rôle et les capacités des autorités nationales (fonctionnaires gouvernementaux, administrations locales, organismes de protection civile, agents de police et de sécurité) et des ONG dans divers domaines de compétences techniques par la transmission de connaissances et de compétences tirées de l'expérience, la diffusion de pratiques exemplaires et autres enseignements, afin d'améliorer les conditions de vie des migrants forcés et des personnes déplacées, et de venir en aide aux sociétés concernées. Parmi les principales questions abordées, citons la gestion et la coordination des camps, la gestion des déplacements d'urgence, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, la réintégration socioéconomique des migrants de retour, le rétablissement de moyens d'existence durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les communautés vulnérables, la restitution des terres et le dédommagement des victimes, l'enregistrement des électeurs dans le cadre de processus de vote à l'étranger, ou encore la gestion de l'information.

On estime que depuis 2001, plus de 85 500 personnes ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités dans des situations d'urgence et d'après-conflit, la majorité des programmes de formation ayant été mis en œuvre en Haïti et en Indonésie – deux pays récemment ravagés par des catastrophes naturelles.

Gestion de la migration de main-d'œuvre

L'OIM renforce les capacités des pouvoirs publics, du secteur privé, de la société civile et des migrants eux-mêmes, afin de faciliter la gestion de la migration de main-d'œuvre et l'élaboration de politiques en la matière. L'objectif global est d'œuvrer en faveur d'une migration humaine et ordonnée, en consacrant des projets spécifiques à l'élaboration de cadres législatifs, à la formulation des politiques et à la gestion des programmes.

Depuis 2001, plus de 35 500 personnes ont été formées à la gestion de la migration de main-d'œuvre.

Formation en droit international de la migration (DIM)

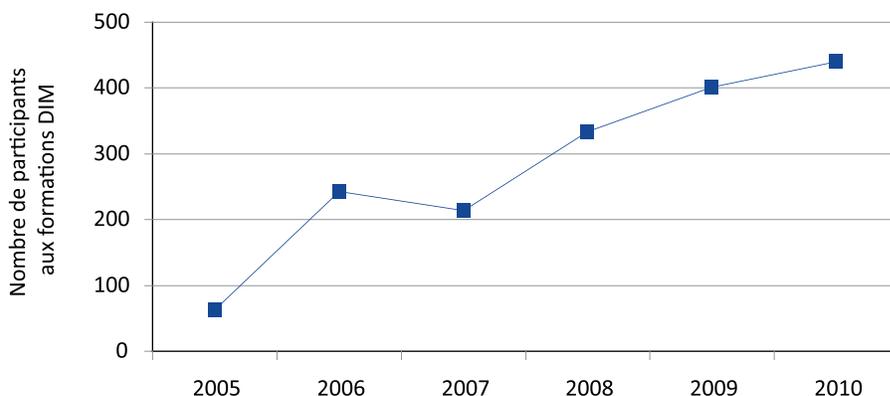
L'OIM aide activement les gouvernements et d'autres parties prenantes à améliorer les lois et procédures existantes en matière de migration, afin qu'ils soient mieux à même de bien gérer les migrations, en conformité avec les normes du droit international applicable.

Pour renforcer les capacités existantes, l'OIM conseille les gouvernements sur l'élaboration et la mise en œuvre de lois sur la migration et sur des réformes juridiques, fondées sur les normes du droit international de la migration, et promeut une meilleure compréhension des questions relatives au DIM, essentiellement en dispensant divers cours et formations sur mesure.

Ces cours s'adressent aux fonctionnaires gouvernementaux, universitaires (enseignants et étudiants de troisième cycle) et représentants d'organisations internationales, de la société civile et des médias qui s'occupent de questions migratoires. Ils traitent du cadre juridique international qui régit la migration, et en particulier des droits et responsabilités des Etats et des migrants. Parmi les cours essentiels, il convient de citer le cours sur le droit international de la migration, organisé chaque année à l'Institut international de droit humanitaire de San Remo (Italie) à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux et des membres de la société civile, et la formation destinée aux diplomates aux Nations Unies, à New York, dans le cadre des séminaires UNITAR/OIM/FNUAP sur la migration et le développement.

Depuis que l'OIM a lancé ses activités de renforcement des capacités, en 2004, divers cours, formations, séminaires, conférences et tables rondes ont été organisés dans le monde entier. Au total, près de 2 000 personnes s'occupant des questions de migration en ont bénéficié, dont 440 rien qu'en 2010 (voir la figure 23).

Figure 23. Nombre de personnes ayant bénéficié de cours et de formations sur le droit international de la migration (DIM), 2004–2010



Source : OIM, 2011.

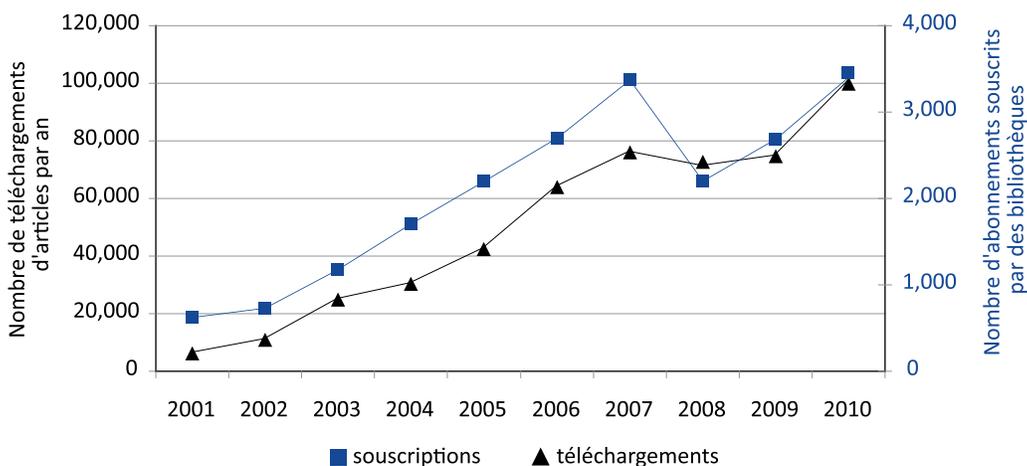
PUBLICATIONS DE L'OIM

L'OIM a toujours attaché une grande importance à la recherche. Ces dernières années, le nombre de travaux majeurs publiés a considérablement augmenté. Une cinquantaine de nouveaux titres sont parus en 2010, consacrés en particulier au couple migration et environnement, et à l'établissement de profils migratoires par pays. Globalement, on estime à plus de 600 le nombre de publications de l'OIM dans le monde ces dix dernières années.

Certains titres paraissent régulièrement : le Rapport *Etat de la migration dans le monde* (2000, 2003, 2005, 2008, 2010 et 2011), la série Dialogue international sur la migration (16 titres depuis 2001), la série Migration Research (41 titres depuis 2001), la série Droit international de la migration (24 titres depuis 2004), la série des profils migratoires (plus de 35 rapports par pays), et le magazine Migrations (32 numéros depuis 2001).

Parue pour la première fois en 2001, la revue International Migration (6 numéros par an) est éditée par l'Institut pour l'étude des migrations internationales de l'Université de Georgetown et distribuée par Wiley. Le nombre total d'abonnements souscrits par des bibliothèques est passé de 621 en 2001 à 3 400 en 2010, tandis que le nombre annuel de téléchargements d'articles, qui s'élevait à 6 218 en 2001, a dépassé la barre des 100 000 en 2010 (voir la figure 24).

Figure 24. Revue International Migration – nombre total d'abonnements souscrits par des bibliothèques et de téléchargements d'articles par an, 2001–2010



Source : OIM, 2011

L'OIM publie en outre des manuels et des outils de formation, tels que The IOM Handbook on Direct Assistance for Victims of Trafficking (2007), l'Introduction aux techniques d'accompagnement et de communication : Manuel de l'OIM destiné aux responsables de communautés de migrants et aux travailleurs sociaux (2009), et *Caring for trafficked persons*



(2009). Elle élabore également des notes d'information sur divers programmes, ainsi que des aide-mémoires sur divers sujets, dont Migration, changements climatiques et environnement, The Millennium Development Goals and migration et Les répercussions de la crise financière mondiale sur les migrations.

En 2009, l'OIM a lancé sa librairie en ligne (<http://publications.iom.int/bookstore>), qui permet d'accéder dans le monde entier à l'ensemble de ses publications. Les nouvelles publications sont annoncées par courriel à plus de 7 000 personnes et institutions dans le monde. Plus de 1 350 utilisateurs et 1 650 commandes d'ouvrages ont été enregistrés en 2009, et ces chiffres avoisinaient la barre des 2 000 à la fin 2010.

Encadré I. Chiffres clés* des 60 années d'existence de l'OIM

1951 A l'initiative de la Belgique et des Etats-Unis d'Amérique, une conférence internationale des migrations est organisée à Bruxelles, au cours de laquelle le Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe (PICMME) est créé. L'année suivante, le PICMME devient le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME).

Années 1950

Le CIME organise le traitement des dossiers et l'émigration de plus de 406 000 réfugiés, personnes déplacées et migrants économiques d'Europe à destination de pays d'outre-mer.

1956-57 Le CIME assume la responsabilité de la réinstallation de quelque 180 000 réfugiés hongrois en Autriche et en Yougoslavie.

1960 **Le cap du millionième migrant assisté par le CIME est franchi.**

1964 Le CIME lance les programmes de migration pour le développement, avec pour objectif de recruter des migrants hautement qualifiés afin de les placer dans des pays en développement d'Amérique latine.

1968 Le CIME organise la réinstallation de 40 000 réfugiés tchécoslovaques.

1971 Début des activités d'aide à la réinstallation de réfugiés juifs originaires de l'Union soviétique. Le CIME aide le HCR à réinstaller 130 000 réfugiés du Bangladesh et du Népal au Pakistan.

1972 Le CIME contribue à l'évacuation et à la réinstallation d'Asiatiques expulsés d'Ouganda.

1973 Un programme spécial permet la réinstallation de plus de 31 000 Chiliens dans 50 pays d'accueil.

En 1973, le cap du 2 millionième migrant assisté par le CIME est franchi.

1974 Le CIME devient une enceinte de débat international et d'échange d'expériences sur les questions migratoires entre gouvernements et autres organisations. Il lance son programme de retour de main-d'œuvre qualifiée à l'intention des Latino-Américains résidant à l'étranger.

1975 Le CIME entreprend un programme de réinstallation pour les personnes déplacées et les réfugiés indochinois.

* Les chiffres indiqués dans cet encadré se rapportent uniquement aux mouvements et n'incluent pas les bénéficiaires d'autres formes d'assistance en matière de migration assurées par l'OIM, telles que décrites dans ce chapitre.

1980 En reconnaissance du rôle croissant joué dans le monde, le Conseil du CIME donne à l'Organisation un nouveau nom : Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM).

En 1980, le cap du 3 millionième migrant assisté par le CIM est franchi.

1983 Le CIM élargit son programme de migration pour le développement aux nationaux qualifiés des pays africains.

1985 Les programmes de migration pour le développement sont élargis à l'Asie.

En 1985, le cap du 4 millionième migrant assisté par le CIM est franchi.

1986 Depuis 1975, un million de réfugiés indochinois ont été assistés par l'Organisation.

1989 A la suite de l'amendement et de la ratification de la Convention de 1953, le CIM devient l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

1990 L'OIM rapatrie les migrants en détresse au Moyen-Orient après l'invasion du Koweït par l'Iraq. Entre septembre 1990 et janvier 1991, elle assure le retour de 165 000 personnes en Egypte et différents pays d'Asie.

En 1990, le cap du 5 millionième migrant assisté par l'OIM est franchi.

1991 L'OIM facilite le retour d'environ 800 000 Kurdes irakiens déplacés.

En 1991, le cap du 6 millionième migrant assisté par l'OIM est franchi.

1992 L'OIM fournit un soutien logistique et une assistance médicale aux populations déplacées de l'ex-Yougoslavie.

L'OIM lance le programme d'urgence pour la Yougoslavie (YEP), portant sur l'évacuation et le regroupement familial des personnes déplacées de l'ex-Yougoslavie. Au cours des huit années qui suivent, le programme YEP vient en aide à plus de 130 000 personnes.

L'OIM commence à fournir une assistance technique en matière migratoire aux Etats membres de la Communauté d'Etats indépendants (CEI).

1993 Après la signature de l'accord de paix au Mozambique, l'OIM organise le retour de près de 500 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (y compris des soldats démobilisés et autres personnes vulnérables) et réfugiés.

En 1993, le cap du 7 millionième migrant assisté par l'OIM est franchi.

1994 L'OIM facilite le retour de 1,2 million de Rwandais depuis les pays voisins, et la réinstallation d'environ 250 000 réfugiés à l'intérieur de l'ex-Zaïre.

En 1994, le cap du 8 millionième migrant assisté par l'OIM est franchi.

1995 Après l'éclatement des hostilités en Tchétchénie, l'OIM évacue environ 50 000 personnes vulnérables vers l'Ingouchie et le Daguestan afin d'assurer leur sécurité.

En 1995, le cap du 9 millionième migrant assisté par l'OIM est franchi.

1996 L'OIM évacue les populations kurdes du nord de l'Iraq. En un peu plus de trois mois, 6 000 personnes sont ainsi réinstallées aux Etats-Unis d'Amérique.

L'OIM aide plus de 190 000 réfugiés bosniaques d'Europe à rentrer chez eux.

En 1997, le cap du 10 millionième migrant assisté par l'OIM est franchi.

1998 L'OIM procure un abri aux Honduriens ayant tout perdu à la suite de l'ouragan Mitch.

1999 L'OIM met sur pied le programme d'évacuation humanitaire par voie aérienne à l'intention de quelque 80 000 réfugiés kosovars de l'ex-République yougoslave de Macédoine à destination de plus de 30 pays d'accueil. Dès la seconde moitié de 1999, elle commence à rapatrier ces personnes.

2000 L'OIM aide quelque 180 000 Kosovars à rentrer chez eux, et organise le retour par terre, mer et air d'environ 170 000 réfugiés timorais. Elle aide également à rapatrier d'Iran quelque 160 000 réfugiés afghans.

L'OIM lance un programme d'identification et de dédommagement des victimes du régime nazi soumises au travail forcé en Allemagne.

En 2000, le cap du 11 millionième migrant assisté par l'OIM est franchi.

2001 L'OIM organise le retour par mer en Sierra Leone de quelque 37 000 réfugiés se trouvant en Guinée.

Elle contribue également à la construction d'abris pour les victimes indiennes du tremblement de terre de Gujarat.

En 2001, le cap du 12 millionième migrant assisté par l'OIM est franchi.

2002 L'OIM organise le retour d'environ 45 000 personnes déplacées en Sierra Leone.

Elle fournit aussi une assistance pour le rapatriement d'Iran et du Tadjikistan de 71 000 réfugiés afghans, et organise le retour de quelque 370 000 personnes déplacées en Afghanistan.

2003 L'OIM organise l'évacuation et le retour d'environ 5 000 ressortissants de pays tiers vivant en Iraq.

2004 Dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, l'OIM organise le retour d'environ 74 000 ex-combattants dans leur région d'origine, au Libéria.

2005 L'OIM mène à bien pour l'Iraq un important programme de vote à l'étranger dans 14 pays.

Elle apporte une assistance au lendemain du tsunami qui s'abat sur l'Asie du Sud-Est en décembre.

L'OIM fournit des abris après le tremblement de terre qui frappe le Pakistan à l'automne.

2006 L'OIM organise l'évacuation du Liban et le retour de quelque 13 500 nationaux de pays tiers, et contribue au rapatriement d'environ 58 000 réfugiés angolais depuis la Zambie.

2007 L'OIM facilite le retour et la réinstallation d'environ 120 000 personnes déplacées au Soudan.

En 2007, le cap du 13 millionième migrant assisté par l'OIM est franchi.

2009 L'OIM contribue au rapatriement en République démocratique du Congo de 44 000 réfugiés se trouvant en Zambie.

2010 Après le tremblement de terre du 12 janvier en Haïti, l'OIM porte assistance à 1,3 million de personnes déplacées vivant dans des camps de fortune à Port-au-Prince et dans d'autres provinces touchées.

Elle fournit des abris à 830 000 ménages déplacés par les inondations au Pakistan, couvrant ainsi 48 % des besoins estimés.

Elle organise le retour de quelque 236 000 personnes déplacées à Sri Lanka.

De 2000 à 2010, l'OIM facilite la réinstallation de 810 000 réfugiés dans un pays tiers, aide 180 000 personnes dans le cadre de son programme de traitement des dossiers et d'intégration des migrants, et apporte à plus de 380 000 migrants une aide au retour volontaire et à la réintégration.

Elle aide les autorités provinciales du Sud-Soudan à organiser dans huit pays la participation des expatriés au référendum sur le statut de la province qui a eu lieu au début de janvier 2011.

En 2010, le cap du 14 millionième migrant assisté par l'OIM est franchi.

Encadré 2. Sources des données

Depuis janvier 2010, le système MiMOSA (Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants) est utilisé par tous les bureaux extérieurs pour traiter les données sur les mouvements gérés par la Division des réinstallations et de la gestion des mouvements. Il remplace l'ancienne base Mosaic, qui contenait les statistiques sur les mouvements enregistrés par l'OIM depuis janvier 1992. Il est actuellement installé dans plus de 90 bureaux de l'Organisation, afin de permettre au personnel de partager des données sur différentes activités (évaluations médicales et sanitaires, transport, aide au retour volontaire et à la réintégration, et lutte contre la traite). Les données sont ensuite regroupées dans un dépôt de stockage de données, que l'on peut interroger au moyen d'une application Web pour créer des rapports. La base comprend des informations biographiques et démographiques sur les migrants et les réfugiés (nationalité, sexe, âge, composition du ménage ou origine et destination). Les données MiMOSA sont également dupliquées dans iGATOR, le système où sont enregistrées toutes les informations relatives aux commandes de billets d'avion des migrants avant d'être transférées dans le système PRISM de gestion intégrée des processus financiers et des ressources. Le personnel opérationnel de l'OIM est formé à ces outils, ainsi qu'aux directives et procédures opérationnelles standard énoncées dans le manuel sur la gestion des mouvements, afin d'être en mesure de produire des rapports financiers et descriptifs sur les programmes et projets de l'OIM, comme l'exige le Siège de l'Organisation, et pour répondre aux attentes des donateurs.

Les données sur les activités liées à la santé (évaluations sanitaires, assistance sanitaire durant le voyage, etc.) ont été réunies et analysées à l'aide d'applications conçues par l'OIM, du système MiMOSA et du logiciel UKTB (United Kingdom Tuberculosis) Global Software. Ces dix dernières années, la plupart des activités médicales de l'OIM ont été enregistrées dans MiMOSA. Quant à UKTB Global Software, il s'agit d'une application Web accessible partout dans le monde, qui couvre l'ensemble des activités menées par l'Organisation dans le cadre du programme britannique d'évaluation sanitaire, actuellement mis en œuvre dans huit pays, au profit de plus de 100 000 immigrants par an.

L'OIM n'utilise pas encore pleinement MiMOSA pour enregistrer les informations relatives à des services tels que le retour volontaire assisté, la lutte contre la traite, la formation des migrants et les activités préconsulaires. Ce recours non systématique aux outils informatiques, dû au caractère actuellement facultatif de MiMOSA pour les activités non liées aux mouvements, demeure le principal obstacle à la collecte de l'importante masse d'informations existantes. Pour l'heure, les informations sont recueillies soit au moyen de bases de données spécifiques (Module de lutte contre la traite, par exemple), soit à partir de rapports des bureaux extérieurs. C'est pourquoi, la présentation des rapports varie selon les secteurs de services. Cependant, des discussions sont en cours sur les moyens d'améliorer la coordination et la saisie des données qui devraient, en principe, rendre le système MiMOSA obligatoire à la fin de 2011 ou au début de 2012 pour toutes les activités de l'OIM.

Pour remédier à cette contrainte, une enquête spéciale a été réalisée au début de 2011 avec le concours de tous les bureaux extérieurs de l'OIM. Ses résultats sont venus compléter les données MiMOSA et ont fourni des chiffres supplémentaires pour les activités qui ne sont pas encore saisies systématiquement (telles que celles qui se rapportent aux services fournis dans les situations d'urgence et d'après-crise).

ETAT DE LA MIGRATION DANS LE MONDE 2011

Bien communiquer sur la migration

La récente crise économique mondiale a mis en évidence la capacité de résistance de la migration et confirmé que la mobilité humaine fait partie intégrante de notre monde interdépendant. La migration est l'occasion d'échanger des talents, des services, des compétences et des expériences. Or, elle demeure un sujet politiquement sensible, et les pouvoirs publics ont souvent la difficile tâche de dissiper les malentendus qui l'entourent. Les informations et les idées erronées peuvent en effet enclencher un cercle vicieux, en influençant la politique gouvernementale qui, à son tour, perpétue des attitudes négatives dans les médias et l'ensemble de la communauté. L'action des pouvoirs publics et le discours politique peuvent donc jouer un rôle déterminant dans la façon dont les migrants sont considérés dans les sociétés d'origine et d'accueil. A cet égard, bien communiquer sur les migrants et la politique migratoire est un enjeu essentiel pour les gouvernements des pays de départ et de destination.

Le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2011* présente les informations disponibles sur les représentations et les attitudes du public au sujet de la migration. Il analyse la manière dont celles-ci sont façonnées, et comment elles peuvent influencer sur, ou être influencées par, l'action des pouvoirs publics et les médias. Il étudie en outre le rôle que jouent ces derniers lorsqu'ils relaient l'opinion, rendent compte des tendances migratoires et orientent le discours sur la migration, et livre des exemples de bonnes pratiques suivies par les pouvoirs publics, la société civile et les médias pour communiquer une image positive et nuancée des migrants. Enfin, il propose divers moyens pour mieux communiquer sur la migration, de façon à faciliter la compréhension et la reconnaissance des avantages de celle-ci, à encourager la formulation de politiques davantage fondées sur des données probantes, et à s'assurer une meilleure participation des migrants eux-mêmes. Parmi les moyens abordés, on citera : l'élaboration d'un discours sur la migration ouvert, nuancé et dépolitisé ; la promotion d'un débat qui nourrisse le discours dominant et ne se contente pas d'y réagir ; l'adoption de mesures répondant aux préoccupations du public pour éviter que les migrants ne soient transformés en boucs émissaires ; la collaboration avec les médias pour parvenir à une couverture des questions migratoires exacte et objective, fondée sur les informations disponibles ; et la reconnaissance des migrants comme des acteurs à part entière de l'information, qui participent directement au débat public sur la migration.

La partie A du Rapport *Etat de la migration dans le monde 2011* est consacrée au thème retenu cette année : Bien communiquer sur la migration. Elle analyse également les principales tendances de la migration observées en 2010 et 2011 sous l'angle de l'action publique, de la législation, ainsi que de la coopération et du dialogue à l'échelle mondiale et régionale.

En hommage au soixantième anniversaire de l'OIM, la partie B retrace l'évolution de l'approche suivie par l'Organisation en matière de gestion des migrations, et la diversification de ses activités programmatiques depuis la fin de la guerre froide. Elle présente en outre un aperçu statistique des programmes et des projets menés ces dix dernières années.

ISBN 978-92-9068-620-0
ISSN 1561-5502



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

